

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mentouri de Constantine
Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie
et de L'Aménagement du Territoire
Département de L'Aménagement du Territoire



N° d'ordre :144/Ds/2018

Série :11/Am/2018

THÈSE DE DOCTORAT ES SCIENCES

Option : Aménagement Du Territoire

Présentée par : Mme KASSAH LAOUAR Ines

TITRE

**AIRES MÉTROPOLITAINES : TERRITOIRE, IDENTITÉ
ET GOUVERNANCE
EXEMPLE DE CONSTANTINE**

Sous la direction du Pr. CHERRAD Salah- Eddine

Jury :

Président	: BOUSSOUF Rabah	Professeur	Université de Constantine 1
Rapporteur	: CHERRAD Salah- Eddine	Professeur	Université de Constantine 1
Examineur	: LAYEB Hafid	Professeur	Université de Constantine 1
Examineur	: BOUCHEMAL Salah	Professeur	Université Oum El Bouaghi
Examineur	: LAABI Belkacem	Professeur	Université de Constantine 3
Examineur	: BESTANDJI Sihem	M- C-A	Université de Constantine 3

Soutenu le : 10 / 07 / 2018

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers le Professeur CHARRAD Salah Eddine, mon directeur de thèse, et le remercier pour son suivi, ses orientations et l'aide précieuse qu'il m'a apporté tout au long de ce parcours.

Mes remerciements aux membres du jury ayant eu l'amabilité d'accepter l'examen, l'évaluation et le rapport de ce travail.

Merci à tous les responsables et agents des directions et services qui m'ont aimablement fourni la documentation indispensable à l'aboutissement de ce travail et répondu à tous mes questionnements.

Je remercie ma famille, mes parents en premier lieu, pour leur soutien et patience durant tous mes cycles d'études et pour l'achèvement de ce travail. Sans oublier ma défunte grand-mère, en témoignage de mon profond amour, estime et reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait et ce qu'elle a été pour moi.

Merci à mon mari qui m'a encouragé et poussé jusqu'à la fin, pour sa patience face à mes délaissements dans mes obligations.

Je tiens à m'excuser auprès de ma chère petite fille, mon rayon de soleil, d'avoir par moments faillit à mon devoir de maman.

A tous mes amis qui m'ont soutenu et encouragé, en citant celles qui m'ont aidé ; Lamia et Meriem, ainsi que tous mes collègues enseignants.

Je remercie toute personne ayant participé de près ou de loin à l'achèvement de ce travail.

INTRODUCTION GENERALE

Les aires métropolitaines sont des entités, récentes dans notre pays, qui se sont formées par à coup et par ajout progressif. Elles ont été formalisées depuis peu par une loi (loi d'orientation sur la ville du 06/02/ 2006). Elles s'appuient sur des éléments identifiables, quantifiables et cartographiables. C'est-à-dire que nous sommes face à une réalité qui à priori paraît simple à appréhender. Mais la réalité est plus complexe car elle révèle à la fois des ancrages et des rejets, des réussites et des échecs, des aspirations et des déceptions dont on devrait tenir compte à l'avenir.

Ces aires métropolitaines sont des territoires, c'est-à-dire des espaces créés et façonnés par les hommes dans des conditions et des circonstances particulières. En effet ces derniers sont constitués par des métropoles mais aussi par des villes de différentes tailles (moyenne, petite) ainsi que par des villages ou bien des localités rurales. C'est donc un territoire composite, une mosaïque, aux traits marqués par l'urbain et le rural. Quartiers d'habitat, de lotissements, de zones industrielles, d'équipements divers et de champs agricoles dispersés dans l'espace et qui donnent au paysage un aspect désordonné.

Leur constitution répond à des logiques soit locales soit régionales dont on peut saisir les contenus, les objectifs et les grandes tendances. En raison de leur poids, de leur dimension et de la dynamique qu'ils engendrent, ces territoires sont destinés à jouer un rôle important dans l'organisation territoriale régionale.

Cette situation qui est le résultat d'un état de fait mérite à notre sens un examen approfondi car entre une aire métropolitaine et son territoire réel la concordance n'existe pas toujours. Les actes de vie quotidiens ou bien occasionnels ne paraissent pas toujours obéir à des schémas et à des modes d'organisation pré établis. Ils se construisent progressivement. Les territorialités c'est-à-dire les relations de vie ou bien les pratiques spatiales du territoire créées ou mises en place sont à étudier. Elles nous permettent de saisir le degré d'adéquation entre les différentes composantes.

Ces aires métropolitaines sont des lieux d'accueil et de fixation de populations venues de divers horizons. Elles possèdent leurs propres habitudes et culture ou tout au moins leurs propres pratiques de la ville, de la cité, du village ou du centre rural. Elles sont amenées à produire et à reproduire des comportements qui sont à la fois le produit de leur condition originelle et celui de leur nouvelle situation. Ceci se vérifie dans leur habitat (morphologie, agencement, fonction...) et dans leurs activités (nature et type d'activités, emploi informel...). En définitive nous assistons à la « fabrication » d'éléments constitutifs d'une identité qui donne vie et substance à ces agglomérations, à ces groupements. Ces constructions socioéconomiques mais aussi politiques et culturelles tendent soit à se mixer entre elles soient à s'autonomiser. Ces différentes formes d'identité participeraient ainsi à la naissance, à la formation d'une identité métropolitaine.

C'est donc entre réalités et représentations que ces identités se constituent et se forgent. Et de ce champ de la connaissance, une fois exploré par nos soins, nous permet de saisir le bien fondé ou bien le mal fondé des discours et des actes des hommes vivant et exerçant dans ce territoire. Plus concrètement, le poids de la ville métropole sera-t-il assez déterminant pour imposer les caractères et les marques de la cité, de l'urbain aux autres constituants de son aire ?

Ces aires métropolitaines en quête d'identité car composées d'urbains, de ruraux, de néo urbains et de néo ruraux sont gérées et gouvernées d'une manière classique et donc peu originale. Et malgré les efforts de solidarité effectués, les disparités ne sont point amoindries et atténuées. La cohésion sociale est à mettre en place, le tissu social est à préserver. C'est donc en termes de gouvernance et de gouvernance métropolitaine que les questions devraient se poser et tracer l'avenir. Dans ces conditions le rôle des différents acteurs impliqués dans ce nouveau processus et leur capacité de répondre à cette nouvelle situation est décisif.

A un autre niveau, il s'agira d'examiner comment et dans quelles conditions ces aires métropolitaines participent au processus de métropolisation c'est-à-dire comment elles constituent une base, une matrice de développement.

Dans notre recherche nous nous proposons d'examiner successivement ces questions de territoire, d'identité et de gouvernance métropolitaine.

Ainsi nous consacrerons la première partie de notre recherche aux aspects théoriques car ils nous paraissent fondamentaux. Les fondements territoriaux et identitaires des aires métropolitaines seront examinés à l'aide de critères relevant du domaine administratif, institutionnel, économique et social. Cela nous permettra d'identifier les configurations spatiales (forme, taille...). C'est en partant de ces éléments que nous appréhenderons le territoire de la métropole constantinoise, prise en exemple dans notre recherche, en nous focalisant exclusivement sur sa proche et sa lointaine périphérie, c'est-à-dire sur ses extensions qui sont le produit d'un solide volontarisme étatique.

Dans une deuxième partie, l'aire métropolitaine constantinoise sera étudiée à partir nos hypothèses et nos postulats de départ. Parmi les éléments fondamentaux constitutifs d'une métropole régionale historique ce sont les paramètres relevant du domaine de la culture et de l'origine des métropolitains qui ont été choisis. Ils caractérisent assez bien l'envergure de l'aire métropolitaine. Le constat ayant été effectué, cette recherche s'achèvera par l'analyse de la gestion de ce territoire en faisant ressortir les contraintes et les difficultés existantes. C'est en termes de bonne gestion, de bonne gouvernance que ce territoire sera étudié.

Les questionnements auxquels nous aurons à répondre toucheront à beaucoup d'aspects dont certains sont connus tels que le substrat humain (répartition spatiale hétérogène), les activités économiques (diversité et localisation préférentielle), les mouvements pendulaires. Mais nous nous interrogerons également sur les éléments qui relèvent du domaine de la concurrence sur les ressources ou bien de leur mutualité, sur ceux qui relèvent de la vie et de la culture métropolitaine qui présentent autant de solidarités que de rivalités voire même des antagonismes entre les différents groupes sociaux.

En définitive c'est une thèse qui se positionne dans un carrefour entre plusieurs champs de recherche car elle s'intéresse d'une autre manière au vécu des populations dans une nouvelle maille spatiale dont les composantes sont multiples.

Parmi les questions qui constituent le cœur de notre problématique, nous avons retenu celle-ci :

--Cette unité spatiale qui est formalisée par un texte est elle-même constituée par des sous unités qui sont reconnues par la loi. Dans ces conditions comment s'opèrent les différentes articulations ?

--Ce territoire qui est animé par une métropole historique est un condensé de territoires puisqu'il est tout à la fois un territoire de vie, de relation, d'activités économiques, de formation, de loisirs, dispose t-il des moyens nécessaires et s'inscrit-il dans une dynamique de développement ?

--C'est également dans le cadre d'une bonne gouvernance, à définir, que les conditions de succès peuvent apparaître. Les acteurs qui l'exerceront y seront-ils à la hauteur de cette exigence ?

Cette recherche a été conçue et réalisée en suivant plusieurs étapes et en utilisant plusieurs outils de travail : la recherche bibliographique, la collecte des données auprès des différents services et le travail de terrain, suivi par la réalisation de cartes présentatives, analytiques en utilisant plusieurs logiciels tel que l'Auto-cad et l'Arc-gis.

1/- La recherche bibliographique :

Elle a concerné les documents, ouvrages, thèses de magister et de doctorat, articles, revues, différents plans d'aménagement et des sites d'Internet.

2/- La collecte des données : Elle a été auprès des administrations :

- La direction d'urbanisme et de construction (DUAC) ;
- la direction du logement public (DLP) ;
- la direction des équipements publics (DEP) ;
- L'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) ;
- L'office national des statistiques (ONS) ;
- L'agence foncière ;
- Le cadastre ;
- L'agence amélioration du logement (AADL) ;
- L'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC)
- La direction de la culture ;
- La direction du tourisme ;
- Chambre de l'Artisanat et des métiers de Constantine ;
- La direction de l'environnement ;
- La direction des transports ;
- L'URBACO ;
- La SEAU ;
- La wilaya de Constantine ;
- La daïra de Constantine ;
- Les douze APC de la wilaya de Constantine ;
- La zone industrielle d'Oued Hamimine- Le Khroub ;
- La zone industrielle d'Ain Smara ;
- Palais Salah Bey.

3/- Le travail de terrain :

- Des questionnaires ont été remis aux écoles primaires des extensions proches étudiées, leurs dépouillement a été effectué en utilisant le logiciel « Sphinx » ;
- Des entretiens avec des présidents ou des vice-présidents des APC des 12 communes de la wilaya de Constantine ;
- Des comptages et des prises de photos.

PREMIERE PARTIE

**TERRITOIRE ET AIRE
METROPOLITAINE**

Ce titre se compose de deux éléments géographiques qui sont le territoire et la métropole. Ces éléments sont différemment définis par plusieurs auteurs et d'une discipline à l'autre.

Le territoire est défini et caractérisé par la transformation de l'espace naturel par une population ou un groupe afin de satisfaire ses besoins, c'est donc un espace qui n'est plus défini uniquement par son aspect physique et son écologie, mais en raison des changements qu'il a subi par la société qui l'a peuplé et aménagé.

Quand au territoire qui concerne spécialement notre étude c'est un territoire urbain. Il est certain que l'étendue ou bien la configuration de ce territoire pose une série de problèmes à tout chercheur abordant cette thématique. Cette difficulté est d'autant plus grande lorsqu'il s'agit d'une métropole.

En effet, le développement urbain de la métropole franchit successivement au minimum deux seuils caractéristiques : l'étalement urbain et l'aire urbaine ou métropolitaine qu'il s'agira de délimiter, de cartographier et surtout de lui donner à la fois un contenu et un sens.

Nous entamerons cette première partie par un chapitre d'ordre général dévolu à la notion de territoire d'une métropole, de l'identité et de la gouvernance. Ces termes qui sont l'intitulé même de notre recherche étant présentés, dans un deuxième chapitre et troisième chapitre nous tenterons d'évaluer l'aire urbaine c'est-à-dire son aire d'influence en prenant comme exemple celle de Constantine qui est d'ailleurs notre étude de cas.

CHAPITRE 1

MÉTROPOLE ET AIRE MÉTROPOLITAINE

La plupart des grandes villes au monde vivent une situation préoccupante suite à la croissance de leur population qui a conduit à l'émergence de plusieurs problèmes dont la rareté des terres urbanisables, les dysfonctionnements, la dégradation de l'environnement et de leur gestion. Ces grandes villes sont en général des métropoles.

Cette situation, de grand souci, est une préoccupation de plusieurs chercheurs dans le monde qui ont organisé des séminaires et des colloques afin d'essayer de cerner cette entité qu'est la métropole et ce phénomène qu'est la métropolisation afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Actuellement l'un des grands problèmes qui se pose est la gestion de ces métropoles et de leur aire d'influence.

Des écrits et des publications relatifs à ces différentes rencontres plusieurs définitions sont proposées ainsi que des exemples à travers le monde.

Nous tenterons dans ce premier chapitre de définir la métropole c'est-à-dire ses caractéristiques, les conditions de son apparition, les problèmes qu'elle engendre, son aire d'influence ... etc. Par la suite nous étudierons l'aire d'étude de la métropole constantinoise en essayant de délimiter son extension. Son territoire correspond à son étalement urbain ainsi qu'aux mouvements pendulaires.

I/- AIRE ET TERRITOIRE

Le titre de notre thèse est composé de quatre éléments fondamentaux qui sont : aire métropolitaine, territoire, identité et gouvernance. Nous tenterons de définir et d'expliquer dans notre étude chaque concept séparément et la relation entre ces concepts.

1/- La métropole et la métropolisation

1-1/- L'évolution contemporaine des métropoles

La plupart des auteurs considèrent que l'évolution actuelle des métropoles à partir des années 1990 et dans la majorité des pays du monde dépend de la croissance démographique des grands centres urbains, ainsi que de la transformation économique due essentiellement à la mondialisation de l'économie. Ainsi l'auteur Paul Claval a noté que la croissance démographique des centres urbains et le développement de leurs activités de bureau ont été les deux moteurs du changement de la métropolisation et que leurs Etats sont devenus incapables d'assumer leur rôle surtout pour la satisfaction des demandes d'emploi de leur population. Cela explique « *que les grandes aires urbaines sont liées à leurs nouveaux rôles de centre de contrôle dans le réseau mondial des communications, ces contacts qui doivent être à proximité d'importants aéroports internationaux, qui montre : l'attractivité de ces grandes villes sur les banques, sur les institutions financières, les sièges sociaux des entreprises du pays et les bureaux des grandes firmes étrangères* »¹.

Ainsi pour cet auteur il existe une corrélation entre le secteur économique c'est-à-dire les transformations économiques et la forme ou la structure des aires métropolitaines, comme il a encore montré qu'il existe un autre rapport entre les grands centres urbains ou grandes villes mères et les nouvelles métropoles : « *Les grandes villes-mères sont devenues créatrices d'activités à l'échelle du monde. En outre elles endossent de telles fonctions et elles jouissent de tant d'équipements majeurs qu'elles ont carrément le pouvoir d'entreprendre, de contrôler les échanges, de créer de l'information et de la communication, bref toutes choses jusqu'à présent dévolues à l'État central* »².

¹ : Paul CLAVAL-André-Louis SANGUIN (1997) : Métropolisation et politique ; géographie et cultures. UMR CNRS-Paris.

² : Idem

Toujours pour ce même auteur cette métropolisation contemporaine est également marquée par des difficultés et des contrariétés dues à son attractivité tel que :

- la diminution d'employeurs dans le domaine industriel contre une élévation et une concentration de cadres et de responsables qualifiés dans le domaine économique, bancaire.
- Un flux très important d'étrangers, qualifiés et non qualifiés, à la recherche du travail.
- L'accroissement du nombre des pauvres dans ces métropoles et la profiliation de l'insécurité.

1-2/- Les facteurs qui affirment et définissent une métropole

Pareillement pour ce point, les facteurs explicatifs diffèrent d'un auteur à l'autre comme d'un pays à l'autre. Ainsi :

-- les métropoles sont souvent des capitales, dont leur rayonnement est purement politique : *« les métropoles tirent souvent leur rayonnement de leurs activités politiques, ce qui explique que les capitales soient presque toujours des métropoles »*³.

-- les métropoles sont des villes économiques : *« les métropoles tiennent une place essentielle dans la vie économique, elles constituent des carrefours où se croisent les flux de biens et d'informations, des lieux de rencontre pour les acteurs de l'économie, des foyers d'innovation et d'impulsion, elles constituent les centres de contrôle de la vie économique »*⁴.

-- les métropoles sont des villes culturelles, disposent d'une identité culturelle : *« les métropoles tiennent une place de choix dans la vie culturelle par leur rôle de conservatoire des savoirs, des cultures et des identités, aux initiatives qu'on leur doit dans le domaine littéraire, artistique, musical ou architectural, et au terrain qu'elles fournissent à l'innovation »*⁵.

-- les métropoles dépendent du transport rapide et de la télécommunication : *« La métropolisation au cours des quinze dernières années est liée à un fait essentiel qui est le*

³ : Michel Waagenar et Hermann Vander Wusten (1997) : Métropolisation et politique politique ; géographie et cultures. UMR CNRS-Paris.

⁴ : Rouyer (1997) : Métropolisation et politique politique ; géographie et cultures ; UMR CNRS-Paris.

⁵ : Ahnstrom (1997) : Métropolisation et politique politique ; géographie et cultures. UMR CNRS-Paris.

franchissement d'un seuil dans la mondialisation de l'économie dont les progrès des télécommunications et des transports rapides de personnes réduisent les couts d'acheminement des informations et rendent possible une réorganisation des chaînes d'organisation et de contrôle des activités de production, de transport et distribution »⁶.

1-3/- L'émergence de la métropolisation

Les écrits sur la métropolisation et plus spécialement sur son apparition remontent à un quart de siècle. Des auteurs comme Geoffrey Parker estiment que la métropolisation est liée aux activités économiques et culturelles et que des métropoles sont apparues grâce et suite aux réseaux de solidarités qui sont indépendants des structures territoriales à l'exemple de l'Association Commerciale entre certaines villes de l'Europe au Moyen Age. Ainsi cet auteur écrit que « *Les très grandes villes doivent à leur dimension une série de problèmes de coordination des décisions publiques, de contrôle des populations et des activités, de planification urbaine et de préservation du milieu naturel et du patrimoine culturel qui affectent aussi les métropoles actuelles* »⁷.

Quant à Paul Claval il écrit que l'émergence de la métropolisation est intervenue à la suite du sous équipement des villes et que leur grand souci a été de bien se doter en équipements à rayonnement international pour être plus attractives surtout auprès des hommes d'affaires. En plus la nécessité d'améliorer leur qualité de vie et leur environnement artistique et culturel.

Par contre, d'autres auteurs relient les métropoles avec les capitales des pays étant donné que « *dans les capitales européennes, les gouvernements s'attachent à rendre leur image conforme à un modèle qui souligne par l'architecture des quartiers résidentiels, le succès de la bourgeoisie, met en valeur les institutions politiques, et plus encore les foyers de la vie culturelle et scientifique* »⁸.

⁶ : Paul Claval -André-Louis SANGUIN (1997) : Métropolisation et politique politique ; géographie et cultures. UMR CNRS-Paris.

⁷ : Geoffrey Parker (1997) : Métropolisation et politique politique ; géographie et cultures. UMR CNRS-Paris.

⁸ : Michel Waagenar et Hermann Vander Wusten (1997) : Métropolisation et politique politique ; géographie et cultures. UMR CNRS-Paris.

1-4 /- La définition de la métropolisation selon plusieurs auteurs

Ces définitions diffèrent d'un auteur à l'autre mais nous pouvons rencontrer aussi des définitions similaires. Ainsi :

*** Jean- Marie Miossec (2013) : Les grandes villes et métropoles d'Europe et de méditerranée face aux enjeux de la mondialisation**

« Les métropoles sont des villes d'une taille certaine, très bien desservies, dotées de fonctions de production, de décision, de conception et de diffusion. Rayonnant sur une vaste aire, commandant comme ville-mère à des centres relais, dotées d'une politique environnementale et d'une grande notoriété culturelle et sportive : l'existence et les activités d'un grand orchestre philharmonique sont à cet égard, un bon indicateur, tout comme la qualité des scènes muséographiques, les équipements sportifs et le niveau de jeu collectif des grandes équipes de sport »⁹.

Cet auteur a défini la métropole par sa taille et ses fonctions décisionnelles, productives et distributives. Il considère clairement que la métropolisation revient spécialement aux compétences et aux valeurs des grandes villes qui peuvent être les villes mères. C'est leur dynamisme soit au niveau local (de la ville mère vers les communes limitrophes) soit au niveau régional qui engendre un rayonnement sur une large aire en formant une aire métropolitaine.

***Corine SIINO (2004) : Métropolisation et grands équipements structurants : les grands équipements au service du développement métropolitain. Université du Mirail France**

Cet auteur a défini la métropolisation par le processus du polycentrisme, c'est-à-dire refaire l'organisation de l'espace urbain à travers la répartition de la population et des emplois entre le centre et la périphérie afin d'éviter la concentration dans le centre urbain.

⁹ : « Aspects des grandes villes et métropoles en Méditerranée et en Europe. Nouveaux enjeux dans la mondialisation » in La Grande Ville Méditerranéenne : Expériences et perspectives. Constantine le 15-16 Mai 2013.

De ce fait un redéploiement des équipements aux centres périphériques est nécessaire pour une métropolisation « *les équipements sont des éléments décisifs du développements des métropoles* ».

Il considère que la réalisation d'équipements importants tel que les pôles culturels, les gares TGV et les aéroports aux périphéries lointaines du centre, participent strictement à la concentration et à la fixation de la population ainsi que l'attraction des hommes d'affaires qui aboutit à la multiplication et à l'évolution des entreprises. Ce processus structure le territoire intra- métropolitain et participe au développement de la métropolisation « *Le développement d'activités que peut initier la construction des pôles de culture et de loisirs, des gares, des aéroports ou les infrastructures qui leur sont liées, représente des opportunités de croissance économique et démographique fortes au niveau local, régional et parfois international. La nature de tels équipements et les conditions de leur réalisation permettent alors de mieux comprendre comment s'opèrent l'intégration et l'emboîtement de différentes échelles dans la construction urbaine métropolitaine. Il résulte de la juxtaposition de logiques économiques (industrielles ou commerciales) et de revendications politiques et sociales qui participent de la production d'équipements* ».

***Isabelle ROGER (2004) : métropolisation et grands équipements structurants : les équipements de loisirs au service du marketing urbain : facteur d'émergence de processus de métropolisation. Université du Mirail France**

Cette auteure estime que la métropolisation est un concept qui apparu au début des années 1980 est devenu à la mode à l'époque pour les chercheurs urbanistes ainsi que les responsables politiques surtout. Ce terme crée spécialement pour les grandes villes d'une taille importante ou des régions dans laquelle certaines transformations et modifications ont été réalisées. En réalité ces définitions été liées, au début, aux grandes villes qui enregistrent une croissance démographique et urbaine et que par la suite cette définition a été embellie ou enjolivée « *Les métropoles sont devenues les symboles de la modernité et du dynamisme. Pour répondre à cette image de ville prospère, elles se sont engagées dans des politiques visant à valoriser leur environnement. La construction d'équipements de loisirs urbains, à la fois créatifs sur le plan urbain, sur les activités proposées au public, mais surtout dans l'originalité du concept permet de construire un discours dynamique dans la politique de communication de la métropole* ».

Ainsi cette auteure considère que la construction de nouveaux équipements notamment ceux de loisirs, contribuent à changer l'image et la fonction de la ville en développant le projet urbain qui participe au développement de la ville. Cette nouvelle image donne et diffuse un rayonnement à l'échelle de la métropole elle-même ou à l'échelle internationale, donc le périmètre du rayonnement de l'aire métropolitaine a été élargi par rapport aux auteurs précédents.

***Yves BOQUET (2004) : métropolisation et grands équipements structurants : enjeux métropolitains des nouveaux sites d'aéroports. Université du Mirail France**

« Les aéroports sont aujourd'hui des moteurs de l'économie des villes internationales et des éléments structurants de l'organisation métropolitaine, mais leur forte emprise spatiale, et leurs effets environnementaux sur des secteurs encore plus vastes suscitent des réactions vigoureuses de rejet des associations de résidents ».

Cet auteur relie la métropolisation avec la réalisation d'un grand équipement qui est l'aéroport dans les grandes villes. Il remarque que la croissance du transport aérien a conduit à la saturation des grands aéroports du monde, particulièrement par l'existence de plateformes de correspondance aéroportuaire qui participent fortement à l'accroissement du trafic aérien et mène directement à la réalisation de grandes entreprises et centres d'affaires en raison de l'accessibilité de cet équipement (l'aéroport). Dans ces conditions l'intégration des aéroports dans les outils de planification et d'aménagement urbain au niveau bien sur des grandes villes, contribue à l'émergence de la métropolisation ainsi qu'à son rayonnement sur une vaste aire métropolitaine.

***Robert MARCONIS (2004) : métropolisation et grands équipements structurants. Université du Mirail France**

Cet auteur pense au rôle du transport collectif dans les aires métropolitaines qu'il faut revoir la politique des transports collectifs plus que le transport par la voiture individuelle afin d'éviter et d'éliminer la ségrégation dans les villes et les inégalités socio-spatiales. Cela est dû particulièrement à la fragmentation et au fractionnement des lieux de résidence de la population et des lieux de travail ou d'activité. C'est en assurant le transport en commun dans les villes que l'on peut assurer en parallèle une certaine justice sociale sur une aire métropolitaine limitée.

***Florence LAUMIER (2004) : métropolisation et grands équipements structurants- Conclusion générale. Université du Mirail France**

« La réalisation de grands équipements, en prise directe avec la question des recompositions territoriales et celle de l'intégration parfois contradictoire des territoires et des populations urbanisées, est en effet constitutive du processus de métropolisation ». Elle affirme que la construction des équipements dans les grandes villes participe avec une grande ampleur dans la formation de l'identité métropolitaine sur n'importe qu'elle échelle régionale, nationale ou internationale.

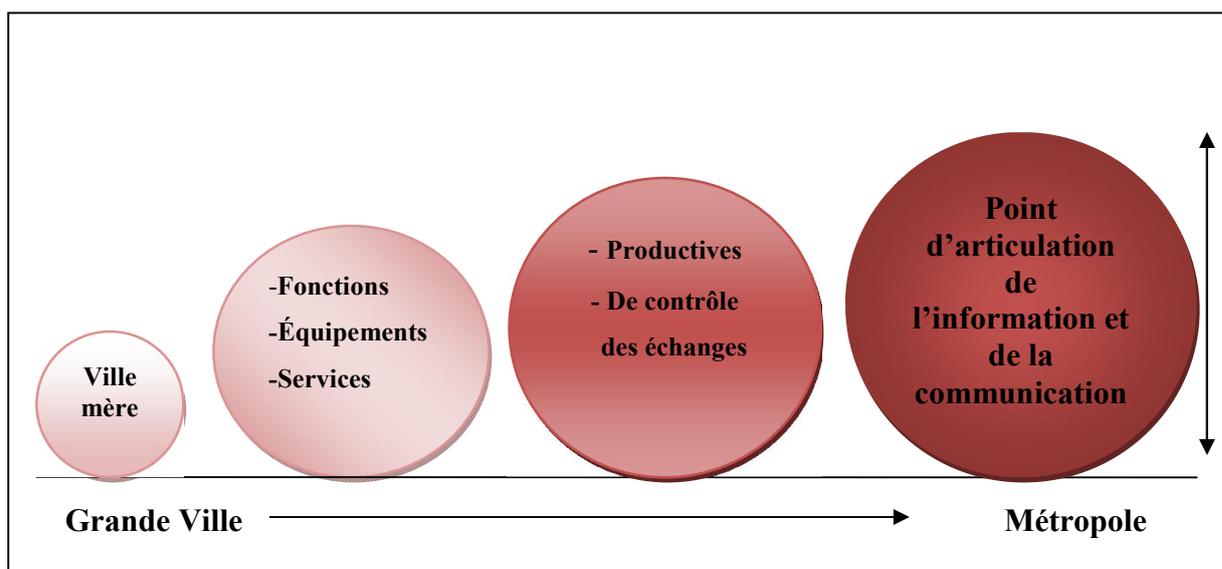
Cependant la réalisation de ces équipements ne doit pas être liée à la croissance démographique et urbaine (extension), c'est-à-dire que les équipements répondent aux besoins de la population, mais que ce sont des équipements qui doivent être intégrés dans le processus de métropolisation, c'est-à-dire ceux qui établissent des relations entre les grandes villes et leurs aires métropolitaines tel que les équipements de transports, équipements culturels et de formation.

*** Jean- François Troin (2000) : Les métropoles des Sud. Université de Tours**

Le schéma présenté ci-dessus montre le point de vue de cet auteur qui relève que la métropole démarre toujours d'une ville mère. Celle-ci est dotée de fonctions et d'activités supérieures telles que la culture, les services et des équipements importants qui mènent vers la production, le contrôle des échanges. Dans cette chronologie, l'évolution de la ville mère aboutit à des lieux d'assemblage de l'information et de la communication. Ces derniers qui forment un genre de nœuds de communication produisent les métropoles.

Néanmoins l'auteur explique que ces nœuds de communication qui définissent les métropoles sont ceux *« des pôles de la finance internationale et des services spécialisés aux entreprises, des lieux créateurs de normes et de modes comportementaux, le rôle du pouvoir y est donc décisif, il est de plus en plus l'ordre financier et il est induit par d'actives fonctions de recherche et d'innovation. Au total, nous pouvons donc qualifier les métropoles de villes diversifiées et complètes assurant tout à la fois production (parfois dans des centres satellites), régulation, financement, échanges, commandement et contrôle, coordination, innovation, formation et recherche, promotion du patrimoine culturel ».*

Schéma n° 01 : L'évolution d'une métropole



Source : Jean- François Troin (2000) + traitement de l'auteur

* **Guy SAEZ, Jean- Philippe LERESHE et Michel BASSAND (Février 1997) :**
Gouvernance métropolitaine et transfrontalière –action publique territoriale-

Ces auteurs ont retenu six (6) dimensions qui définissent la métropole et la métropolisation :

-- la première dimension est la taille de la collectivité quelque soit sa nature. Celle-ci doit être de grande taille c'est-à-dire d'un million ou plus d'habitants. De même qu'il est nécessaire d'identifier les caractéristiques ou les rapports sociaux de cette population comme la classe d'âge, les catégories raciales et les catégories socioprofessionnelles.

-- la deuxième est « *le rayonnement de la métropole sur le monde entier à travers d'autres métropoles constituées en une armature mondiale. Cette emprise mondiale conditionne la structure sociale, économique, politique et culturelle de chacune d'entre elles* ».

-- la troisième dimension est d'évaluer l'environnement de la métropole à travers la réalisation d'un bilan sur les dégradations qui influencent la santé de la population : pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, bruit, etc.

-- la quatrième dimension est la fragmentation et le fractionnement socio spatial des métropoles et de la métropolisation qui connaissent un accroissement suite à la ségrégation sociale qui est la répartition inégale des habitants dans les zones résidentielles et la

spécialisation fonctionnelle du sol qui désigne les activités qui occupent le territoire fractionné : zone industrielle, centre administratif, université, hôpital, etc.

--la cinquième dimension est la multiplication et la diversification des acteurs dans la métropole bien que le pouvoir métropolitain soit aussi fragmenté que l'espace.

-- la sixième et dernière dimension est à la fragmentation des métropoles à partir de la restructuration des réseaux techniques : réseaux de transport des personnes et marchandises, voirie, égout, eau potable, énergie, télécommunication. Ces derniers sont gérés par des acteurs sociaux multiples et divers. *« Comme il faut ajouter les réseaux des espaces publics, ce type de réseau joue un rôle considérable dans la dynamique métropolitaine. Ainsi le choix de certaines techniques (l'automobile et le téléphone) a été le facteur décisif de la suburbanisation et de la périurbanisation et de leurs réseaux, c'est-à-dire de la structuration des villes en agglomérations urbaines et métropoles ».*

En définitive, la métropolisation présente des caractères différents tant dans sa nature que son origine ou bien des problèmes qu'elle tente de résoudre. Malgré ces différences toutes ces définitions ont un sens commun.

1-5/- Exemple de métropoles à l'étranger

*Métropole du Midi méditerranéen de la France :¹⁰

L'émergence et l'évolution de la métropolisation dans le midi méditerranéen français proviennent essentiellement de deux facteurs :

-Le premier celui de l'exode rural qui a participé fortement à l'accroissement de la population.

-Le deuxième qui est le résultat de la croissance démographique, c'est le transfert et la décentralisation des populations et des activités du centre ville vers les zones périphériques plus ensoleillées. Ce phénomène est également appelé le mouvement de l'héliotropisme.

Ainsi cette dynamique nommée métropolisation a produit une nouvelle configuration spatiale et territoriale marquée par les extensions des faubourgs et des banlieues de la ville mais aussi vers les terres agricoles des communes limitrophes. Ces extensions ont formé un

¹⁰ : Sébastien Gadat ;(2007) .Métropolisation et risques dans le midi méditerranéen : enjeux territoriaux, politiques et sociétaux. Actes du colloque : 2^{ème} rencontres géographes urbain et risque d'inondation dans le midi méditerranéen. Université Versailles Saint- Quentin en Yvelines.

mouvement mixte entre deux phénomènes celui de la périurbanisation et celui de la rurbanisation des espaces agricoles.

La conséquence de cette dynamique spatiale a été appelée métropolisation caractérisée par :

- «- *La ségrégation sociale et spatiale des populations, des lieux et des modes d'habitat.*
- *La séparation géographique entre espaces d'habitat et lieux de travail, tout comme des lieux de sociabilité, de loisirs et des zones commerciales. Cette division monofonctionnelle de l'espace conduit à une démultiplication des déplacements des populations avec leurs véhicules.*
- *La pression foncière et immobilière, qui élargit l'aire de vie des populations vers les marges des territoires « métropolisés » accentuant la saturation du réseau de transport, la consommation d'espace dans des zones à risques d'inondation, d'écoulement ou de feux de forêt ».*

Ainsi cette forme de métropolisation a engendré beaucoup d'effets négatifs.

*Métropoles des (pays du) Sud

La métropolisation dans les pays du Sud a débuté entre 1930 et 1970 suite à l'exode rural ainsi qu'aux effets des guerres de libération ou des guerres civiles. Le dépeuplement des campagnes a conduit à l'explosion démographique des grandes villes. Cela a abouti à une occupation anarchique de l'espace marquée par la naissance et le développement des bidonvilles dans les marges de la ville.

Par la suite, c'est-à-dire durant les dernières décennies cette dynamique a changé puisque la croissance démographique des grandes villes a reposé uniquement sur l'accroissement naturel de sa propre population. En raison des problèmes multiples que connaissent ces grandes villes (saturation du tissu urbain, diminution des emplois, élévation du coût du logement...) les flux de l'exode rural ont été détourné vers les villes moyennes et les petites villes qui ont entamé ce processus de métropolisation.

De ce fait : « *Les métropoles de sud seront donc pour nous ces villes-têtes, insérées dans un réseau mondial. En particulier, seront retenues des villes plus modestes, situées dans les pays de petite ou moyenne taille dont elles polarisent le fonctionnement tout en les*

*connectant à l'extérieur. Il n'y aura donc pas de seuil numérique minimal ni d'automatisme entre taille et statut métropolitain »*¹¹

De cette rapide présentation théorique, nous constatons que la métropole ou la métropolisation ont pour fondement la compétence des villes et leur dynamisme dans leur aire d'influence respective et de rayonnement et cette dernière est appelée aire métropolitaine. Cette aire aux dimensions variables occupe un espace, un territoire, une région qui se compose d'une ville ou de plusieurs villes ou agglomérations urbaines. Ces dernières profitent et exploitent toutes les fonctions métropolitaines supérieures déjà mentionnés précédemment et plus spécialement celles liées à la recherche, la culture et les transports en commun.

2/- Le territoire de la métropole ou bien de l'aire métropolitaine

2-1/- Le territoire de la métropole

Pour plusieurs auteurs et chercheurs le territoire de la métropole correspond à celui de l'aire urbaine. Celui-ci dépasse le territoire de l'étalement urbain qui est l'extension du centre ville ou la ville mère vers ses périphéries avec une certaine continuité dans les différents espaces (urbain- rural et agricole- bâti). La délimitation de cette aire urbaine est très délicate car elle change d'un auteur à un autre et d'une discipline à une autre :

-- Une aire urbaine d'après le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine délimite le territoire de la métropole par deux dimensions essentielles. La première spatiale et matérielle à savoir le grand nombre d'habitants, les problèmes et les opportunités de la ville, la bonne qualité de vie quotidienne, la disponibilité des équipements sportifs et culturels, le bon environnement urbain, le meilleur cadre de vie, la cohésion sociale, la présence d'activités économiques et d'emploi, un développement économique, une dynamique commerciale, des transport en commun pour l'accessibilité interne, et des autoroutes, voies ferrées, aéroports l'accessibilité externe. Quant à la deuxième dimension elle représente les échanges et les flux de la population des villes, agglomérations qui sont dans ce système urbain.

¹¹ : Jean- François Troin ;(2000) : Les métropoles des Sud. Université de Tours.

L'aire urbaine est donc un espace caractérisé par une mobilité urbaine qui se présente en flux quotidien de la population qui s'appelle des mouvements pendulaires (lieu de travail - domicile) « *C'est l'espace qui vit en symbiose avec la ville, parce que impulsé par des mouvements multiples, en tous sens, courts mais quotidiens. L'indicateur classiquement utilisé est celui des mouvements pendulaires, c'est-à-dire ces mouvements qui lient quotidiennement le domicile et le lieu de travail, pour des milliers d'actifs. L'aire urbaine englobe ainsi non seulement l'agglomération principale, mais des agglomérations secondaires, qui fonctionnent comme relais au profit de la première* »¹².

Par contre l'institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE) a délimité en 2010 l'aire urbaine en la répartissant en trois niveaux :

- la grande aire urbaine : c'est un ensemble de communes d'un seul tenant, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les moyennes aires : c'est un ensemble de communes d'un seul tenant, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les petites aires : c'est un ensemble de communes d'un seul tenant, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Cette institution a défini et limité le territoire de l'aire urbaine par les flux quotidiens de la population, le déplacement lieu de travail- domicile. En outre elle a hiérarchisé ces ensembles en mettant des seuils pour les trois dimensions de la métropole.

Mais d'une manière générale l'aire urbaine comprend trois niveaux urbains qui sont : la ville-centre caractérisée par une grande concentration de la population et des services, la banlieue située à proximité qui est un espace résidentiel. Ces deux espaces forment le pôle urbain. Le troisième niveau est celui de la couronne périurbaine, éloignée du centre, qui accueille des logements et de grands équipements et infrastructures.

¹² : Marc COTE : Les territoires de la ville, l'approche du chercheur : penser la ville – approche comparatives, Khenchela ; Algérie (2008).

2-2/- L'aire métropolitaine

Le territoire de l'aire métropolitaine, par contre, est beaucoup plus grand que celui de l'aire urbaine. Il n'est plus l'espace dans lequel se dessinent les flux des mouvements pendulaires, mais c'est un espace qui représente des flux très importants liés aux fonctions spécifiques et propres à chaque ville. Ses fonctions contribuent au développement et à l'économie de cette ville ou cette métropole, et à l'attractivité de la population l'exemple des enseignants, des chercheurs pour l'université, des entrepreneurs et des investisseurs pour l'économie, des commerçants pour les échanges, des artistes et des artisans pour la culture.

Dans cet ordre d'idée, Marc Cote a également souligné que le troisième niveau du territoire urbain des villes algériennes après l'étalement urbain et l'aire urbaine c'est la région urbaine. Elle est l'espace qui est en relation économique et de services avec la ville. « *Les fondements en sont donc les fonctions animées par la ville, celles qui font la spécificité, et la force de la ville. Elles reposent donc là aussi sur des flux, moins nombreux et moins fréquents que ceux de la mobilité pendulaire, mais plus puissants : flux de produits, flux d'hommes, flux financiers, flux décisionnels. Ce sont ces flux qui dessinent le territoire d'attraction et de desserte de la ville.* »¹³

En définitive l'aire métropolitaine est formée d'une ou de plusieurs villes, agglomérations, villages, zones agricoles, zones naturelles. Elle aboutit à la constitution d'une région urbaine qui se développe grâce à ses compétences et à ses échanges.

Toutes ces définitions et délimitations ont le même sens et le même principe. Le territoire de l'aire urbaine ou de la métropole se compose du centre ville, de la périphérie proche et de la périphérie éloignée à condition qu'il y ait des échanges et des flux quotidiens (lieu de travail- lieu de résidence) entre ces espaces. C'est aussi un espace qui a connu plusieurs étapes historique, politique et sociale. Par contre l'aire métropolitaine est fondée et établie par des flux mais qui se situent à l'échelle régionale. Les relations qui se forment sont importantes et elles participent surtout au développement économique et culturel de la métropole.

¹³ : Marc COTE : Les territoires de la ville, l'approche du chercheur : penser la ville – approche comparatives, Khenchela ; Algérie (2008).

En conséquence la métropole est un lieu de vie ou un territoire qui a vécu une histoire et qui a disposé d'une population diversifiée. La métropole rayonne sur une vaste aire fonctionnelle qui possède une multitude de flux qui renvoient à de multiples fonctions et donc elle élabore, façonne une certaine identité.

3/- L'identité

Plusieurs experts, professionnels et chercheurs ont essayé d'identifier l'identité des territoires dans leur domaine de compétence. L'identité est devenue un enjeu très important pour la gestion des territoires notamment ceux des métropoles et aires métropolitaines.

Cependant après une recherche approfondie, nous constatons que les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à la citoyenneté, à l'aménagement des territoires et à leur développement durable ce sont surtout les géographes qui sont les plus concernés par l'étude de l'identité. Pour ces derniers l'émergence et la production de l'identité est fortement liée à la production territoriale. Nous allons d'abord présenter des définitions relatives à l'identité territoriale en général et par la suite l'identité métropolitaine et celle de l'aire métropolitaine en particulier.

***Guy Di Méo : Janvier (2007) Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ?¹⁴**

Cet auteur considère que la plupart des identités sont celles qui sont constituées par une composante géographique elle-même reposant sur deux éléments qui sont le spatial et social, liés à la territorialité. Il relève que ce sont particulièrement les territoires des villes, dans lequel l'élément social est très puissant vu la forte densité de la population au niveau de ce territoire. Alors l'identité se retrouve spécialement dans un territoire urbain « *les identités contribuent activement à toutes les constructions sociales d'espaces et de dispositifs urbains, réels ou sensibles. Les formes spatiales des identités, les dimensions identitaires des espaces s'interpénètrent selon une dialectique subtile. Elles se manifestent dans les représentations sociales par le truchement de schèmes symboliques qui associent objets, lieux, œuvres, personnages et événements patrimoniaux* ».

¹⁴ : Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? Janvier 2007. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

Ainsi, il existe une forte liaison entre l'identité et l'espace notamment lié à l'urbain, au point que sans l'existence d'un élément ou d'une dimension spatiale avec ces territoires surtout ceux de l'urbain il n'y pas d'identité. Ces identités territoriales ne diffèrent pas de celles des identités sociales (individuelle ou collective) qui se forment dans une lente évolution historique « *Le paysage, conçu comme une forme, à la fois subjective, phénoménale et sociale de la sensibilité humaine et de son rapport environnemental, joue un rôle fondamental de lien, de relais symbolique entre l'espace géographique et les identités sociales, tant individuelles que collectives* »¹⁵

Cette identité territoriale se crée en dévoilant ses caractères spécifiques et opportunistes, et cela spécialement dans les villes avec la mixité et la densité de la population, le regroupement d'équipements, le croisement des différents réseaux, comme le définit l'auteur « *La construction identitaire, surtout d'essence politique, investit l'espace géographique d'un sens collectif très puissant qui lui confère une grande intensité sociale. Elle en fait une collection de lieux (symboliques, patrimoniaux, de mémoire, vécus), agencés en réseaux, qui génèrent des territoires. Une telle construction concrétise souvent des rapports de force. Elle entre dans des processus de domination et d'hégémonie* »¹⁶

*** France Guérin-Pace et Yves Guermond¹⁷:**

Cet auteur estime que le concept identité utilisé en géographie est ambigu parce que le lien qui est entre l'identité et le territoire, est marqué beaucoup plus sur l'espace ou le territoire que sur les individus. Pour cette raison il considère qu'il faut distinguer l'identité d'une entité géographique du caractère géographique des identités individuelles. « *En particulier, elle comporte pour risque d'assigner par glissement l'identité désignée des territoires aux individus qui composent ce territoire, comme s'ils constituaient une communauté. Or pourquoi les identités collectives ou sociales coïncideraient-elles nécessairement avec des entités géographiques ?* ».

De ce fait il y aurait une identité du territoire lorsque les spécificités de l'espace (site, patrimoine, etc.) et ses caractéristiques culturelles sont partagées par la population. Seulement la construction de l'identité du territoire débute par une histoire et un passé commun des populations.

¹⁵ : Idem

¹⁶ : Idem

¹⁷ : Identité et rapport au territoire. L'espace géographique. Avril 2006.

***François THUAL¹⁸**

Pour cet auteur l'identité est la production d'une analyse territoriale dans l'analyse de la territorialité qui « *implique une double démarche : la prise en compte de la morphogenèse territoriale d'un pays, c'est-à-dire sa formation ainsi que l'évaluation de ses gains et de ses pertes à longue durée, et le rapport entre cette morphogenèse et l'ethnogenèse du ou des peuples qui vivent sur ce territoire. La relation dynamique entre ces deux constantes permet d'établir un premier bilan géopolitique. En ce sens, les constructions politiques (État, empires, villes, etc) doivent être saisies dans leur inscription dans l'espace et dans le temps, dans l'incrustation quasi physique et leurs intensions et des conflits qu'elles ont générés* ».

Cet auteur pense que l'identité est liée directement à une dynamique territoriale qui renferme : premièrement la formation du territoire dû à son développement suite aux différentes extensions qui modifient la forme au cours d'une durée précise. Deuxième est l'estimation des gains et des pertes des peuples ou de la population qui vivent sur ce même territoire, c'est-à-dire les flux migratoires locaux, régionaux ou nationaux sur ce même territoire. Ces deux éléments qui se fondent sur un espace donné et durant une période bien déterminée permettent d'inscrire une politique sur ce territoire. Le territoire accompagne la géopolitique. En approfondissant sa réflexion l'auteur estime que la juxtaposition de trois éléments que sont le géographique (forme territoriale), le social (flux et diversité de la population) et le politique (état, ville, etc...) au cours d'un développement historique édifie et crée une identité de ce territoire.

Par ailleurs le territoire durant ces dernières décennies est devenu très complexe il est à la recherche d'une identité très précise « *le désir de territoire a cherché à légitimer ses ardeurs en s'appuyant sur des motivations identitaires de plus en plus précises. L'appartenance confessionnelle et le sentiment national identitaire ont servi de caution à ces passions territoriales qui s'appuyaient jusqu'ici sur une avidité économique ou sur des besoins stratégiques, ou bien encore sur des principes d'extension territoriale de domaines dynastiques* ».¹⁹

¹⁸ : Le désir de territoire –Morphogenèses territoriales et identités Mars (1999).

¹⁹ : François THUAL : Le désir de territoire –Morphogenèses territoriales et identités Mars (1999).

***Samuel LÉON²⁰ :**

Cet auteur écrit que l'identité et le territoire sont extrêmement liés, car le territoire produit une spécificité et une image délimitée par un espace à l'identité, et il confirme en plus que l'identification des métropoles est « *le produit d'une construction historique, sociale et politique* ». L'identité métropolitaine est une question avant tout politique car les métropoles s'appuient sur la démocratie locale et la gouvernabilité.

Il souligne aussi que la plupart des métropoles en France réfléchissent pour trouver et dénommer leur identité ; et que ces territoires métropolitains qui sont à la recherche de leur identité sont particulièrement ceux qui possèdent une grande concentration et grand nombre d'habitants, c'est-à-dire des territoires qui ont connu plusieurs vagues de migration. Il considère que la production d'une identité métropolitaine s'appuie en plus sur l'histoire.

Après plusieurs études effectuées au niveau de ces territoires qui sont les métropoles et leurs aires métropolitaines il conclue que les outils les plus utilisés pour dénommer ces territoires sont la promotion de la culture et la mise en récit/communication. Ainsi la culture avec son patrimoine matériel et immatériel participe fortement à l'amélioration identitaire des territoires « *Le patrimoine, matériel (la place du Capitole à Toulouse, les chantiers navals à Saint-Nazaire...) ou immatériel (le vin à Bordeaux, le littoral à Caen...) a ceci de fédérateur qu'il peut jouer le rôle d'un marqueur visible, porteur de sens* ». ²¹

En outre, il ajoute que la production de l'identité métropolitaine est attachée aussi à la réunion de : premièrement la multiplication et la diversification de ses politiciens (élus) et de ses administrateurs, et deuxièmement l'intégration de grands projets en s'appuyant sur la société civile « *les vertus de l'identité ne doivent pas être surestimées. Sans projet et sans gouvernance adaptée, la métropole peut difficilement être reconnue par ceux qui la vivent au quotidien* » ²². C'est la question de la gouvernance métropolitaine qui se pose dans ce cas.

²⁰ : L'identité, une ressource dans les stratégies métropolitaines ? Juin (2015).

²¹ : Samuel LÉON : L'identité, une ressource dans les stratégies métropolitaines ? Juin (2015).

²² : Idem

4/- La gouvernance

Il est certain qu'à partir des différentes définitions de la métropole, de l'aire métropolitaine et de l'identité des territoires nous saisissons parfaitement que ces territoires sont principalement et strictement liés à la gouvernance en raison soit de l'étendue soit du fractionnement de l'espace des métropoles. La première situation peut produire des zones ou des angles morts alors que la seconde peut aboutir éventuellement à une fragmentation suite à la multiplication et la diversification des acteurs. Également ces territoires des métropoles nécessitent une pratique de gouvernance pour pouvoir identifier et développer leur identité.

Ceci nous mène à nous interroger sur la nature de la gouvernance et son rôle à l'échelle des métropoles et des aires métropolitaines en consultant les écrits de certains auteurs.

***Francis GODARD**²³

Cet auteur relève que durant notre époque une diversité d'acteurs intervient dans le domaine du développement urbain. La multiplication et la diversification du champ d'intervention a participé à la transformation du rôle politique et central de l'Etat, du monopole à la négociation et à la coopération entre les différents acteurs et groupes. C'est la raison pour laquelle ce concept de gouvernance notamment de gouvernance locale est apparu et conçu comme une méthode descriptive et analytique pour les villes afin d'arriver à une meilleure gestion.

*« Mais la gouvernance ne supposant pas l'autonomie, ni encore moins, la souveraineté d'un gouvernement, elle tend, en français, à remettre en cause l'image balistique du gouvernement démocratique représentatif pour lui substituer un processus plus ou moins pluraliste, voire contractuel, d'ajustement mutuel entre plusieurs acteurs dont certains ne sont ni politiques ni publics ».*²⁴ L'auteur précise que cette nouvelle méthode de gestion, ce nouveau concept ne s'applique pas sur l'autorité et la puissance du pouvoir politique et public ; mais il essaye de rééquilibrer le gouvernement en impliquant la légalité et la démocratie, avec l'intégration et la multiplication des acteurs reconnus ni politiques ni publics plus particulièrement lors de la gestion de certains secteurs sociaux qui sont objet d'une politique publique. Ce concept qu'est gouvernance est d'intérêt majeur pour résoudre cette tâche.

²³ : Gouvernement des villes - territoire et pouvoir- : Paris. Mars (1997).

²⁴ : Francis GODARD : Gouvernement des villes - territoire et pouvoir- : Paris. Mars (1997).

***Gilles NOVARINA²⁵**

Il pense que les formes du pouvoir ont été changées et transformées d'un pouvoir central autonome, réparti entre le centre et la périphérie à un pouvoir décentralisé qui est représenté par une pluralité d'acteurs qui disposent d'une large décision. Cependant cette transformation du pouvoir a poussé plusieurs chercheurs à « *substituer la notion de gouvernance urbaine à celle de gouvernement local et de pouvoir périphérique, afin de mieux cerner des situations caractérisées par une fragmentation des institutions politiques et administratives* » pour améliorer la coopération entre tous les acteurs et la mobilisation des ressources intellectuelles et matérielles.

Il confirme que les tâches de gouvernabilité des élites politiques sont devenues très difficiles à la suite de la complexité et de la multiplication des acteurs, ainsi que la fragmentation du pouvoir politique et administratif. Dans ces conditions la gouvernance urbaine permet de mieux identifier le problème de fragmentation et de trouver des solutions en processus de coordination et de négociation entre les acteurs.

*** Guy SAEZ, Jean- Philippe LERESHE et Michel BASSAND²⁶**

La gouvernance est apparue à la suite du développement social et politique qui a conduit aux transformations de l'action publique. Ainsi « *la diminution relative de la capacité d'action des états, la crise de légitimité de la sphère publique, l'intervention à tous les niveaux de l'action publique d'agents et d'institutions du secteur privé, l'importance nouvelle du paradigme du marché* » dans laquelle la bonne gouvernance se présente comme une solution et un moyen pour résoudre les contraintes et les contradictions produites par ce développement.

*** Patrick le Galès²⁷:**

Cet auteur qui a défini le concept de gouvernance qui renvoie :

--aux formes de coordination et de pilotage de direction des groupes.

--aux problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements en adaptant de nouvelles formes d'organisation sociale, économique et politique.

²⁵ : Gouvernement des villes - territoire et pouvoir. Paris. Mars (1997).

²⁶ : Gouvernance métropolitaine et transfrontalière –action publique territoriale- Février 1997.

²⁷ : Gouvernement et gouvernance des territoires. (Mars 2006).

--à la coordination d'acteurs, de directions, d'institutions et de groupes sociaux, donc d'acteurs publics et privés qui contribuent à une décision collective pour un objectif et un intérêt commun.

Cet auteur considère que cette méthode n'est pas une solution miracle qui trouve des solutions aux problèmes car il doute qu'elle présentera les mêmes défaillances enregistrées auparavant ; néanmoins il estime que « *L'intérêt aujourd'hui pour ces questions de gouvernance découle d'une transformation du rôle de l'État et des modes de régulation politique qui s'y attachaient* ». Il conclue que cette notion est un chemin qui peut expliquer les formes contemporaines et les transformations de l'État et de l'action publique.

*** Jean- Marie Miossec**²⁸

Il note qu'une bonne gestion des métropoles ne pourra être conçue et accomplie sans une bonne gouvernabilité, c'est-à-dire une bonne application et répartition des actions publiques afin d'effectuer une cohésion sociale qui évite une certaine ségrégation. Ainsi il faut qu'il existe une bonne coopération et collaboration entre les acteurs de la métropole « *la métropolisation qui implique un débordement de la commune mère sur les communes périphériques, implique la mise en place d'une gouvernance interterritoriale* »²⁹. Il faudrait donc une bonne gestion des politiques entre les collectivités de la métropole pour lui assurer une bonne gestion et gouvernance notamment celle qui établit des corrélations entre commune mère et communes périurbaines.

En définitive au vu des définitions de la gouvernance ainsi que ceux de la gouvernance métropolitaine ont un grand nombre de points communs. Nous pouvons conclure que la gouvernance peut être considérée comme une méthode ou indice pour expliquer les transformations de l'Etat qui autorise que la décision se prend par la négociation et la coopération entre plusieurs acteurs, ainsi que la participation des citoyens dans la gestion de l'espace urbain.

²⁸ : Les grandes villes et métropoles d'Europe et de méditerranée face aux enjeux de la mondialisation.

²⁹ : Jean- Marie Miossec : **Les grandes villes et métropoles d'Europe et de méditerranée face aux enjeux de la mondialisation.**

II/- L'AIRE MÉTROPOLITAINE CONSTANTINOISE

1- La ville de Constantine

Constantine a été toujours une grande ville et la capitale du nord-est algérien en raison de sa position géographique privilégiée puisque située entre le Tell et les Hautes Plaines. Cette ville historique a connu une succession de civilisations qui ont laissé un riche passé, des traces historiques et une culture ancienne.

Cette histoire et son rôle important dans la dynamique régionale ont rendu cette ville attractive qui a drainé un flux continu de populations notamment avec l'indépendance du pays. L'augmentation de la population a engendré un étalement et un développement urbain très important. Depuis, elle est devenue une métropole régionale au caractère bien affirmé.

Tableau n° 01 : Évolution de la population de la ville de Constantine, de sa commune, de ses communes limitrophes, et du grand Constantine (1966-2017)

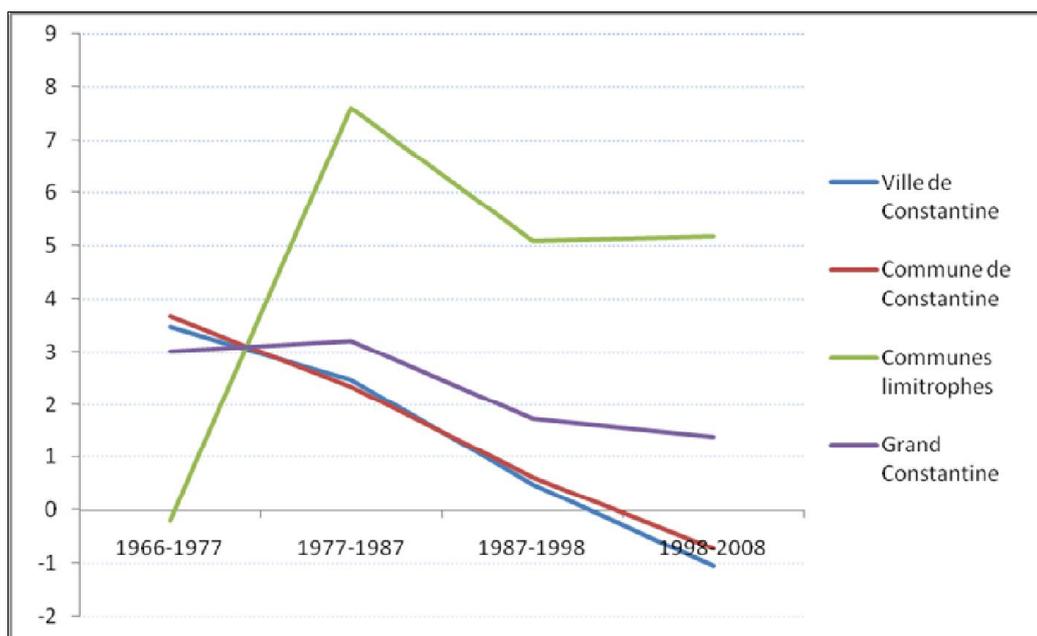
		1966	1977	1987	1998	2008	2017*
Ville de Constantine		245 621	345 566	440 842	465 021	418 672	486 104
Commune de Constantine		249 411	357 500	450 738	481 947	448 374	496 705
Communes limitrophes	E l Khroub	29 986	21 300	51 142	89 919	179 033	357 924
	Hamma Bouziane	14 438	22 500	37 862	58 307	79 952	105 259
	Didouche Mourad	14 000	9200	16 548	33 266	44 951	58 306
	Ain Smara	/	4300	13 671	24 426	36 998	52 443
	Total	58 424	57 300	119 223	205 918	340 934	573 932
Grand Constantine		307 835	414 800	569 961	687 865	789 308	1 070 637
Wilaya de Constantine		340 619	478 300	664 303	810 913	938 475	1 249 024

Source : ONS + traitement personnel

*Estimation de l'ONS

La ville de Constantine a connu plusieurs périodes distinctes de croissance démographique selon le tableau ci- dessus. Elles ont été caractérisées par un développement urbain qui a pris deux formes particulières : la première planifiée par les outils d’urbanisme avec des normes et le deuxièmes non planifiée et spontanée.

Graphique n° 01 : Évolution taux d’accroissement de la ville et commune de Constantine, ses communes limitrophes, et le grand Constantine



Source : ONS + traitement personnel

-- La période 1966-1977 : durant cette première période postcoloniale la ville de Constantine a connu une explosion démographique passant de 245 621 à 345 566 habitants soit près de 100 000 habitants. Le taux de croissance annuel s’est élevé à 3,47%. La croissance naturelle (nataliste) et les flux migratoires des populations rurales des wilayas limitrophes en sont la cause.

Malgré l’achèvement de plusieurs cités héritées du Plan de Constantine qui se localisent dans les faubourgs de Constantine telles que celles de Fadila Saadane, Filali, Benboulaid, 20 Aout, 5 Juillet, Boudjenana, El Bir et Ciloc dans sa partie occidentale et celles de Daksi et Ziadia dans sa partie orientale. La situation de pénurie de logements a conduit à la construction d’habitations illicites, de bidonvilles, où des quartiers entiers ont été édifiés en absence de contrôle de l’Etat.

-- La période 1977-1987 : cette période est caractérisée par la réalisation de plusieurs cités, de lotissements et de zones d'habitat (Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle) à Boussouf, à Djebel Ouahch, Boumerzoug, etc... Mais la population passant de 345 566 à 440 842 habitants soit encore une augmentation de près encore de 100 000 habitants a encouragé la prolifération de l'habitat illicite et des bidonvilles dans la ville. En outre, la ville commence à être touchée par d'autres phénomènes tels que celui du glissement de terrain, l'effondrement du vieux bâti dans la médina, saturation du périmètre urbain.

Pour y pallier une politique générale d'aménagement a été mise en pratique qui a consisté au report des programmes d'habitat et d'équipements dans les communes limitrophes voisines à savoir le Khroub, Ain Smara, Hamma Bouziane (Bekira) et Didouche Mourad (oued el Hadjar).

Ce processus a abouti rapidement à l'émergence des villes satellites de Constantine. Ceci explique, en grande partie l'augmentation importante de la population de ces communes et de ces villes satellites passant de 57 300 à 119 223 habitants soit une croissance de 7,6% par an.

-- La période 1987-1998 : c'est une période très importante dans l'histoire de l'urbain de la ville de Constantine qui est caractérisée un net fléchissement du croit démographique (+ 24 170 personnes soit un taux de 0,49 % par an). La saturation totale du périmètre urbain ajoutée au début du transfert des populations dans les communes limitrophes explique cette situation.

-- La période 1998- 2008 : les effectifs de la population continuent à se réduire passant de 465 021 à 418 672 personnes soit un taux négatif de -1,04% par an. La politique du report des populations a connu une grande accélération. Les opérations de transfert-relogement ont été nombreuses puisqu'elles ont concerné 2051 familles habitant sur des terrains touchés par le glissement de terrain, 5536 familles des bidonvilles, 1142 familles habitant des logements précaires, 1717 familles en provenance de la médina (vieux bâti), 10 888 familles dans le cadre du social et 1438 divers. Ce sont donc un total 22 972 familles qui ont été relogés entre 1998 et 2008. Parmi les nombreux exemples nous présentons deux d'entre eux par des illustrations.³⁰

³⁰ : DUAC

Photo n° 01: Cité Ain Askar Bardo
- habitat précaire en dur -



Photo prise par l'auteur en 2007

Photo n° 02 : Cité Ain Askar Bardo - l'éradication de l'habitat précaire + aménagement + calibrage et aménagement de l'oued.



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n° 03 : Cité Bessif/ Boumerzoug
présence des bidonvilles



Photo prise par l'auteur en 2007

Photo n° 04 : Cité Bessif/ Boumerzoug - l'éradication des bidonvilles + calibrage et aménagement de l'oued



Photo prise par l'auteur en 2017

-- La période 2008-2017 : les données statistiques de cette période ne sont que des estimations réalisées par l'office national des statistiques (ONS) arrêtées au 30-09-2017. Mais elles nous paraissent peu probantes (colonne N° 7 du tableau N°1 en italique). Durant cette période 6576 familles ³¹ qui habitaient dans des bidonvilles ont été transférées vers les villes nouvelles d'Ali Mendjeli et Massinissa. Ce processus est encore en cours.

³¹ : DUAC (2016)

Cette ville est organisée administrativement (tableau ci- dessous) en neuf (9) délégations communales (Sidi Rached, Ziadia, 5 Juillet, Belle vue, Sidi Mabrouk, Gamas, Bab El Kantara, Boudraa Salah, Les muriers).

Tableau n° 02 : La ville de Constantine

Délégation communale	Superficie (ha)	Population
Sidi Rached	621.18	51078
Ziadia	643.96	44244
5 Juillet	1281.44	31765
Belle Vue	429.15	43043
Sidi Mabrouk	528.33	64648
Gamas	682.52	46014
El Kantara	307.90	29554
Boudraa Salah	478.29	47966
Les Muriers	1099.48	60360
LA VILLE	6072,25	418 672

Source : ONS

2- La commune de Constantine

La commune de Constantine qui s'étale sur 231,63 km² comptait 448 374 habitants en 2008. En plus du chef lieu de la commune (ACL) nous avons cinq (5) agglomérations secondaires (Zouaghi, El Djedour, Salah Bey, Benabdelmalek Ramdane et le 1^{er} Novembre) et onze (11) petits groupements qui sont la ferme Boukhmis, Djebel El Ouahch, Kef Lakhal, Djemaa Torcha, Bled Bencheikh, Ferme des 3 Martyrs, Ferme Bentchicou, Kariat Belatreche, El Ma El Bared, Ain Ezzit et Djebbabsa. Ils constituent la zone éparse.

Tableau n° 03 : Évolution de la population de la commune de Constantine

	1966	1977	1987	1998	2008
Ville de Constantine (ACL)	245 621	345 566	440 842	465 021	418 672
Agglomérations secondaires (AS)	--	1252	2885	11 893	24 358
Zones éparses (ZE)	3 790	10 682	7011	5033	5344
Commune de Constantine	249 411	357 500	450 738	481 947	448 374

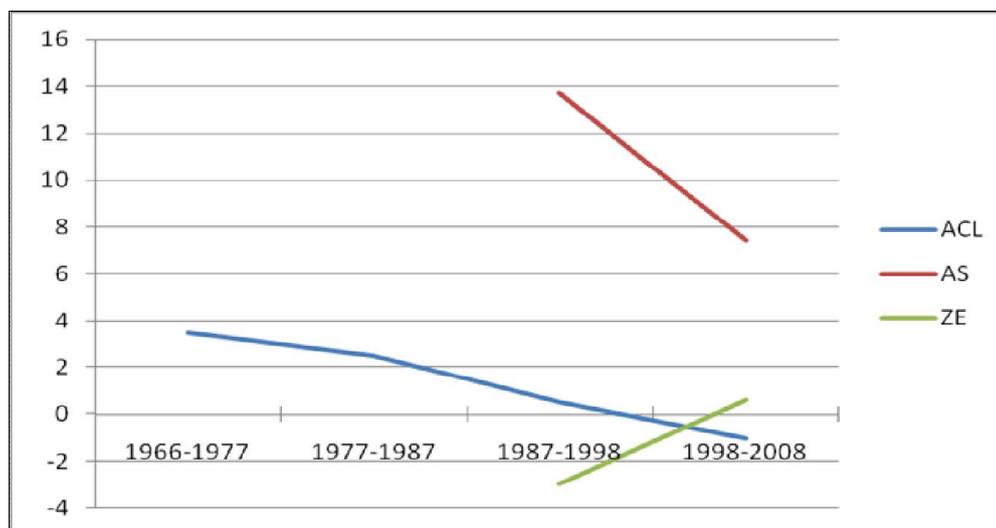
Source : ONS

L'évolution de la population de la commune a suivi dans ses grandes lignes celle de la ville débutant par une augmentation importante et se terminant par une diminution passant de 249 411 habitants en 1966 à 481 947 en 1998 pour descendre à 448 374 en 2008 soit un taux de croissance de 3,66 % par an pour la période 1966-1977 et -0,71% pour celle 1998-2008 .

Néanmoins il faudrait signaler la création d'agglomérations secondaires dans le territoire communal et dont le nombre est passé de l'unité avec 1252 habitants en 1977 à 5 avec 24 358 en 2008. Leurs effectifs se sont accrus d'une manière considérable se hissant de 2 885 habitants en 1987 à 11 893 en 1998 pour atteindre 24 358 habitants en 2008 soit respectivement un taux de 13,74 % par an pour la première période et 7,43 % par an pour la seconde période. Le développement de ces agglomérations secondaires a pour origine la réalisation de lotissements planifiés ou bien irréguliers.

En réalité, mis à part celle de Zouaghi qui comptait déjà 20 100 habitants en 2008, toutes les autres sont de petite taille.

Graphique n° 02 : Taux d'accroissement de la population de la commune de Constantine



Source : ONS

3- le grand Constantine

Le Grand Constantine est une appellation qui est apparue dans les travaux des universitaires constantinois et plus précisément des géographes au début des années 1980. Elle a été utilisée pour étudier les villes satellites de Constantine au moment où elles commençaient à prendre forme et à se développer.

Cette appellation strictement cognitive désigne les communes limitrophes à celle de Constantine à savoir celle du Khroub, d'Ain Smara, de Hamma Bouziane et de Didouche Mourad. Cette notion, sans fondement institutionnel, a été reprise sous la dénomination de Groupement de Constantine dans le cadre du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU).

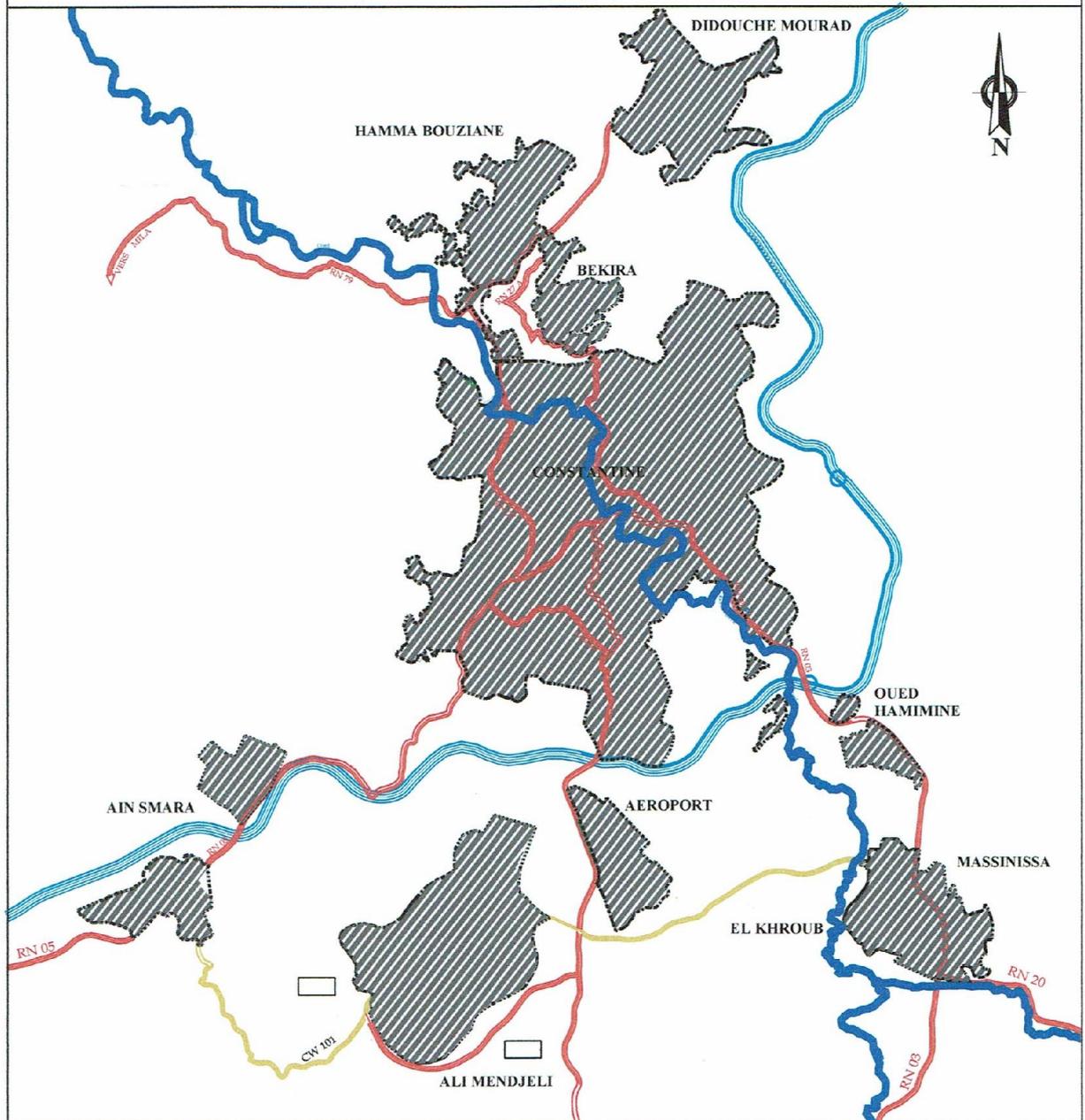
Tableau n° 04 : Évolution de la population des communes du Grand Constantine (1977-2008)

Commune	Dispersion	1977	1987	1998	2008	% en 2008
Khroub	ACL	14 962	36924	65239	89251	52,5
	AS		5337	19169	85568	
	ZE	6338	8881	5511	4214	
	Total	21 300	51 142	89 919	179 033	
Ain Smara*	ACL	2815	10558	20318	32057	10,8
	AS		574	1378	2266	
	ZE	1485	2539	2730	2676	
	Total	4 300	13 671	24 426	36 998	
Hamma Bouziane	ACL	19 252	29203	36422	43576	23,4
	AS	2370	4850	19072	34745	
	ZE	878	3809	2813	1631	
	Total	22 500	37 862	58 307	79 952	
Didouche Mourad	ACL	4932	8839	28327	40027	13,1
	AS		2206	1352	2156	
	ZE	4268	5503	3587	2768	
	Total	9 200	16 548	33 266	44 951	
TOTAL		57 300	119 223	205 918	340 934	100

Source : ONS

*Ain Smara était une agglomération secondaire en 1977

LE GRAND CONSTANTINE



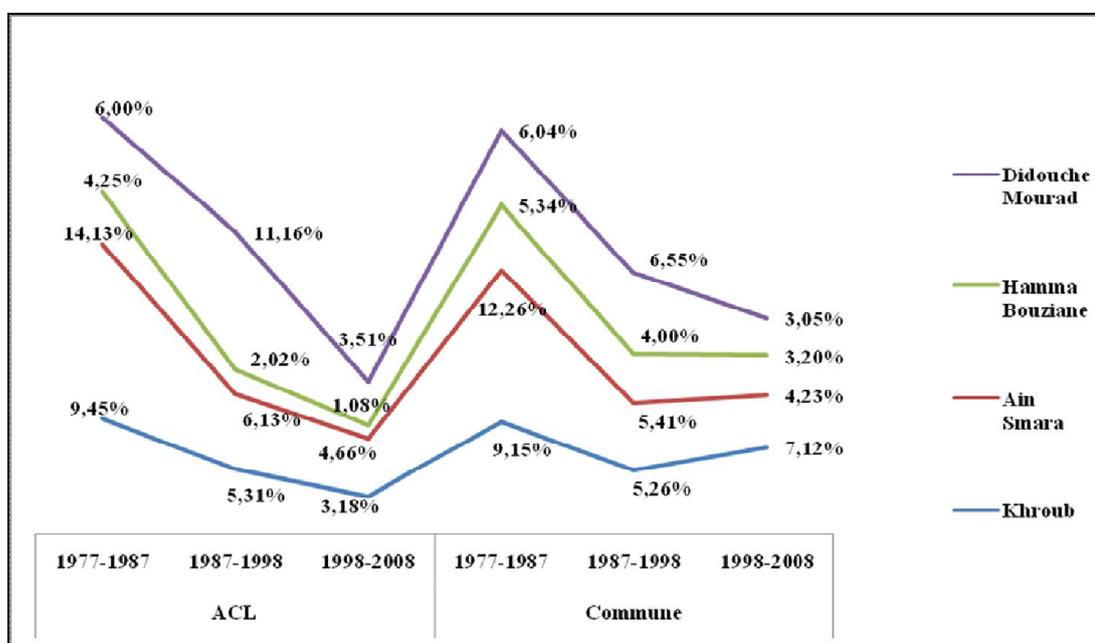
-  Oued
-  Autoroute Est-Ouest
-  Routes Nationales
-  Chemin wilaya



SOURCE: Révision PDAU 2008 Phase 01 + traitement de l'auteur

La population de ces 4 communes s'est accrue considérablement et d'une manière exponentielle. Elle a été multipliée par six (6) en 31 années. L'augmentation a été de l'ordre de 61 900 habitants soit 7,6% par an entre 1977 et 1987, puis de l'ordre de 86 600 habitants soit 5,09 % par an entre 1987 et 1998 et de 135 000 habitants soit 5,17 % par an entre 1998 et 2008. Avec une population s'élevant à 340 934 c'est une nouvelle géographie du peuplement qui s'est formée. Celle-ci s'est accentuée durant ces dernières années et le prochain recensement donnera la pleine mesure de cette nouvelle répartition de la population dans ces 4 communes.

Graphique n° 03 : Taux d'accroissement de la population des communes du grand Constantine



Source : ONS

Dans le détail, nous relevons que toutes les communes ont connu un accroissement élevé car bénéficiant des programmes d'habitat dévolus aux constantinois et conséquence de la mise en œuvre de la politique d'aménagement dite des villes satellites durant les décennies 1970 et 1980. Son effet majeur a été la croissance de la population des chefs lieux qui de petites villes (Hamma Bouziane, Khroub) ou de bourgs ruraux (Didouche Mourad, Ain Smara) sont devenues par la suite ville moyenne (Khroub) ou de petites villes au caractère urbain bien affirmé.

Par contre dans certaines communes durant la période 1990 et 2000 ce sont les agglomérations secondaires qui ont fixé les populations dont l'essentiel provient de la ville de Constantine. En effet toutes les opérations de transfert-relogement évoquées précédemment ont eu pour destination les agglomérations secondaires nouvellement créées dans la commune du Khroub à savoir les villes nouvelles d'Ali Mendjeli avec 64 120 habitants et de Massinissa avec 12 359 habitants et plus accessoirement celle de Hamma Bouziane avec Bekira.

Ce Grand Constantine n'est pas uniquement un territoire de l'habitat puisqu'il dispose d'un grand nombre d'équipements et d'infrastructures dont certains leurs sont propres liés à leurs besoins immédiats alors que d'autres proviennent de la fonction métropolitaine de Constantine. Ainsi le Grand Constantine dispose d'hôpitaux, de cliniques, de lycées, de centres de formation, de zones d'activités, d'hôtels ...etc.

Tous ces équipements contribuent à renforcer la dynamique relationnelle et fonctionnelle existantes entre la métropole et ses agglomérations satellites qui tout compte fait ne se situent que dans un rayon de moins de 20 km.

4- La wilaya de Constantine : un rétrécissement continu de son territoire

La wilaya de Constantine est actuellement dotée d'un territoire d'une superficie de 2197 km² qui comptait 938 475 habitants en 2008. Elle a été amputée successivement d'une partie de ses territoires à la suite des découpages territoriaux et administratifs des wilayas. Elle a connu différents découpages administratifs depuis 1963 :

4.1. Le découpage de 1963-1965

Dans la première organisation territoriale, le département de Constantine qui faisait partie des 15 départements du pays comptait 8 arrondissements à savoir celui de Constantine, Ain Beida, Ain M'lila, Collo, Djidjelli, El Milia, Mila, Skikda. Celui de Constantine avait 10 communes (voir tableau ci-dessous). Le département s'étendait sur 19 899 km².

Le département de Constantine englobait à cette période un grand nombre d'arrondissements avec leurs communes. Tous ces arrondissements vont se détacher du département de Constantine à la suite des découpages territoriaux et administratifs qui suivront.

Tableau n° 05 : Organisation territoriale du département de Constantine en 1963-1965

Département	Arrondissement	Communes de l'arrondissement de Constantine
Constantine	Constantine	Constantine
	Mila	Chelghoum Laid
	Djidjelli	Oued Athmania
	El Milia	Tadjenanet
	Ain Beida	Oued Zenati,
	Ain M'lila	Tamlouka
	Skikda	Zighoud Youcef
	Collo	
		Hamma Bouziane
		El Khroub

Source : ONS

4.2. Le découpage de 1974

Ce premier découpage qui a eu lieu en 1974 à l'échelle du pays a porté le nombre de wilayas (anciennement département) à 31. La consistance territoriale de la wilaya de Constantine a connu de grandes modifications étant donné qu'elle a été amputée de 5 de ses 6 anciennes daïras (anciennement arrondissement) qui se situent dans ses parties orientale, occidentale, septentrionale et méridionale.

Ainsi les daïras de Djidjelli et El Milia ont formé la wilaya de Jijel, les daïras de Skikda et Collo ont contribué à former la wilaya de Skikda, les daïras d'Ain Beida et d'Ain M'lila ont contribué à former la wilaya d'Oum El Bouaghi. La création de ces nouvelles wilayas a fortement réduit le territoire de la wilaya de Constantine d'autant plus que des communes qui relevaient de l'ancien arrondissement de Constantine ont été rattachées à ces nouvelles wilayas à l'exemple d'Oued Zenati et Tamlouka à celle de Guelma et la commune de Zighoud Youcef à la wilaya de Guelma.

Dans ce nouveau découpage la wilaya de Constantine qui se présentait dans une configuration amoindrie avec 3 daïras et 12 communes, voir tableau ci-dessous, ne couvrait plus que 3 561 km² soit 17,8 % de son ancien territoire.

Tableau n° 06 : Découpage administratif de la wilaya de Constantine de 1974

Wilaya	daïras	communes
Constantine	Constantine	Constantine
		El Khroub
		Ain Abid
		Hamma Bouziane
		Didouche Mourad
	Mila	Mila
		Grarem
		Ibn Ziad
	Chelghoum Laid	Chelghoum Laid
		Oued Athmania
		Tadjenanet
		Teleghma

Source : ONS

4.3. Le découpage de 1984

Dans ce découpage intervenu en 1984 la wilaya de Constantine a connu une nouvelle amputation en raison de la création de la wilaya de Mila dans sa partie occidentale. La wilaya a été réorganisée en 6 daïras et 12 communes (voir le tableau-ci-dessous) et (carte n°). Sa superficie a été réduite à 2 187 km² soit 61,4 % de sa consistance territoriale de 1974 et 10,9 % de celle de 1963.

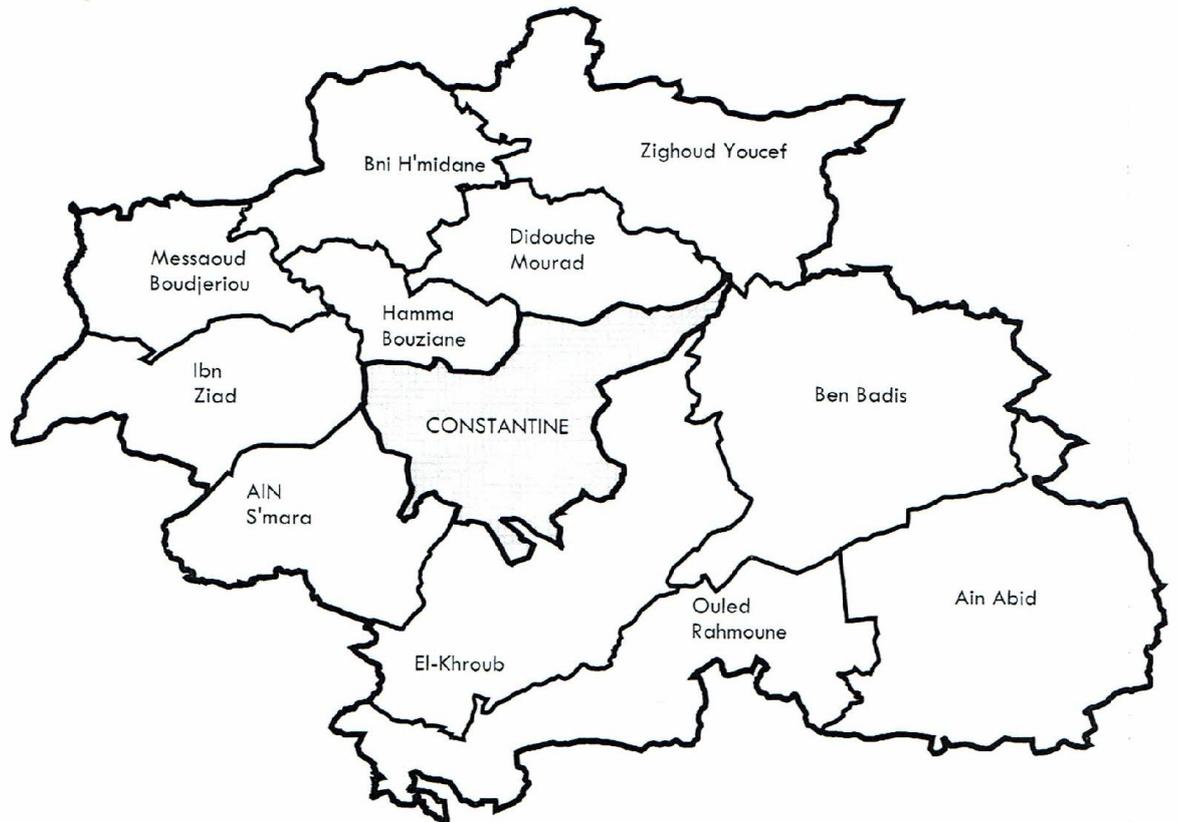
Tableau n° 07 : Découpage administratif de la wilaya de Constantine de 1984

willaya	Daïras	Communes
Constantine	Constantine	Constantine
	El Khroub	El Khroub
		Ouled Rahmoun
		Ain Smara
	Hamma Bouziane	Hamma Bouziane
		Didouche Mourad
	Zighoud Youcef	Zighoud Youcef
		Béni Hamidene
	Ain Abid	Ain Abid
		Benbadis
	Ibn Ziad	Ibn Ziad
		Messaoud Boudjeriou

Source : ONS

Carte N°:02

Dernier découpage administratif de la wilaya de Constantine



— Limite commune
— Limite Wilaya

0 20km

Source: O.N.S

L'une des raisons de la rétraction territoriale de la wilaya, à l'instar des autres wilayas du pays fortement peuplées, est justement le paramètre humain. Celui-ci est pris en considération étant donné que le potentiel humain d'une wilaya arrivé à un seuil élevé engendre la création d'une nouvelle wilaya.

5- L'aire métropolitaine de Constantine : essai d'appréciation

Pour finir ce chapitre nous tenterons de délimiter notre aire métropolitaine. Nous nous appuyons sur les concepts et définitions évoquées au début de ce chapitre. En réalité nous ne disposons d'aucune étude réalisée avec les paramètres idoines et qui sont connus et reconnus par les chercheurs et les responsables en charge de cette thématique. A la lecture des rares documents disponibles, il est toujours question d'une appréciation assez vague, peu soutenue, conjoncturelle de l'étendue de l'aire métropolitaine constantinoise. Certes une étude portant sur le schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine a été entamée il y a de cela une décennie. Mais elle s'est arrêtée à sa première phase d'étude, à laquelle nous n'avons pas eu accès, et depuis cette thématique n'est plus à l'ordre du jour !

Dans ces conditions et pour y pallier nous avons étudié 2 situations pour tenter de circonscrire l'aire métropolitaine : le premier à analyser les déplacements journaliers lieu de travail -- domicile des travailleurs du complexe industriel d'oued Hamimine situé dans la partie occidentale de la commune du Khroub et ceux du complexe industriel de la commune d'Ain Smara ; quant au deuxième nous avons examiné le nombre de bus par ligne qui desservent Constantine.

Le mouvement pendulaire, ce déplacement quotidien des travailleurs entre le domicile et le lieu de travail peut nous permettre d'apprécier l'étendue et la configuration de notre aire métropolitaine. Cette recherche a consisté à collecter les adresses ou le lieu de résidence des travailleurs (tout statut compris) exerçant dans les différentes entreprises de chaque complexe industriel.

5.1. Le complexe industriel d'oued Hamimine – Le Khroub

Ce complexe industriel qui est le premier à être réalisé, au début de la décennie 1970, au profit de Constantine est situé entre les villes de Constantine et celle du Khroub. Les distances respectives sont de 12 et 13 kms. Ce dernier affecté pour la fabrication d'engins

agricoles (tracteurs, moteurs...) sur une importante superficie égale de 58,19 ha. Nous avons examiné les lieux de résidence des travailleurs des entreprises suivantes :

- EPE PMO SPA : entreprise public économique- production des machines outillages.
- EPE ETRAG SPA : entreprise public économique/ entreprise tracteurs agricoles.
- EPE EMO SPA : Entreprise de fabrication des moteurs ;
- ATC : Compagnie algérienne des tracteurs
- SAFMMA : société algérienne de fabrication de moteurs de marque allemande.
- Groupe MAMIPHARM : société pharmaceutique privée

Cependant nous n'avons pas pu accéder aux données des entreprises ALEMO et LDM.

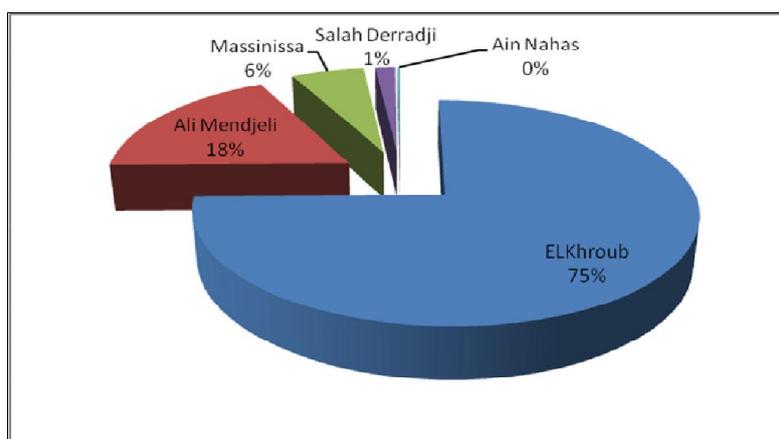
Tableau n° 08 : Lieu de résidence des travailleurs exerçants dans le complexe industriel d'oued Hamimine – Le Khroub

Entreprise	Constantine	Khroub	Autres communes de la wilaya	Autres wilayas	Total
EPE PMO SPA	6	32	05	/	43
EPE ETRAG SPA	467	576	105	29	1177
EPE EMO SPA	152	309	35	10	506
ATC	113	139	21	5	278
SAFMMA	21	32	09	/	62
MAMIPHARM	236	193	22	13	464
Total	995	1281	197	57	2530
Pourcentage	39,32	50,63	7,7	2,2	100

Source : Direction des Ressources Humaines des entreprises + travail personnel - 2016

La lecture du tableau ci-dessus nous révèle d'abord que sur un total de 2530 travailleurs ce sont 995 d'entre eux soit près de 40 % d'entre eux qui résident à Constantine et ils sont eux mêmes obligés d'effectuer des déplacements journaliers. Quant aux autres travailleurs qui sont au nombre de 1535 c'est-à-dire 60 % ils sont dans une situation très différenciée. La commune du Khroub, comme il fallait s'y attendre en raison de l'emplacement du complexe industriel, abrite la moitié du total des travailleurs au nombre de 1281 soit 50,63 %. Dans le détail nous avons 958 travailleurs qui résident dans le chef lieu et 228 travailleurs dans la ville nouvelle Ali Mendjeli.

Graphique n° 04 : Travailleurs résidents dans la commune du Khroub

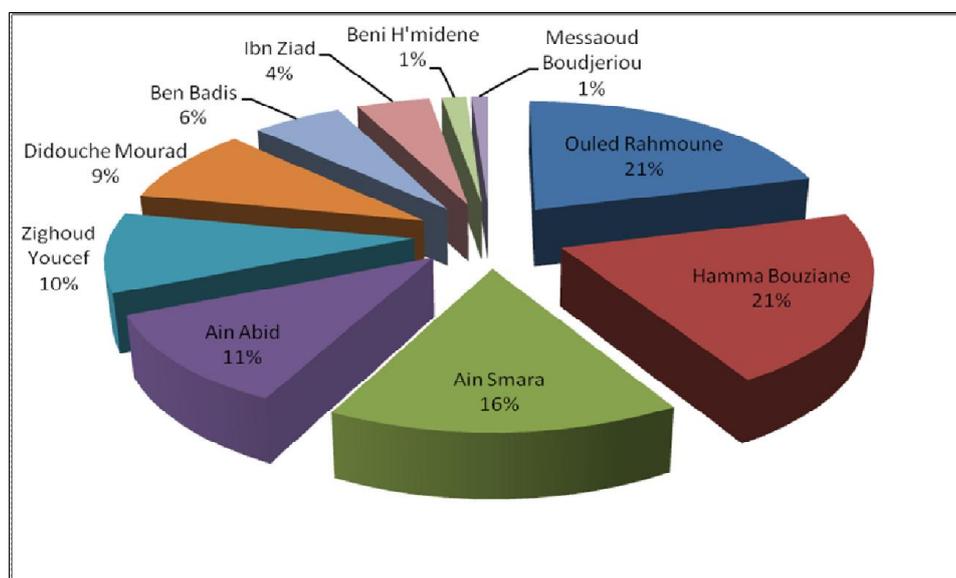


Source : Direction des Ressources Humaines des entreprises + travail personnel – 2016

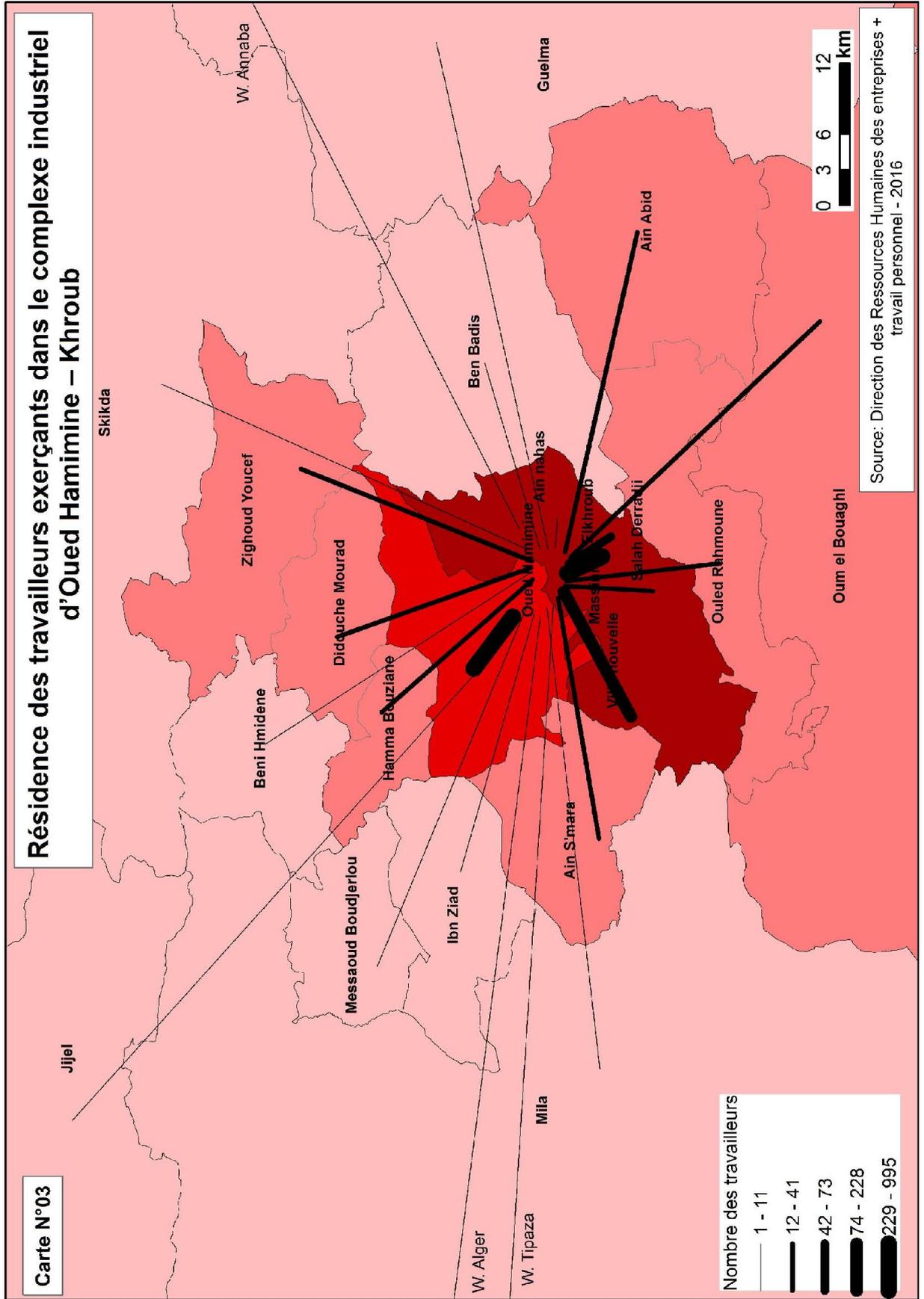
Pour les travailleurs résidents dans les autres communes de la wilaya de Constantine et au nombre de 197, nous avons 94 travailleurs soit 3,7% du total qui habitent dans les communes voisines d’Ain Smara, Ouled Rahmoun et Ain Abid c'est-à-dire dans la partie sud et sud-est de la ville de Constantine alors que 78 travailleurs soit 3% résident dans les communes de Hamma Bouziane, Zighoud Youcef et Didouche Mourad.

Quant aux travailleurs résidents hors de la wilaya, leur nombre est réduit à 57 soit 2,2 % du total. Une partie de ces derniers habite la wilaya Oum El Bouaghi au nombre de 22, quant au reste ils résident dans la wilaya de Mila et Guelma.

Graphique n° 05 : Travailleurs résidents dans les autres communes de la wilaya



Source : Direction des Ressources Humaines des entreprises + travail personnel- 2016



De l'étude du fichier des travailleurs de ce complexe industriel il s'avère que l'aire métropolitaine de Constantine est constituée par très fort noyau central (Constantine et le Khroub) et des espaces nettement de moindre importance formés par leurs communes limitrophes. Une légère incursion des travailleurs résidents dans les wilayas limitrophes est à signaler. Ces derniers habitent dans les communes limitrophes de la wilaya de Constantine à savoir Sigus, Ain Fakroun, Ain M'Lila pour la wilaya d'Oum El Bouaghi ; Oued Athmenia, Chelghoum Laid et Teleghma pour la wilaya de Mila ; Oued Zenati pour celle de Guelma. Si les flux générés par ce complexe industriel sont réduits et au de la l'extension de l'aire d'influence qu'en est il pour celui d'Ain Smara ?

5.2. Le complexe industriel d'Ain Smara

C'est un complexe industriel qui est situé à l'entrée nord de la ville d'Ain Smara et à une douzaine de kilomètres de Constantine. Ce dernier affecté pour la fabrication du matériel de manutention et de travaux publics qui occupe une importante superficie de 150 ha. Nous avons pu obtenir les lieux de résidence des travailleurs des différentes unités de production mis à part celle relevant de l'armée nationale. Les entreprises sont les suivantes :

- SOFAR : société de fabrication rétro- chargeurs ;
- CPC EGEZIA SPA : entreprise de gestion de la zone industrielle Ain Smara ;
- ENMTP UCPR : unité centrale de pièce de rechange ;
- ENMTP UMDAS : unité maintenance et distribution Ain Smara ;
- SOMATEL EPE : société des matériels de terrassement et d'élevage ;
- GERMAN SPA : société fabrication chariot élévateur

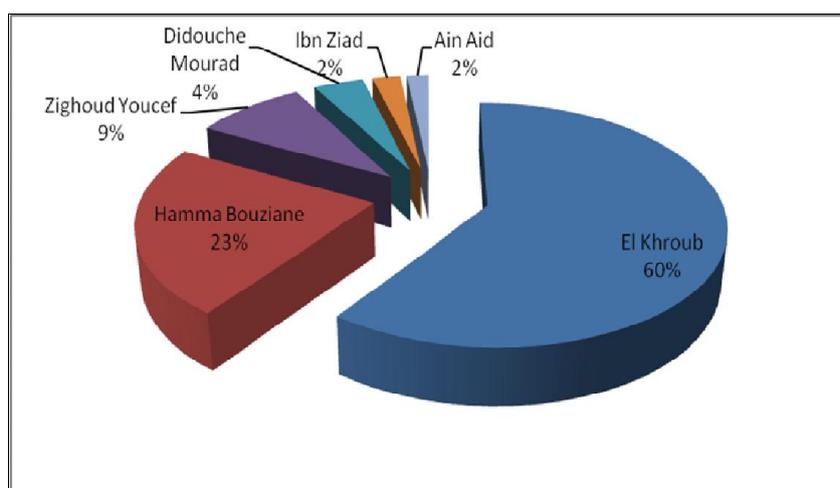
Tableau n° 09 : Lieu de résidence des travailleurs exerçant dans le complexe industriel d'Ain Smara

Entreprise	Constantine	Ain Smara	Autres communes de la wilaya	Autres wilayas	Total
DIRECTION	16	05	11	04	36
SOFAR	182	36	80	94	392
CPC EGEZIA SPA	72	77	18	18	185
ENMTP UCPR	30	02	07	04	43
ENMTP UMDAS	74	17	12	08	111
SOMATEL EPE	275	103	131	73	582
GERMAN SPA	362	174	131	63	730
Total	1011	414	390	264	2079
Pourcentage	48,6	19,9	18,7	12,6	100

Source : Direction des Ressources Humaines des entreprises + travail personnel - 2016

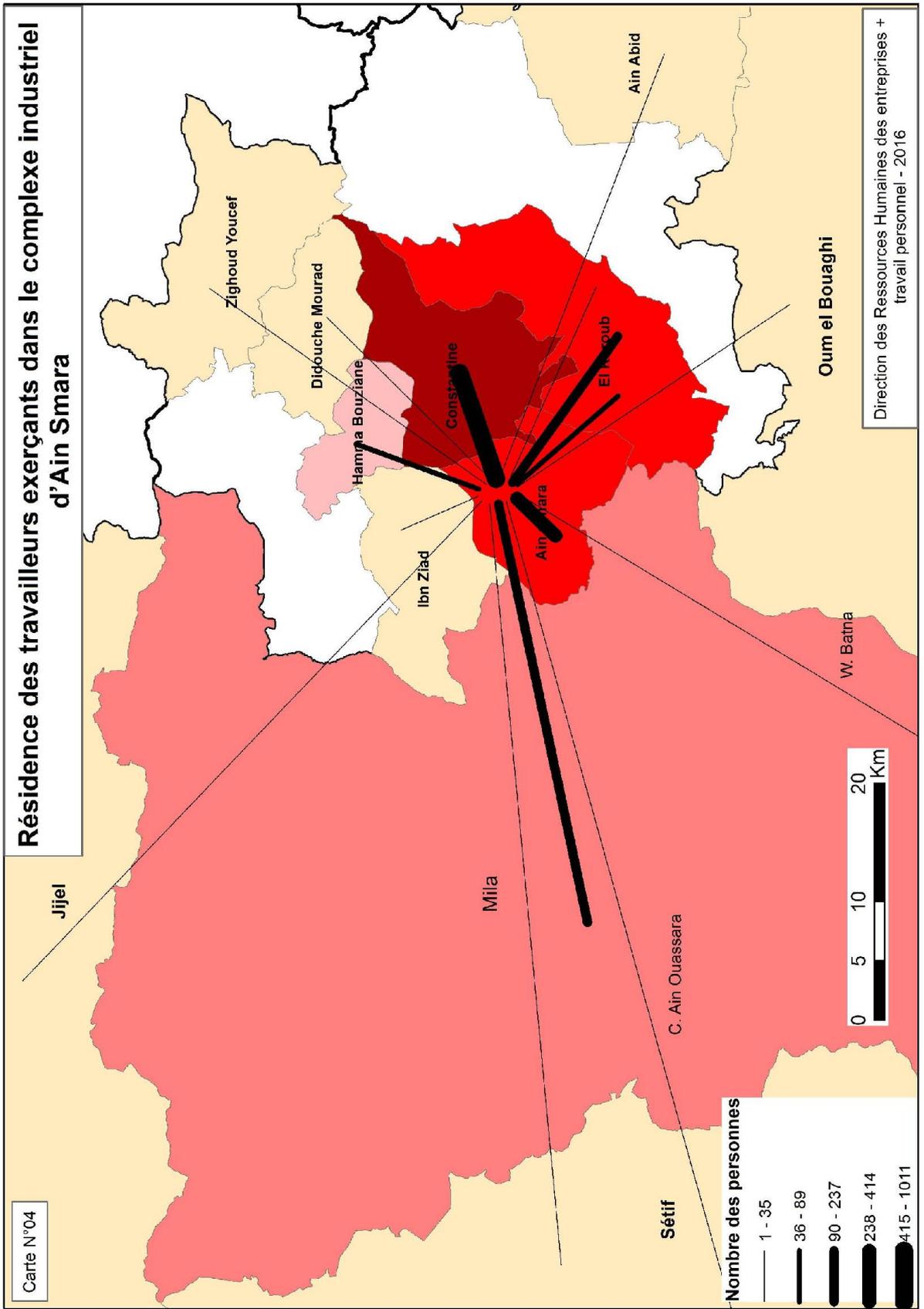
La lecture du tableau ci-dessus nous révèle d'abord que sur un total de 2079 travailleurs nous avons 1011 travailleurs soit 48,6 % qui résident à Constantine et ils sont eux mêmes obligés d'effectuer des déplacements journaliers. Quant au reste des travailleurs au nombre de 1068 soit 51,3% nous avons une situation là aussi très différenciée. En effet 414 travailleurs soit 19,9 % du total résident à Ain Smara qui est la commune du complexe industriel ; viennent par la suite 390 travailleurs qui résident dans autre commune soit 18,75% du total, dont 234 travailleurs qui habitent la commune limitrophe du Khroub soit 60% avec respectivement 146 travailleurs qui habitent le chef lieu et 70 dans la ville nouvelle Ali Mendjeli. Pour les autres communes de la wilaya, nous avons 82 travailleurs qui résident dans celle de Hamma Bouziane et 35 travailleurs dans celle de Zighoud Youcef. Ces communes sont situées au nord-ouest d'Ain Smara et de Constantine.

Graphique n° 06 : travailleurs résidants dans les autres communes de la wilaya



Source : Direction des Ressources Humaines des entreprises + travail personnel - 2016

Quant aux travailleurs résidents dans les autres wilayas ils sont au nombre de 264 travailleurs soit 12,6 % du total. Ce nombre est relativement important et l'analyse du fichier du personnel nous montre que 237 d'entre eux soit 89,77% résident dans la wilaya de Mila et plus précisément dans les communes limitrophes (Oued Athmania, Chelghoum Laid, Telegma, Oued Seguen, etc...).



Cette étude nous a montré une nouvelle fois que les noyaux durs de l'aire métropolitaine sont Constantine et Ain Smara et que celle-ci couvre les communes limitrophes de Constantine avec toujours celle du Khroub et les communes situées dans sa partie nord. Plus que dans le cas précédent, le complexe industriel d'oued Hamimine, dans celui d'Ain Smara la présence des travailleurs habitant les communes des autres wilayas est plus importante. Ce sont pour l'essentiel les communes relevant de la wilaya de Mila qui se situent au sud-ouest.

Bien qu'imparfaits étant donné la nature spécifique de notre exemple (complexes industriels), ceux-ci nous ont permis d'évaluer et de circonscrire l'aire métropolitaine de Constantine. Ceux-ci tout en étant restreinte à ses communes périphériques présente également des incursions, des étalements, c'est-à-dire des captations de communes à son profit qui sont situées dans les wilayas périphériques.

5.3. Les lignes de transport et le nombre de bus :

Afin de délimiter avec une certaine précision l'aire d'influence de Constantine nous avons entrepris d'une manière un peu particulière l'étude des déplacements pendulaires des habitants de la périphérie vers Constantine.

En effet nous avons opté pour le recensement et le comptage du nombre de bus desservant Constantine durant la journée. Cela reste certes approximatif car uniquement ce type de transport est pris en considération mais il peut tout de même nous donner un aperçu sur l'ampleur du flux des véhicules et de personnes entrant et sortant durant la journée.

Nous avons un total de 783 bus qui arrivent quotidiennement transportant à Constantine 23 490 personnes en prenant comme moyenne théorique 30 personnes par bus (voir tableau ci-dessous N°10).

La très grande majorité du nombre de bus provient de la ville nouvelle Ali Mendjeli (30 %), du Khroub (23,6 %) et ensuite des communes de Hamma Bouziane (9,7%), Didouche Mourad (3 %) et Ain Smara (1,6 %). Ainsi le nombre de bus qui arrive des communes du Grand Constantine est de 540 soit 68 % du total. L'aire métropolitaine de Constantine est essentiellement centrée sur ces 4 communes.

Elle recouvre également les autres communes de la wilaya puisque nous avons celle de Zighoud Youcef (2,8 %), Messaoud Boudjeriou et Béni Hamidene.

En outre, l'aire métropolitaine de Constantine s'étend au-delà du territoire de la wilaya puisqu'elle s'étend sur celui des wilayas limitrophes en les recouvrant partiellement. Ce sont les villes de Skikda (3,3 %) qui se situe au nord, d'Ain M'Lila et d'Oum El Bouaghi (2,8 % chacune) qui sont dans sa partie sud-est, de Guelma (2,3 %) qui se situe dans sa partie orientale, d'El Milia (1,7 %) et de Jijel (1,6%) dans la partie nord-ouest, Collo (1,4 %) et El Harrouch (1,3%) qui sont dans la partie septentrionale, et les villes de Grarem Gouga Chelghoum Laid et de Teleghma qui relèvent de la wilaya de Mila avec 1,1 % chacune.

Tableau n° 10 : Nombre de bus par ligne et arrêt-départ de Constantine ville

Destination/Arrêt	Nombre Bus	Destination/Arrêt	Nombre Bus
Ali Mendjeli	242	Ain Smara	13
El Khroub	185	Jijel	12
Bekira	30	Collo	11
Skikda	26	El Harrouch	10
Didouche Mourad	24	Grarem Gouga	10
Ibn Ziad	24	Teleghma	9
Hamma Bouziane via Boudraa Salah	24	Chelghoum Laid	9
Hamma Bouziane via Bekira	22	Messaoud Boudjeriou	8
Zighoud Youcef	22	Mila	6
Ain M'lila	22	Ferdjioua	4
Oum El Bouaghi	22	Oum Toub	3
Guelma	18	Béni Hamidene	2
Batna	14	Oued Athmania	1
El Milia	14	/	
TOTAL		783	

Source : Direction de transport, plan de circulation 2015

Cette analyse qui repose sur le plan de circulation de la wilaya demeure imparfaite car celui-ci renferme un autre niveau de la desserte puisque dans le cadre de la décentralisation du système de transport des voyageurs les chefs lieux des communes du Grand Constantine leur a été dévolu le rôle de « brise charge » c'est-à-dire qu'ils sont les lieux de transit vers Constantine.

L'examen du tableau ci-dessous (N°11) nous montre que ce sont 123 bus qui sont concernés. Leurs passagers sont dans ce cas obligés de prendre une correspondance pour arriver à Constantine et nous retrouvons ici des résidents de certaines communes de la wilaya de Constantine. Ainsi ce sont 92 bus qui rejoignent la station du Khroub à partir des communes de la wilaya à savoir celle de Ben Badis, Ain Abid et Ouled Rahmoun ; quant à la station de Didouche Mourad elle reçoit 17 bus en provenance de Zighoud Youcef et celle de Hamma Bouziane à un degré moindre 8 bus. Il est certain qu'un certain nombre des résidents de ces communes continue le trajet vers Constantine mais il nous montre que ces communes de la wilaya font partie de l'aire métropolitaine de Constantine.

Tableau n° 11 : Nombre de bus par ligne et arrêt-départ dans les chefs lieux des communes du Grand Constantine

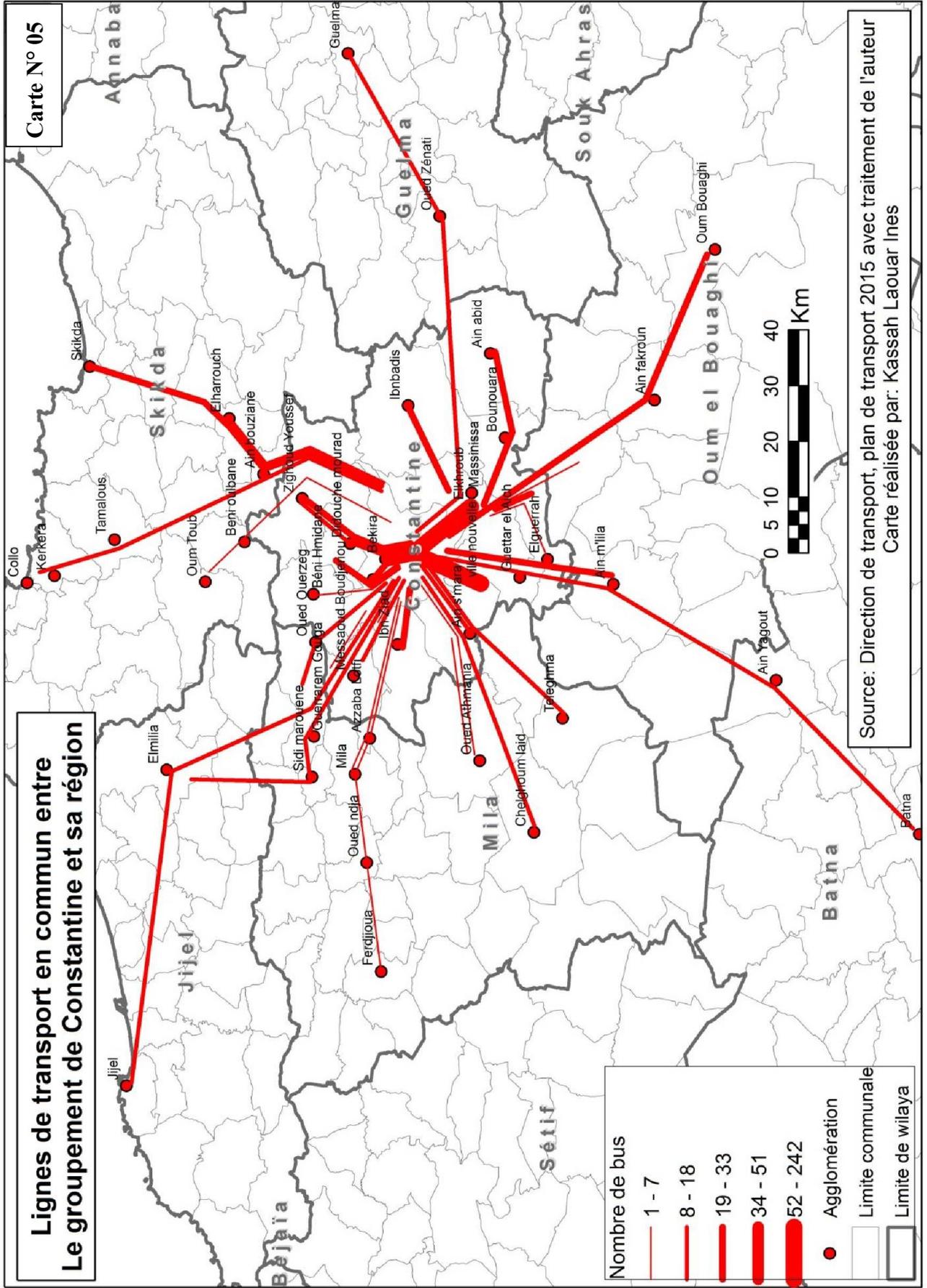
Départ	Destination/Arrêt	Nombre Bus	Départ	Destination/Arrêt	Nombre Bus
Khroub	Ain Abid	29	Ain Smara	Oued Athmania	01
	Ben Badis	33	Hamma Bouziane	Messaoud Boudjeriou	02
	El Guerrah	07		Ibn Ziad	06
	Ouled Rahmoun	23	Didouche Mourad	Zighoud Youcef	17
	Sigus	05	TOTAL		123

Source : Direction de transport, plan de circulation 2015

En définitive, les tableaux ci-dessus et la carte N°05 nous montrent, aussi imparfaite qu'elle soit, que l'aire d'influence de Constantine se décompose en sous aires ou trois niveaux :

- La première qui est la plus importante se calque sur le grand Constantine.
- La deuxième que l'on peut considérer comme étant l'aire moyenne métropolitaine qui recouvre des villes des communes des wilayas limitrophes comme Grarem Gouga, Chelghoum Laid, Teleghma, Ain M'lila, Ain Fakroun, Oued Zenati et El Harrouch.
- La troisième auréole beaucoup moins étalée que les précédentes et à l'aspect discontinu intègre des villes appartenant aux wilayas limitrophes qui sont Mila, Skikda, Oum Bouaghi, Jijel, Guelma et Batna.

Cette aire qui est la traduction du flux des bus et donc des personnes entretenant des relations quotidiennes avec Constantine nous indique l'ampleur de l'attractivité de Constantine dans beaucoup de domaines : commerce, service, administration, culture, industrie, étude, etc...



Cette attractivité est aussi due essentiellement à une continuité territoriale à partir du centre ville et qui se prolonge par toutes les extensions de la ville de Constantine proches ou éloignées, spontanées ou planifiées, ancienne ou nouvelles, et qui sont dotées de grands équipements et d'entreprises. Il s'avère donc nécessaire d'étudier les extensions proches et éloignées de la ville de Constantine et elles en seront l'objet dans le prochain chapitre.

Conclusion

Constantine est une métropole régionale car beaucoup de critères relatifs à ce qualificatif s'y retrouvent. Son ancienneté c'est-à-dire sa profondeur historique, son assise et son rayonnement régional tant sur le plan administratif qu'économique en sont les référents.

Cependant, la topographie de son site fortement accidentée associée à une politique volontariste des autorités ont contribué à lui fournir une configuration spatiale assez singulière. Le transfert des populations et des équipements vers ses communes limitrophes ont abouti à la création d'un polycentrisme caractérisé par des mouvements pendulaires très importants. Cet aspect marqué par des mouvements centrifuges est devenu l'une des caractéristiques de la ville. Dans ces conditions il est pour nous nécessaire d'examiner avec plus d'attention les périphéries urbaines de Constantine.

CHAPITRE 2

LES PÉRIPHÉRIES PROCHE DE LA MÉTROPOLE CONSTANTINOISE

Le développement et la croissance des grandes villes et des métropoles du pays se sont effectués par des extensions spatiales, par l'intégration de petites localités qui se situent soit dans leurs périphéries immédiates soit qu'elles leurs sont plus au moins proches ou bien par la création *ex-nihilo* d'entités urbaines appelées villes nouvelles ou bien pôle urbain. Dans ces nouveaux territoires de nouveaux quartiers et cités ont émergé en plusieurs étapes et périodes provoquant des consommations incontrôlables du foncier agricole et créant des espaces de vie encore en formation. C'est donc un mouvement multiforme qui s'est produit aboutissant à création d'un territoire urbain dont les repères et les limites sont parfois difficiles à identifier.

Constantine, métropole régionale qui s'est étendue au-delà de son périmètre urbain, connaît ce même processus d'extension spatiale sous 2 formes principalement l'une presque dans la continuité du tissu urbain de la ville alors que la seconde se localise beaucoup plus loin c'est-à-dire à plus d'une quinzaine de kilomètres de la ville et située dans d'autres communes.

En réalité la première relève de l'étalement urbain en prenant la forme de taches d'huile qui sont sans continuité apparentes. Ces extensions qui démarrent aux portes de la ville se sont établies sur ses quatre entrées tout le long des axes routiers qui la desservent :

--au nord ouest tout le long de la route nationale N°27, au nord est tout le long de la route nationale N°3, au sud-ouest tout le long de la route nationale N°5, au sud tout le long de la route nationale N°79 et au sud-est tout le long de la route nationale N° 3.

Ces extensions devenues des périphéries immédiates ou proches de la ville ont formé progressivement plusieurs types de territoires, parfois des territoires simples et parfois des territoires composites. Ces types sont :

-- Le territoire de l'habitat : il est caractérisé par la fonction de résidence avec un habitat formel ou informel, collectif ou semi collectif ou individuel.

-- Le territoire de l'entreprise : il renferme des zones d'activités ou industrielles et des ateliers et des entreprises au rez de chaussée des habitations.

-- Le territoire des équipements structurants : il dispose d'équipements à niveau de rayonnement régional. Ils sont au service de la métropole (aéroport, université, entreprises...)

Cependant depuis maintenant une double décennie certaines extensions ont pris une configuration toute autre car elles sont le produit d'un volontarisme étatique étant donné qu'elles sont programmées, structurées et équipées. Éloignées de la ville de Constantine et localisées au niveau des communes voisines elles tendent à former sa périphérie plus ou moins lointaine.

Nous examinerons ces extensions spatiales en nous focalisant sur les entrées sud-est et nord-ouest étant donné que celle du sud a été déjà largement étudiée par des chercheurs.

Ces extensions urbaines qui ont débuté à partir de la décennie 1970 ont occupé des espaces parfois peu propices (rive d'oued, zone pentue,...) et comportant un habitat de faible qualité. Elles se sont formées parfois hors des normes juridiques du foncier urbain et il en est de même pour l'habitat qui a revêtu le caractère illégal.

En quelques décennies les petits îlots de constructions précaires et illicites se sont transformés en petits territoires abritant des populations venus à la fois de la ville de Constantine et des communes et des régions environnantes.

Nous examinerons, d'abord, la partie sud-est de la périphérie de Constantine et plus précisément les quartiers du 4^{ème} km, de l'Onama et de Chaabat Rsas.

I- LES EXTENSIONS DE LA PERIPHERIE SUD-EST : LES QUARTIERS DU 4^{EME} KM, DE L'ONAMA ET DE CHAABAT RSAS ¹

L'analyse portera sur les paramètres suivants : Historique et évolution du territoire, la population, l'origine géographique des chefs de ménage, l'ancien lieu de résidence des chefs de ménages, l'habitat- les réseaux et les équipements, l'emploi, les types d'activités, la santé.

Ces critères nous paraissent suffisants pour analyser leur niveau socio-économique. Et notre étude est soutenue par des questionnaires distribués aux élèves des écoles primaires durant l'année 2011 :

-Pour le 4^{ème} km, sur 195 questionnaires distribués 173 nous ont été retournés soit 89 %.

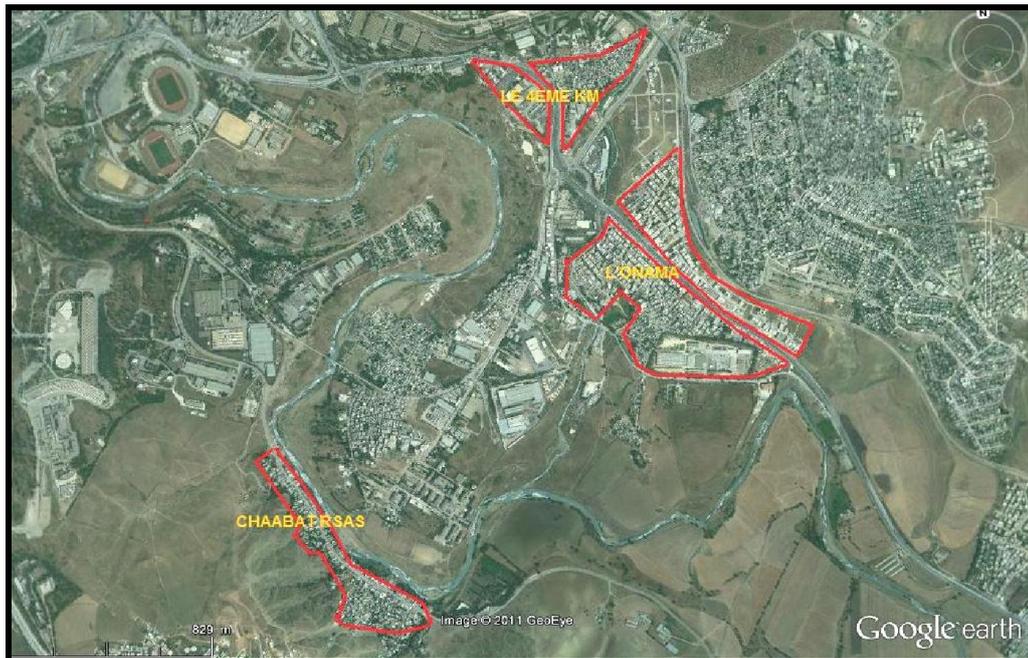
-Pour l'Onama, 87 questionnaires distribués 86 nous ont été retournés soit 99 %.

-Pour Chaabat Rsas, sur 160 questionnaires distribués 135 nous ont été retournés soit 84 %.

En plus, nous avons effectué le recensement et le comptage des locaux commerciaux avec leurs différentes activités.

¹ : [KASSAH LAOUAR Inès](#) : La périphérie sud-est de Constantine : les quartiers du 4^{ème} km, de l'Onama et de Chaabat Rsas. In Aspects et réalités de Constantine, une métropole régionale en devenir. pp **Erreur ! Signet non défini.** 2013. Publication de l'Université Paul Valéry. Montpellier 3.

Figure n° 01 : Localisation des 3 quartiers



Source : Google Earth 2011

1-Le quartier du 4^{ème} km

Ce quartier se situe au sud-est de Constantine à une distance de quatre (4) kilomètres. Il se localise sur la rive Est de l'Oued Boumerzoug. Il est desservi de la route nationale N°3 qui relie Constantine à Batna.

Son apparition date d'avant l'indépendance mais il a pris une dimension très importante à partir de la décennie 1970 en raison de l'exode rural et de la politique d'industrialisation. L'habitat informel est devenu la forme dominante.

Sa situation est particulière : c'est une des portes de la ville de Constantine et c'est un carrefour entre plusieurs quartiers à savoir au nord-ouest (les mûriers), au nord (Daksi), au nord-est (Riad), à l'est (Gammes), au sud-est (5^{ème} km et l'Onama), au sud-ouest (Boumerzoug et Chaabat rsas). Cette position, par contre ne lui permet aucune extension d'autant plus qu'il est limité par un obstacle naturel qui est le lit majeur de Oued Boumerzoug.

Ce quartier qui occupe une surface de 33 ha connaît une grande circulation quotidienne à cause de l'intersection des axes routiers : le premier étant la route nationale n°3 qui relie Constantine à Batna et le second étant le chemin de wilaya (CW 133) qui dessert également les quartiers limitrophes (Gammass, Bentchikou et Riad). Il relève administrativement de la délégation urbaine « Cité des mûriers ».

- Historique et évolution du territoire

Son apparition remonte avant les années 1960, car au départ c'était une petite ferme avec quelques maisons qui existent jusqu'à ce jour. En 1968 (photo aérienne 1968), on remarque déjà que ce territoire dispose d'une surface remarquable avec ses 2 types de logements : spontané en dur et bidonvilles.

En 1973 (photo aérienne 1973) un petit allongement situé au sud-ouest s'est formé. Ce sont des bidonvilles résultants de l'exode rural.

Par contre en 1980 (photo aérienne 1980), c'est un éclatement du quartier dans tous les sens qui s'est réalisé : au nord-ouest, au sud-ouest et au sud, faisant suite à la crise du logement qu'à connue Constantine.

En 2011 (photo satellite Google) c'est l'extension du quartier vers le sud et le sud-est, par contre c'est l'élimination totale des bidonvilles sur le côté ouest (bidonville New York qui comptait près de 585 familles).

- La population

En 1998, ce quartier avait 4241 habitants qui occupaient 700 logements, répartis en 492 constructions. Dans ces habitations vivaient 746 ménages et chaque ménage était composé en moyenne de 5,6 personnes ce qui est presque la moyenne nationale. Par rapport à l'espace la densité est de 129 habitants/ha.

En 2008, il comptait 4032 habitants qui occupaient 791 logements répartis en 512 constructions. Dans ces habitations vivent 777 ménages.

Sa population a diminué à la suite de l'éradication d'un bidonville (site appelé New York) en 2001.

Évolution du quartier 4^{ème} km (1968-2011)



Photo n° 05 : Photo aérienne 1968

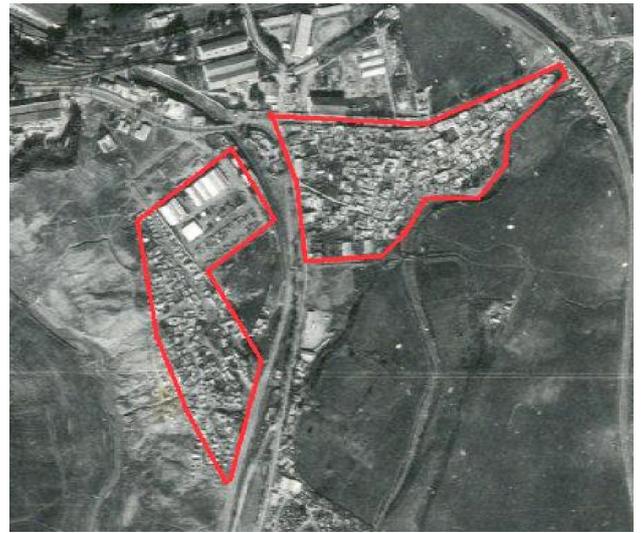


Photo n° 06 : Photo aérienne 1973



Photo n° 07 : Photo aérienne 1980



Photo n° 08 : Photo satellite 2011

- Origine géographique des chefs de ménage (Graphique n°07)

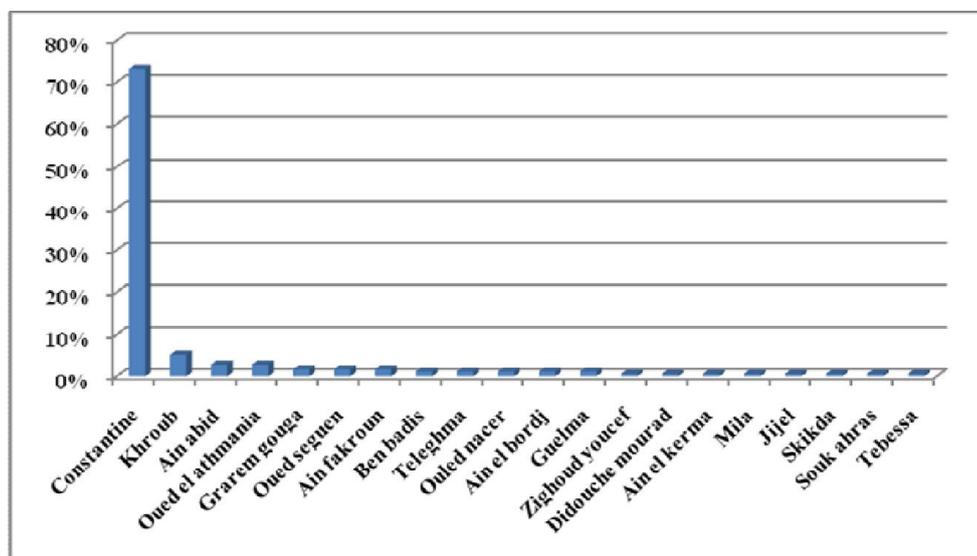
Remarque : pour cet indicateur 171 questionnaires sur les 173 questionnaires distribués sont utilisables soit 98,84%.

- Un peu plus que la majorité des chefs de ménages est née à Constantine (125 soit 73,10 %).

- Ceux qui sont nés dans les autres communes de la wilaya (Khroub, Ain Abid, Zighoud Youcef, Benbadis, Didouche Mourad, Ain Karma) sont peu nombreux (19 soit 11,11%). Quand à ceux qui sont nés hors de la wilaya de Constantine, ils sont également peu nombreux (27 soit 15,79 %) et ils proviennent des wilayas limitrophes.

Ainsi les chefs de ménages originaires de Constantine sont les plus nombreux ($\frac{3}{4}$) et leur installation dans ce quartier est due au déficit en logement qu'a connu la ville notamment durant les années 1980

Graphique n° 07 : Origine géographique des chefs de ménage



Source : Enquête personnelle

- Lieu de résidence antérieure des chefs de ménage (Graphique n°08)

Remarque : pour cet indicateur 143 questionnaires sur les 173 questionnaires sont utilisables soit 82,65%.

- La plus grande proportion est celle des chefs de ménage natifs de ce quartier (66 soit 46,15%) c'est-à-dire que ce territoire est leur premier lieu d'installation. Cela nous indique le degré d'ancienneté et d'enracinement des habitants de ce quartier ainsi que son attractivité.

- Quant à ceux qui habitaient dans un autre quartier de la ville de Constantine, leur proportion est moindre (43 soit 30,07%). On peut les classer par leur ancien lieu de résidence.

- Le nombre de ceux qui résidaient dans sa périphérie immédiate (Gammas, Les mûriers, Sidi Mabrouk, Daksi, Boumerzoug, Onama) est le plus élevé avec 20 habitants soit 46,51%.

- Au delà de la périphérie immédiate (Rue de Roumanie, Bon Pasteur, Emir Abdelkader, Mansourah, Sissaoui) leur nombre est de 6 habitants soit 13,95%.

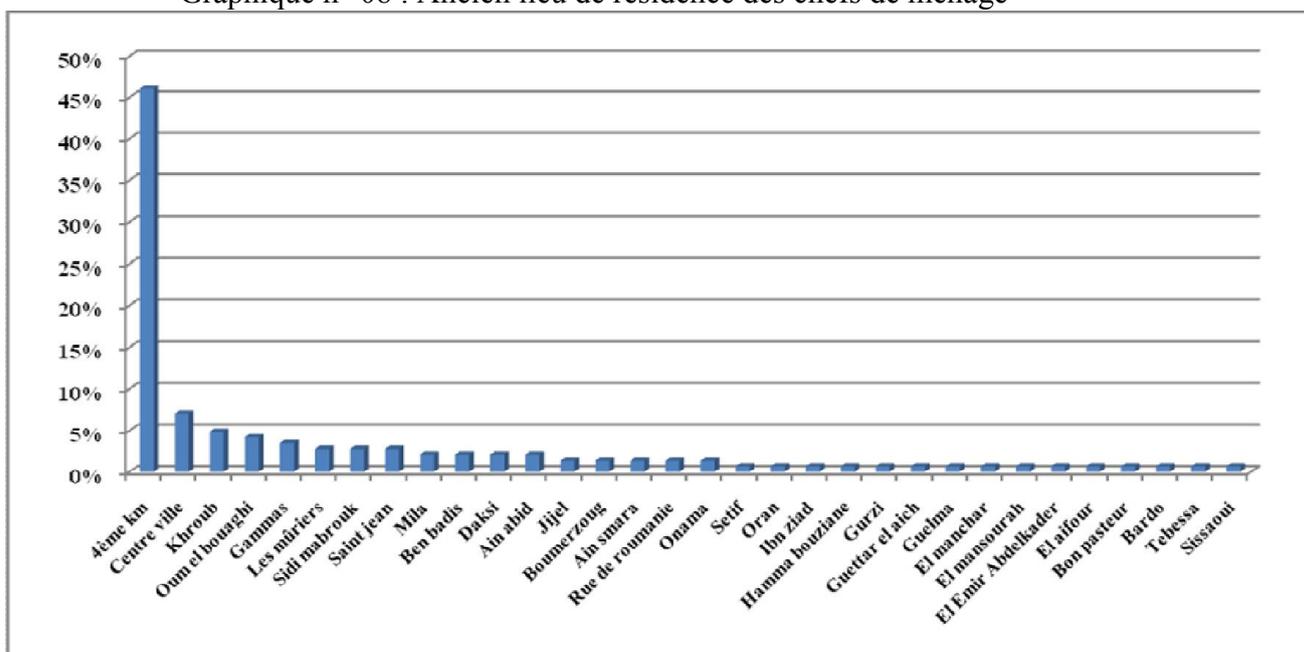
- Le centre ville (Bardo, Saint Jean,...) arrive avec 15 habitants soit 34,88%.

- Les autres quartiers (Aifour, Manchar) avec 2 habitants soit 4,65%.

En ce qui concerne les chefs de ménage qui sont originaires des autres communes de la wilaya (Khroub, Gettar el Aich, Ain Smara, Ain Abid, Benbadis, Hamma Bouziane, Ibn Ziad), ils sont au nombre de 19 soit 13,29 %.

Quand aux autres chefs de ménage qui sont nés dans d'autres wilayas comme Mila, Oum el Bouaghi, Jijel, Guelma, Oran, Sétif, Tébessa, ils sont au nombre de 15 soit 10,49%.

Graphique n° 08 : Ancien lieu de résidence des chefs de ménage



Source : Enquête personnelle

- L'habitat, les réseaux et les équipements : (Graphique n°09 et n°10)

Le quartier s'étale en réalité tout le long de 2 axes routiers (photo n°09) et notamment le chemin de wilaya n° 133. Ce quartier est composé d'un habitat individuel informel avec ses deux formes en dur et en bidonvilles.

-L’habitat spontané en dur : ce sont des constructions bâties avec des matériaux en dur (parpaing, briques, poutres, dalles, poteaux ...). C’est un habitat en général de type R+1 (photo n°09 et n°10).

Le nombre des niveaux de construction est plus élevé sur la route nationale ou principale. Cet habitat qui est souvent inachevé donne un paysage laid, incohérent et incomplet, non conforme aux normes architecturales et urbanistiques. Les maisons sont collées les unes aux autres ne laissant que de petits couloirs entre elles ce qui affaiblit les conditions de vie telles que l’aération, exposition au soleil ... (photo n°11 et N°12).

Photo n°09 : Rue principale (CW 133) habitat informel en dur, alignement des commerces tout le long de cet axe à grande circulation.



Photo prise par l’auteur du 4^{ème} Km en 2011

Photo n°10 : Route nationale N°3



Photo prise par l’auteur du 4^{ème} Km en 2011

Photo n°11 et photo n°12 : État des ruelles entre les habitations



Photo prise par l’auteur du 4^{ème} Km/2011



Photo prise par l’auteur du 4^{ème} Km/2011

-Les bidonvilles : ce type d'habitat se trouve à un niveau inférieur de l'habitat informel en dur (phot n°13). Il est localisé dans une zone à risque naturel, délaissée est défavorable à toute forme d'urbanisation, qui est le lit majeur de Oued Boulbraghet. Ce sont des constructions faites avec des matériaux légers parfois déjà utilisés (photo n°14), recyclés et peu onéreux (parpaing, tôle ondulée).

Il est généralement constitué par des petites habitations d'un seul niveau. Ce type d'habitat est caractérisé par une absence totale de fondations et de charpentes et également par un déficit dans les conditions de vie et d'hygiène (AEP, assainissement,...). Il ne correspond à aucune norme urbanistique et esthétique.

Photo n°13 : Vue est du quartier : habitat informel spontané en dur et bidonvilles



Photo prise par l'auteur du 4^{ème} Km en 2011

Photo n°14 : Le bidonville

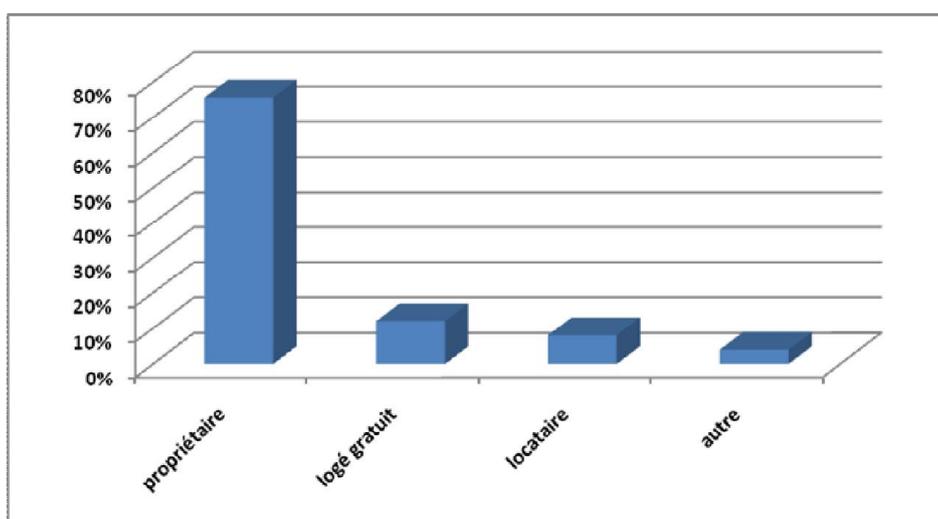


Photo prise par l'auteur du 4^{ème} Km en 2011

La grande majorité des habitants de ce quartier (131 soit 75,72%) sont des propriétaires de leurs habitations. Comme elles sont informelles elles sont dénuées d'acte de propriété. Par contre le logement est gratuit pour 21 habitants soit 12,14%.

Quant aux locataires ils sont un peu nombreux avec 14 habitants soit 8,09%, par contre les autres formes de propriété ne représentent que 7 habitants soit 4,05%. Ainsi c'est le type de propriété individuelle privée, sous seing privé plus exactement, qui domine largement.

Graphique n° 09 : Type de propriété

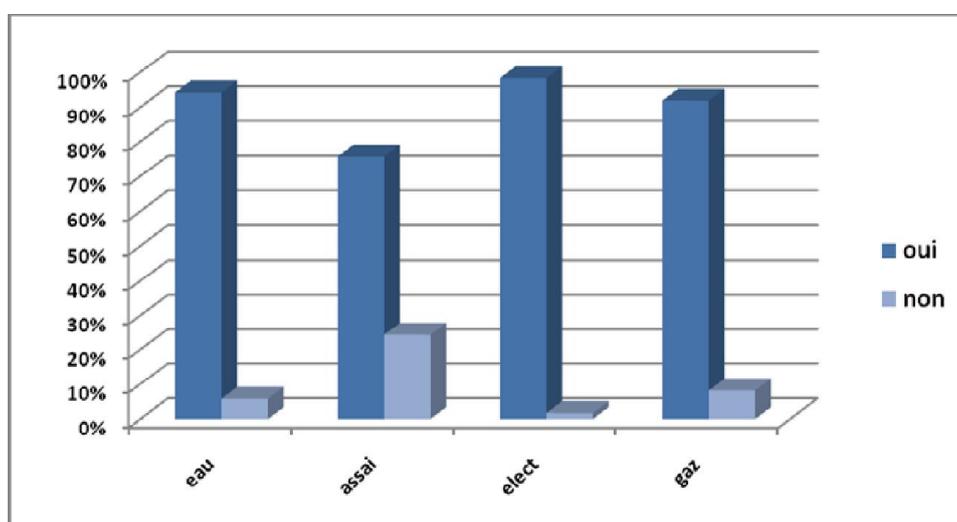


Source : Enquête personnelle

Ce quartier est pourvu de l'ensemble des réseaux : il a une couverture presque totale en électricité avec 170 logements soit 98,27%, et un peu moins pour le gaz avec 159 logements soit 91,91%. En ce qui concerne l'alimentation en eau potable ce sont 163 logements soit 94,22%, et en dernier le raccordement au réseau d'assainissement intéresse 131 logement soit 75,72%.

Pour les équipements existants dans ce quartier, nous avons dans le secteur éducatif 1 école primaire, 2 CEM, et 1 lycée. Pour le secteur de l'administration une agence de l'ADE (algérienne des eaux) et le groupe Sonelgaz (unité opérationnelle), et pour le secteur culturel nous avons une seule mosquée.

Graphique n°10 : Les réseaux



Source : Enquête personnelle

- L'emploi : (Graphique n°11 et n°12)

Ce critère est traité en 2 volets : le premier est le nombre des personnes occupés par ménage et le second celui de la nature de l'activité des chefs de ménage.

Remarque : Pour ces indicateurs 153 questionnaires sur les 173 questionnaires sont utilisables soit 88%.

- La plus grande catégorie enregistrée est celle de 1 personne occupée par ménage qui est formée par 89 ménages soit 58,17%, et c'est en général le chef de famille qui travaille.

- Dans la deuxième catégorie nous avons les ménages qui ne disposent point d'employé c'est-à-dire qu'ils sont en chômage. Ces ménages sont au nombre de 31 soit 20,26 % du total.

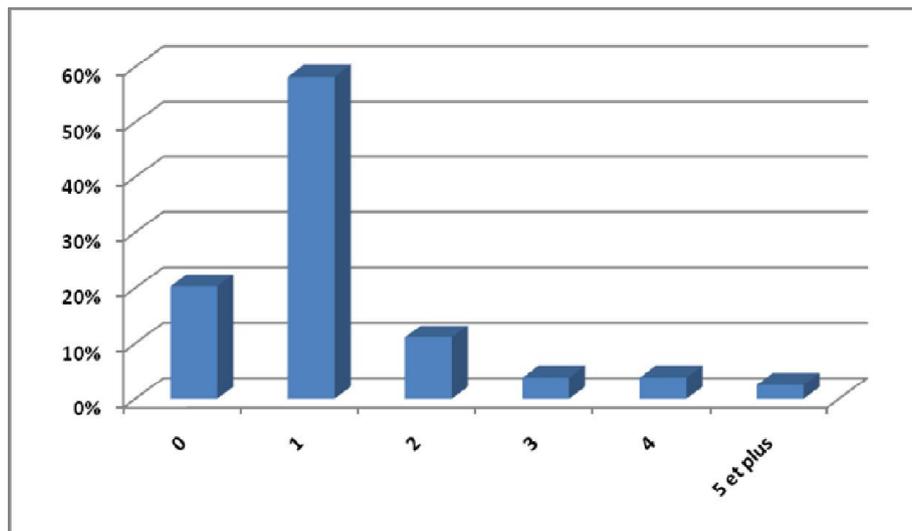
- Dans la troisième catégorie, nous avons 2 personnes occupés par ménage et ce sont 17 ménages qui sont concernés soit 11,11%. Dans cette situation c'est souvent le père avec son fils.

- Dans la quatrième catégorie ce sont les ménages qui enregistrent 3 à 4 personnes occupés. Ils sont au nombre de 6 ménages chacun soit 3,92%, et dans ce cas c'est presque toute la famille qui a une profession.

- Dans la cinquième et dernière catégorie, la plus faible, nous avons 5 personnes occupées et plus par ménage qui représente 4 ménages soit 2,61%.

Ainsi dans ce quartier 79,74% des ménages ont une personne occupée.

Graphique n° 11 : L'emploi



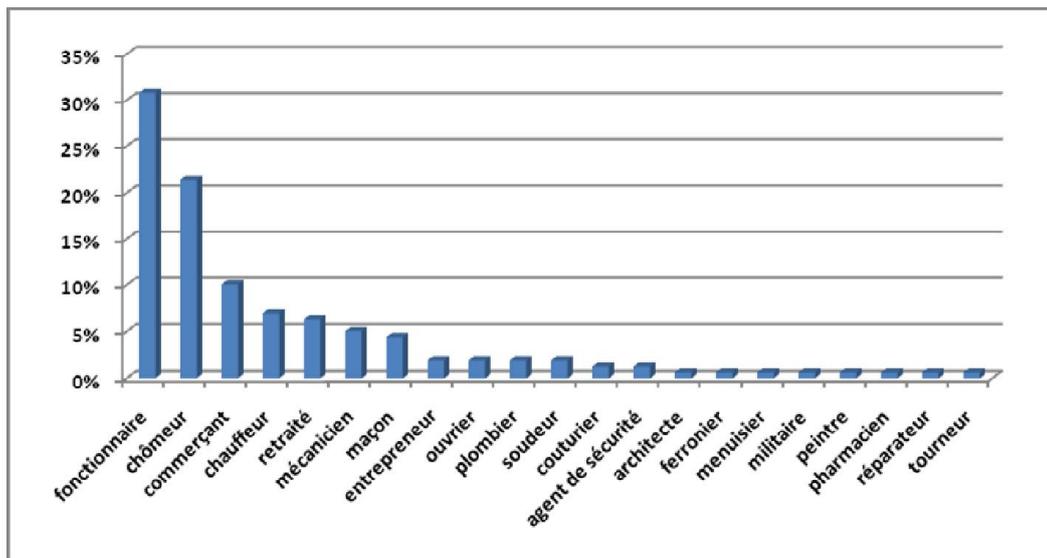
Source : Enquête personnelle

En ce qui concerne la nature de l'activité du chef de ménage nous avons 125 chefs de ménage soit 78,62% qui disposent d'un emploi et parmi eux :

- 49 fonctionnaires soit 39,2 %, ils occupent la plus grande proportion.
- 16 commerçants soit 12,8 % et cette activité coïncide avec le type même de logement de ce quartier.
- 11 chauffeurs soit 8,8 %, qui est la troisième strate.
- 10 retraités soit 8 %, qui est la quatrième strate.
- 8 mécaniciens soit 6,40%, qui est la cinquième strate.
- 7 maçons soit 5,60%, et ils occupent la sixième position.
- 19 artisans soit 15,2%,
- 5 diverses activités soit 4%.

Par ailleurs 34 chefs de ménage soit 21,38% sont des chômeurs.

Graphique n° 12 : Catégorie professionnelle



Source : Enquête personnelle

- Les types d'activité

Le caractère informel du quartier a engendré un nombre important de commerces, avec une grande diversité et variété des activités. Le recensement réalisé sur terrain nous fournit la présence de 149 commerces avec 72 activités répartis comme suit :

a/- le commerce pur : il dispose du plus grand nombre de commerces avec 69 locaux soit 46,31% du total et il recouvre 35 activités.

En première position nous avons l'alimentation générale avec 29 commerces soit 42 %.

En seconde position nous enregistrons une variété d'activités telles que la vente de matériel de lutte contre incendie, le matériel bureautique, l'électroménager. Ils occupent 21 locaux commerciaux soit 30,43%.

Dans la troisième strate, nous avons la vente de la pièce détachée pour véhicules et des accessoires avec 13 commerces soit 18,84% du total.

En dernière et quatrième position, nous avons la quincaillerie avec 6 commerces soit 8,70%.

b/-les services : ce sont au total 52 locaux commerciaux avec 17 activités soit 34,90% du total avec particulièrement les taxiphones, cafés, restaurants, pizzerias, pâtisseries, cyber café...

c/- l'artisanat : il est présent dans 21 activités installées dans 28 locaux commerciaux soit 18,79% du total. Nous avons surtout la mécanique automobile (tôlerie, électricité, vulcanisation...), la réparation à chaud et à froid, la menuiserie, la soudure...

Selon cette classification nous avons une grande variété de commerces avec certaines spécialisations comme l'alimentation générale, la mécanique automobile et la pièce détachée,...

En outre, ce quartier dispose de quelque petites entreprises marchandes ou productrices (TPE-PME) : vente de matériaux de construction, d'engins agricoles, vente des médicaments, décoration en plâtre, usine de boissons gazeuses (Mimosa), imprimerie, superette.

Une autre classification nous permet de constater que 60% des commerces sont non alimentaires, ce qui montre que ce quartier est attractif, car il dépasse le commerce de proximité.

Photo n°15 : Alignement du commerce



Photo prise par l'auteur du 4^{ème} Km en 2011

Photo n°16 : Aire commercial en plein air



Photo prise par l'auteur du 4^{ème} Km en 2011

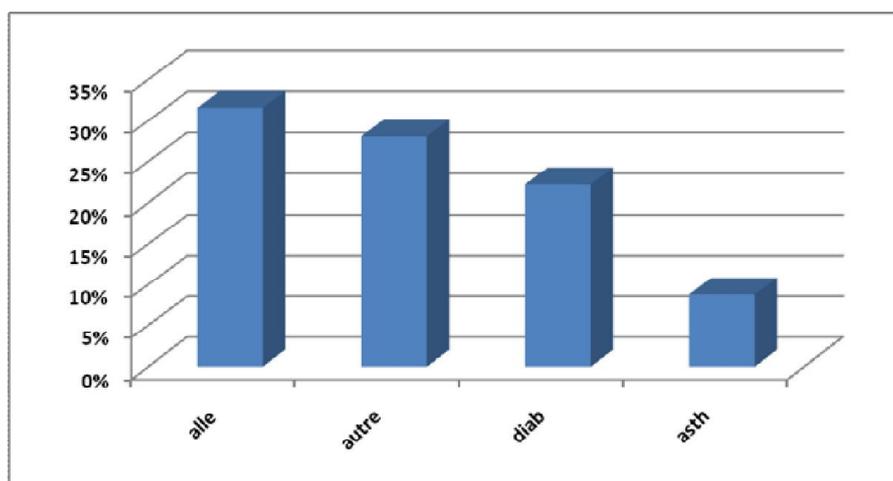
- La santé (Graphique n° 13)

Remarque : pour cet indicateur 171 questionnaires sur les 173 questionnaires sont utilisables soit 98,84%. Nous avons 155 personnes qui souffrent de maladies chroniques :

- L'allergie touche 54 personnes soit 34,84% et cela qui s'expliquerait par l'absence du réseau d'assainissement surtout au niveau des bidonvilles.
- L'asthme avec 15 personnes soit 9,68% qui proviennent des conditions d'habitat (mauvaise aération, humidité, ...).
- Quant à ceux qui souffrent de diabète ils sont au nombre de 38 soit 24,52%.
- Ceux qui sont atteints d'autres maladies sont au nombre de 48 soit 30,97%.

Le quartier dispose d'un médecin, d'un dentiste et de 2 pharmacies.

Graphique n°13 : La santé



Source : Enquête personnelle

Ce territoire, en raison de sa localisation n'est pas isolé et il n'est pas confronté à des problèmes de transport. C'est un lieu de départ et d'arrivée de plusieurs quartiers, communes et wilayas.

Ce quartier a connu en 2011 une autre petite opération d'éradication de 32 baraques qui abritaient 44 familles². Cette opération n'a pas tellement changé l'image et la forme du quartier.

² : DUAC 2016

2- Le quartier de l'Onama

Ce quartier se situe au sud-est de Constantine à une distance de six (6) kilomètres. Il est en bordure de la route nationale N°3 qui relie Constantine à Batna. Cette dernière divise ce quartier en deux parties : la première, méridionale, s'étend jusqu'à l'oued Boulbraghet alors que la deuxième, septentrionale, s'étend jusqu'à la voie ferrée. Ainsi ce quartier est limité sans aucune extension possible puisque d'un côté nous avons un accident naturel qui est l'oued Boulbraghet et de l'autre côté nous avons la voie ferrée.

Son apparition est récente puisqu'elle date du début des années 1990. C'est un quartier composé par un habitat individuel, sans permis de lotir et de construire. La naissance de ce quartier fait suite au lancement de la politique des lotissements qui a démarré à la fin des années 1980 pour répondre aux besoins de la population au moment où l'Etat ne parvenait plus à satisfaire tout seul ce besoin.

Ce petit territoire qui occupe une surface de 18 ha se caractérise par sa localisation le long de la route nationale N°3 qui connaît une grande circulation quotidienne. Il est limité au nord par le quartier 4ème Km, à l'est par la voie ferrée et le quartier Gammas, à l'ouest par l'oued Boulbraghet. Administrativement il relève de la délégation urbaine « Cité des mûriers ».

- Historique et évolution du territoire

Au départ n'existait qu'une entreprise étatique de vente de matériel agricole relevant de l'office national du matériel agricole « ONAMA » (photos aériennes 1973 et 1980).

A partir de 1990, un étalement rapide du quartier s'est effectué dans les sens sud-ouest et nord-est car la maîtrise du foncier est devenue impossible : les deux types d'habitat illicite en dur et bidonvilles se multiplièrent. L'habitat précaire (bidonville) a atteint 217 constructions logeant 294 familles selon l'APC en 2007. Ce terrain de nature agricole (jardins) a été vendu par son propriétaire sous la forme sous-seing privé c'est-à-dire sans acte. Devant cet état de fait, l'APC a chargé un bureau d'études pour régulariser les constructions en dur et a décidé de faire payer les lots de terrain à 2500 /DA m².

A partir du début des années 2000 on remarque un étalement du quartier surtout sur le coté nord-est où l'agence foncière a déjà vendu à la régulière 19 lots de terrain.

Actuellement (photo Google 2011) l'extension du quartier s'opère vers le nord-est et le sud-est, par contre dans la partie sud-ouest l'éradication de l'habitat précaire a débuté.

Évolution du quartier ONAMA (1973-2011)



Photo n°17 : Photo aérienne 1973



Photo n°18 : Photo aérienne 1980



Photo n°19 : Photo satellite 2011

- Population

En 1998, il comptait 1996 habitants répartis en 339 ménages avec une moyenne des ménages de 5,8 personnes. Ces ménages occupaient 504 logements dans 546 constructions. La densité est de 111 habitants / ha.

En 2008, sa population s'est élevée à 5 248 habitants répartis en 989 ménages avec une moyenne des ménages de 5,3 personnes. Ces ménages occupaient 882 logements dans 1 060 constructions. La densité est de 291 habitants / ha.

En une dizaine d'année le quartier a connu une croissance très rapide : la population et le nombre de constructions ont plus que doublé. C'est une phase de développement très rapide.

- Origine géographique des chefs de ménage (Graphique n°14)

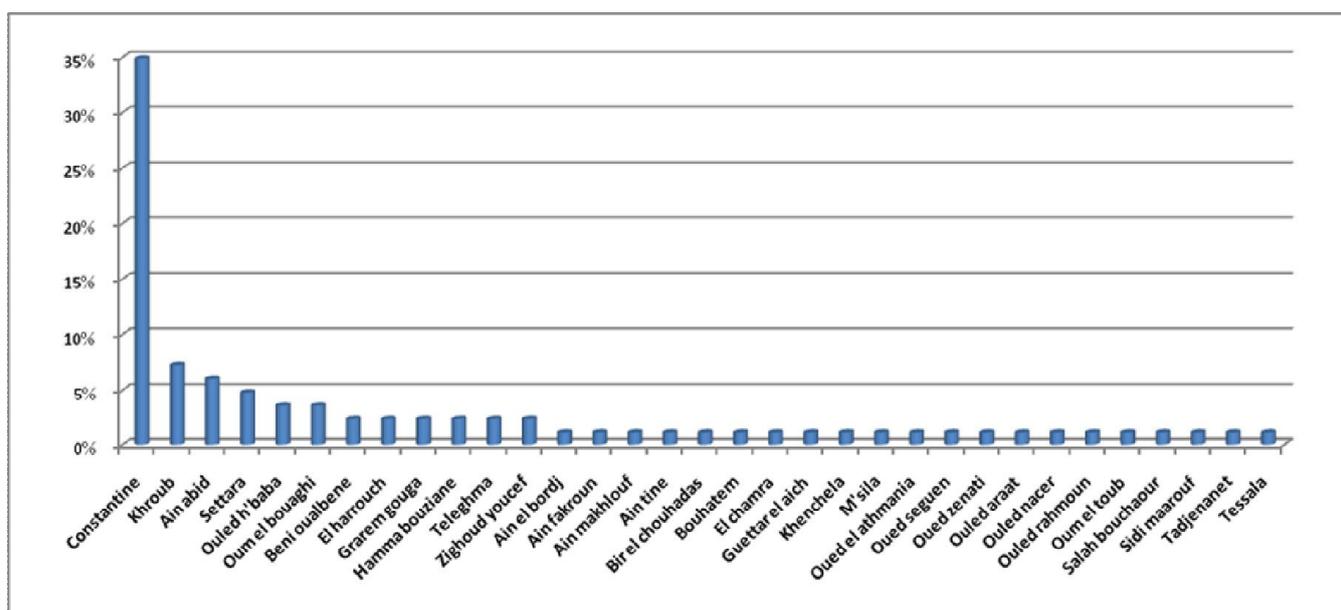
Remarque : pour cet indicateur 83 questionnaires sur les 86 questionnaires sont utilisables soit 96,51%.

La plus grande partie de chefs de ménage est née hors de la wilaya de Constantine (37 soit 44,58 %). Certaines wilayas lui sont limitrophes (Mila, Skikda, Oum el Bouaghi) alors que d'autres sont plus éloignées (Jijel, Batna, Guelma, Sétif, Khenchela, Msila). On notera que le plus grand pourcentage est enregistré dans les wilayas de Mila et Jijel.

Ceux qui sont nés à Constantine sont un peu moins nombreux (29 soit 34,94%). Quand au reste des chefs de ménage qui sont nés dans les autres communes de la wilaya de Constantine (Khroub, Guettar el Aich, Ouled Rahmoun, Ain Abid, Zighoud Youcef, Hamma Bouziane) leur proportion est plus faible (17 soit 20,48 %).

Ce territoire est un lieu de fixation et d'installation de populations et de ménages en provenance des autres wilayas et des autres communes de la wilaya de Constantine.

Graphique n° 14 : Origine géographique des chefs de ménage



Source : Enquête personnelle

- Lieu de résidence antérieure des chefs de ménage (Graphique n°15)

Remarque : pour cet indicateur 79 questionnaires sur les 86 questionnaires sont utilisables soit 91,86%.

La plus grande proportion est celle des ménages qui habitaient dans un autre quartier de la ville de Constantine (49 soit 62 %) et on peut les classer selon leur ancien lieu de résidence :

-- la périphérie immédiate (4ème km, Gammas, Chaabat rsas, Boumerzoug), avec 22 chefs de ménage soit 46,81% est la plus pourvoyeuse.

-- au delà de la périphérie immédiate (Daksi, Ziadia, Emir Abdelkader, Sakiet sidi Youcef, Oued el Had, Sidi Mabrouk, Mansourah, Bentellis, Frères Bouchama) nous avons 20 chefs de ménage soit 42,55%.

--les quartiers de la périphérie occidentale de la ville (Boudraa Salah, Hatabia, Fadila Saadane) sont représentés par 4 chefs de ménage chacun soit 8,51%.

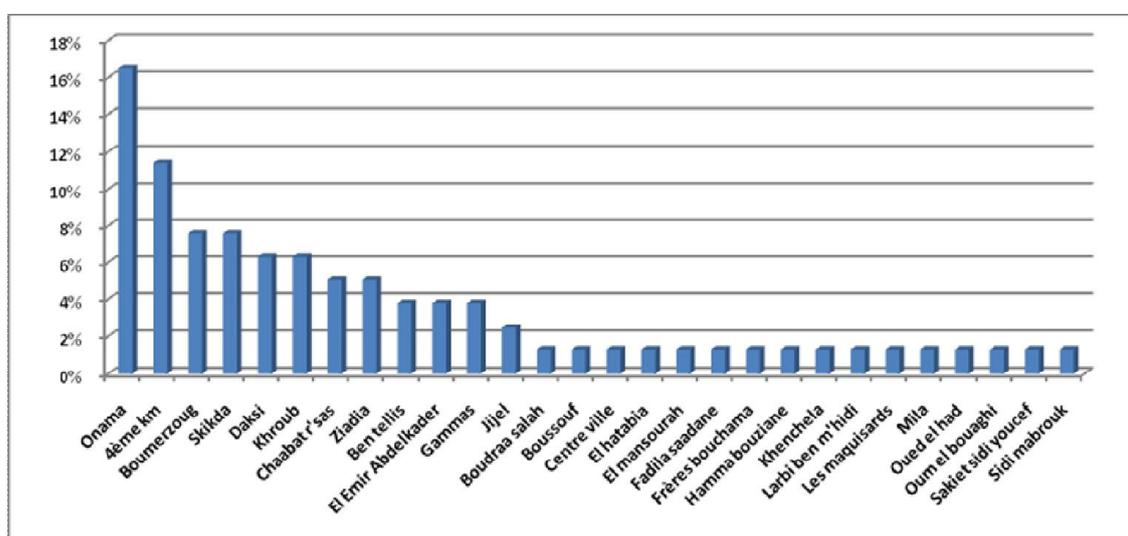
--le centre ville (rue Larbi Benmhidi) arrive avec 3 chefs de ménage soit 6,38%,

Quant à ceux qui sont originaires de ce quartier, leur proportion est moindre (13 soit 16,46%), c'est-à-dire que ce quartier est leur premier lieu d'installation.

Pour le reste des chefs de ménages, 11 soit 13,92% étaient établis dans d'autres wilayas (Skikda, Jijel, Mila, Oum el Bouaghi, Khenchela), ou bien dans certaines communes de la wilaya comme le Khroub (5 soit 6,33%).

Ce paramètre nous indique bien que la création de ce territoire est très récente. C'est un espace d'installation de ménages en provenance de 2 espaces à savoir celui de Constantine -ville et de ses quartiers périphériques.

Graphique n°15 : Ancien lieu de résidence des chefs de ménage



Source : Enquête personnelle

- L'habitat, les réseaux et les équipements (Graphique n° 16 et n°17)

Ce quartier qui s'étale tout le long de la route nationale n° 3 (photo n°20) est caractérisé par une grande concentration et un alignement de l'habitat sur cet axe. Ce quartier est composé d'un habitat individuel illicite avec ses deux formes en dur et précaire

-L'habitat individuel : ce sont des constructions individuelles souvent de type R+3. Elles ont plutôt l'aspect d'immeubles avec des locaux commerciaux au RDC. Elles sont bâties sans permis de construire et leur architecture est sans recherche esthétique, indigente. Cet habitat qui est inachevé dans certains cas a une double fonction : résidence et commerce. Dans la partie située à droite de la route c'est cette double fonction qui prime alors que

dans la partie située à gauche de la route c'est plutôt la fonction commerciale qui est présente.

Les commerces de type moyen se situent à droite de la route, alors que les commerces de haut niveau (concessionnaires et représentants de marque) se localisent à gauche de la route.

-L'habitat précaire : ce type d'habitat se situe entre la partie occupée par l'habitat individuel et la rive de l'oued Boulbraghet (photo n°21). Il se localise dans une zone de risque naturel (inondation). Il n'est pas observable de la route nationale et fait figure d'habitat défavorisé, délaissé. Ce sont des constructions réalisées avec des matériaux de construction légers parfois déjà utilisés, recyclés et peu onéreux (parpaing, tôle ondulée).

Il est généralement constitué par des petites habitations d'un seul niveau, sans fondations ni charpente. Les conditions de vie et d'hygiène (AEP, Assainissement,...) sont très médiocres.

Photo n°20 : Alignement de l'habitat illégal tout le long de la route nationale n°3



Photo prise par l'auteur de l'Onama en 2011

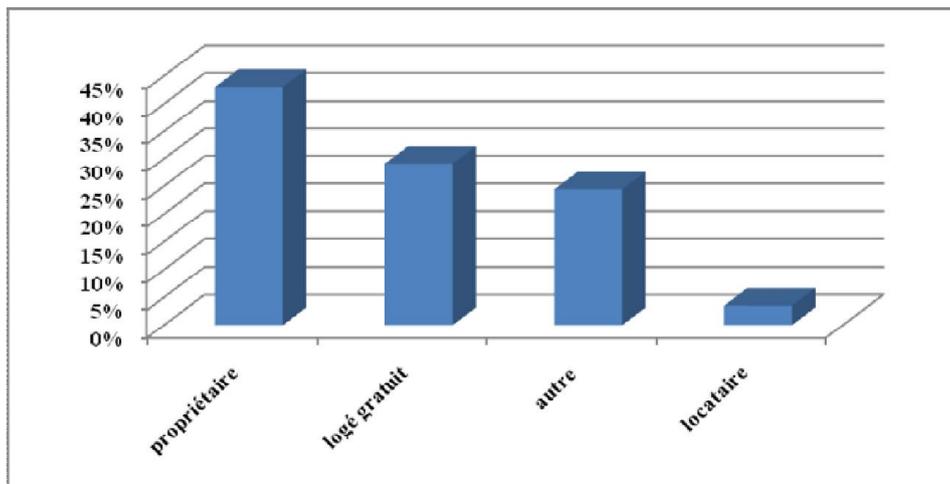
Photo n°21 : Vue ouest du quartier, l'habitat illicite en dur et bidonvilles sur la rive d'oued Boulbraghet



Photo prise par l'auteur de l'Onama en 2011

Les habitants sont dans une très grande proportion (37 soit 43 %) des propriétaires mais dans l'informel puisqu'ils ne disposent point d'acte de propriété. Ceux qui possèdent des habitations gratuites sont moins nombreux (25 soit 29,10%). Quand aux locataires, ils sont très peu nombreux (3 soit 3,5%). La catégorie qui regroupe les autres cas en compte 21 soit 24,40%.

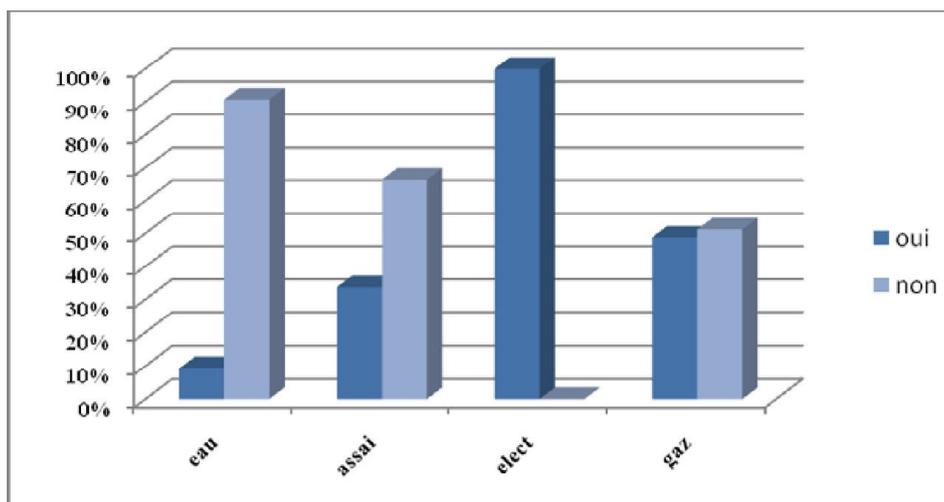
Graphique n° 16 : Type de propriété



Source : Enquête personnelle

En raison de la spécificité de ce quartier (illicite), la couverture des réseaux n'est pas totale mis à part le raccordement à l'électricité qui est de 100%. Pour le branchement au gaz nous avons 42 logements soit 48,8 %, pour l'assainissement nous avons 29 logements soit 33,7 %. Quand au raccordement à l'AEP il est presque absent avec 8 logements soit 9,3 %. Ce territoire ne dispose qu'aucun équipement (éducatif, santé, etc...).

Graphique n° 17 : Les réseaux



Source : Enquête personnelle

- **L'emploi** : (Graphique n° 18 et n°19)

La question de l'emploi est traitée en 2 volets : le nombre de personnes occupés par ménage et l'activité des chefs de ménage. Pour ces indicateurs la totalité des 86 questionnaires est utilisable.

- La première strate qui représente une seule personne occupée par ménage est largement majoritaire avec 53 personnes soit 61,6%.

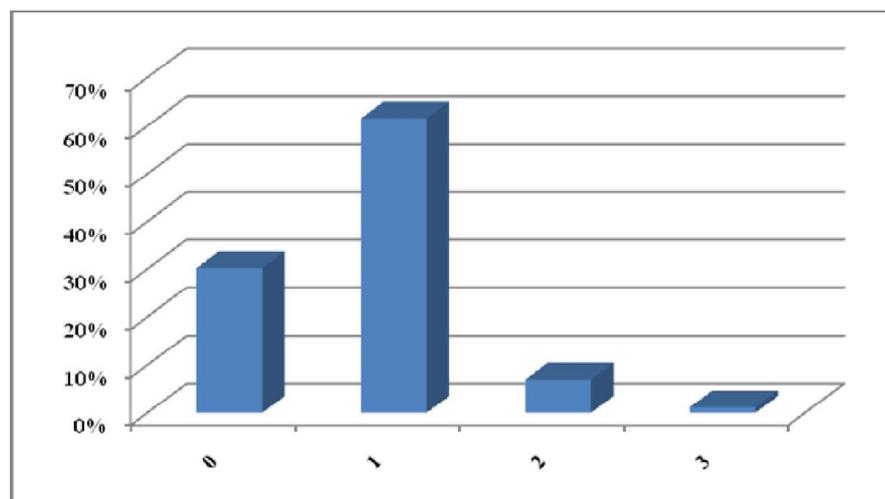
- Dans la deuxième strate nous avons les ménages qui n'ont aucun employé. Ils sont 26 ménages soit 30,2% du total.

- Dans la troisième strate qui représente 2 personnes occupés par ménage, elle n'a que 6 ménages soit 7% du total.

- Quand à la dernière strate qui représente 3 occupés et plus par ménage, elle ne possède qu'un seul ménage soit 1,2%.

Dans ce territoire la grande majorité des ménages (69,8%) dispose d'une personne occupée.

Graphique n° 18 : L'emploi



Source : Enquête personnelle

- La nature de l'emploi des chefs ménages :

Elle se répartit ainsi

-en premier lieu nous avons les ouvriers au nombre de 12 soit 13,95%.

-en second lieu nous avons les commerçants au nombre de 10 soit 11,63%. Ce chiffre s'explique par la présence des locaux commerciaux au rez de chaussée de leurs habitations. Il en est de même pour les retraités.

-en troisième lieu nous avons les agents de sécurité, fonctionnaires, enseignants et maçons qui sont au nombre de 4 soit 4,65% chacun d'entre eux.

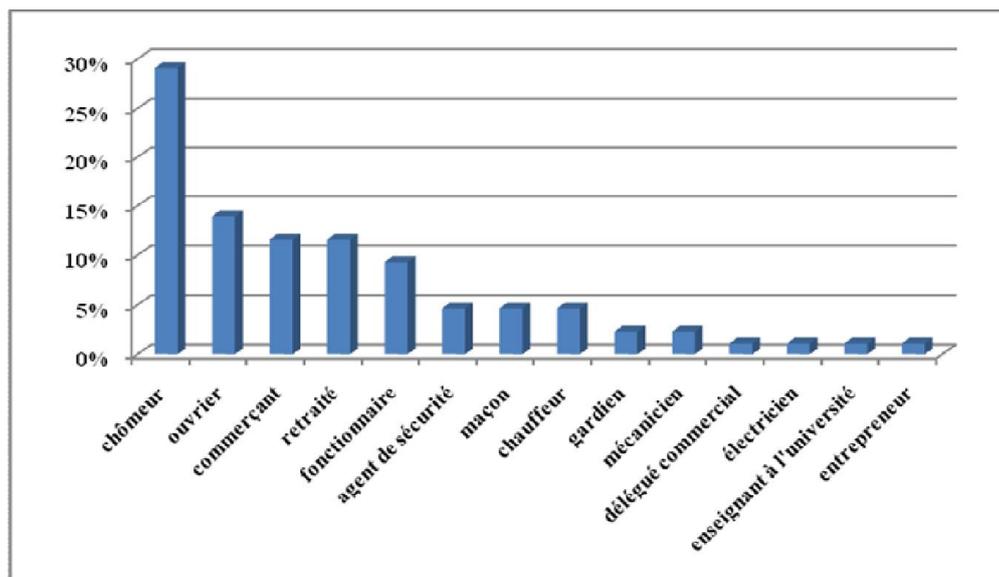
-en quatrième lieu nous avons les chauffeurs au nombre de 3 soit 3,5%.

-en cinquième lieu nous avons les gardiens et les mécaniciens avec un nombre de 2 soit 2,33% pour chacun.

-en dernier lieu nous avons le délégué commercial, enseignant à l'université, électricien, entrepreneur, ferronnier et taxieur qui ne sont représentés qu'une seule fois soit 1,16% pour chaque activité.

C'est un quartier actif qui se caractérise par la pluralité et la diversité de ses activités et ses fonctions.

Graphique n°19 : Catégorie professionnelle



Source : Enquête personnelle

Les types d'activité

L'enquête sur terrain révèle un grand nombre de commerce et une diversité d'activités. Les 153 commerces sont répartis ainsi :

- 87 commerces soit 56,86% du total dans l'ameublement, le bazar (vente matelas- tapis-couvertures, etc...), articles et accessoires de décoration des maisons, bureaux, électroménager et plus particulièrement la vente de meubles avec 50 commerces.
- 20 commerces soit 13 % du total dans la mécanique automobile, la vente de pièces détachées, la vente des pneus et le lavage-graissage des voitures.
- 20 commerces soit 13 % du total dans le commerce de service (librairie, cafétéria, restaurant, taxiphone, cyber café, coiffeuse, location voiture, salle des fêtes).
- 8 commerces soit 5,23% du total dans le commerce de l'artisanat (ferronnier, boulangerie et soudure).
- 6 commerces soit 3,92% du total dans le commerce des matériaux de construction.
- 4 commerces soit 2,61% du total dans le commerce de l'alimentation générale.
- 8 autres commerces (vente d'articles de sport et de loisirs, vente d'équipement industriel, vente de vêtement en gros des ouvriers et vente de vêtement de friperie).

Après cette classification et présentation du commerce dans ce quartier, on remarque une certaine concentration des locaux commerciaux en raison du type même de construction individuelle avec 2 à 3 locaux au RDC. On observe une spécialisation du commerce dans l'ameublement et les articles de maison (photo n°22).

Également, on remarque l'existence d'autres types de commerce, des petites entreprises de fabrication (matelas, literie), et des dépôts de distribution de boissons gazeuses (photo n°23).

Photo n°22 :Coté ouest , Alignement du commerce Photo n°23 : Coté est, constructions de haut standing (centres commerciaux)



Photo prise par l'auteur de l'Onama en 2011



Photo prise par l'auteur de l'Onama en 2011

Le commerce qui domine est le commerce non alimentaire et il est presque exclusif avec 149 commerce soit 97,39% du total. C'est un quartier attractif qui dessert la ville de Constantine et ses environs. La grande densité des commerces et la continuité des locaux commerciaux tout le long des axes routiers en témoignent.

En ce qui concerne les transports il est desservi par les taxis et les bus qui le traversent.

- La santé (Graphique n°20)

Les réponses à nos questionnaires nous ont indiqué que quelques personnes souffraient de plusieurs maladies. En effet,

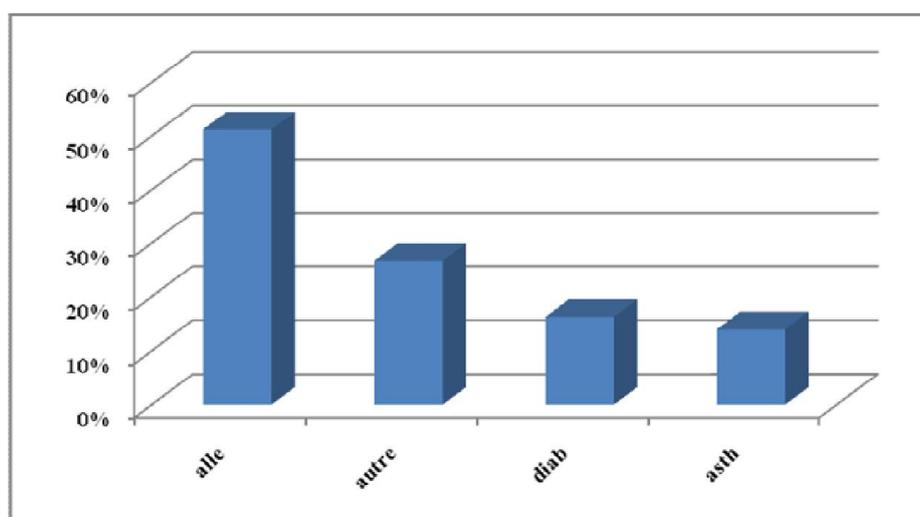
- L'allergie touche 44 personnes soit 51,16% et cela qui s'expliquerait par l'absence du réseau d'assainissement surtout au niveau des bidonvilles.

-L'asthme avec 12 personnes soit 12,9% qui a pour origine des conditions d'habitat (mauvaise aération, humidité, ...).

- Quant à ceux qui souffrent de diabète ils sont au nombre de 14 soit 15%.

- Ceux qui sont atteints d'autres maladies sont 23 personnes soit 24,73%.

Graphique n°20 : La santé



Source : Enquête personnelle

Ce territoire ne dispose d'aucune infrastructure sanitaire, ni de la présence d'un cabinet médical ou bien d'une pharmacie.

En dernier lieu, nous signalerons que ce quartier a connu une grande opération d'éradication de son bidonville entre 2012 et 2013. Elle a touchée 266 baraques abritant 767 familles³. Celle -ci a changé son image et elle a modifié sa forme urbaine comme la montre les figures ci-dessous :

Photo n° 24 : l'Onama avant l'opération de l'éradication des bidonvilles



Photo satellite 2011

Photo n°25: l'Onama après l'éradication des bidonvilles

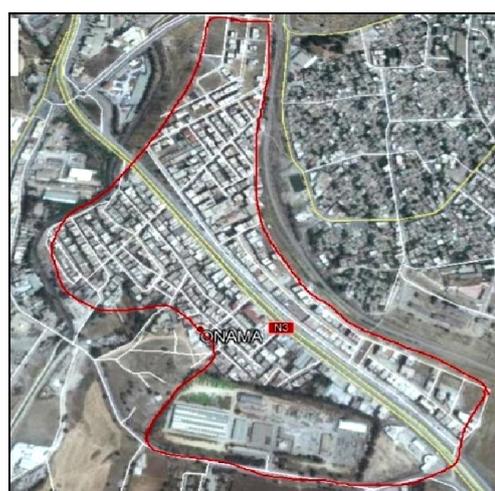


Photo satellite 2017

¹ : DUAC 2016

3- Le quartier de Chaabat Rsas

Le petit quartier de Chaabat Rsas se situe au sud-est de Constantine et à une distance de cinq (5) kilomètres environ. Ce petit territoire se localise en rive gauche de l'oued Boumerzoug qui est un affluent du Rummel. Il est desservi par un chemin de wilaya qui relie Constantine au Khroub.

Par rapport à la ville ce quartier est en situation périphérique mais la discontinuité existante qui est un espace occupé par la végétation n'est pas très importante. Il est de création récente et sa naissance remonte à la décennie 1960. En réalité ce n'est pas tant son éloignement relatif par rapport à la ville qui est la cause de son lent développement, de sa faible attractivité mais c'est surtout son assise topographique et l'absence de disponibilités foncières qui en sont la cause.

Les conditions naturelles, en premier lieu l'espace support, sont extrêmement réduites car d'un côté nous avons le versant d'un ensemble collinaire et de l'autre côté le lit majeur de l'oued Boumerzoug. Face à cette parcimonie des disponibilités l'habitat s'est établi en gradins sur le flanc des collines.

Sa faible capacité d'attraction est l'expression d'une relative marginalisation. Cette condition le destinera à devenir un territoire d'habitat informel. Nous sommes donc en présence d'un territoire en rupture et partiellement intégré à la ville.

Ce petit territoire doté d'une superficie inférieure à 5 ha et aux limites bien cernées est un territoire d'arrivée, un lieu d'amorçage dans le monde de l'urbain mais il est aussi un stand de départ des véhicules à l'image de son activité principale.

Administrativement il relève de la délégation urbaine « Cité des muriers ». L'analyse de ce territoire s'est appuyée sur un questionnaire distribué aux élèves de l'école primaire. Et sur un total de 160 questionnaires distribués 135 sont utilisables soit 84 %.

- Historique et évolution du territoire

Sa création est relativement ancienne étant donné qu'elle remonte aux années 1960. Au départ c'était une petite ferme, propriété de la commune de Constantine, qui faisait office de pépinière d'arbres et de plantes ornementales. C'est à partir de la décennie 1970 qu'il a commencé à se développer et il avait un peu plus d'un millier d'habitants dans les années

1980. (Photo aérienne 1973). Éloigné, mais surtout situé sur une route faiblement fréquenté, il n'intéressa point les autorités locales.

Évolution du quartier Chaabat Rsas (1973-2015)



Photo n°26 : Photo aérienne 1973



Photo n°27 : Photo satellite 2015

- Population

En 1998, il comptait 2080 habitants répartis en 381 ménages. Chaque ménage avait en moyenne 5,4 personnes soit une valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale. Par rapport à l'espace la densité est de 416 habitants/ha. Ces ménages occupent 390 logements soit une moyenne d'un logement par ménage.

En 2008, la population s'est accrue de 20 % soit 416 personnes et désormais ce sont 2 497 personnes qui y résident.

- Origine géographique des chefs de ménage (Graphique n°21)

Remarque : pour cet indicateur ainsi que pour tous les indicateurs qui suivent les 135 questionnaires distribués sont totalement utilisables soit 100%.

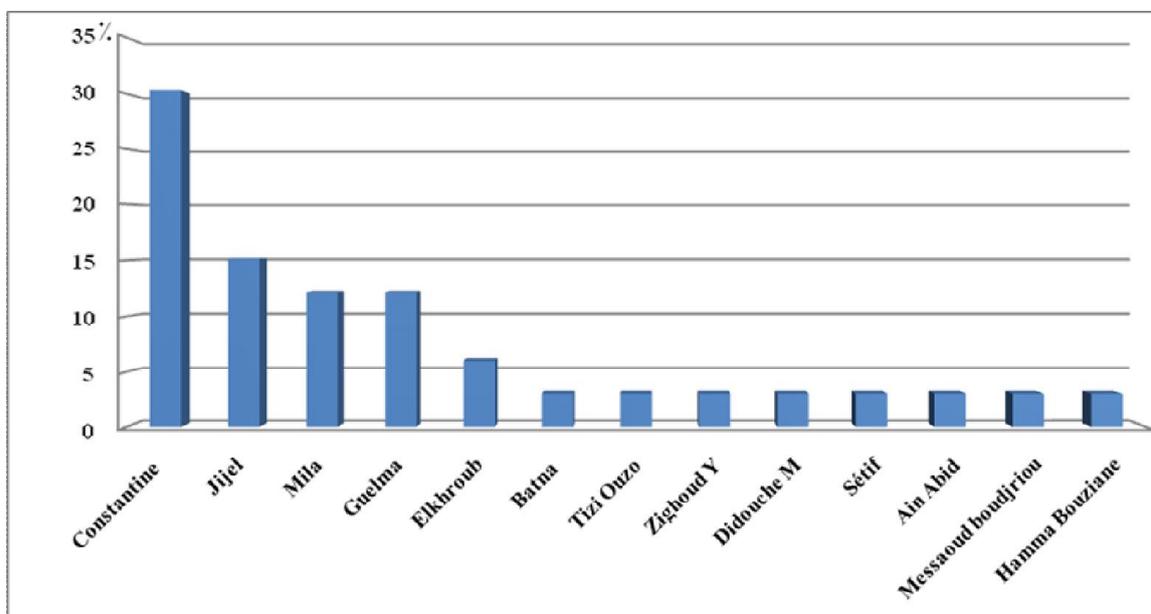
Dans ce petit quartier la grande majorité de chefs de ménage est née ailleurs qu'à Constantine. C'est donc un véritable réceptacle. En effet la part des chefs de ménage nés à Constantine est faible (43 soit 31,8 %).

Quant à ceux qui sont nés dans les autres communes de la wilaya (Khroub, Zighoud Youcef, Didouche Mourad, Ain Abid, Messaoud Boudjeriou, Hamma Bouziane) ils sont encore dans une proportion moindre (28 soit 20,7 %).

Pour le reste des chefs de ménage qui représente presque la moitié (64 soit 47,4 %), ils sont nés hors de la wilaya de Constantine dont certaines lui sont limitrophes (Mila, Guelma) alors que d'autres sont plus éloignées (Jijel, Batna, Tizi Ouzou, Sétif). On notera le fort contingent des chefs de famille nés dans la wilaya de Jijel qui correspond à la Petite Kabylie.

Ce petit territoire est un lieu de fixation et de brassage des populations venues de plusieurs horizons. Il est le produit de l'exode rural qu'a connu Constantine. Cette assise diversifiée géographiquement s'atténue quant on examine le paramètre ancien lieu de résidence.

Graphique n° 21 : Origine géographique des chefs de ménage



Source : Enquête personnelle

- Lieu de résidence antérieure des chefs de ménage (Graphique n°22)

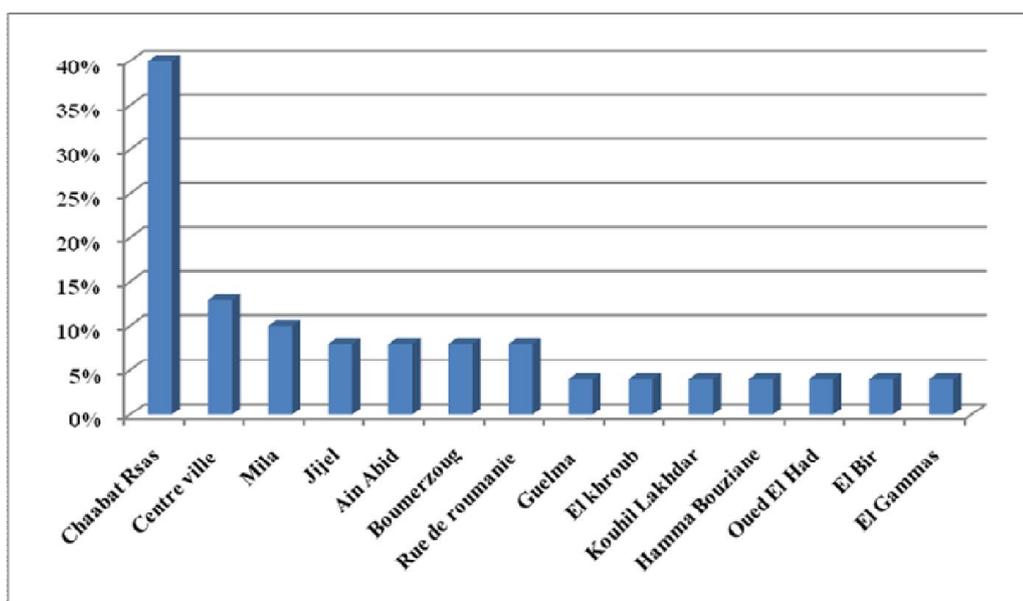
Pour certains chefs de ménage Chaabat Rsas est leur premier lieu d'installation alors que pour d'autres il fait partie d'un parcours qui les a fait transiter par d'autres lieux de résidence.

-Ainsi 52 résidants (soit 38,5 %) n'ont connu que ce territoire c'est-à-dire que c'est leur primo installation. Cette proportion illustre bien à la fois le caractère récent du développement de ce territoire mais aussi la marginalité des « autochtones ».

- Quant aux chefs de ménage qui habitaient dans un autre quartier de la ville de Constantine leur nombre est plus important puisque il s'élève à 45 (soit 33,3%). Ils avaient pour ancien lieu de résidence les quartiers limitrophes qui sont Boumerzoug (8 soit 5,9 %), avenue de Roumanie (8 soit 5,9 %), Cité Kouhil Lakhdar (4 soit 2,9%), Gammas (4 soit 2,9%), Oued El Had (4 soit 2,9%), cité El Bir (4 soit 2,9%), et surtout le centre ville (la médina) de Constantine (13 soit 9,62 %).

-Pour le reste des chefs de ménage dont le nombre s'élève à (38 soit 28,14 %), ils étaient établis dans certaines communes de la wilaya comme Ain Abid (8 soit 5,9 %), El Khroub (4 soit 2,9%), Hamma Bouziane (4 soit 2,9%) ou bien dans d'autres wilayas comme Mila (10 soit 7,4%), Jijel (8 soit 5,9 %), Guelma (4 soit 2,9%).

Graphique n°22 : Ancien lieu de résidence des chefs de ménage



Source : Enquête personnelle

Ce paramètre indique que ce petit territoire est un lieu d'arrivée, d'installation des ménages en provenance de 2 espaces à savoir celui de Constantine et celui d'une partie du nord-est algérien. Ceci est le résultat de la situation qui prévaut en matière de logement dans la métropole régionale mais aussi de son action polarisatrice.

- L'habitat, les réseaux et les équipements (Graphique n°23 et n°24)

Chaabat Rsas se présente sous la forme d'un triangle (photo n°28 et n°29), dont la base serait le chemin de wilaya alors que ses deux côtés sont les chaabat qui délimitent le

territoire. De face l'observateur y verrait également une forme en cône qui s'élargit du sommet vers la base. C'est un habitat individuel en dur, construit avec des matériaux appropriés (parpaings, briques) et utilisant le ferrailage (poteaux, poutres, dalles...).

Photo n°28 : Développement des constructions le long du chemin de wilaya et à flanc de colline



Photo prise par l'auteur de Chaabat Rsas en 2011

Photo n°29 : La sortie du quartier.



Photo prise par l'auteur de Chaabat Rsas en 2011

Photo n°30 : Alignement de l'habitat informel le long de la rue principale



Photo prise par l'auteur de Chaabat Rsas en 2011

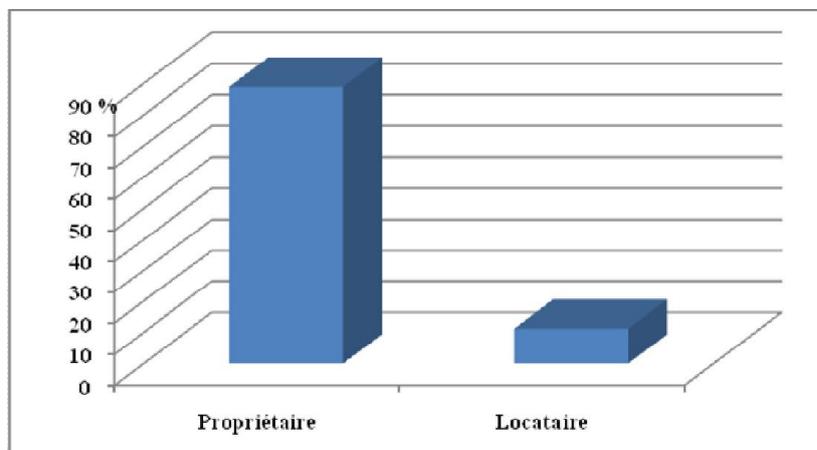
En général c'est un habitat de type R+1 (photo n°30), mais le nombre de niveau peut s'élever le long de la rue. L'habitat ne présente ni harmonie, ni homogénéité, ni recherche architecturale. Il est simple, et dénué de tout artifice ou de tout élément pouvant lui apporter une valeur ajoutée.

Les maisons ne sont pas crépies et sont toujours dotées de poteaux d'attente en attendant une future surélévation. Les maisons sont parfois collées les unes aux autres et parfois de petits espaces les séparent. Les constructions s'étant effectuées sans plan de masse, sans alignement, sans agencement, le résultat est largement patent : nous sommes bien en

présence d'un territoire d'habitat informel. Les trottoirs sont absents alors qu'il construit le long d'un axe routier. Quant à la desserte interne du quartier, dans le cas présent, c'est la montée de la pente qui n'est assurée que par des pistes muletières et des escaliers de fortune en raison de l'importante déclivité.

Les habitants sont dans une très grande majorité des propriétaires (120 soit 89 %) mais dans l'informel puisqu'ils ne possèdent point d'acte de propriété. Les locataires sont très peu nombreux (15 soit 11 %).

Graphique n° 23 : Type de propriété

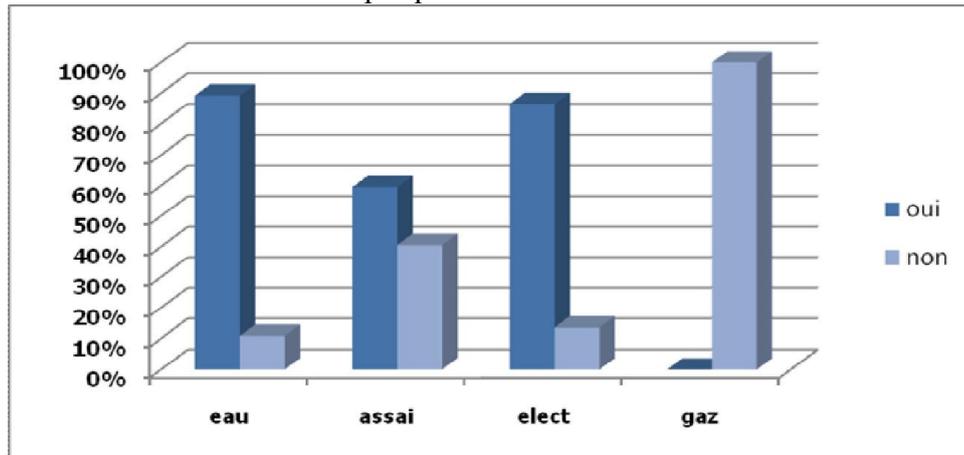


Source : Enquête personnelle

Ce petit quartier ne dispose point de la totalité des réseaux et leur couverture n'est pas totale. Ainsi pour le raccordement à l'AEP nous obtenons 120 logements soit 89,1 %, pour celui de l'assainissement nous avons 80 logements soit 59,4 %, alors que pour l'électricité il concerne 117 logements soit 86,4 %. Quant au gaz naturel il est totalement absent et qui engendre des manifestations récurrentes.

Quant aux autres équipements, il ne dispose que d'une école primaire et d'une mosquée.

Graphique n°24 : Les réseaux



Source : Enquête personnelle

- L'emploi : (Histogramme n°25 et n°26)

La question de l'emploi se pose en 2 volets :

--En ce qui concerne le nombre de personnes occupées par ménage, nous sommes d'abord en présence d'une bonne disposition et ensuite d'une variété de situations.

Le premier groupe par ordre d'importance c'est-à-dire celui dans lequel nous avons le plus grand nombre de personnes occupés par ménage est celui de 2 occupés par ménage. Il est présenté dans 56 questionnaires soit 41,6 %. En général il s'agit du père avec son fils.

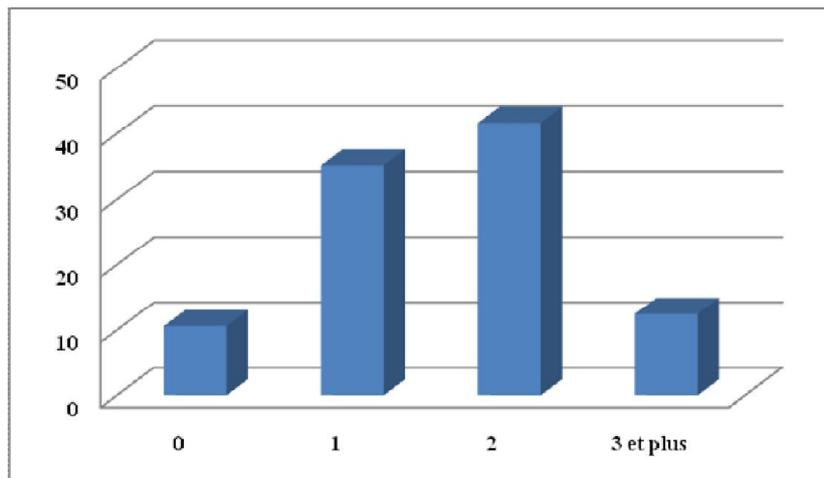
Dans le deuxième groupe nous avons un occupé par ménage. Ce sont 48 ménages qui sont concernés soit 35,2 %. Dans cette situation, c'est uniquement le chef de ménage qui a un emploi.

Dans la troisième groupe nous avons 3 occupés par ménage. Ce sont 17 ménages qui sont concernés soit 12,5 %. C'est presque toute la famille qui a un emploi.

Dans la quatrième et dernière strate nous avons les ménages qui ne disposent point d'employés. Ils sont au nombre de 14 soit 10,6 % du total.

Il est donc à relever que ce territoire n'est point celui d'un territoire caractérisé par le chômage.

Graphique n°25 : L'emploi



Source : Enquête personnelle

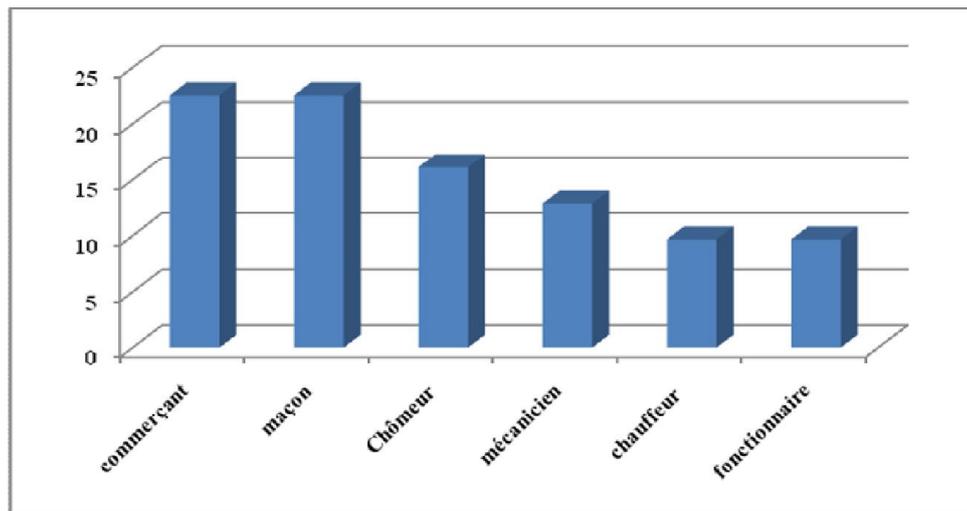
En ce qui concerne la nature de l'emploi, nous avons certains chefs de ménage et leurs enfants qui travaillent dans le quartier même alors que pour d'autres leur emploi est en ville. Les 135 questionnaires nous ont fourni les indications suivantes :

- 22 chefs de famille se déclarent être sans travail ce qui représente 16,1% du total. Cette valeur nous semble être correcte car proche du vécu quotidien des habitants.
- Parmi ceux qui disposent d'un emploi, nous avons au même niveau ceux qui travaillent dans la construction (maçonnerie), dans la conduite automobile et la réparation mécanique et dans le commerce. Dans chaque branche d'activité le nombre s'élève à 30 chefs de ménage soit 22,2 % du total.
- En quatrième position nous avons les fonctionnaires dont leur nombre est de 14 soit 10,3 %. Ils appartiennent à la catégorie des petits fonctionnaires.
- En cinquième position nous avons les retraités qui sont au nombre de 9 soit 6,6 %.

La question de l'emploi n'est pas un problème crucial car les chefs de ménage au chômage sont relativement peu nombreux. Nous avons une répartition équilibrée qui serait la traduction de l'arrivée et de l'implantation des différentes familles venues de Constantine ou d'ailleurs.

Cependant cet emploi est dans sa majorité caractérisé par l'informel et donc par la précarité et son bas niveau de salaire.

Graphique n° 26 : Catégorie professionnelle



Source : Enquête personnelle

- Les types d'activité

Le comptage effectué sur le terrain indique la présence de 80 types d'activités qui sont répartis ainsi :

-- 33 commerces soit 41,2 % du total dans la mécanique automobile, la vente de pièces détachées et le lavage-graissage (photo n°31).

-- 20 commerces soit 25 % du total dans le commerce de l'alimentation générale (épicerie).

-- 17 commerces soit 21,2 % du total dans les services (café, restaurant, taxiphone...).

-- 5 commerces soit 6,2 % du total dans la vente des matériaux de construction (photo n°32).

-- 4 petites entreprises soit 5 % du total qui sont des ateliers de menuiserie et de ferronnerie.

-- Une pépinière propriété de la commune de Constantine.

Le ratio habitants / commerces est très élevé puisqu'il est de l'ordre de 1 commerce pour 31 habitants.

C'est un territoire qui fonctionne avec des commerces spécialisés en mécanique automobile, la vente de pièces détachées et le lavage-graissage. C'est un « stand de départ ».

Photo n°31 : La mécanique automobile



Photo n°32 : Les matériaux de construction



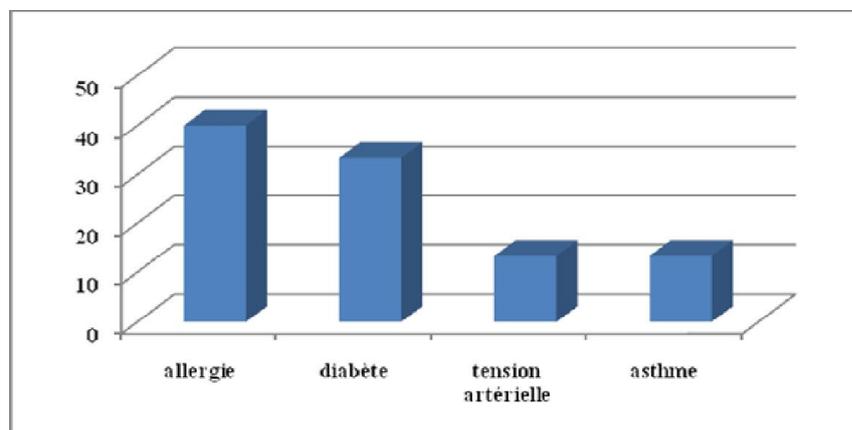
Photo prise par l'auteur de Chaabat Rsas en 2011 Photo prise par l'auteur de Chaabat Rsas en 2011

Ainsi, c'est le commerce non alimentaire qui domine largement avec 75% des commerces. C'est un quartier attractif car il dépasse le commerce de proximité.

- La santé (Graphique n°27)

Les réponses aux questionnaires nous indiquent que les membres de 54 ménages sur 135 soit 40 % du total ont des problèmes évidents de santé. Ainsi par ordre décroissant nous avons les allergies (22 réponses), le diabète (18 réponses), la tension artérielle (7 réponses) et l'asthme (7 réponses). Les allergies ainsi que l'asthme s'expliqueraient par les conditions d'habitat (aération réduite, absence de crépissage des murs extérieurs) ainsi que par la présence bordière de l'oued Boumerzoug.

Graphique n°27 : La santé



Source : traitement personnel

Cette condition sanitaire est alarmante d'autant plus que Chaabat Rsas ne dispose d'aucune infrastructure sanitaire, ni d'un cabinet médical ou bien d'une pharmacie.

En définitive, c'est un territoire qui évolue dans une situation excentrique, confronté au problème de transport et vivant dans une situation de réclusion. Le caractère informel en est la cause principale.

En conclusion, on retient de l'étude de ces trois quartiers des points en communs et des points différents :

Les points communs

- Ils relèvent administrativement de la délégation urbaine « Cité des mûriers ».
- Ils se situent sur des axes routiers.
- Ils se situent sur les rives de l'oued Boumerzoug.
- leur foncier est non régularisé.
- L'habitat est informel.
- Leur type d'habitat est en dur et des bidonvilles.
- Des difficultés d'intégration urbaine.
- Leurs commerces rayonnent au-delà de leur territoire.
- L'existence de problèmes de santé (allergie et asthme).

Les points différents

- Deux d'entre eux se situent sur la route nationale et le troisième c'est sur le chemin de wilaya.
- Les niveaux des habitations : le haut standing à l'Onama, le moyen niveau au 4^{ème} km et le bas niveau à Chaabat Rsas.
- La dotation en équipements : elle est bonne pour le 4^{ème} km, moyenne pour Chaabat Rsas et nulle pour l'Onama.

--L'origine géographique des chefs de ménage et notamment ceux qui sont nés à Constantine : en première position nous avons le 4^{ème} km, en deuxième position l'Onama puis en troisième position Chaabat Rsas.

-- la spécialisation du commerce : l'Onama est spécialisée dans la vente de l'ameublement, l'électroménager et les articles de maison ; Chaabat Rsas dans la mécanique automobile et le lavage-graissage, par contre le 4^{ème} km présente une variété de commerces.

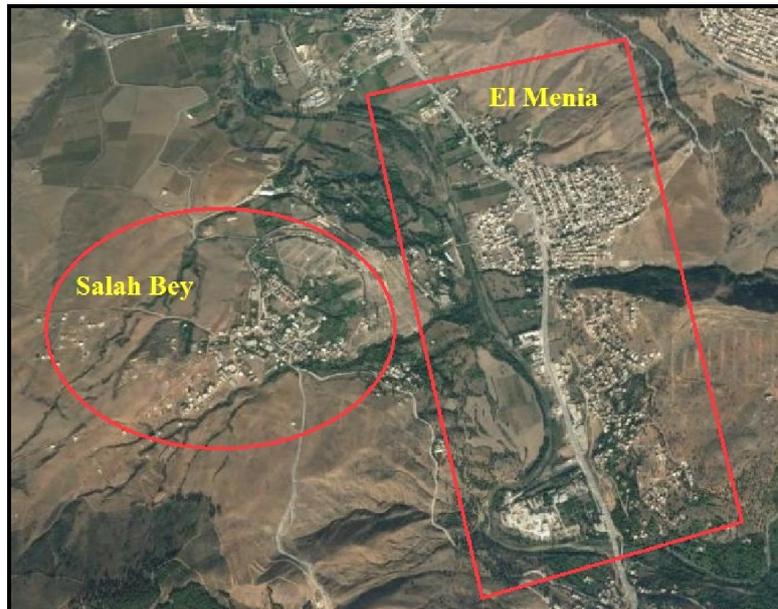
--La desserte des quartiers : l'Onama et le 4^{ème} km sont desservis fréquemment contrairement à Chaabat Rsas qui ne l'est qu'épisodiquement.

II- LES EXTENSIONS DE LA PÉRIPHÉRIE NORD-OUEST : LE QUARTIER D'EL MENIA ET L'AGGLOMERATION SECONDAIRE DE SALAH BEY

A l'opposé géographiquement de la périphérie sud-est nous avons celle du nord-ouest. Cette dernière se situe dans un milieu physique totalement différent du premier. En effet, dans cette partie au nord-ouest de Constantine nous sommes en présence d'une topographie chahutée, tranchée, résultant de la présence du bassin d'effondrement de Hamma Bouziane qui lui-même est traversé par le Rummel. De ce fait l'habitat s'est installé et développé sur 2 niveaux distincts. L'un se situe dans le talweg de l'oued et plus précisément en bordure de la route nationale N° 27 alors que l'autre s'est établi sur les premières hauteurs du bassin. Les concentrations d'habitat existantes sont le quartier El Menia et l'agglomération secondaire de Salah Bey.

Remarque : le travail de terrain de ces deux quartiers a été réalisé en 2013 et 2014 ainsi que les prises des photos. En outre les questionnaires remis aux écoles ne nous ont pas été restitué entièrement les rendant ainsi inexploitable.

Figure n° 02 : Situation du quartier El Menia et l'agglomération secondaire Salah Bey



Source : Google Earth 2015+ traitement personnel

1- Le quartier d'El Menia

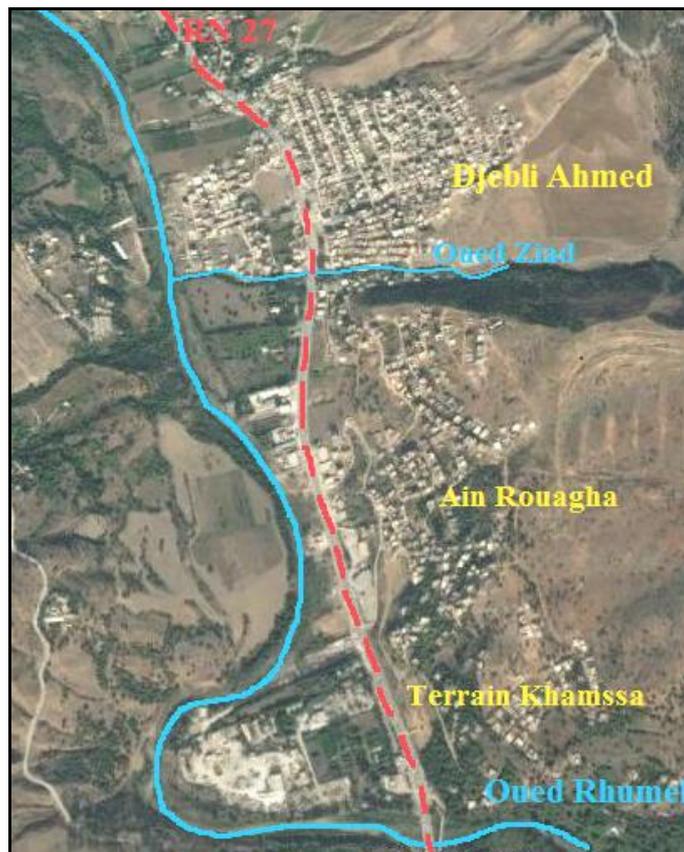
Ce quartier se situe au nord-ouest de Constantine à une demi-dizaine de kilomètres et en bordure de la route nationale N°27 qui relie Constantine aux villes de Mila, Jijel et Skikda. Il se présente sous forme d'un ruban qui s'élargit épisodiquement.

El Menia est en réalité l'appellation d'un ensemble de petits groupes d'habitat qui appartiennent à la commune de Constantine et à celle de Hamma Bouziane. La limite entre elles est oued Ziad.

- La partie qui relève de la commune de Constantine regroupe les terrains d'Ain Rouagha et de Khamsa. Ces derniers qui font partie de la délégation urbaine « Sidi Rached » n'ont pas eu le statut d'agglomération secondaire au recensement de 2008 d'où la dénomination de terrain.

- La partie dépendant de la commune de Hamma Bouziane comprend l'agglomération secondaire Djebli Ahmed appelée communément « Kantoli » pour maison cantonnière.

Figure n°03 : Quartier El Menia



Source : Google 2015+ traitement personnel

Sa situation est très particulière car, étant une des entrées et sorties de la ville, elle est un lieu de passage très fréquenté car menant à toute la partie nord et nord-ouest de Constantine.

- Historique et évolution du territoire

L'apparition de ces petites agglomérations remonte aux années 1970 sous l'effet de l'exode rural. Ainsi en 1973 (voir photo aérienne) peu de constructions ont été réalisées. C'est durant la décennie 1990 que le processus s'est développé sous la forme de bâtisses à double usage (habitat et commerce) en bordure de l'axe routier de route sur des terres privées essentiellement et sous seing privé. La présence de ces constructions illicites a été plus ou moins tolérée par les autorités locales car le petit groupement d'habitations qu'elles formaient était d'une part à cheval sur les deux communes et d'autre part un grand lotissement d'une contenance de 1000 lots a été programmé par la mairie de Constantine sur les premières hauteurs du versant et dont une partie (250 lots sur 12 ha) est déjà construite.

Évolution du quartier El Menia

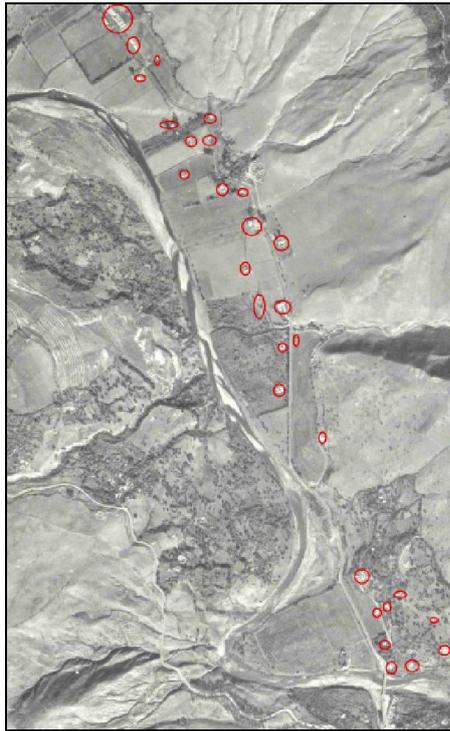


Photo n°33 : Photo aérienne 1973



Photo n°34 : Photo satellite 2015

-Population

En 1998, la seule agglomération secondaire Djebli Ahmed comptait 1979 habitants. En 2008 elle abritait 3085 personnes occupant 575 logements. Actuellement les deux localités sont devenues contigües.

- L'habitat, les réseaux et les équipements

Ce quartier qui est composé de l'agglomération secondaire Djebli Ahmed et des terrains Khamssa et Ain Rouagha renferme uniquement un habitat individuel avec ses deux formes planifiée et informelle. C'est un habitat qui varie entre le R+1 et le R+3. Ce dernier type se retrouve surtout le long de la route nationale N°27. Il est à l'identique de celui du quartier Onama. Cet habitat se répartit différemment :

- Dans la première forme il est bien aligné et la majorité des constructions est achevée en R+2. Longeant la route nationale N°27 tous les rez de chaussée de cet habitat sont des locaux commerciaux. Il a donc une double fonction.

- Dans la deuxième forme il est construit sur les versants sans géométrie ni régularité en raison de sa nature informelle. Ce sont des constructions en dur, inachevées, non conformes aux normes architecturales et urbanistiques. Il n'a qu'une seule fonction.

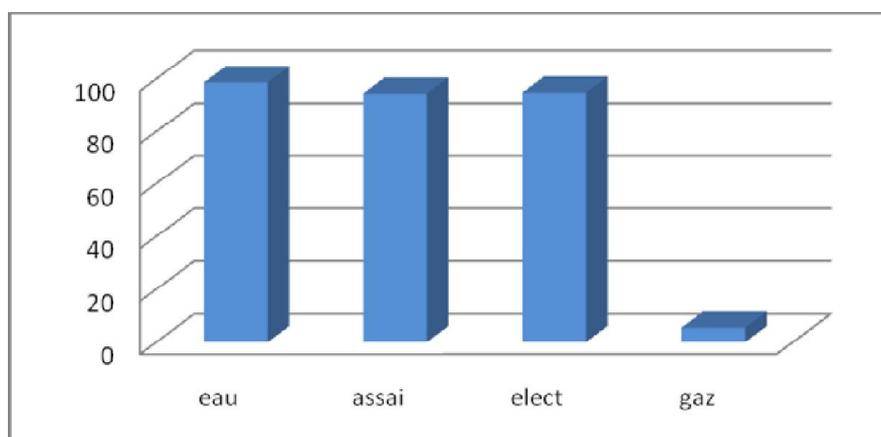
Photo n°35 : El Menia / Constructions sur les versants



Photo prise par l'auteur en 2013

Pour l'ensemble des réseaux, les deux terrains d'Ain Rouagha et Khamssa ont des statistiques au quartier de Sidi M'cid ; par contre l'agglomération secondaire Djebli Ahmed présente une couverture presque totale en électricité avec 96,47%, un peu moins pour l'alimentation en eau potable avec 85,53%, et encore un peu moins pour le raccordement au réseau d'assainissement avec 82,89%. Par contre pour le branchement au gaz seulement 27,38% en disposent.

Graphique n° 28 : Les réseaux de l'AS Djebli Ahmed



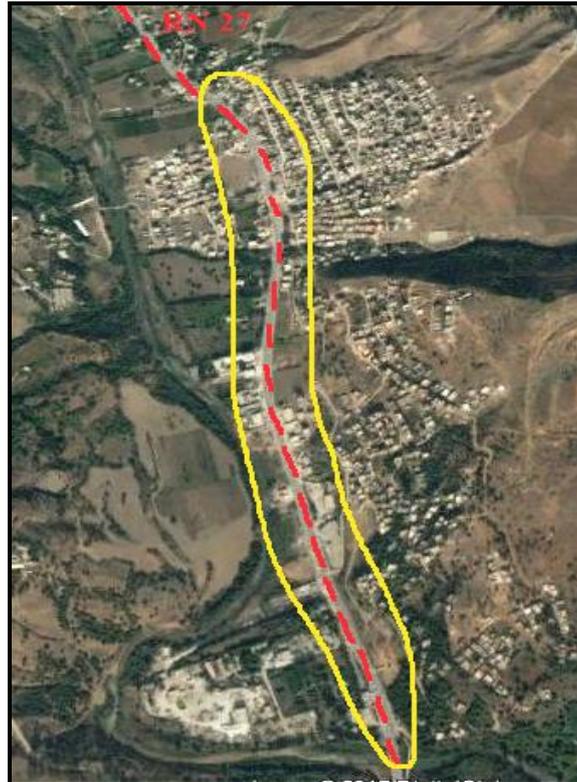
Source : ONS RGPH 2008

Les équipements existants se limitent au secteur éducatif (écoles primaires) et culturel (mosquées).

- Les types d'activité

La localisation du quartier d'El Menia en bordure de l'axe routier N°27 a permis un développement très important des commerces allant jusqu'à créer un pôle commercial de grande envergure (voir figure n°04). Il est le pendant de l'Onama mais avec un nombre moins important de commerces.

Figure n° 04 : Localisation des commerces - El Menia



Source : Google 2015+ traitement personnel

Le comptage sur terrain nous donne 88 commerces avec 44 activités réparties comme suit :

- le commerce pur : il a le plus grand nombre de commerce avec 54 locaux soit 61,36% du total et qui recouvre 25 activités.

En première position arrive l'électroménager avec 07 commerces soit 12,96%.

En seconde position nous avons la pièce détachées avec 06 commerces soit 11,11%.

En troisième position, c'est la vaisselle et le plâtre de décoration avec 05 commerces pour chacun d'entre eux soit 09,26%.

En quatrième position, nous avons les équipements de restauration, certains équipements des logements tels que les portes et les fenêtres avec 04 commerces pour chacun soit 07,41%.

En dernière position, nous enregistrerons une variété d'activités qui occupent 03 à 01 locaux commerciaux, comme la vente du matériel de lutte contre incendie, meubles, matériaux de constructions, vitrerie et miroiterie, articles de maison, matelas, outillage travaux publics, magasins de jouets, outils d'élevage de bétail et d'abeilles, avec un total de 23 locaux soit 42,59%.

-les services : ils occupent 20 locaux commerciaux avec 10 activités soit 22,73% du total. Ce sont des restaurants avec 06 commerces et des cafeterias avec le même nombre. Nous avons également des locaux dédiés au lavage des véhicules.

- l'artisanat : il occupe 14 locaux commerciaux dans 09 activités soit 15,91% du total. Nous avons surtout la mécanique automobile, la plomberie et le chauffage, la menuiserie métallique et la ferronnerie de luxe.

D'après cette classification, nous remarquons une variété de commerce et notamment la présence du commerce pur qui exerce une certaine attraction à l'échelle de la wilaya et même à l'échelle régionale.

Quant au commerce de proximité qui dessert quotidiennement les habitants (alimentation générale, boulangerie, taxiphone...) il se localise à l'intérieur de l'agglomération.

En définitive plus de 87% des commerces sont non alimentaires, ce qui montre que ce quartier est attractif.

Le quartier El Menia est dépourvu de transport collectif propre à lui car il est desservi par beaucoup de lignes qui le traversent et se dirigent vers Hamma Bouziane, Ibn Ziad....

Photo n°36 : circulation tout le long de l'axe routier



Photo prise par l'auteur d'El Menia en 2013

Photo n°37 : alignement des commerces



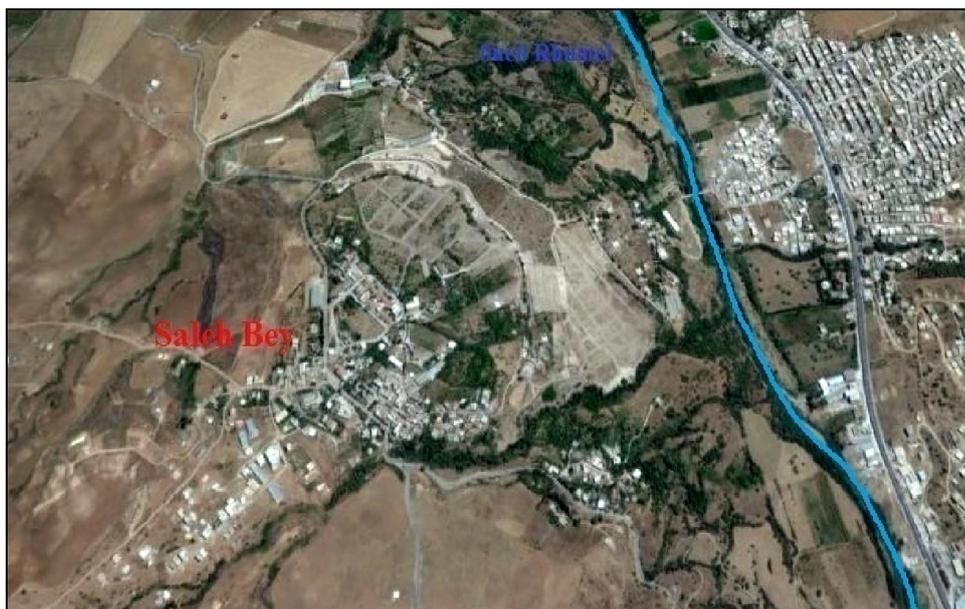
Photo prise par l'auteur d'El Menia en 2013

2- L'agglomération secondaire Salah Bey

Salah Bey est une agglomération secondaire située elle aussi à l'entée nord-ouest de Constantine. Elle est sur un petit piémont qui se situe sur la rive gauche du Rummel. Son apparition est très ancienne qui remonte avant la période ottomane.

Au départ s'est une exploitation agricole qui s'est développée sur un petit terroir de l'ordre de la centaine d'hectares. Les sols de très bonne qualité (travertins friables) irrigués à partir d'une grande source (une résurgence du Chettaba) ont contribué à sa mise en valeur intensive. C'était l'un des jardins potager de Constantine. Cette ferme, propriété d'une famille foncière constantinoise, a pris le nom d'un des anciens beys de Constantine peut-être en son hommage. C'était aussi un lieu de villégiature ainsi qu'un lieu de pèlerinage pour la bourgeoisie constantinoise en raison de la présence de la zaouïa de Sidi M'hamed.

Figure n° 05 : Situation de l'agglomération Salah Bey en 2016



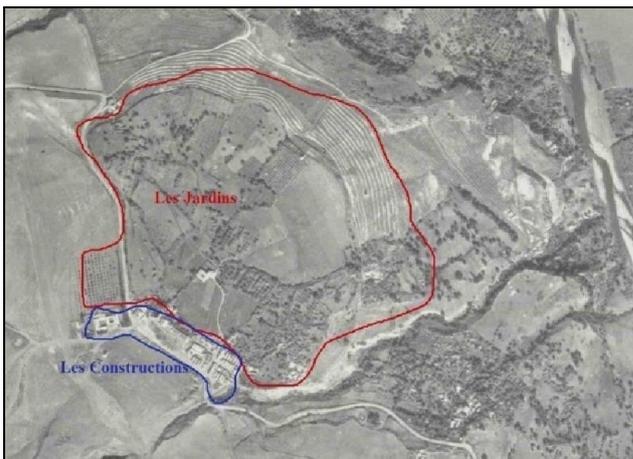
Source : Google 2016+ traitement personnel

- Historique et évolution du territoire

Jusqu'à la fin des années 1960, Salah Bey demeurait une grosse ferme-exploitation qui était entourée par des cultures maraichères et de l'arboriculture.

En 1973, dans le cadre de la construction des villages socialistes de la révolution agraire, la réalisation d'un village de 100 logements a été entamée. Cette action qui se remarque déjà sur la photo aérienne est caractérisée par la préservation des terres agricoles. Depuis cette date, la zone d'habitat s'est agrandie (photo satellite 2016) avec l'extension du noyau initial d'une part et la présence de nouvelles constructions dans les jardins. Une partie de sa vocation agricole est perdue.

Évolution de l'agglomération secondaire Salah Bey



Photon°38 : Photo aérienne 1973



Photo n°39 : Photo satellite 2016

- Population

En 1987, elle avait 1521 habitants et onze années plus tard c'est-à-dire en 1998 elle ne comptait plus que 1469 habitants qui occupaient 207 logements. La croissance de la population n'a pas eu lieu. Ce petit terroir a été toujours « fermé » aux nouveaux arrivants.

En 2008, sa population a continué à diminuer pour n'atteindre que 1405 habitants qui occupaient 231 logements.

Cette diminution de la population a pour origine l'abandon progressif de l'agriculture, le départ des habitants vers Constantine et les difficultés d'accès au sol pour les éventuels nouveaux arrivants. Comparativement aux autres agglomérations secondaires situées aux portes de Constantine il fait figure d'un îlot qui se préserve.

- L'habitat, les réseaux et les équipements

L'agglomération secondaire est composée uniquement d'un habitat individuel avec ses deux types planifié et illicite à un seul niveau, à R+1 et R+2.

- L'habitat ancien, noyau de l'agglomération, est sous une forme rectangulaire.
- L'habitat formant le village agricole aux constructions formant un damier.
- L'habitat récent illicite, éparpillé et implanté dans les jardins ou bien à leur proximité.

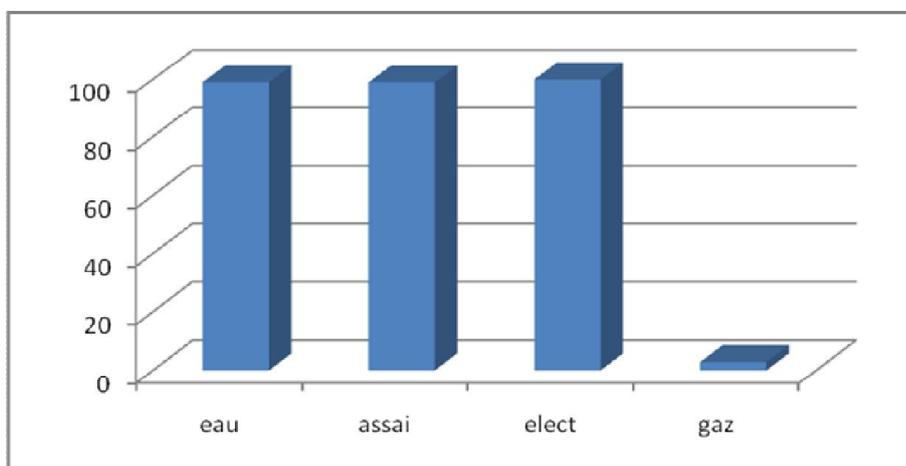
Photo n° 40 : Saleh Bey/ Habitat éparpillé



Photo prise par l'auteur en 2014

Vu l'ancienneté de cette agglomération, la couverture des réseaux est presque totale mis à part le branchement en gaz qui est presque absent avec 2,65% seulement, par contre le raccordement à l'électricité est de 100%, le raccordement à l'AEP est 99%, Quand au raccordement au réseau d'assainissement il est de 98,95%.

Graphique n° 29 : Les réseaux



Source : ONS RGPH 2008

Ce territoire dispose de peu d'équipements mais qui lui paraissent suffisants. Ils se résument en :

- 1 école primaire, 1 antenne APC. 1 antenne des PTT, 1 centre de santé et une mosquée.
- une zaouïa, celle de Sidi M'hamed qui relève du patrimoine culturel et historique. Elle est d'une grande envergure régionale. Elle subit actuellement des travaux de restauration et de mise en valeur.

- Pour le commerce il n'y a que celles qui relèvent du commerce quotidien à savoir 6 commerces d'alimentation générale, 2 cafétérias et 1 pharmacie.

En plus nous avons 1 unité de boissons gazeuses, un atelier de découpe du marbre et 1 salle des fêtes autrefois restaurant.

En conclusion de l'étude de ces 2 entités nous retiendrons les éléments suivants :

- Les points communs

-- Ils se situent à l'entrée nord ouest de Constantine.

-- Chacun est implanté sur une rive du Rhumel.

-- Présence de l'habitat formel et informel.

-Les points différents

--Une partie d'El Menia relève administrativement de la délégation urbaine « Kitouni » de Constantine et une autre partie de la commune Hamma Bouziane, alors que Salah Bey dépend de la commune de Constantine.

-- El Menia est située sur la route nationale n°27 alors que Salah Bey est en bordure d'un chemin communal.

-- El Menia voit sa population en croissance continue alors que Salah Bey connaît une chute de sa population.

-- El Menia s'est spécialisée dans le commerce notamment alors que Salah Bey continue à vivre de son terroir agricole.

--La dotation en équipements est bonne pour Salah Bey et nulle pour El Menia.

-- Salah Bey est une localité ancienne alors qu'El Menia est récente.

Conclusion

L'étalement urbain de la ville de Constantine est caractérisé par une continuité du tissu urbain. Cependant cet étalement et cette extension ont été anarchiques, non assujetti à un contrôle rigoureux.

De ce fait les deux entrées de la ville connaissent des problèmes tels que la concentration de la population, le manque d'équipements, la congestion de la circulation....

Ces quartiers non planifiés, sous-équipés, se situant dans la proche périphérie de la ville de Constantine ont une spécificité commune celle de leur localisation le long des routes nationales et ils sont également les portes de la ville. La concentration et une certaine spécialisation du commerce en ont fait des concurrents très sérieux aux autres quartiers de la ville et même au centre ville. Progressivement ils se sont affirmés comme des pôles de commerce couvrant l'aire métropolitaine et ayant même un rayonnement régional.

CHAPITRE 3

LES EXTENSIONS EXTRA-MUROS DE LA VILLE DE CONSTANTINE

Constantine a connu au cours des deux dernières décennies plusieurs extensions urbaines qui se situent au-delà de son territoire communal c'est-à-dire au niveau de ses communes limitrophes. Ces extensions qui contribuent à former la nouvelle périphérie de Constantine sont un des éléments du Grand Constantine ou de l'aire urbaine constantinoise.

De création récente, elles se présentent sous la forme de ville nouvelle ou bien de pôle urbain. Leur objectif consiste à recevoir les différents programmes de logement et d'équipement pour répondre aux besoins de Constantine principalement. C'est donc un grand transfert de population qui est attendu. Les communes concernées sont El Khroub, Didouche Mourad, Hamma Bouziane et Ain Abid.

Contrairement aux extensions proches et étudiées précédemment, celles-ci sont initiées, programmées et pilotées en grande partie par les structures étatiques. L'Etat est le maître d'ouvrage principal.

Ces entités urbaines, actuellement au nombre de neuf, sont de différentes tailles allant de 1700 à plus de 50 000 logements. Certaines sont habitées en partie c'est-à-dire au fur et à mesure de l'achèvement des programmes de logements alors que d'autres sont encore au stade de la construction.

Nous distinguerons les extensions déjà réalisés de celles qui sont encore en construction.

I- LES EXTENSIONS DÉJÀ FONCTIONNELLES

1. La ville nouvelle Ali Mendjeli

Cette ville nouvelle qui se localise à 15 km au sud de la ville de Constantine, a été créée lors de la révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) durant la décennie 1970. Son objectif est d'être une solution à la pénurie de logements à Constantine et dans ses villes satellites qui bien que récentes ne parviennent pas à répondre aux besoins de la population. La première réflexion sur ce sujet a été menée en 1974 par le bureau d'étude URBACO en collaboration avec une équipe de techniciens tchèques.

Son premier schéma directeur ainsi que le choix de son site ont été établis dans le cadre du PUD en 1982. Mais dès la promulgation de la loi 90-29 sur l'aménagement et l'urbanisme qui a introduit de nouveaux instruments d'urbanisme, le schéma directeur a été modifié. Cette ville s'étale sur 1500 ha et se compose de 5 quartiers, 20 unités de voisinage et 60 îlots.

Durant la même année ce bureau d'étude a lancé les études de terrain afin d'affecter les terrains aux différents intervenants c'est-à-dire les constructeurs de logements qu'ils soient étatiques ou privés.

En 1994 les premiers travaux ont été entamés dans l'UV 06 mais ce n'est qu'en 1998 que la création de la ville nouvelle Ali Mendjeli a été approuvée par un arrêté interministériel. Les premiers résidents se sont installés en 1998.

Cette ville, expérience unique dans le pays, a été programmée initialement pour 52 000 logements afin d'accueillir 300 000 habitants ainsi que 74 grands équipements. En réalité son schéma directeur a connu beaucoup de modifications dans sa forme, son organisation, sa programmation, sa fonction, etc....

Nous citerons à titre d'exemple la modification du programme initial et la transformation de la fonction de quelques unités de voisinage :

- L'UV 03 d'une UV résidentielle de 2108 logements à une UV à fonction universitaire (actuelle université Constantine 2) avec 18 000 places pédagogiques.
- la moitié de l'UV 04 en des cités universitaires.
- L'UV 11 d'une UV résidentielle de 2715 à une UV à fonction militaire avec l'implantation d'un hôpital militaire de 500 lits et de logements de fonction.

En 2008 date du dernier recensement 12 470 logements étaient achevés et habités par 64 120 personnes. Selon les statistiques recueillies auprès des différentes administrations concernées par la ville nouvelle et des enquêtes ponctuelles personnelles ce sont 49 381 logements qui sont achevés et habités. Les premières estimations indiqueraient qu'elle abriterait plus de 200 000 personnes. En chantier, et en 2017, nous avons 16 619 logements collectifs ce qui atteindra 66 000 logements toutes formules confondues (voir tableau ci-dessous)

Au logement collectif s'ajoute l'habitat individuel qui compte 2030 unités réparties dans les différents lotissements.

Le total sera de 68 030 logements pour un programme initial de 52 000 logements. La photo satellite réalisée en 2017 montre que la ville est achevée à hauteur de 90%.

Figure n° 06 : La ville nouvelle Ali Mendjeli en 2017



Source : Google Earth 2017

C'est une ville donc le logement social ¹ est le caractère prédominant puisqu'il représente à lui seul 52 % des logements. Mais ce n'est pas tant ce nombre qui la « dévalorise » mais à notre sens la concentration de ce type de logement et de population qui l'habite dans certaines UV.

Quand aux nombre d'équipements en 2017 nous avons 147 achevés sur un total de 218 équipements. Ce nombre important d'équipements se justifie par les effectifs de la population d'une part mais par la réalisation d'équipements qui devaient être initialement localisés à Constantine mais qui n'ont pu l'être par manque d'assiettes foncières. Nous avons les exemples de la caserne des douanes, l'inspection divisionnaire des douanes, le siège DLEP/DUC, le siège de la direction des ressources en eau, le siège de la Sonelgaz, 1000 places pédagogiques pour classe préparatoire aux grandes écoles, 2000 PP et 1000 lits pour l'Université Emir Abdelkader, le siège de trésorerie de la wilaya, le centre régional des archives du trésor, le siège contrôle financier, etc...

En outre, elle dispose d'une grande zone d'activités multiples (ZAM) qui occupe une superficie de 122 ha répartis en une quarantaine de lots. Les unités de production et de service sont variées : usine de matériaux de construction, unité d'oxydation de bitume, unité pharmaceutique, agro- alimentaire...

¹ : 2008-a- Kassah Laouar I._La ville nouvelle Ali Mendjeli près de Constantine : de la ville du logement social à la ville à vocation universitaire. En collaboration avec Cherrad S-E in Cahiers du CREAD N° 83-84. Alger. pp 107-118.

Tableau n° 12 : Programme de logements et d'équipements

Consistance des programmes		Ville Nouvelle Ali Mendjeli		Ville Nouvelle Massinissa	
Programme de logement		Nombre	Achevés	Nombre	Achevés
Logement public locatif (LPL= social)		34 686	28 446	5215	5152
logements promotionnels aidés (LPA)		3450	880	/	/
Logement social participatif (LSP)		14 376	11 620	1326	1266
Location vente (LV)		7648	7648	160	160
Logement Promotionnel (public +privé)		5840	787	600	/
Total		66 000	49 381	7301	6578
Programme d'équipement		Nombre	Achevés	Nombre	Achevés
Secteur éducation	Groupe scolaire	48	41	5	4
	CEM	24	18	1	1
	Lycée	12	10	2	2
	École privée	1	/	/	/
	CFPA	3	2	1	1
	Centre formation (SEACO)	1	/	/	/
	CNRBT	1	1	/	/
	Cité universitaire	4	4	/	/
	Pôle universitaire	1	1	/	/
	2000 PP et 1000 lits pour l'Université Emir Abdelkader	1	/	/	/
	1000 PP pour classe préparatoire aux grandes écoles	1	/	/	/
	Secteur administration et services	Cité administrative	1	1	1
Agence PTT		3	2	/	/
Siège télécommunication		1	1	/	/
Agence commerciale télécom		1	1	/	/
Antenne APC		3	1	/	/
Sûreté daïra		1	/	/	/
Sûreté urbaine		12	8	1	1
Brigade de recherche et d'intervention de la police		1	1	/	/
Service régional de moyen de transmission de police		1	/	/	/
Unité de protection civile		1	/	/	/
Caserne de douane		1	/	/	/
Inspection divisionnaire des douanes		1	/	/	/
Siège garde communale		1	1	1	1
Direction de l'hydraulique		1	1	/	/
Siège de la DLEP/DUC		1	/	/	/
Siège Cadastre		1	1	/	/
Siège Sonelgaz		1	1	/	/
Centre d'archives de wilaya		1	1	/	/
Centre d'archives de la justice		1	1	/	/
Siège CACOBATH		1	1	/	/
CAAR		1	1	/	/
BEA		1	1	/	/
CNAS		1	1	/	/
CNR	1	/	/	/	
DAS	1	1	/	/	

	CASNOS	1	1	/	/
	Cour des comptes	1	1	/	/
	Siège de contrôle financier de la wilaya	1	/	/	/
	Siège de la trésorerie de wilaya	1	/	/	/
	Centre régional des archives du trésor	1	/	/	/
	Équipement PME-PMI	1	/	/	/
Secteur de la santé	Hôpital 70 lits	1	1	/	/
	Hôpital militaire	1	1	/	/
	Clinique	1	1	/	/
	Polyclinique	1	/	1	1
	Centre de santé	1	/	/	/
	Centre de soin	2	/	/	/
	Centre de transfusion sanguine	1	1	/	/
	Centre médicaux- pédagogique	1	1	/	/
	Centre des cancéreux	1	/	/	/
	Laboratoire régional de police scientifique	1	/	/	/
	Centre régional d'analyse médicale de la police	1	/	/	/
Secteur socioculturel et tourisme	Mosquée	15	9	3	2
	Maison de jeune	2	2	1	1
	Annexe maison de la culture	1	1	/	/
	Centre islamique	1	1	/	/
	Bibliothèque	1	/	/	/
	Centre d'exposition	1	1	/	/
	Siège croissant rouge	1	1	/	/
	Complexe mère et enfant	1	/	/	/
	crèches	2	1	/	/
	hôtels	4	3	1	1
Secteur sport et jeunesse	Salle de sport	2	2	/	/
	Complexe de sport de proximité	2	2	/	/
	Terrain de foot	2	2	/	/
	Complexe sportif	1	/	/	/
	piscine	1	1	/	/
Secteur commercial	Locaux commerciaux	2	1	/	/
	Centres commerciaux	14	4	1	1
	Centre d'affaire	1	/	/	/
	Centre gastronomique	1	/	/	/
	Station service	1	1	1	1
	Marché couvert	7	5	1	1
Total		218	147	21	19

Source : DUAC 2017 + DL 2017+ OPGI 2017+ Actualisation personnelle 2017

2- La ville universitaire

L'une des singularités de cette ville nouvelle, pourtant d'âge très récent, est d'avoir sur son territoire deux universités. La première à savoir Constantine 2 avec ses 14 681 étudiants et 610 enseignants est insérée dans son tissu urbain alors que la deuxième à savoir Constantine 3 avec 14 209 étudiants et 780 enseignants est localisée à sa périphérie septentrionale.

En raison de l'accroissement des effectifs des étudiants durant ces dernières années le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont décidé de multiplier les structures universitaires à l'échelle du pays. Dans ce cadre il fut décidé de construire une nouvelle université s'étalant sur 170 ha qui est dotée de 44 000 places pédagogiques et de 22 000 lits afin de regrouper les campus disséminés à travers la ville de Constantine. Elle serait prête à accueillir près de 60 000 étudiants.

Les autorités locales ont profité de ce programme d'équipement universitaire pour expérimenter le concept de « ville universitaire » qui consiste à avoir en plus des logements pour les enseignants et des équipements commerciaux, sociaux, récréatifs, sportifs

Si les infrastructures universitaires ont été achevées et réceptionnées depuis 2014, la réalisation des 460 logements de fonction connaît un certain retard puisqu'à la fin 2017 aucun logement n'a été livré. Quant aux autres équipements leur réalisation est reportée.²

Cette ville universitaire ainsi que d'autres équipements plus spécialement commerciaux (Mall commercial, grande surface, bazar, hôtels classés 4 étoiles, salle omnisport, enseignes de grande marque, superettes assurant un commerce de proximité...) ont contribué pour partie à modifier l'image de cette ville nouvelle qui débutant « d'un minimum vital » s'est hissée au niveau d'une grande ville en concurrençant Constantine la ville mère.

² -2008-b- Kassah Laouar I, Infrastructures universitaires et territoires urbains. En collaboration avec Cherrad S-E in Cahiers du CREAD N° 85-86. Alger. pp 165-172. cread@cread.edu.dz

Figure n° 07 : La ville universitaire



Source : Google Earth 2017

3- La ville nouvelle de Massinissa

La ville nouvelle Massinissa est située à proximité immédiate de la ville du Khroub. Elle est limitée au sud et à l'ouest par la voie express N°3 et à l'est par la RN N°20 alors qu'au nord de la ville s'étendent des terres agricoles.

Cette ville est en réalité une extension de la ville du Khroub qui a été programmée dans le cadre de son PUD et approuvé par arrêté interministériel en 1988. Son objectif est de répondre aux besoins de la commune du Khroub en premier lieu et celui de Constantine en second lieu.

Cette extension a été confirmée dans le cadre du PDAU du groupement de Constantine qui a été approuvé en 1998.

Son site a été choisi sur des terrains en partie relevant du domaine privé de l'Etat entre les routes nationales N°3 et N°20. Son assiette d'un seul tenant et ses terrains sont favorables à la construction en hauteur.

La partie qui est réalisée et en voie d'achèvement est le quartier N°1 qui s'étale sur une superficie de 100 ha.

Figure n° 08 : La ville nouvelle Massinissa



Source : Google Earth 2017

La réalisation de ce quartier est presque achevée car sur les 7301 logements relevant des différents programmes 6578 sont achevés. En outre, il compte 2111 lots destinés à l'auto construction et 100 logements de type évolutif. Au total le parc logement totalise 9512 logements.

Quant aux équipements d'accompagnement, ils sont au nombre de 21 et 19 d'entre eux ont été réalisés (équipements de proximité).

La réalisation de cette extension a été très lente en raison du retard pris dans les opérations d'expropriation des terrains privés. En 2008, date du recensement elle comptait 12 359 habitants.

II- LES EXTENSIONS EN CONSTRUCTION

Ce sont des extensions qui ont été initiées à l'occasion de la révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU). Ces propositions de réalisation ont pour objectif :

- De répondre aux besoins de la population en matière logements, équipements et services, et donc améliorer leur condition de vie.
- D'équilibrer le Grand Constantine en procédant à la création de nouveaux groupements ou pôles d'habitat dans ses communes limitrophes et même au-delà.

Ces extensions qui sont en nombre de sept (7) sont inscrites dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014 :

- 2 extensions jouxtent la ville nouvelle Ali Mendjeli.
- 1 extension est collée à la ville nouvelle Massinissa mais en réalité elle en fait partie puisque ce sont ses quartiers N° 2 et 3. Néanmoins, administrativement c'est ainsi qu'ils sont nommés.
- 1 pôle urbain dans la commune du Khroub à Ain Nahas.
- 1 pôle urbain dans la commune d'Ain Abid à proximité de son chef lieu.
- 1 pôle urbain dans la commune de Didouche Mourad à Retba.
- 1 extension dans la commune de Hamma Bouziane à Bekira.

Nous les présenterons dans cet ordre.

1- L'extension ouest de la ville nouvelle Ali Mendjeli

Elle est située au sud-ouest de la ville nouvelle, presque en continuité avec elle, en bordure du chemin de wilaya N° 101 qui mène à Ain Smara. Son emprise foncière sur des terres à faible valeur agronomique est de 384 ha ils relèvent du domaine privé de l'Etat.

Cette entité urbaine devrait recevoir 26 000 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) pouvant accueillir 132 565 habitants. Actuellement 17 398 logements sont déjà implantés, c'est-à-dire que leurs maîtres d'ouvrage et d'œuvre sont identifiés et les travaux ont largement commencé pour plus de la moitié d'entre.

Ainsi 4000 LPL sont achevés alors que 400 LPL, 774 LSP, 2150 LV, 1000 LPA, 380 LPP, 780 LP sont en cours de réalisation. Quant aux 8602 logements restant leur devenir est repoussé à une échéance assez lointaine. Pour les équipements d'accompagnement 14 d'entre eux sont affectés sur les 119 programmés.

En réalité c'est une autre ville nouvelle qui est programmée et dont les premiers habitants emménageront durant l'année 2018.

Figure n° 09 : Extension Ouest



Source : Google Earth 2017

Photo n°41 : Ville nouvelle Ali Mendjeli –Extension Ouest-



Photo prise par l'auteur en 2018

2- L'extension sud de la ville nouvelle Ali Mendjeli

Elle se situe au sud de la ville nouvelle Ali Mendjeli et plus précisément au-delà d'une voie express qui est une voie de contournement récente de la ville nouvelle. Ses limites ouest,

est et sud sont des terrains agricoles. Elle couvre une superficie de 287 ha de terres à moyenne valeur agronomique et elle a été programmée pour la construction de 12 600 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) afin d'accueillir 63 000 habitants.

Figure n° 10 : Ville nouvelle Ali Mendjeli- Extension Sud



Source : Google Earth 2017

En 2017, ce sont 10 025 logements qui sont déjà implantés dont 4906 logements en cours de réalisation (1500 LPL, 2600 LPA et 806 LP). Le reste à savoir 5119 logements, ils ne sont pas encore affectés. Quant aux équipements d'accompagnement sur les 68 qui sont prévus 8 d'entre eux seulement ont été affectés.

Photo n°42 : Ville nouvelle Ali Mendjeli –Extension Sud



Photo prise par l'auteur en 2018

3-Extension de la ville nouvelle Massinissa (quartier 2 et 3)

L'appellation « extension de la ville nouvelle Massinissa » est en réalité erronée car il s'agit plutôt de son achèvement puisqu'il s'agit de ses quartiers N° 2 et N° 3. Cette dénomination est donc d'origine administrative. Ils se situent au nord-ouest du quartier N°1 tout en couvrant une superficie de 247 ha.

Figure n° 11 : Quartier 2 et Quartier 3



Source : Google Earth 2017

Son programme consiste en la réalisation de 16 679 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) afin d'accueillir 83 395 habitants. Nous avons 11 952 logements qui ont été déjà implantés avec la construction en cours de la moitié d'entre eux. Par contre, le reste des logements soit 4727 n'est pas encore affecté.

Si 3000 LPL sont déjà achevés, les 6543 LPL, 220 LSP, 620 LPP et les 960 LP sont en encore en cours de réalisation et devraient être achevés en 2018. Pour l'essentiel, ils sont destinés aux habitants de Constantine. Quant aux équipements, sur les 89 prévus uniquement 16 d'entre eux ont été affectés.

Au total la ville nouvelle de Massinissa avec ses 3 quartiers comptera en 2018 presque 21 500 logements.

Photo n° 43 : Massinissa quartier n°3



Photo prise par l'auteur en 2018

4- Le pôle urbain Ain Nahas

Ce pôle urbain qui lui aussi est situé dans la commune du Khroub se localise dans sa partie nord-ouest. Il est à un jet de pierres de la ville nouvelle Massinissa. La voie express reliant le Khroub à Constantine passe à 2 km. Il couvre une superficie de 151,53 ha de terres à très faible valeur agronomique qui relevant du domaine privé de l'Etat.

Ce pôle est implanté à proximité de l'agglomération secondaire Ain Nahas qui est un ensemble de logements individuels de type évolutif et datant de 1996. Celle-ci est une petite cité de 245 logements occupés par 1302 habitant selon RGPH 2008 à laquelle s'ajoutent 35 logements précaires. Elle dispose d'une école primaire, d'une salle de soins et d'une mosquée.

Son programme consiste en la réalisation de 6600 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) afin d'accueillir 33 000 habitants, dont 5000 logements seulement sont implantés. Ce pôle enregistre un taux d'avancement très important puisque 3200 LPL sont achevés et les 1200/1800 LPA sont en cours de réalisation. Pour l'essentiel ils sont destinés aux habitants de Constantine qui y résideront en 2018. Quant aux 33 équipements d'accompagnements seulement 09 d'entre eux ont été affectés.

Figure n° 12 : Le pôle urbain Ain Nahas



Source : Google Earth 2017

Photo n°44 : Pôle urbain Ain Nahas



Photo prise par l'auteur en 2018

Avec la ville nouvelle Massinissa et le pôle urbain d'Ain Nahas c'est un arc d'entités urbaines qui prend forme dans la partie orientale de la ville du Khroub.

Figure n° 13 : Arc d'extension du Khroub



Source: Google Earth 2017

5- Le pôle urbain d'Ain Abid

Le pôle urbain d'Ain Abid est situé à proximité du chef lieu de sa commune. Il est localisé à l'ouest de la ville à la limite des premières hauteurs du djebel Mazla. Ses limites sont au sud la RN 20 et une ancienne voie ferrée désaffectée, à l'est la cité Draibina et à l'ouest des terres agricoles de bonne valeur agronomique.

Il couvre une superficie de 187 ha de terres relevant du domaine privé de l'Etat. Cependant son territoire est fractionné en deux entités dont la première est à l'entrée de la ville et la deuxième à sa sortie comme le montre la figure ci-dessous en raison de la nature du terrain a haute potentialité agricole.

Son programme total comprend 8300 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) et 274 logements individuels afin d'accueillir 42 870 habitants. Dans une première phase ce sont 4200 logements qui ont été implantés dont 4000 LPL ET 200 LPA sont en cours de réalisation. Il reste 4100 logements à affecter dont 1 500 seraient

transférées à Constantine selon les dernières informations obtenues auprès de la DUAC de Constantine. Quant aux équipements sur les 44 prévus aucun n'a été affecté.

Figure n° 14 : Le pôle urbain d'Ain Abid



Source: Google Earth 2017

Photo n° 45 : Le pôle urbain d'Ain Abid



Photo prise par l'auteur en 2018

6-Le pôle urbain de Retba

Le pôle urbain de Retba est situé dans la commune Didouche Mourad au nord-est de Constantine. Il se localise entre l'agglomération secondaire Retba au sud-est, le tissu urbain existant au nord et à l'ouest, l'autoroute est-ouest au sud et des terres agricoles à l'est.

Figure n° 15 : Pôle urbain de Retba



Source : Google Earth 2017

Ce pôle est implanté à proximité de l'agglomération secondaire Retba qui en 2008 totalisait 129 logements et avait 687 habitants. Sa topographie présente certaines contraintes (terres en pente, sols argileux...).

Ce pôle couvre une superficie de 397 ha relevant du domaine public de l'Etat. Son programme compte 19 800 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) afin d'accueillir 300 000 habitants. Actuellement seulement 9200 logements dont 6000 AADL et 350 LPA. Ils sont tous en cours de construction. Sur les 92 équipements d'accompagnement aucun n'a été encore affecté. Cette extension est destinée pour l'essentiel à accueillir des constantinois.

Photo n°46 : Le pôle urbain Retba



Photo prise par l'auteur en 2018

7. Le plateau de Bekira

Cette extension implantée à proximité de l'agglomération secondaire Bekira relève de la commune de Hamma Bouziane qui se situe au nord-ouest de la commune de Constantine. Elle occupe un plateau aux potentialités agronomiques moyennes. Elle est limitée au nord par des terres agricoles, à l'est par Bekira supérieur, à l'ouest par des terres agricoles et au sud par Bekira inférieur. Sa superficie est de 32 ha et son foncier relève du domaine public de l'Etat.

Figure n° 16 : Le plateau de Bekira



Source : Google Earth 2017

Son programme est de 1750 logements collectifs (différentes formules et promoteurs) afin d'accueillir 8500 habitants et 19 équipements d'accompagnements. Ces logements sont en construction.

Photo n° 47 : L'extension du plateau de Bekira



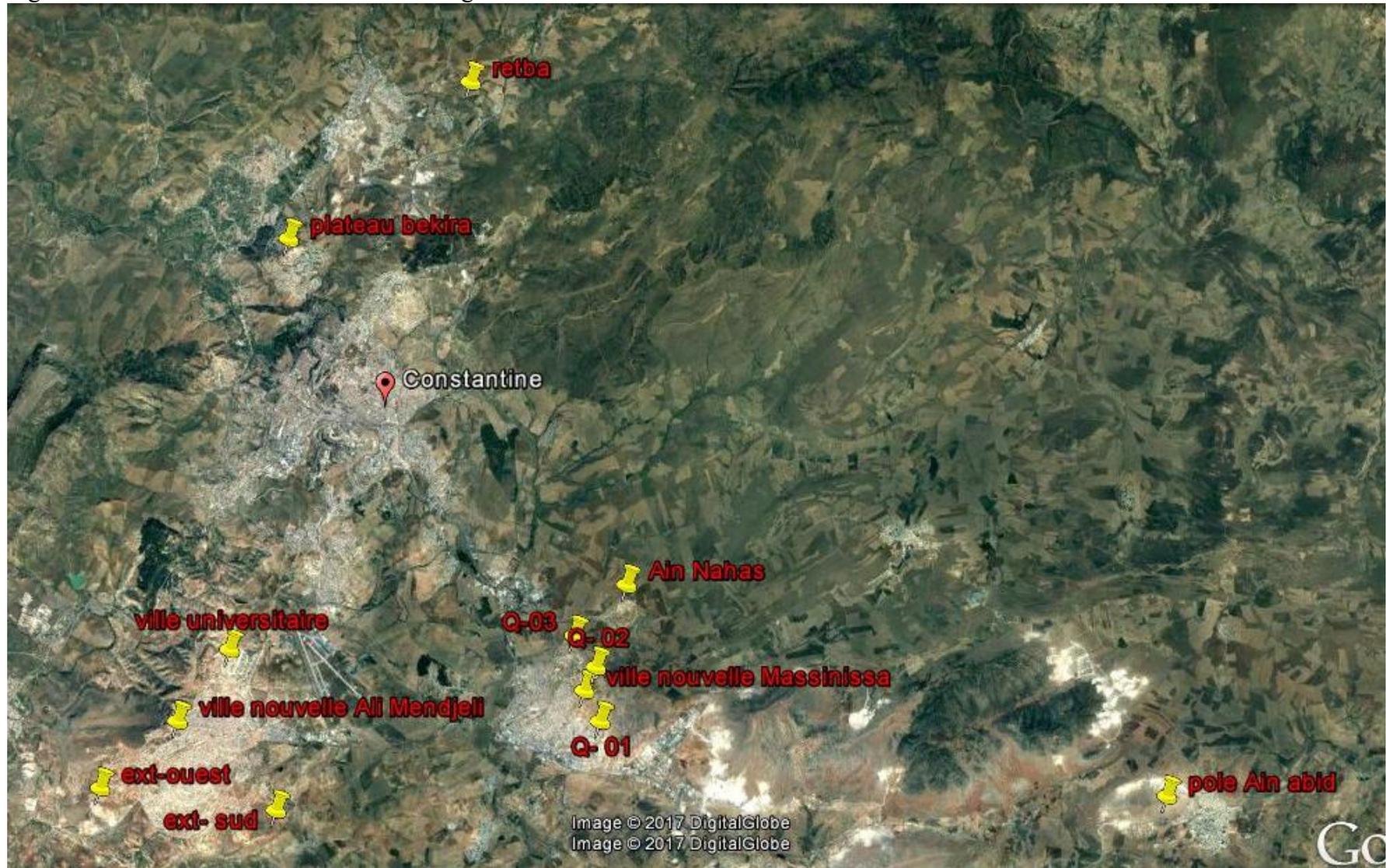
Photo prise par l'auteur en 2018

Ces extensions lointaines de Constantine qui se localisent au sud, à l'est et au nord se présentent la forme d'un arc de cercle tourné vers sa partie orientale. Les communes situées à l'ouest de Constantine ne sont pas concernées par cette opération. Il y a là un certain aménagement du territoire, favorisant l'urbanisation de la partie orientale du groupement de Constantine.

C'est une nouvelle configuration territoriale et fonctionnelle qui se présente avec des points d'ancrage, des mailles, qui contribuent à bouleverser totalement les dispositifs territoriaux existants. Ainsi l'aire métropolitaine constantinoise se formerait sur la base des anciens noyaux (villages coloniaux devenus de villes) et sur des entités de création récentes.

En outre et concernant la ville de Constantine, ses extensions ont contribué à la formation de divers territoires dans lesquels l'habitat, les entreprises et les équipements en sont les éléments identifiants.

Figure n°17 : Localisation des extensions éloignées



Source : Google Earth 2017+ traitement personnel

Tableau n° 13 : Programme de logements et d'équipements

LOCALISATION		V.N Ali Mendjeli Extension Ouest	V. Ali Mendjeli Extension Sud	V. Massinissa (Quartiers 2 et 3)	Pôle urbain Ain Nahas	Pôle urbain Ain Abid	Pôle urbain Retba	Plateau Bekira
Programme logement		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
logements public locatif (LPL)		6400	1500	9750	3200	4000	/	1500
logements promotionnels aidés (LPA)		1670	4200	/	1800	200	3200	250
Logements location vente (LV)		3150	/	/	/	/	6000	/
Logements socio participatif (LSP)		774	/	550	/	/	/	/
Logements MDN		200	/	/	/	/	/	/
Logements promotionnels publics (LPP)		380	/	620	/	/	/	/
Logements promotionnels		4824	4325	1032	/	/	/	/
Total		17 398	10 025	11 952	5000	4200	9200	1750
Programme équipement		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
Secteur de l'éducation	Groupe scolaire	24	15	13	3	10	32	3
	CEM	11	05	7	2	3	17	1
	Lycée	7	04	3	1	1	7	1
	CFPA	2	2	1	1	/	/	1
	Centre de recherche	1	/	/	/	/	/	/
	Cité universitaire	/	/	1	/	/	/	/
Secteur administration et service	Centre d'administration	1	1	1	1	/	/	/
	Antenne administrative	1	/	1	/	/	/	/
	Siège daïra	1	/	/	/	/	/	/
	Siège APC	2	/	/	/	/	/	/
	Antenne APC	/	/	1	/	1	/	/
	Grande poste	1	/	/	/	/	/	/
	Pôle techno-communication	1	/	/	/	/	/	/
	Bureau de poste	/	/	/	/	2	/	/
	Hôtel des postes	/	1	1	1	/	/	1

	Central téléphonique	/	/	/	1	/	/	/
	Algérie télécom	1	/	/	/	/	/	/
	Commissariat central	1	/	/	/	/	/	/
	Sureté urbaine	6	4	1	3	2	4	/
	Unité de protection civile	1	1	1	1	1	2	/
	Réserve d'équipements hydrauliques	1	/	/	/	/	/	/
	Tribunal	1	1	/	/	/	/	/
	Annexe tribunal	/	/	1	/	/	/	/
	Équipement télécommunication	/	/	/	/	1	/	/
	Équipement administratif	/	/	/	/	2	/	/
Secteur de la sante	Hôpital	1	1	1	/	/	/	/
	Maternité+ pédiatrie	/	/	1	/	/	/	/
	Polyclinique	2	1		1	1	3	1
	Centre de santé	3	/	6	/	/	/	/
	Salle de soin	1	5	/	2	3	/	/
	Centre Paramédical	1	/	/	/	/	/	/
	DAS / centre de rééducation	/	/	1	/	/	/	/
Secteur socioculturel, culturels et tourisme	Mosquée	6	5	5	1	3	3	1
	Maison de jeune	1	2	3	2	/	2	1
	Auberge de jeune	1	/	/	1	/	1	/
	Mison de la culture	1	/	/	/	/	/	/
	Complexe culturel	1	/	/	/	/	/	/
	Centre culturel islamique	/	/	2	/	/	/	/
	Médiathèque + galerie d'art	1	/	/	/	/	/	/

	Centre culturel	/	1	/	1	/	1	1
	Salle de spectacle	/	/	/	/	/	1	/
	R-EQ pour les activités artisanales	/	/	1	/	/	/	/
	Bibliothèque	5	1	1	1	/	2	/
	Salle de conférence	/	/	/	/	/	1	/
	Palais des congrès	1	/	/	/	/	/	/
	Musée	/	1	1	/	/	/	/
	Musée+ salle d'exposition	/	/	1	/	/	/	/
	Centre d'exposition	1	1	/	1	/	/	/
	Cinéma théâtre	/	/	1	1	/	/	/
	Crèches	1	2	4	2	2	2	1
	Hôtels	1	1	1	2	/	1	/
	Cimetière	1	/	/	/	/	1	/
	Parc urbain	1	/	/	/	/	/	/
	Jardin public	/	/	2	/	2	/	1
	Placette	/	/	/	/	/	/	1
	Parc loisir	/	1	2	/	/	/	/
	Équipement culturel	/	/	/	/	1	/	/
Secteur sport et jeunesse	Salle de sport	/	1	6	/	/	/	/
	Salle de sport spécialisée	1	/	/	/	/	/	1
	Salle polyvalente	/	/	/	/	/	2	/
	Salle omni sport	1	/	/	1	/	/	/
	Auberge de jeune	/	1	/	/	2	/	/
	Terrain de sport	/	/	3	/	/	1	1
	Complexe sportif	3	/	/	/	/	/	/
	Piscine	1	1	1	1	/	/	1
	Piscine olympique	/	/	/	/	/	2	/
	Patinoire	1	/	/	/	/	/	/

	Stade	1	/	/	/	1	/	/
	Équipement sport et jeunesse	/	/	/	/	1	/	/
Secteur commerciale	Centres commerciaux	2	3	5	2	1	/	1
	Centre multifonctionnel	1	1	/	/	/	/	/
	Centre d'affaire	/	/	1	/	/	/	/
	Station service	1	/	1	/	1	1	1
	Marchés de proximité	9	4	5	/	2	3	/
	Hyper marche	/	/	/	/	/	1	/
	Grande surface	1	/	/	/	/	/	/
	Gare urbaine	1	1	/	/	1	/	/
	Parking étage	1	/	2	/	/	2	/
	Salle des fêtes et congrès	1	/	/	/	/	/	/
Contrôle technique	1	/	/	/	/	/	/	
Total		119	68	89	33	44	92	19

Source : DUAC 2017 + DL 2017+ OPGI 2017+ Actualisation personnelle 2017

III. LE PROFIL DES EXTENSIONS DE CONSTANTINE

Dans les parties précédentes de ce chapitre les différentes extensions de la métropole constantinoise ont été analysées. Ce sont des territoires, après examen, sont occupés par l'habitat, les entreprises et les équipements. Nous les étudierons successivement.

1. La périphérie sud-est : des territoires composites

C'est un territoire qui débute aux portes de Constantine et se termine au-delà de la ville du Khroub. La RN N°3 (voie express) en est l'axe organisateur, la colonne vertébrale (voir photo satellite N°18) et elle se prolonge par la RN N°20 qui dessert le pôle urbain d'Ain Abid ; et à degré moindre le tronçon de l'autoroute Est-Ouest la ville nouvelle Ali Mendjeli. L'occupation du sol est presque continue car c'est un continuum et dans lequel les entités urbaines, les industries et les équipements sont tantôt fractionnées et tantôt fusionnées. Ce territoire qui est le produit de plusieurs interventions et actions durant plusieurs décennies est devenu composite. Nous y relevons :

1.1-Le territoire de l'habitat

Ce territoire est formé par :

- les quartiers situés à la périphérie du périmètre urbain de Constantine à savoir le 4ème Km, l'Onama et la Chaabat Rsas, ainsi que Sissaoui. Ces quartiers sont constitués par un habitat individuel avec ses deux formes le formel et l'informel.
- les agglomérations secondaires de Djedjour, Benabdelmalek et le 1^{er} Novembre. Ce sont des lotissements d'habitat individuel.
- le pôle urbain Ain Nahas qui comprend de l'habitat collectif.
- La ville satellite du Khroub avec de l'habitat collectif et individuel.
- la ville nouvelle Massinissa qui renferme de l'habitat collectif et individuel.
- le pôle urbain Ain Abid qui comprend de l'habitat collectif.
- La commune du Ain Abid avec de l'habitat collectif et individuel.

1.2- Le territoire de l'entreprise

--les locaux commerciaux et les ateliers des quartiers de Constantine (4^{ème} Km, Onama, Chaabat Rsas et Sissaoui), ainsi que ceux du Khroub et de la ville nouvelle Massinissa et Ali Mendjeli.

--la zone industrielle d'Oued Hamimine.

1.3- Le territoire des équipements structurants

--l'hôpital du Khroub.

--le souk hebdomadaire du Khroub.

--La gare routière du Khroub

--L'institut vétérinaire de l'université Constantine 1.

Au vu de la classification de ces différents éléments nous relevons une localisation volontaire de l'habitat qui s'est effectuée sous la forme d'un grand redéploiement dans cette périphérie orientale de Constantine ainsi que l'utilisation de plusieurs niveaux d'implantation de l'habitat (métropole, pôle urbain, ville satellite, ville nouvelle, agglomération secondaire).

Le territoire de l'entreprise se localise indistinctement soit dans le tissu urbain (locaux commerciaux et ateliers au rez de chaussée des habitations) soit à l'extérieur (zone industrielle d'oued Hamimine). Quant au territoire des équipements il n'est présent que dans la ville du Khroub (hôpital, souk hebdomadaire, gare routière...).

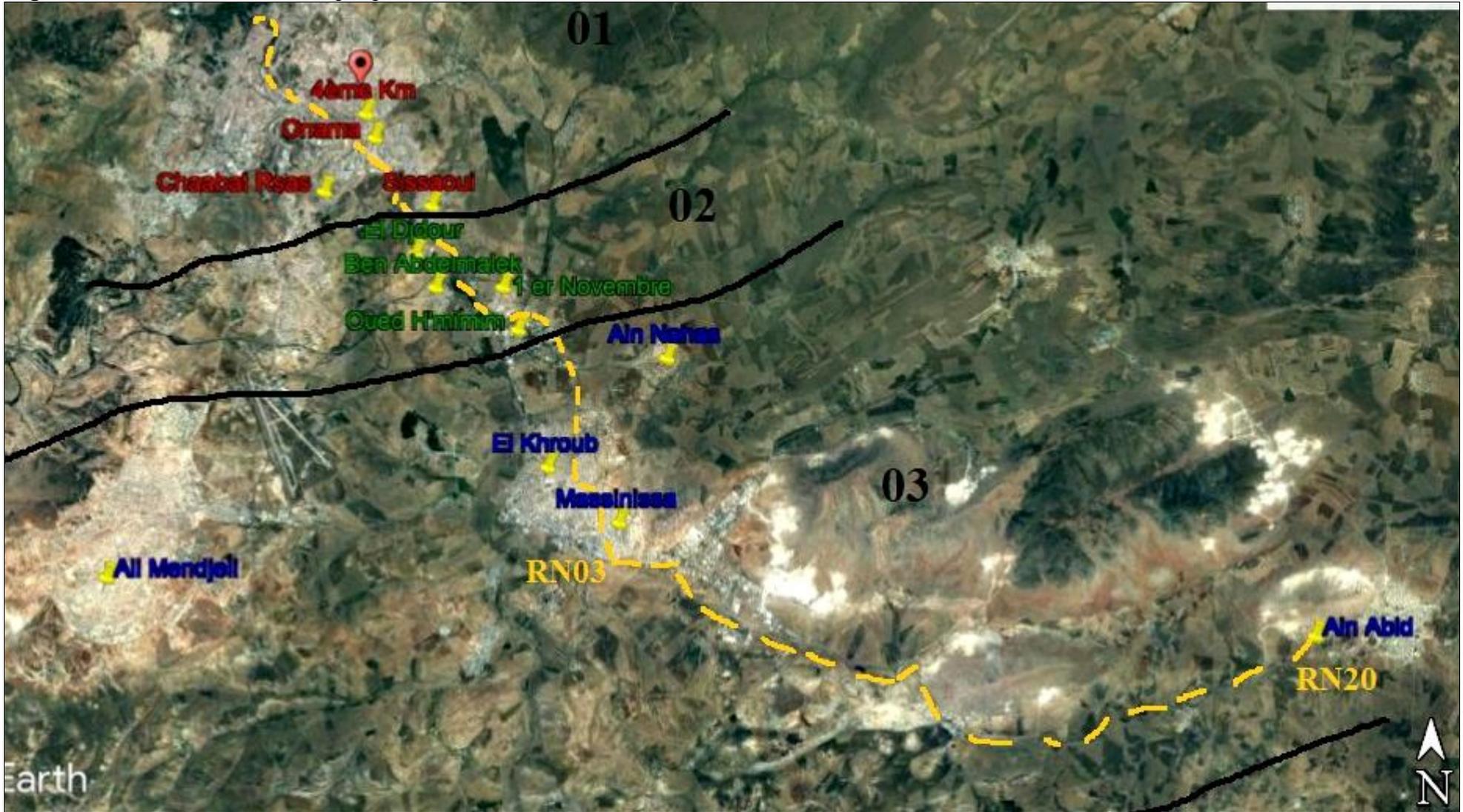
Par ailleurs, nous observons dans ce grand territoire périphérique la présence de trois zones distinctes (voir photo satellite N°18)

-- La zone 1 : elle est constituée par un territoire de l'habitat et un territoire de l'entreprise qui englobent les quartiers (4^{ème} Km, Onama, Chaabat Rsas et Sissaoui) + les locaux commerciaux et les ateliers.

-- La zone 2 : elle est formée par un territoire de l'habitat et un territoire de l'entreprise qui sont les agglomérations secondaires de Djedour, Benabdelmalek et 1^{er} Novembre ainsi que la zone industrielle d'oued Hamimine.

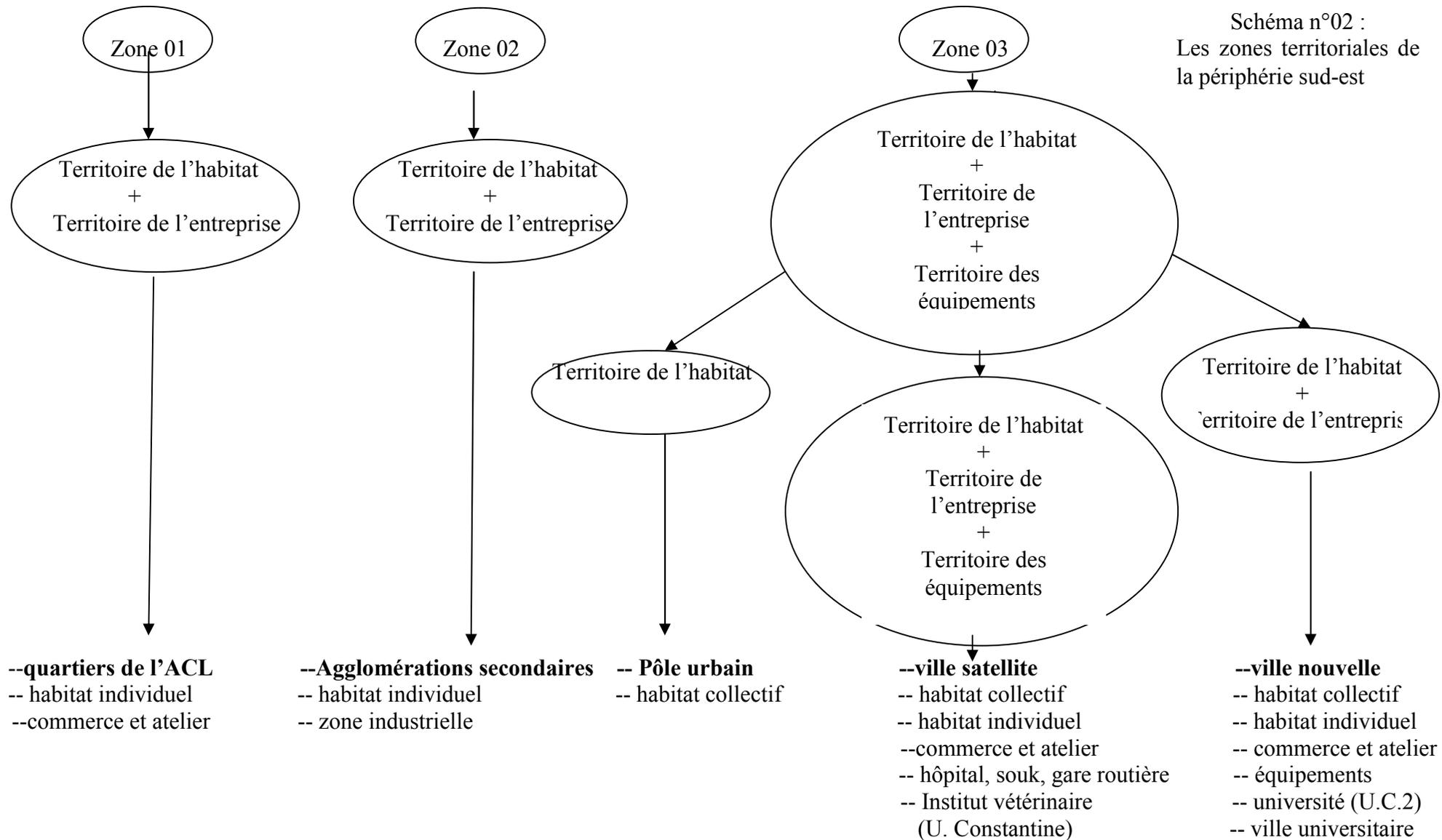
-- La zone 3 : elle englobe un territoire de l'habitat, un territoire de l'entreprise et un territoire des équipements. Le premier est le produit de trois types de politique d'habitat (ville satellite du Khroub, ville nouvelle de Massinissa et Ali Mendjeli, et pôle urbain Ain Nahas et Ain Abid). Celui de l'entreprise est localisé dans la ville du Khroub et de la ville nouvelle Massinissa et Ali Mendjeli avec les locaux commerciaux et les ateliers quant au territoire des équipements il est présent dans la ville du Khroub avec son hôpital du Khroub, son souk hebdomadaire, sa gare routière et l'institut vétérinaire de l'université Constantine 1, ainsi dans la ville nouvelle Ali Mendjeli avec ses deux universités (Constantine 2 et 3).

Figure n° 18 : Les territoires de la périphérie sud- est



Source : Google Earth 2017+ traitement personnel

Schéma n°02 :
Les zones territoriales de
la périphérie sud-est



Source : réalisé par l'auteur

2. La périphérie nord-ouest : un territoire mieux agencé

C'est un territoire qui débute aux portes de Constantine et se termine au-delà de la ville de Didouche Mourad. La route nationale N°27 (voie express) en est l'un des axes organisateurs et il existe un second avec la route nationale N°3. L'occupation du sol est discontinue en raison des obstacles dus à une topographie accidentée et à la relative présence de terroirs agricoles riches.

De ce fait les entités urbaines, les industries et les équipements sont assez bien réparties à travers le territoire. Comme le territoire de la périphérie précédente il est le résultat de plusieurs interventions et d'actions qui ont eu lieu durant plusieurs décennies. La conséquence est un territoire composite dans lequel nous relevons :

2.1. Le territoire de l'habitat

Il est formé par :

- le quartier d'El Menia avec l'agglomération secondaire Djebli Ahmed ainsi que l'agglomération secondaire Salah Bey. L'habitat est individuel qu'il soit formel ou informel.
- L'agglomération secondaire de Bekira avec un habitat collectif et individuel. Ce dernier est présent sous sa forme formelle et informelle.
- La nouvelle extension de Bekira.
- La ville satellite de Hamma Bouziane avec l'habitat collectif et individuel.
- La ville satellite de Didouche Mourad avec l'habitat collectif et individuel.
- Le pôle urbain Retba à l'habitat collectif.

2.2. Le territoire de l'entreprise

- Les commerces et ateliers situés à El Menia.
- Les industries situées à Hamma Bouziane
- La zone industrielle de Didouche Mourad.

2.3. Le territoire des équipements

- Le marché hebdomadaire des voitures d'occasion.
- L'hôpital de Didouche Mourad.

-- La station de pompage d'eau d'Ain Skhouna.

Ainsi au vu de la classification de ces différents éléments nous relevons une localisation volontaire de l'habitat qui s'est effectuée, là également, sous la forme d'un grand redéploiement dans la périphérie de Constantine ainsi que l'utilisation de plusieurs niveaux d'implantation de l'habitat (ville satellite, pôle urbain, agglomération secondaire).

Le territoire de l'entreprise se localise soit dans le tissu urbain (locaux commerciaux et ateliers au rez de chaussée des habitations) soit à sa périphérie (unités de production et transformation) soit à l'extérieur (zone industrielle de Didouche Mourad). Quant au territoire des équipements il est présent tout à la fois dans la ville du Khroub (marché hebdomadaire des voitures d'occasion, station de pompage d'eau) et dans celle de Didouche Mourad (hôpital).

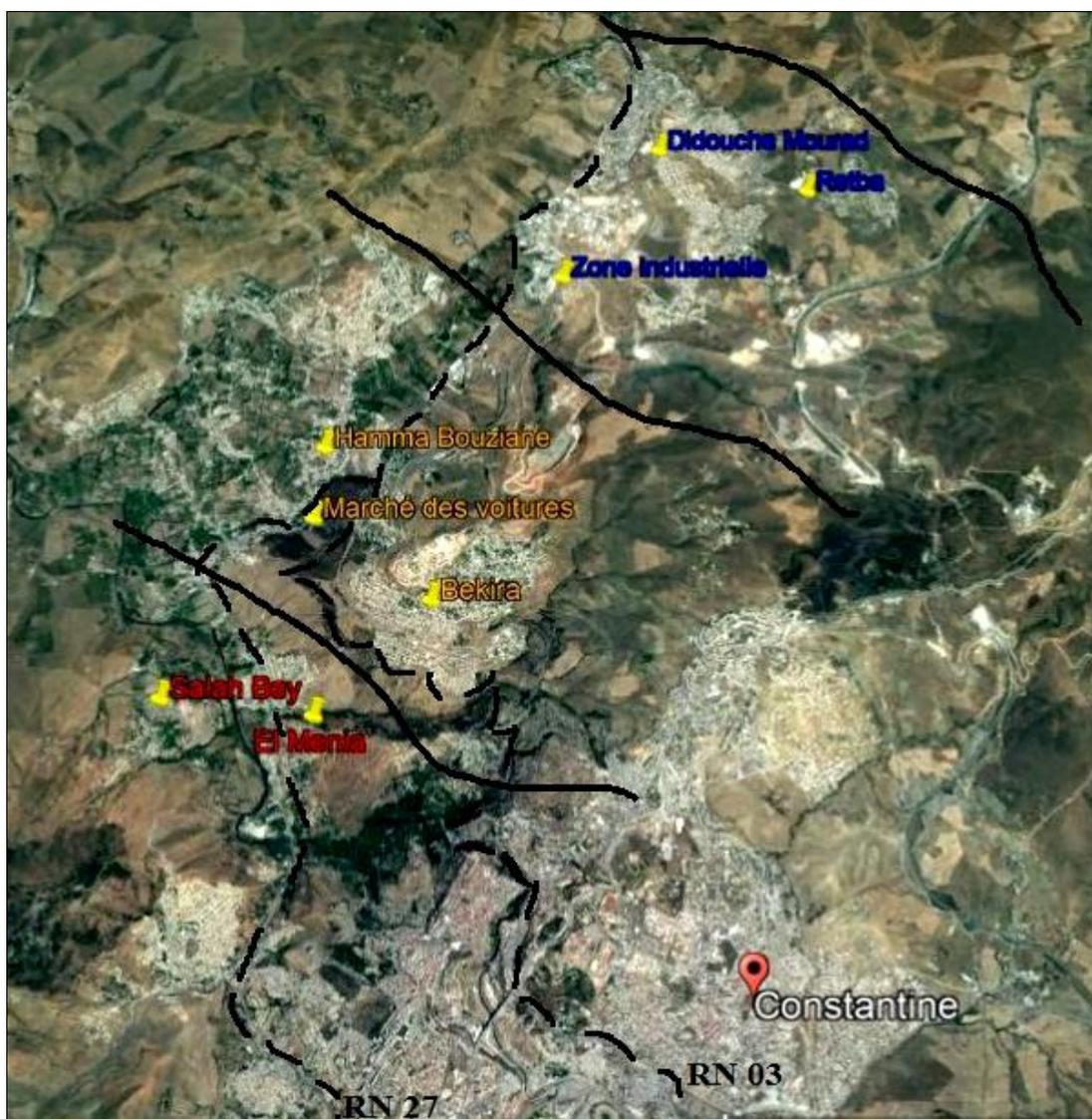
En outre, nous observons dans ce grand territoire périphérique occidental de Constantine la présence de trois zones distinctes (voir photo satellite N°19)

-- La zone 1 : elle est constituée par un territoire de l'habitat et par un territoire de l'entreprise. C'est le quartier d'El Menia et l'agglomération secondaire Salah Bey qui outre l'habitat possèdent des locaux commerciaux et des ateliers au rez de chaussée des habitations.

-- la zone 2 : elle est formée par un territoire de l'habitat, un territoire de l'entreprise ainsi qu'un territoire des équipements. Pour le premier ce sont l'agglomération secondaire de Bekira avec son extension ainsi que la ville de Hamma Bouziane. Pour le second c'est-à-dire les commerces, ateliers et usines ils sont surtout situés à Hamma Bouziane et accessoirement à Bekira ; quant au territoire des équipements il est présent à Hamma Bouziane.

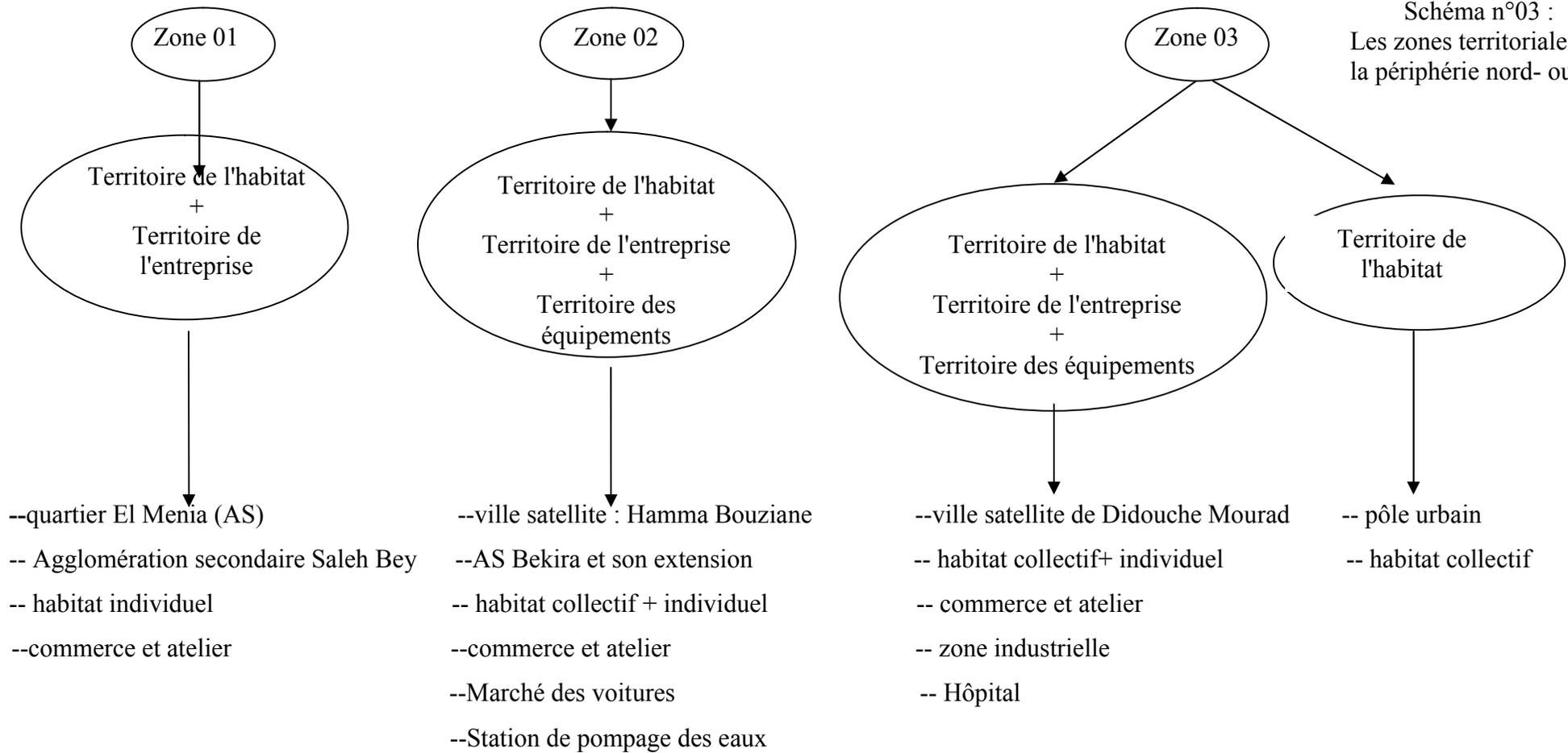
-- La zone 3 : Elle ne concerne que la zone de la commune de Didouche Mourad qui est formée par un territoire de l'habitat, un territoire de l'entreprise ainsi qu'un territoire des équipements. Le premier est la petite ville chef lieu de commune, ainsi que son pôle urbain Retba, le second c'est-à-dire les commerces, ateliers et zones industrielles qui sont localisés soit dans le tissu urbain soit dans sa zone industrielle. Quant au troisième territoire il est représenté par l'hôpital.

Figure n° 19 : Les territoires de la périphérie nord-ouest



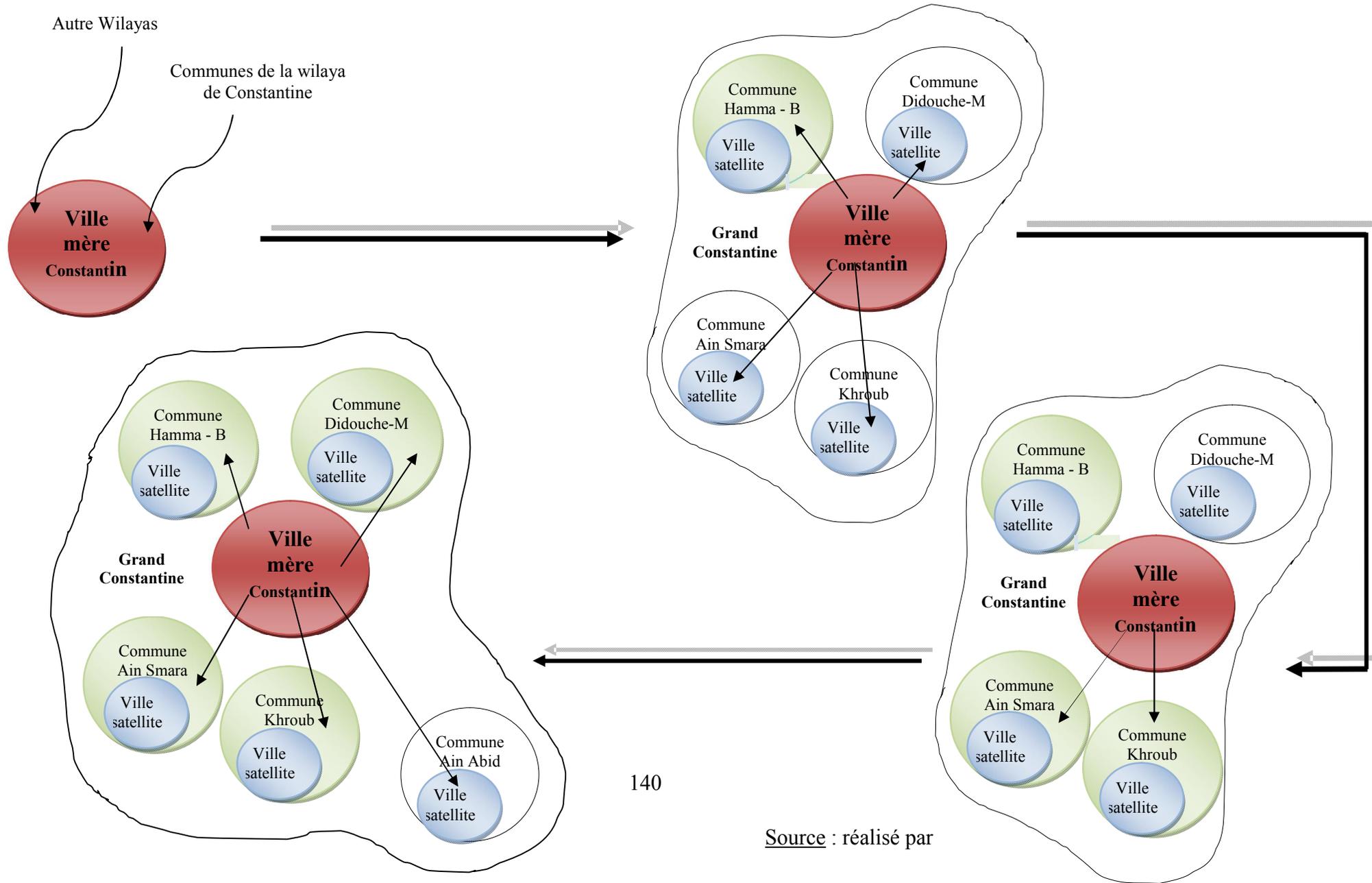
Source : Google Earth 2017

Schéma n°03 :
Les zones territoriales de
la périphérie nord- ouest



Source : réalisé par l'auteur

Schéma n°04 : La formation de l'aire urbaine de Constantine



Conclusion :

Constantine est une métropole régionale, comme toutes les métropoles du monde, a subi un même double phénomène qui a contribué à son émergence. Après avoir accueillie des populations issues de divers horizons dans un premier temps, elle a entamé un mouvement de report de sa population dans les localités limitrophe (village, petite ville) dans un second temps.

Cette modification du territoire est le résultat de multiples changements qui ont intéressé autant la ville mère que la taille et les fonctions de ces villes qui sont devenues des villes intermédiaires participant amplement au processus de formation et de fonctionnement de l'aire métropolitaine constantinoise.

Ce territoire en mutation a subi dans une courte période des changements notables. Ainsi il est à remarquer l'élargissement du périmètre du Groupement de Constantine (voir carte n°6) notamment sur son côté oriental qui forme un rayon près de 35 km soit le double de celui de l'ancien du groupement.

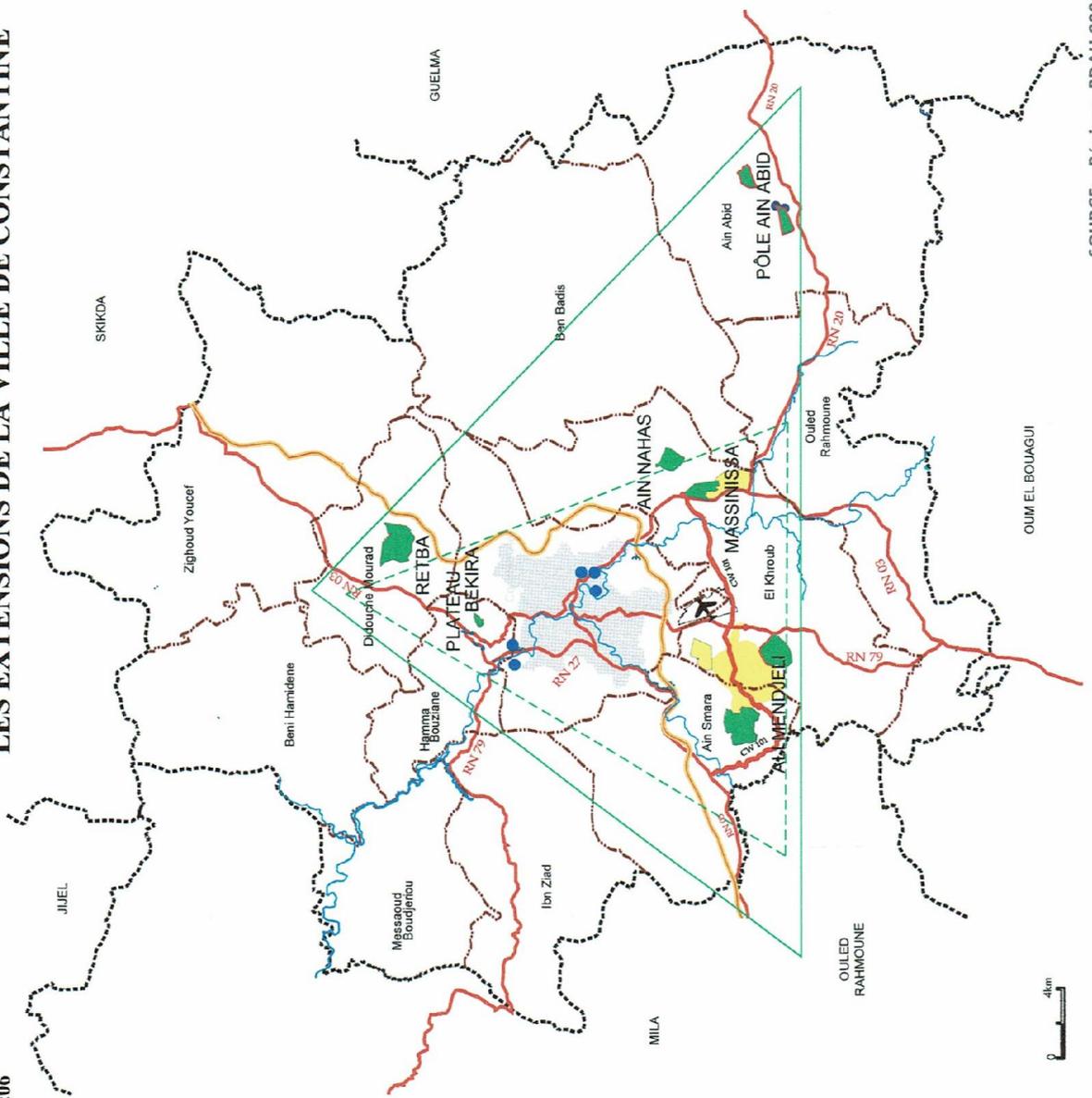
Ces extensions, notamment les nouvelles, le produit d'un développement urbain accéléré et débridé, au cours de ces deux dernières décennies ont consommé d'importantes superficies agricoles (Ain Abid et El Khroub, Didouche Mourad). En outre il se doit d'être accompagné par des équipements afin de fixer la population et d'éviter qu'elles deviennent des cités dortoirs, des cités sans âme, surtout avec la séparation prévisible du lieu de travail avec celui du domicile.

Ces mêmes extensions vont poser un grand problème pour leur gestion : financière, sociale (ségrégation), origine de la population, etc... surtout la commune du Khroub dont quatre extensions ont été implantées sur son territoire.

Pour conclure, à l'échelle du Grand Constantine des configurations urbaines ont été créées produisant un nouveau territoire dans lequel la métropole est entrée dans une phase de spécialisation en rapport avec sa fonction : présence d'entreprises aux entrées de la ville (commerce et zones industrielles) et de grands équipements structurants : aéroport, universités, culture.

LES EXTENSIONS DE LA VILLE DE CONSTANTINE

Carte N°:06



LEGENDE

- LIMITE DE WILAYA
- LIMITE COMMUNALE
- OUED PERMANENT
- AUTOROUTE EST-OUEST
- ROUTE NATIONALE
- AEROPORT
- VILLE DE CONSTANTINE
- EXTENSION PROCHE
- EXTENSION ELOIGNEE OPERATIONELLE
- EXTENSION ELOIGNEE EN COURS
- ANCIENNE LIMITE DU GROUPEMENT DE CONSTANTINE
- NOUVELLE LIMITE DU GROUPEMENT DE CONSTANTINE

SOURCE: Révision PDAU 2008 Phase 01+POS (ALI MENDJELI- MASSINISSA- AIN NAHAS-AIN ABID-RETBA-BEKIRA)+ TRAITEMENT DE L'AUTEUR

Conclusion

Constantine, ville historique plusieurs fois centenaire et a su garder certains de ses aspects séculaires. Elle répond aussi à certains critères constitutifs d'une métropole régionale car les différents concepts examinés s'y retrouvent. Son site et sa localisation ajoutée à une politique volontariste des autorités ont contribué à l'amener à produire plusieurs formes et configurations d'extensions. De l'étalement urbain aux portes de son périmètre urbain elle est passée à la création de villes satellites puis de ville nouvelle pour en finir à celui du pôle urbain. L'ensemble formant désormais une vaste périphérie largement composite.

En définitive, c'est un vaste triangle d'une trentaine de kilomètres et peuplé de 340 934 habitants qui s'est constitué et ayant pour centre Constantine-ville avec 418 000 habitants. Cet épandage de la population sur son aire urbaine s'est accompagné par la réalisation d'équipements de proximité.

En outre, c'est dans ce vaste territoire périphérique que se localise les zones industrielles et les équipements structurants de la métropole. Il y a là l'amorce d'un processus de métropolisation qui est observable mais non encore identifiable avec la précision voulue.

Les deux chapitres de cette partie nous ont permis de circonscrire l'aire urbaine de Constantine à savoir le Grand Constantine et d'entrevoir dans une certaine mesure son aire métropolitaine qui s'étend au-delà de sa wilaya.

Dans ces conditions cette métropole continuera-t-elle à exercer sa pleine capacité d'attraction ? Son attractivité, déjà passablement écornée, par ces nouvelles entités urbaines s'exercera-t-elle toujours ? L'un des éléments fondamentaux sur lequel ont reposé le développement et le rayonnement de Constantine est son histoire et au-delà sa culture et son identité. Celle-ci sera-t-elle préservée ? Mais avant d'aborder cette thématique qu'en est-il exactement ?

DEUXIÈME PARTIE

IDENTITÉ ET GOUVERNANCE D'UNE AIRE METROPOLITAINE

Constantine, considérée ville millénaire et ayant plus de 2500 ans d'existence, possède une identité propre en raison de son caractère historique. Elle dispose d'une culture propre à elle dont les origines remontent pour l'essentiel à la période ottomane. Siège du Beylik de l'Est durant la période pré coloniale et par la suite chef lieu de son département durant la période coloniale, Constantine a hérité d'un noyau urbain assez exceptionnel qui est localisé sur son rocher.

En relation avec les différentes notions relatives aux métropoles qui ont été présentées dans notre premier chapitre celles-ci disposent d'une dimension discriminante qui les individualise nettement par rapport au reste des villes. C'est la vie culturelle qui tient place grâce aux institutions, aux équipements et aux manifestations.

Or dans cet originel tissu urbain une culture s'est créée et s'est forgée progressivement et elle est parvenue à rayonner sur une grande partie du nord-est algérien. C'est l'existence d'un patrimoine fondé sur une architecture, des monuments, des activités artistiques qui a contribué dans une certaine mesure à rendre la métropole attractive. Ce capital culturel a contribué à lui donner une identité particulière qui s'est nourrie par de multiples échanges humains, intellectuels, commerciaux...

La composante humaine est également un élément essentiel dans l'étude d'une métropole. Le substrat humain peut être autant un facteur de développement que d'inertie. Et l'étude de l'origine géographique de la population résidente à Constantine et dans son territoire métropolitain peut être un élément explicatif de la relative symbiose existante en termes d'effectifs humains car les échanges ne sont pas à sens unique mais dans un système d'arrivée et de départ qu'il faudrait mesurer et évaluer.

Mais ce territoire qui comprend divers acteurs (politiques, économiques, culturels,...) nécessite une gouvernance métropolitaine afin d'aboutir une meilleure gestion. L'état des lieux effectué dans certains domaines montre une telle exigence. Ce besoin d'une gouvernance métropolitaine est une exigence car il permet des conciliations, des solidarités. Ce sont les décisions collectives des élus, des institutions, des professionnels, des chercheurs, des experts et sans oublier l'implication des citoyens qui assureront l'engagement vers un devenir meilleur.

CHAPITRE 4

LA CULTURE : ELEMENT DE L'IDENTITE DE CONSTANTINE

La ville de Constantine est connue d'abord pour son site naturel qui a été qualifié dans la littérature ¹ par l'expression « nid d'aigle ». A cet atout naturel s'est ajoutée une histoire de la cité qui remonte à la période numide dont certains vestiges sont encore présents.

Au cours des siècles passés une culture propre s'est développée donnant à la ville un caractère spécial. Celle-ci est fondée à la fois sur des éléments matériels et immatériels. Ils constituent son patrimoine qui a contribué à lui façonner son identité.

Au niveau de la ville, la grande majorité des équipements culturels se situe au centre ville renforçant l'effet de centralité.

¹ : Despois J et Raynal G : Géographie de l'Afrique du nord-ouest, Payot, Paris, 1964.

I - LES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Constantine a hérité de plusieurs sites archéologiques en raison de son passé millénaire.

Parmi éléments encore visibles dans le paysage, nous avons :

- L'aqueduc romain qui est dans la ville de Constantine.
- Le tombeau de Massinissa qui est situé dans la commune du Khroub.
- La cité antique de Tiddis qui se trouve dans la commune de Béni Hamidene à une vingtaine de kilomètres de Constantine.

Les sites archéologiques

Photo n°48 : L'aqueduc romain

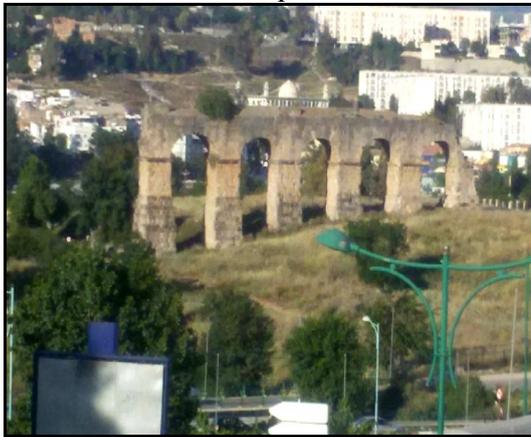


Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n°49 : Le tombeau de Massinissa



Photo prise par l'auteur en 2017

II. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Le patrimoine matériel englobe tous les équipements et toutes les structures d'une qualité architecturale soit historique soit exceptionnelle tel que :

- La vieille ville, appelée Médina, située sur le Rocher. Son architecture et sa composition urbaine sont le produit d'un passé lointain. Le tissu urbain originel est formé par un habitat à l'architecture introvertie, maison avec patio, agencé et ordonné par des rues, des ruelles et des impasses très souvent étroites et sinueuses. Sur cette trame serrée ont été surimposées de grandes percées bordées d'un habitat à plusieurs niveaux produit d'une architecture coloniale triomphante.

Ce patrimoine urbain qui couvre environ une cinquantaine d'hectares connaît des dégradations avancées que des opérations successives ont tenté de freiner.

Les équipements culturels sont assez nombreux et ils se répartissent en 2 temporalités :

--Les anciens équipements culturels, c'est-à-dire ceux qui existaient avant l'indépendance et qui sont :

-Le palais du Bey, sa construction remonte à 1835. Il a été réhabilité et transformé en musée national.

-Le musée Cirta, inauguré en 1932, a le statut de musée national.

-Le théâtre régional, inauguré en 1883.

Photo n°50 : Le palais du Bey



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n°51 : Le théâtre régional



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n°52 et photo n° 53 : Le musée Cirta



Photo prise par l'auteur en 2017



Photo prise par l'auteur en 2017

--Quant aux nouveaux équipements construits plus récemment ce sont :

-La salle de spectacle - Zénith- Ahmed Bey à Zouaghi Slimane.

-Le palais de la culture M. Haddad

-Le centre culturel M-L. Khalifa

-Le théâtre de plein air à Zouaghi Slimane

-Le musée des anciens moudjahidines

-Le centre culturel français.

-La bibliothèque urbaine.

Photo n°54 : La grande salle de Spectacles
-Zenith - Ahmed Bey



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n° 55 : Bibliothèque Urbaine



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n° 56 : Palais de la culture M. Haddad



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n° 57 : Centre culturel M.L. Khalifa

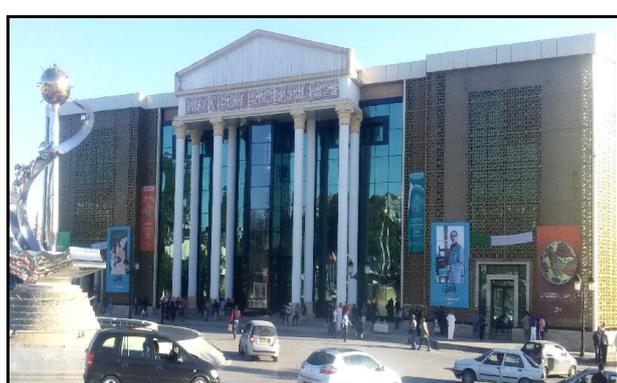


Photo prise par l'auteur en 2017

A ces équipements d'envergure nationale et ou bien régionale dont certains ont été réhabilités récemment s'ajoute 7 bibliothèques localisées dans des centres culturels ou des maisons de jeunes et réparties à travers la ville.

Les 6 salles de cinéma qui étaient encore fonctionnelles il y a deux décennies sont désormais fermées.

Quant aux équipements culturels, Constantine dispose de plusieurs mosquées et de zaouïas dont certaines sont plusieurs fois centenaires. Ainsi nous avons :

- Les mosquées : La grande mosquée, Souk el Ghazel, Sidi Lakhdar, Ahmed bey, Sidi el Kettani, Emir Abdelkader...
- Les zaouïas : Tidjania Essoufla, Tidjania Eloulwia, Ben Abderrahmane Bachtarzi, El Aissaouia, Bouabdallah Cherif, Saida Hafsa, Taibia, El Hansalia, Sidi Mohamed El Nadjer, El Rahmania...

Photo n° 58 : La mosquée Emir Abdelkader



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n° 59 : La Grande Mosquée

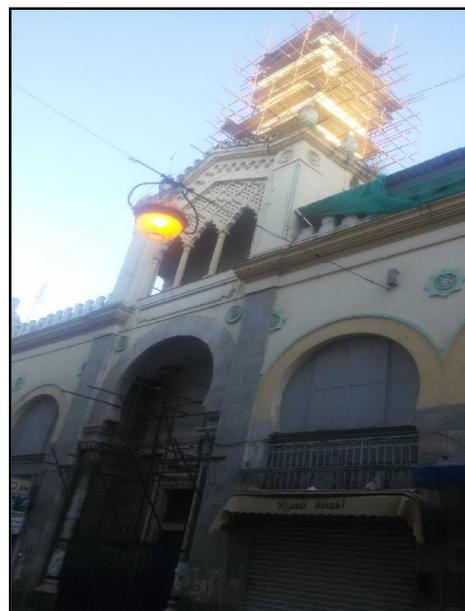


Photo prise par l'auteur en 2017

Ces équipements culturels qui ont été présentés montrent que la présence de la dimension culturelle est ancienne et ancrée dans la ville. C'est cette considération ajoutée à d'autres que Constantine a été retenue par l'organisation pour l'étude, la science et la culture de la ligue arabe (ALESCO) pour l'organisation d'une grande manifestation à savoir « capitale de la culture arabe » durant l'année 2015.

Cet événement conjoncturel a permis à Constantine d'entreprendre plusieurs actions de rénovation, de restauration, de réhabilitation et de réalisation de nouveaux équipements.

Ainsi un vaste programme a été tracé comportant 74 opérations ² qui ont été confiées à la direction de la culture de Constantine et pilotées par l'annexe de Constantine de l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC) ainsi que la direction du tourisme et de l'artisanat dont nous citons les principales :

- La réhabilitation et la mise en valeur des ruelles, des places principales, des derbs ; des mosquées importantes ; des bâtiments anciens de la Casbah.
- La restauration des zaouïas, des fondouks ; des hammams ; de la polychromie du palais du Bey ; des murailles de la Casbah ;
- La réalisation de fouilles archéologiques dans l'enceinte de la Casbah ;
- La reconstitution de la partie basse du quartier Souika avec ses jardins ;
- La mise en lumière des 4 ponts de Constantine.

En outre 3 projets se situant en dehors de la ville ont été retenus : clôture et mise en valeur du site antique de Tiddis (commune de Béni Hamidene); restauration, aménagement et mise en valeur du tombeau de Massinissa (commune du Khroub) ; restauration et mise en valeur de la zaouïa Sidi M'hamed el Ghorab (zone rurale de la commune de Constantine).

Finalement, de ce riche programme peu d'opérations ont été réalisées, 4 au total. Nous citerons la restauration de la polychromie du palais du Bey ; la restauration de la medersa, la réhabilitation de certaines mosquées et la mise en lumière des ponts de la ville.

Photo n° 60 : Mise en lumière du Pont
Sidi M'cid



Photo prise par l'auteur en 2017

Photo n°61 : Mise en lumière de la passerelle
S. Mellah



Photo prise par l'auteur en 2017

² : Office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC).

Par ailleurs, la direction des équipements publics de Constantine (DEP) a eu en charge la réalisation de 16 projets dont seulement 6 projets ont été achevés. En effet, outre la réalisation de la grande salle de spectacles Zénith- Ahmed Bey et la bibliothèque urbaine, d'anciens équipements ont été réhabilités à l'exemple du centre culturel M.L Khalifa, le palais de la culture M. Hadad, le théâtre régional et la mosquée Emir Abdelkader.

Cet événement culturel a contribué quelque peu à relancer l'activité culturelle. A titre d'exemple le Palais du Bey, comme l'indique le tableau ci-dessous, a vu les entrées de ses visiteurs passer de 18 020 personnes en 2014 à 26 399 personnes en 2015, année de cette manifestation ; alors qu'il ne dépassait pas les 20 000 visiteurs en moyenne. Durant cette année 2015 le nombre de visiteurs, quelque soit leur appartenance, a augmenté.

Tableau n° 14 : Nombre visiteurs au Palais du Bey

Patrimoine	Année	Groupes scolaires	Délégations officielles	Visiteurs algériens	Visiteurs étrangers	Total
Palais du Bey	2014	2271	356	13 951	1442	18 020
	2015	3952	989	19 501	1957	26 399
	2016	4011	742	12 619	1990	19 362

Source : Palais du Bey

L'empreinte de l'identité culturelle de Constantine est davantage raffermie par son patrimoine immatériel qui comporte un cachet spécial, authentique.

III. LE PATRIMOINE IMMATERIEL

Le patrimoine immatériel comprend les arts, les spectacles et certaines pratiques sociales c'est-à-dire des savoir-faire comme l'artisanat traditionnel qui sont connus par une communauté et reconnus par d'autres communautés.

Ce patrimoine est un facteur très important car d'une part il participe au développement socioéconomique et d'autre part il donne une identité au territoire en question. Dans le cas de Constantine il regroupe :

- L'artisanat de luxe qui englobe : la broderie en or, la bijouterie en or, la dinanderie, la distillation de l'eau de rose et de l'eau de fleur, la pâtisserie traditionnelle, etc...
- la musique dite savante (le malouf), la musique populaire (chaabi), la musique folklorique (Wasfan, Aissaoua...)
- Les troupes artistiques et théâtrales
- les journaux constantinois (An Nasr, le Quotidien de Constantine...).
- la radio régionale Cirta FM.
- la station régionale de la télévision algérienne.

1. L'artisanat

Cette activité ancestrale, connaît des évolutions divergentes en raison des problèmes qui lui sont inhérents : absence de matière première, absence de relève en raison de la rareté des apprentis, concurrence par des produits importés...

Le tableau ci-dessous révèle qu'au niveau de la commune de Constantine le nombre total d'artisans inscrits à la chambre d'artisanat et des métiers (CAM) est en diminution constante passant de 913 à 420. Plus de la moitié de l'effectif a été perdue en 3 années ! Il en est de même pour les artisans artistiques dont le nombre a diminué de 461 à 203.

À l'échelle de la wilaya, nous relevons à peu près les mêmes proportions tout en soulignant que la moitié du nombre des artisans artistiques est installée à Constantine.

Tableau n° 15 : Évolution du nombre des artisans

Année	2014		2015		2016		2017	
	Total des artisans	Dont Artisans artistiques						
Wilaya	1797	787	1514	596	1054	324	991	412
Commune de Constantine	913	461	687	303	438	174	420	203

Source : chambre de l'Artisanat et des métiers de Constantine

Pour enrayer ce déclin, la chambre d'artisanat et des métiers a organisé durant ces deux dernières années des stages de recyclage et de formation dans le domaine de la ferronnerie artistique, la pâtisserie, la dinanderie, la distillation de l'eau de rose et de l'eau de fleur d'oranger.

En outre, elle organise des activités et des expositions à certaines dates précises (le 8 Mars journée de la femme, le 16 Avril journée de la science, le 9 Novembre journée de l'artisan, le 27 septembre journée mondiale du tourisme) dans la wilaya et même dans d'autres wilayas. Afin de mieux faire connaître les produits des artisans, la CAM a organisé plusieurs salons et expositions durant les deux dernières années :

--Salon du « patrimoine immatériel et des arts vivants de Constantine » réalisé durant l'événement Constantine capitale de la culture arabe (2015/2016) avec la participation des artisans des 48 wilayas du pays.

-- « Exposition internationale de la musique arabe » : effectuée dans le centre culturel Malek Haddad, elle a consisté en des conférences scientifiques nationales et internationales sur l'histoire de la musique arabe, en un hommage aux 25 cheikhs de la musique andalouse malouf, en des expositions artistiques nationales et internationales (Syrie, Maroc et Tunisie).

-- « Exposition sur le chant mystique » : effectuée dans le centre culturel Malek Haddad, elle a consisté en des conférences scientifiques, des expositions sur le chant mystique l'honorassions des cheikhs et la visite des principales zaouïas de Constantine.

-- « Exposition des traditions familiales » effectuée au niveau du Palais du Bey, elle a consisté en l'exposition du patrimoine traditionnel et de certains ateliers (voir photos ci-dessous), en des conférences scientifiques, en l'honorassions des meilleurs artisans et visites des artisans de la médina)

À ces manifestations s'ajoute un certain nombre de salons et de semaines tels que la 8^{ème} et 9^{ème} semaine de l'artisanat en janvier 2016 et 2017, le salon international du tourisme en septembre 2016, le salon à l'occasion du 8 Mars, le salon à l'occasion du 16 Avril, le salon national de l'artisanat à l'occasion de la journée internationale du tourisme, la journée nationale de l'artisan.

Les activités de la CAM ne se limitent pas à organiser des événements à Constantine, elle contribue à faire connaître les produits de l'artisanat local à l'étranger. En effet, sous son égide les artisans constantinois ont participé à plusieurs manifestations dont :

- Le salon national de l'artisanat (dinanderie) à Tunis en 2015
- Le salon national de l'artisanat à Tunis en 2017 ;
- L'exposition européenne à Strasbourg en 2017 ;
- Le festival Cheikh Zaid à Abou Dhabi en 2017.

Grâce à ces différentes campagnes de promotion les produits de l'artisanat, de luxe, constantinois sont de plus en plus connus et appréciés à l'étranger.

Photo n°62 : Distillation de l'eau de rose et de l'eau de fleur d'oranger



Photo prise par l'auteur au palais du Bey en 2016

Photo n°63 : Instruments de musique utilisés



Photo prise par l'auteur au palais du Bey en 2016

Photo n°64 : Broderie en or



Photo prise par l'auteur au palais du Bey en 2016

Photon°65 :Bijouterie



Photo prise par l'auteur au palais du Bey en 2016

Photo n°66 : Sculpture sur bois



Photo prise par l'auteur au palais du Bey en 2016

Photo n°67 : Dinanderie : plateaux en cuivre



Photo prise par l'auteur au palais du Bey en 2016

Les retombées de ces campagnes de promotion de l'artisanat, qu'elles soient faites dans le pays ou bien à l'étranger sont nombreuses. Elles ont aidé grandement aidé les artisans à vendre leurs produits et certains d'entre eux ont pu en exporter. Ainsi les trois mois de juillet, aout et septembre de l'année 2017, leur chiffre d'affaires aurait atteint les 531 700 00 DA d'après les déclarations de certains artisans. Ces derniers sont régulièrement suivis par un bureau de la direction du tourisme.

Considérant que Constantine est un véritable centre de production de la dinanderie étant donné qu'elle dispose de 69 % du total des artisans inscrits dans les différentes CAM du pays, elle a été retenue pour mettre en place un cluster sous l'égide des Nations Unies en 2015. Celui-ci est une structure qui est composée, dans un même territoire, du triptyque suivant : production – formation -- recherche. Financé en grande partie par cette organisation, son objectif est d'avoir des produits de qualité pouvant être commercialisé à l'étranger.

Ce projet qui est en phase de démarrage connaît quelques difficultés en raison de son caractère innovateur mais aussi de la pluralité des acteurs qui y participent. La responsabilisation des différents acteurs n'est pas encore assumée étant donné que :

- Différentes directions revendiquent la gestion du projet,
- Les artisans dinandiers qui avaient fait valoir l'absence de locaux pour exercer leur métier les autorités locales leur ont attribué 20 locaux au centre d'artisanat Daksi et 262 locaux à l'UV 17 de la ville nouvelle Ali Mendjeli ; par conséquent loin du centre ville.

--La formation et la recherche a été confiée dans un premier temps aux enseignants d'architecture de l'université Constantine 3 pour par la suite s'en remettre aux enseignants et aux étudiants de l'école régionale des Beaux-arts de Constantine. Ces derniers ont organisé une rencontre avec les artisans et ils ont créé ensemble une collection avec de nouveaux modèles plus modernes qui se vendraient facilement à l'étranger.

2. La tradition orale

Constantine comme dans les autres métropoles du pays connaît une vie artistique. L'une des particularités de la ville c'est d'avoir produit des chants et une musique typiques se rapportant à l'héritage arabo-islamique.

En effet une forme de musique, filiation de la musique andalouse, le malouf, s'est développé et s'est enraciné. Elle est devenue identifiable par ce style qui a été dirigé par de grands maîtres. À ce titre, un festival international de musique andalou est organisé annuellement.

En outre s'ajoute d'autres formes qui sont spécifiques à Constantine dont les Aissaouas. Ces derniers qui interprètent plutôt des champs religieux et mystiques participent à l'animation de la vie artistique. En parallèle, des groupes d'artistes dont certains féminins (fquirates) contribuent à l'existence et au rayonnement de l'art constantinois.

L'événement Constantine capitale de la culture arabe a permis dans une large mesure à stimuler cette production puisque selon la direction de la culture locale 134 compact-disques (CD) ont été enregistrés et 36 anciens enregistrements ont été restaurés.

Cette variété de production nous révèle l'importance du poids du patrimoine immatériel dans la vie culturelle de la métropole qui contribue à conforter son identité au niveau régional, national et même mondial.

Conclusion

Le patrimoine culturel de la ville de Constantine est à la fois riche et varié dans ses expressions et ses représentations. Il est également très ancien puisqu'il puise ses racines dans un passé lointain.

Dans une large mesure il a contribué à rehausser le prestige de la cité. Cette identité culturelle unique dans le pays par certains de ses aspects a reposé sur des savoir-faire émanant de maîtres en la matière dans le domaine artisanal, artistique et intellectuelle.

Les équipements anciens ou récents sont des lieux de manifestations récurrentes qui exercent une attraction à l'échelle régionale, nationale et même internationale (festival du malouf, festival du jazz....)

Ce patrimoine culturel matériel et immatériel a façonné l'identité de Constantine et bien que toujours vivant il n'est pas définitivement à l'abri des menaces et des dégradations volontaires ou bien involontaires opérées par les hommes. Les exemples sont nombreux elles concernent en premier lieu le bâti.

Faut-il y voir un désintérêt, une désaffection, de la société urbaine constantinoise envers ce patrimoine qui est en partie l'essence même de son identité ? Une analyse ou plutôt un aperçu sur la composante humaine de la cité est nécessaire.

CHAPITRE 5

L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES LECTEURS COMME ÉLÉMENT IDENTITAIRE

Parmi les facteurs et les éléments qui constituent une ville ou bien une métropole la population est sans conteste parmi les plus importants. Ce paramètre mérite d'être analysé plus en détail et plus finement car la population de toute entité urbaine n'est pas totalement native de cette entité. L'origine géographique (administrative) de la population contribue à nous fournir des informations sur le substrat dominant c'est-à-dire qu'elle est la proportion de la population native et autochtone et celle de la population étrangère et allochtone. Bien que les considérations socioéconomiques ne soient pas abordées, il est évident que ce facteur est discriminant car il donne des informations sur l'identité du territoire c'est-à-dire sur la composition de son substrat humain (rural ou urbain, proche ou lointain) et des orientations nécessaires à la gestion de la ville.

Notre étude a pris comme paramètre l'origine géographique des électeurs de la commune de Constantine inscrits en vue des élections (présidentielles) qui ont eu lieu en 2014. Le choix de ce paramètre nous semble être le plus à même capable de nous renseigner sur la répartition géographique de la population à partir de son lieu de naissance et au-delà de certains éléments qui contribuent à la formation de son identité.

Cette entreprise est unique en son genre dans une recherche universitaire publiée au niveau du pays car nous n'avons pas eu d'exemples précédents. Le fichier électoral est tenu au niveau de l'APC dans lequel sont inscrits tous les citoyens âgés de 18 ans révolus qui ont en fait la démarche. L'utilisation de ce fichier a de nombreuses limites car il n'est qu'une photographie de l'état électoral à une date donnée c'est-à-dire l'année 2014. Il ne nous indique pas la date d'arrivée des électeurs dans une commune considérée, ni l'âge de l'électeur.

Après plusieurs démarches (demande motivée, audiences ...) auprès du service électoral de l'APC nous avons obtenu le fichier électoral de la commune de Constantine ainsi qu'une partie du fichier de la wilaya. Celui-ci renferme les informations suivantes qui sont les communes de résidence des électeurs, les communes et wilayas de naissance des électeurs affectées du code postal. Les colonnes portant les noms, prénoms des électeurs ont été supprimées pour préserver l'anonymat.

Dans notre analyse nous avons adopté le principe de la démarche descendante c'est-à-dire de l'échelle nationale à l'échelle communale en passant successivement par le niveau régional et celui de la wilaya. Ainsi les 4 échelons qui constituent autant de niveau de territoire seront abordés.

I. LES ÉLECTEURS DE LA WILAYA DE CONSTANTINE

Le fichier électoral des communes de la wilaya de Constantine referme un total de 587 016 électeurs.

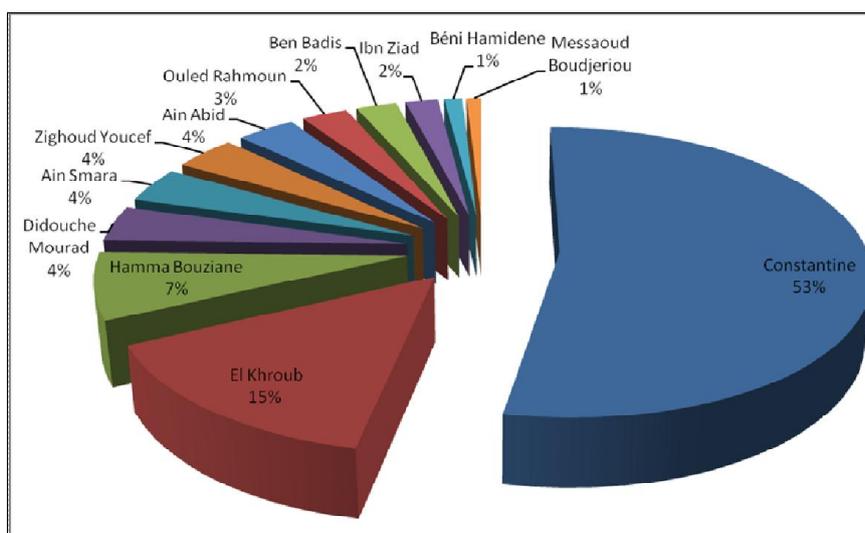
Tableau n° 16 : Répartition des électeurs de la wilaya de Constantine
par commune

Lieu de résidence	Nombre d'électeurs	Taux (%)
Constantine	311 777	53,1
El Khroub	87 636	14,9
Hamma Bouziane	43 263	7,4
Didouche Mourad	23 619	4
Ain Smara	23 023	3,9
Zighoud Youcef	22 028	3,8
Ain Abid	20 936	3,6
Ouled Rahmoun	16 698	2,8
Ben Badis	14 791	2,5
Ibn Ziad	11 519	2
Béni Hamidene	6202	1,1
Messaoud Boudjeriou	5524	0,9
Total	587 016	100

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine +
Traitement personnel

C'est la commune de Constantine qui enregistre le plus grand nombre avec 311 777 électeurs soit 53,1 % en raison de son poids démographique suivie de très loin par celle du Khroub avec 87 636 électeurs soit 14,9 %. À un niveau plus inférieur nous avons uniquement la commune de Hamma Bouziane avec 42 263 électeurs soit 7,4 %. Nettement moins nombreux nous avons un groupe de 4 communes dont les effectifs sont compris entre 23 619 et 20 936 électeurs soit entre 4 et 3,6 % qui sont Didouche Mourad, Ain Smara, Zighoud Youcef et Ain Abid. Par la suite nous avons un autre groupe de 3 communes ayant encore moins d'électeurs car se situant entre 16 698 et 11 519 électeurs soit 2,8 à 2 % à savoir Ouled Rahmoun, Ben Badis et Ibn Ziad. En dernier nous avons les communes de Béni Hamidene et Messaoud Boudjeriou avec respectivement 6202 et 5524 électeurs soit 1,1 et 0,9 %.

Graphique n° 30 : Électeurs des communes de la wilaya de Constantine



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

II- ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉLECTEURS DE LA WILAYA DE CONSTANTINE SELON LEUR COMMUNE DE NAISSANCE

1- Origine des électeurs de la wilaya de Constantine a l'échelle nationale

Nous avons réalisé un premier tri du fichier en identifiant les électeurs nés en Algérie des électeurs nés à l'étranger. Il s'avère que ceux qui sont nés en Algérie, 578 818 électeurs, représentent la presque totalité du corps électoral soit 99 %. La wilaya de Constantine n'est pas spécialement une wilaya qui fixe les électeurs nés à l'étranger.

Tableau n° 17: Origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine à l'échelle nationale

Lieu de naissance	Nombre d'électeurs	Taux
Algérie	578 818	99%
Inconnus	7767	1%
Autres pays	431	0%
Total	587 016	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

De ce fait, dans notre étude portera uniquement sur les électeurs qui sont nés dans le pays. Après un second tri du fichier, nous avons obtenu la commune et la wilaya de naissance des électeurs. Ces derniers proviennent des 48 wilayas mais dans des proportions très variables.

Tableau n° 18 : Origine géographique des électeurs à l'échelle de l'ensemble des wilayas

Wilaya de naissance	Nombre d'électeurs	Taux	Wilaya de naissance	Nombre d'électeurs	Taux
Constantine	415265	71,7 %	Ain Defla	420	0,07 %
Mila	39597	6,8 %	Oran	398	0,07 %
Jijel	33649	5,8 %	Médéa	384	0,07 %
Oum El Bouaghi	20407	3,5 %	Tiaret	368	0,06 %
Skikda	20135	3,5 %	Sidi Bel Abbés	345	0,06 %
Guelma	11709	2,0 %	Relizane	340	0,06 %
Sétif	5195	0,9 %	Mascara	328	0,06 %
Batna	3997	0,7 %	Tlemcen	295	0,05 %
Biskra	3024	0,5 %	Tipaza	282	0,05 %
Alger	2622	0,5 %	Mostaganem	252	0,04 %
Tébessa	2378	0,4 %	Djelfa	251	0,04 %
Msila	2231	0,4 %	Saida	216	0,04 %
Souk Ahras	2180	0,4 %	Boumerdes	209	0,04 %
Annaba	2172	0,4 %	Tissemsilt	201	0,03 %
Khenchela	1444	0,2 %	Adrar	193	0,03 %
Bejaia	1377	0,2 %	Laghouat	152	0,03 %
El Tarf	1262	0,2 %	Bechar	144	0,02 %
Bordj Bou Arreridj	1087	0,2 %	Ain Temouchent	104	0,02 %
Tizi Ouzou	936	0,2 %	Tamanrasset	99	0,02 %
El oued	571	0,1 %	Naama	90	0,02 %
Ghardaïa	532	0,09 %	El Bayadh	65	0,01 %
Chlef	512	0,09 %	Illizi	12	0,00 %
Bouira	492	0,09 %	Tindouf	5	0,00 %
Ouargla	469	0,08 %	Total	578 818	100
Blida	422	0,07 %			

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

À la lecture du tableau ci-dessus, outre la wilaya de Constantine qui fournit le plus grand nombre d'électeurs avec 415 265 électeurs soit 71,7 % du total c'est-à-dire presque un électeur sur 3, nous avons 163 553 électeurs qui sont originaires des 47 autres wilayas soit 28,3 % du total. À ce titre la wilaya de Constantine peut être considérée comme une wilaya

d'accueil des populations à divers titres et cela depuis plusieurs décennies sinon des siècles en raison de son statut et de son rôle politique, administratif, économique, social et culturel.

Nous pouvons déduire que l'origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine est majoritairement autochtone (71,7 %) et par extension celle de sa population. Le tiers restant des électeurs nés dans les autres wilayas provient, en très grande partie, de ses wilayas limitrophes pour des raisons de proximité mais aussi historiques.

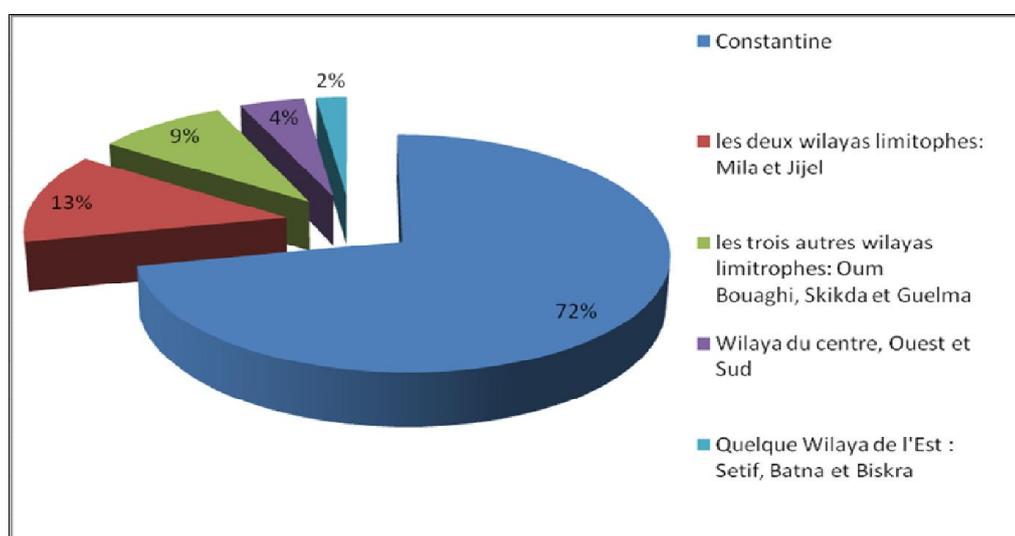
- En première position, arrivent les 2 wilayas limitrophes qui sont Mila avec 39 597 électeurs soit 6,8% du total et Jijel avec 33 649 électeurs soit 5,8% du total. De ces 2 wilayas sont originaires 73 246 électeurs soit 12,7 % de ce total à l'échelle du pays.

- En deuxième position, ce sont les 3 wilayas, également limitrophes, d'Oum El Bouaghi avec 20 407 électeurs soit 3,5% du total et de Skikda avec 20 135 électeurs soit 3,5% du total. Dans ces 2 wilayas le nombre d'électeurs est presque inférieur de moitié de celui des wilayas précédentes. À un degré moindre nous avons celle de Guelma avec 11 709 électeurs soit 2% de ce total.

- En troisième position, nous trouvons quelques wilayas du nord-est algérien à savoir celles de Sétif, Batna et Biskra, dont le nombre d'électeurs s'élève à 12 216 soit 2,1% de ce total.

- En quatrième et dernière position, nous avons les wilayas du centre et de l'ouest du pays ainsi que celles du grand sud avec 25 840 électeurs soit 4,5%.

Graphique n°31 : Électeurs originaires des 48 wilayas



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2- Origine des électeurs de la wilaya de Constantine à l'échelle régionale

La lecture du tableau précédent nous révèle que ce sont des wilayas limitrophes que proviennent ses électeurs. En effet sur les 163 553 électeurs originaires des 47 wilayas nous avons 125 497 électeurs soit 76,7 % qui proviennent des 5 wilayas limitrophes. Leur répartition par wilaya est la suivante :

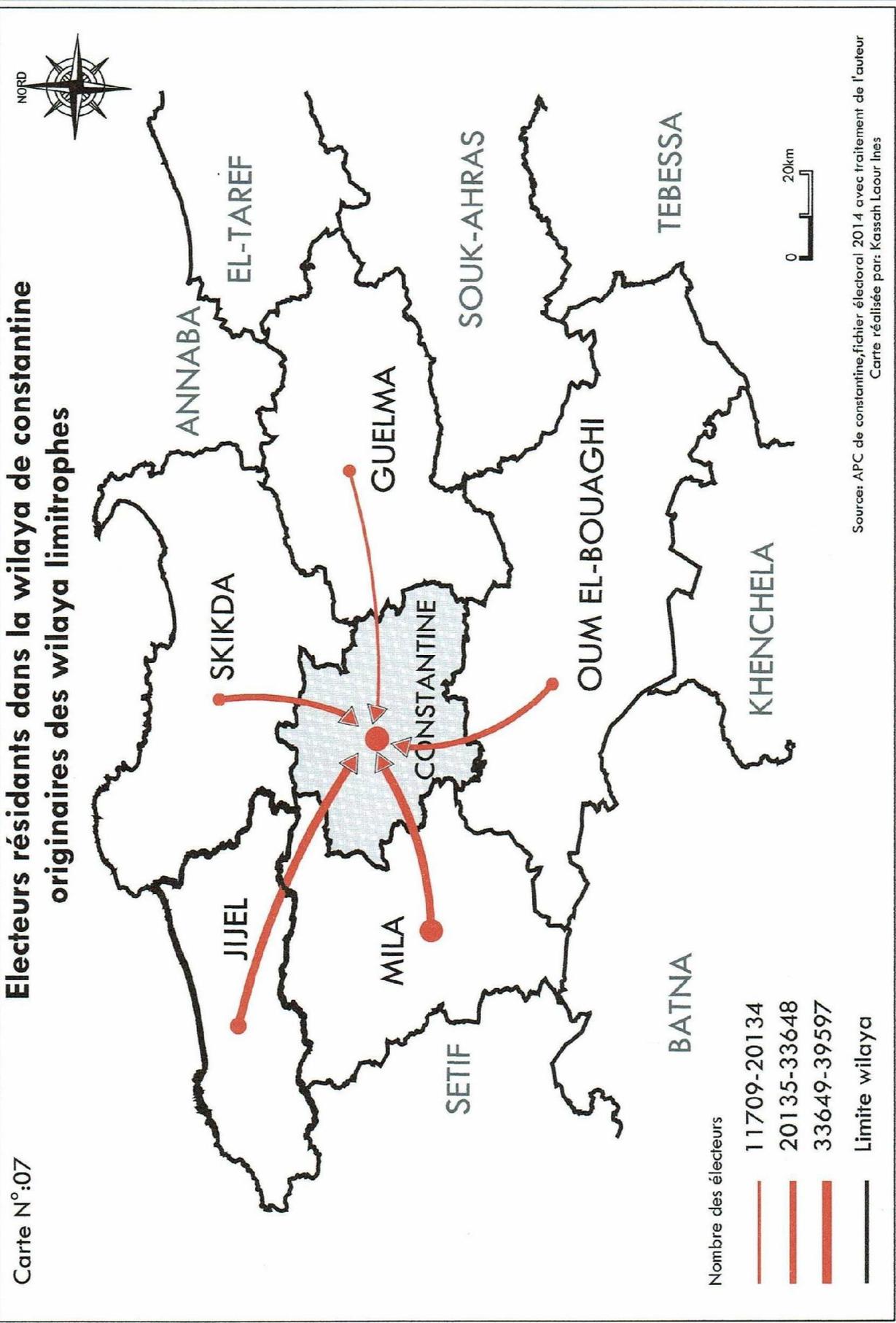
Tableau n° 19: Origine géographique des électeurs des wilayas limitrophes

Wilayas de naissance	Nombre d'électeurs	Taux
Mila	39 597	32%
Jijel	33 649	27%
Oum El Bouaghi	20 407	16%
Skikda	20 135	16%
Guelma	11 709	9%
Total	125 497	100%

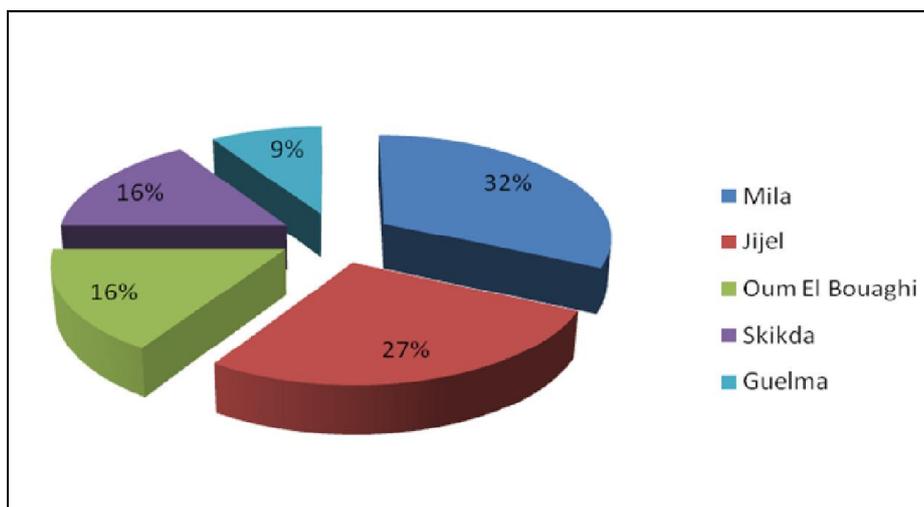
Source : fichier électoral 2014 APC Constantine +
Traitement personnel

Ce sont les 5 wilayas limitrophes à celle de Constantine qui arrivent en deuxième position (Mila et Jijel) et en troisième position (Oum El Bouaghi, Skikda et Guelma) avec 125 497 électeurs soit 22% du total.

La wilaya de Mila avec 39 597 électeurs soit 32% fournit le plus grand contingent suivie, presque au même niveau, par la wilaya de Jijel avec 33 649 électeurs soit 27 %. De ces 2 wilayas sont originaires 73 246 électeurs soit 59 % de ce total. Quant aux natifs des wilayas d'Oum El Bouaghi et de Skikda ils sont presque équivalents avec 20 407 et 20 135 électeurs soit 16 %. La wilaya de Guelma ne contribue que par 11 709 électeurs soit 9 %.



Graphique n°32 : Électeurs résidents dans la wilaya de Constantine nés dans les wilayas limitrophes



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

Cette attraction de la wilaya résulte de :

- La situation géographique de ces wilayas qui se trouvent voisines de Constantine : Skikda au Nord, Oum El Bouaghi au Sud, Guelma à l'Est, Mila à l'Ouest, Jijel au Nord Ouest.
- Des relations historiques qui ont toujours existé car la wilaya de Constantine a subi en 1974 et en 1984 deux découpages territoriaux qui l'ont amputé d'une très grande partie de son territoire initial qui remonte à la décennie 1960.

En effet, la totalité des 4 wilayas de Skikda, Jijel, Oum El Bouaghi Mila était partie intégrante de la wilaya de Constantine. Quant à la wilaya de Guelma seulement la partie occidentale était concernée. Ce sont donc des relations humaines, sociales, économiques et culturelles qui se sont créés. Leur ancienneté remonte bien avant l'occupation coloniale et elle expliquerait la présence de ces électeurs.

En réalité l'analyse à l'échelon communal révèle que ce ne sont que quelques communes de ces wilayas qui sont concernées soit en raison de leur proximité, soit en raison de liens issus des mouvements migratoires (voir carte n° 08).

2.1. La wilaya de Mila

Elle arrive en 1^{ère} position avec 39 597 électeurs soit 32% du total des wilayas limitrophes de Constantine. Les communes retenues pour notre analyse ont un minimum de 1000 électeurs. Les électeurs natifs de cette wilaya proviennent dans une grande proportion du nombre restreint de 5 communes. Celles-ci sont soit limitrophes à la wilaya de Constantine soit elles se situent à proximité et dans un rayon inférieur à 60 km comme le montre le tableau ci- dessous. Il n’y a pas une réelle prédominance d’une commune sur les autres. Ainsi celle de Mila arrive en tête suivie par celles d’Oued Athmania, de Grarem, de Chelghoum Laid et de Teleghma. De ces 5 communes sont originaires 74 % des électeurs

Tableau n° 20 : Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Mila

Communes	Nombre électeurs	Taux
Mila	9897	25%
Oued Athmania	7192	18%
Grarem Gouga	6532	16%
Chelghoum Laid	4204	11%
Teleghma	1685	4%
Total	29 510	74%
Total de la Wilaya de Mila	39 597	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2.2. La wilaya de Jijel

Elle est en 2^{ème} position avec 33 649 électeurs soit 27% du total. Le nombre de communes qui est égal à 7 fournit 31 065 électeurs soit 92 % du total. Contrairement à la wilaya précédente, nous avons ici un commune en l’occurrence celle d’El Milia qui fournit avec 17 789 électeurs plus de leur moitié (53 %). Il y a lieu une relation importante alimentée par différents phénomènes dont principalement celui de l’exode rural. Quant aux autres communes, 3 d’entre elles (El Ancer, Jijel et Settara) qui se situent loin de la wilaya de Constantine ont fourni 9 802 électeurs soit 29 %.

Tableau n° 21 : Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Jijel

Communes	Nombre électeurs	Taux
El Milia	17 789	53%
El Ancer	3416	10%
Jijel	3316	10%
Settara	3070	9%
Taher	1300	4%
Chahna	1172	3%
Chekfa	1002	3%
Total	31 065	92%
Total de la Wilaya	33 649	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2.3. La wilaya d'Oum El Bouaghi

Elle occupe la 3ème position avec 20 407 électeurs soit 16% du total. Les électeurs originaires des 6 communes sont au nombre de 17 677 soit 86 % du total. Ils se répartissent assez équitablement surtout entre les 3 premières communes à savoir Sigus, Ain M'lila et Ain Fakroun. Elles comptent 13 607 électeurs soit 67 % et elles ont fourni un nombre d'électeurs presque équivalent (4608 à 4466 électeurs). Il y lieu de remarquer que seules les communes de Sigus et d'Ain M'Lila sont limitrophes à la wilaya de Constantine alors que toutes les autres en sont éloignées.

Tableau n° 22 : Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya d'Oum El Bouaghi

Communes	Nombre électeurs	Taux
Sigus	4608	23%
Ain M'lila	4533	22%
Ain Fakroun	4466	22%
Oum El Bouaghi	2102	10%
Ain Beida	1293	6%
Ain Kercha	675	3%
Total	17 677	86%
Total de la Wilaya	20 407	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2.4. La wilaya de Skikda

Elle arrive en 4^{ème} position avec 20 135 électeurs soit 16% du total. Elle se situe au même niveau que la wilaya précédente. Les électeurs des 7 communes sont au nombre de 17 677 soit un total de 86 %. C'est la commune de Béni Oulbane qui arrive en tête devant celle de Skikda. Ces communes obéissent à une répartition particulière puisque 4 d'entre elles sont limitrophes à la wilaya de Constantine (Béni Oulbane, Ouled Habeba, El Harrouch et Oum Toub) alors que 2 autres sont des communes littorales (Skikda et Collo). Les chefs lieux de ces dernières ont des relations très anciennes avec Constantine.

Tableau n° 23: Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Skikda

Communes	Nombre électeurs	Taux
Béni Oulbane	4319	22%
Skikda	3479	17%
Ouled Habeba	2202	11%
El Harrouch	2160	11%
Collo	1979	10%
Azzaba	1487	7%
Oum Toub	1367	7%
Total	16 993	85%
Total de la wilaya	20 135	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2.5. La wilaya de Guelma

Elle est en 5^{ème} et dernière position avec 11 709 électeurs soit 9% du total. Dans cette wilaya les 5 communes enregistrent 10 889 électeurs soit 93 % du total. Dans le détail, d'une seule commune, Oued Zenati, proviennent 6949 électeurs soit 59 % c'est-à-dire la majorité absolue. Elle est suivie par la commune de Guelma avec 2281 électeurs soit 20 % du total. Pour ces 2 communes c'est essentiellement la relation historique avec la wilaya de Constantine qui en est la cause.

Tableau n° 24 : Electeurs de la wilaya de Constantine originaires
des communes de la wilaya de Guelma

Communes	Nombre électeurs	Taux
Oued Zenati	6949	59%
Guelma	2281	20%
Tamlouka	1071	9%
Ain Makhlouf	466	4%
Sellaoua Announa	122	1%
Total	10 889	93%
Total de la Wilaya de Guelma	11 709	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine+ Traitement personnel

2-6. Électeurs des communes de la wilaya de Constantine originaires de l'ensemble des communes du pays.

Dans ce niveau territorial intermédiaire, l'analyse fait ressortir que les 578 818 électeurs des communes de la wilaya de Constantine sont nés dans 1 189 communes sur les 1541 communes que compte le pays. Leur nombre par commune varie de un électeur (tel que dans la commune de Harbil dans la wilaya de Sétif) à 283 865 électeurs (commune de Constantine). Ces 578 818 électeurs sont considérés uniquement sur la base du paramètre du lieu de naissance et ils ont pour origine les principales communes figurant dans le tableau ci-dessous :

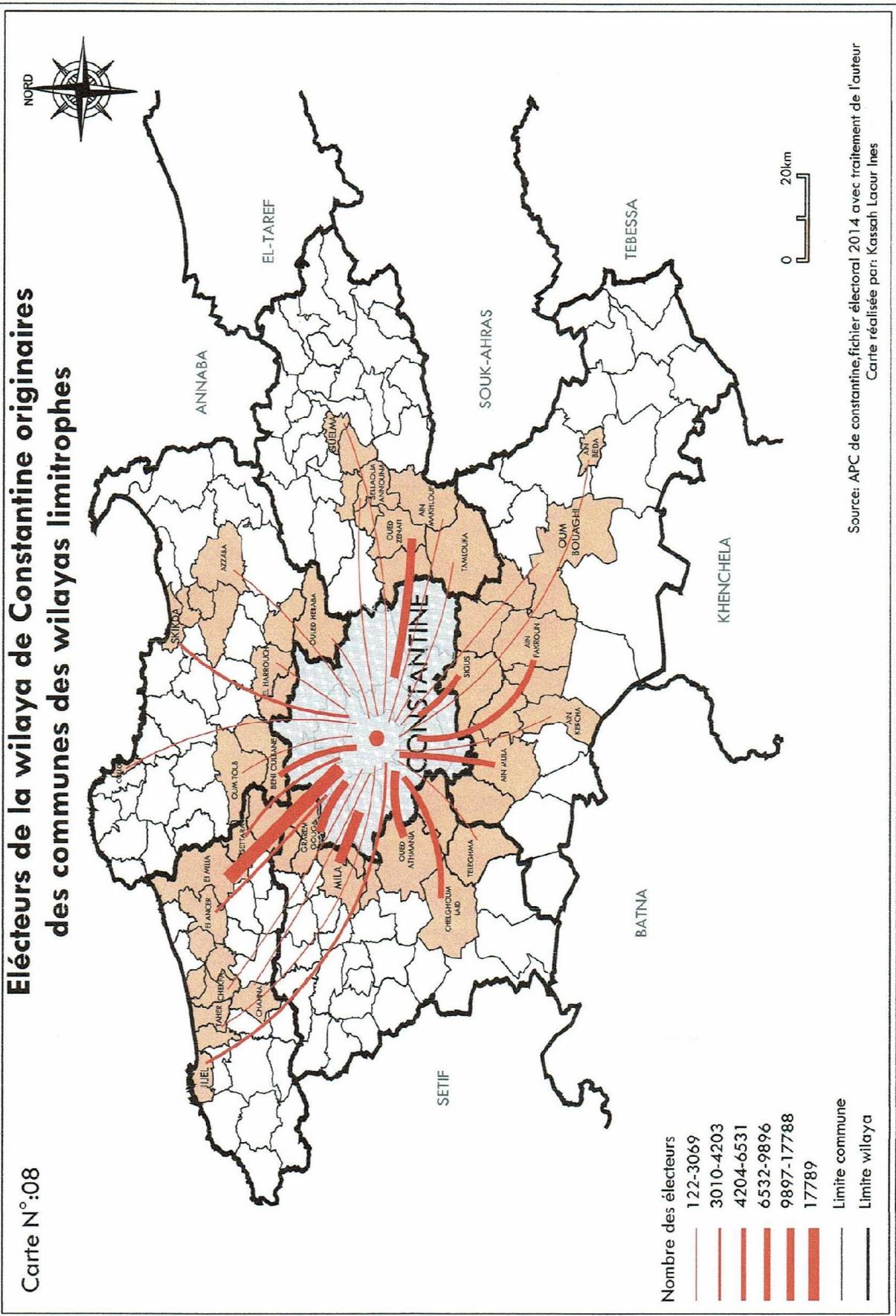


Tableau n° 25 : Origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine par commune et à l'échelle nationale.

Commune de naissance	Nombre électeurs	Taux
Constantine	283 865	49%
Khroub	40 200	7%
Zighoud Youcef	25 472	4%
El Milia	17 787	3%
Ain Abid	16 996	3%
Hamma Bouziane	16 536	3%
Didouche Mourad	16 472	3%
Mila	9897	2%
Oued Athmania	7192	1%
Ibn Ziad	7104	1%
Oued Zenati	6949	1%
Grarem Gouga	6532	1%
Sigus	4608	1%
Ain M'lila	4533	1%
Ain Fakroun	4466	1%
Béni Oulbane	4319	1%
Chelghoum Laid	4204	1%
Skikda	3479	1%
Autres communes	98 207	16%
Total	578 818	100

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

- En première position nous avons la commune de Constantine avec 283 865 électeurs soit 49% du total.
- En deuxième position arrive la commune du Khroub avec 40 200 électeurs soit 7% du total.
- En troisième position c'est la commune de Zighoud Youcef avec 25 472 électeurs soit 4%. Celle-ci est déjà éloignée de Constantine.
- En quatrième position nous avons les communes d'El Milia, Ain Abid, Hamma Bouziane et Didouche Mourad avec un nombre d'électeurs compris entre 17 787 et 16 472 soit un total de 3 % par commune. Si la commune d'El Milia qui fait partie de la wilaya de Jijel est assez éloignée car située à 80 km de Constantine par contre les 3 autres communes font partie de la wilaya de Constantine et 2 d'entre elles lui sont limitrophes.

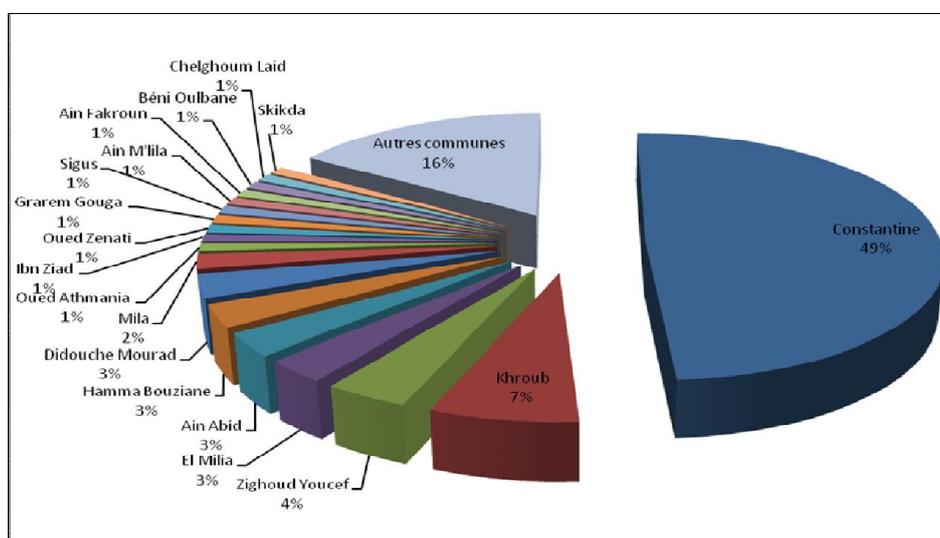
- La cinquième position est détenue par un ensemble de 5 communes qui sont Mila, Oued Athmania, Ibn Ziad, Oued Zenati et Grarem Gouga avec un nombre d'électeurs compris entre 9897 et 6 532 soit entre 2 et 1 % du total. Nous avons dans ce groupe 3 communes de la wilaya de Mila, une commune de celle de Constantine et une commune de celle de Guelma.

- La sixième position est occupée par un groupe formé par 6 communes qui sont Sigus, Ain M'lila, Ain Fakroun, Béni Oulbane, Chelghoum Laid et Skikda avec un nombre d'électeurs compris entre 4608 et 3479 soit 1 % du total . Elles appartiennent à des wilayas limitrophes : 3 communes de la wilaya d'Oum El Bouaghi, 2 de celle de Skikda et une de celle de Mila.

Quant au reste des communes à savoir 1171, le nombre d'électeurs qui en sont originaires s'élève à 98 207 soit 16 % du total ; cependant leurs effectifs sont extrêmement réduits.

En conséquence, il s'avère que les électeurs sont essentiellement des natifs de la wilaya de Constantine puisque nous avons 5 communes qui figurent parmi les 6 premières avec 399 541 électeurs sur un total de 578 818 soit 69 % du total. En outre, à la lecture du tableau ci-dessus il s'avère que les électeurs nés en dehors de la wilaya de Constantine proviennent principalement des communes des wilayas limitrophes à savoir celle de Mila, d'Oum El Bouaghi, de Skikda et de la lointaine wilaya de Jijel.

Graphique n°33: Origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine par commune et à l'échelle nationale.



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2-7- Électeurs des communes de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Constantine.

An niveau de la wilaya, nous retrouvons une partie des communes qui ont été présentées dans le tableau précédent et une partie des communes avec un nombre d'électeurs réduit.

Tableau n° 26 : Origine géographique des électeurs des communes de la wilaya de Constantine

Communes de naissance	Nombre d'électeurs nés dans la commune	Taux
Constantine	283 865	68%
El Khroub	40 200	10%
Zighoud Youcef	25 472	6%
Ain Abid	16 996	4%
Hamma Bouziane	16 536	4%
Didouche Mourad	16 472	4%
Ibn Ziad	7104	2%
Ben Badis	2843	1%
Boudjeriou Messaoud	1909	0%
Ouled Rahmoun	1765	0%
Ain Smara	1656	0%
Béni Hamidene	447	0%
Total de la wilaya	415 265	100%

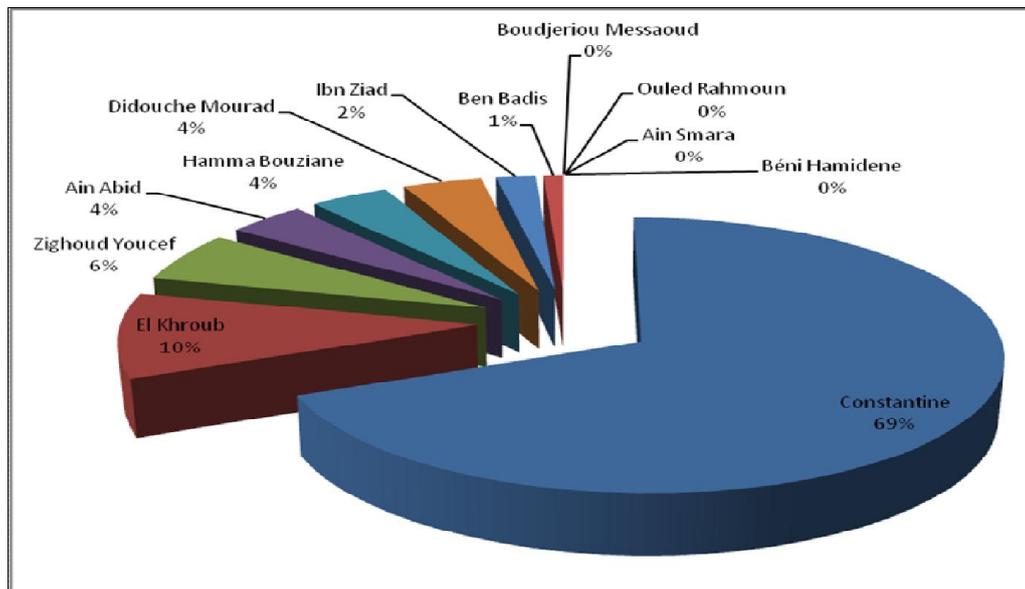
Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

C'est la commune de Constantine qui arrive en première position avec un très grand nombre d'électeurs nés dans sa commune qui est de 283 865 soit 68 % du total. Les 11 autres communes comptent 131 400 électeurs soit 32 % du total.

Dans un ordre dégressif nous avons les communes du Khroub, Zighoud Youcef, Ain Abid, Hamma Bouziane et Didouche Mourad qui ont un nombre assez élevé d'électeurs originaires de leur territoire respectif évalué à 122 780 soit 29,5 % du total.

Quant aux communes restantes à savoir celle de Ben Badis, Boudjeriou Messaoud, Ouled Rahmoun, Ain Smara et Béni Hamidene elles ne comptent que 8 620 électeurs soit 2 % du total.

Graphique n°34: Origine géographique des électeurs des communes de la wilaya de Constantine



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

2-8- Électeurs de la commune de Constantine originaires des 11 communes de la wilaya.

Les électeurs de la commune de Constantine sont au nombre de 305 269 après avoir défalqué ceux nés hors du pays ou bien les inconnus (6508 électeurs).

Le tableau ci-dessous indique que les électeurs se divisent en 3 catégories selon leur origine géographique :

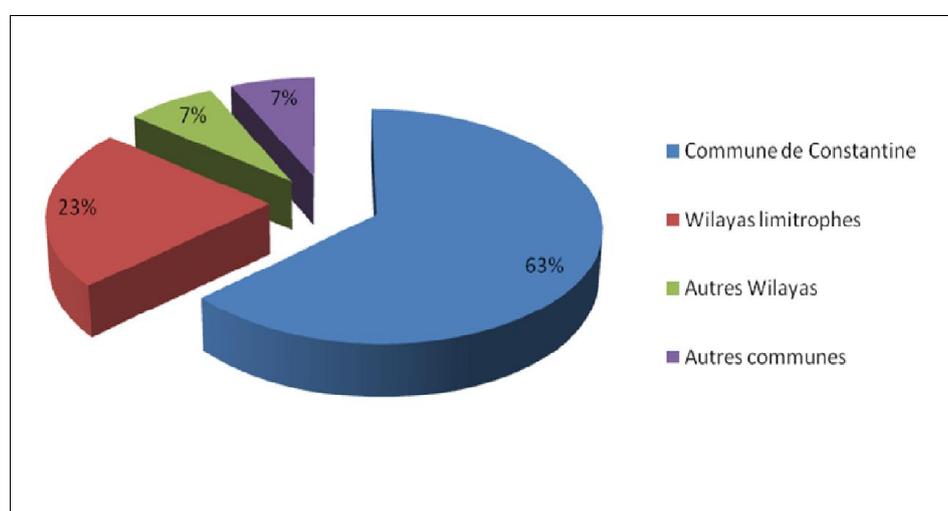
- une première catégorie qui représente les électeurs nés dans la commune de Constantine. Ils sont 193 373 électeurs soit 63,3% du total, c'est-à-dire la grande majorité.
- Une deuxième catégorie qui est constituée par les électeurs originaires des autres wilayas et qui sont au nombre de 90 850 soit 29,8%.
- Une troisième catégorie dans laquelle figure les électeurs nés dans les 11 communes de la wilaya. Ils sont 21 046 électeurs soit 6,9% du total.

Tableau n° 27: Origine des électeurs résidant à Constantine

Lieu de résidence	Lieu naissance	Nombre d'électeurs	%	
Commune de Constantine	Constantine	193 373	63,3%	
	Autres communes	El Khroub	6392	2,1
		Didouche Mourad	3739	1,2
		Zighoud Youcef	3259	1,1
		Ain Abid	2828	0,9
		Hamma Bouziane	2191	0,7
		Ibn Ziad	1682	0,6
		Messaoud Boudjeriou	341	0,1
		Ain Smara	242	0,1
		Ouled Rahmoun	224	0,1
		Ben Badis	117	0
		Béni H'midene	31	0
	Total	21 046	6,9%	
	Wilayas limitrophes	Jijel	22 699	7,4
		Mila	22 610	7,4
Oum El Bouaghi		9446	3,1	
Skikda		8874	2,9	
Guelma		5085	1,7	
Total		68 714	22,5%	
Autres Wilayas		22 136	7,3%	
Total		305 269	100%	

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

Graphique n°35 : Origine des électeurs résidant à Constantine



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

Nous nous intéresserons à la dernière catégorie c'est-à-dire celle qui représente les électeurs originaires des 11 communes de la wilaya de Constantine.

Le nombre total de ces électeurs est finalement assez peu significatif puisqu'il n'est que de 21 046 soit 6,9 % du total des électeurs de la commune de Constantine. Par ailleurs ils sont 4 fois moindres que les électeurs originaires des autres wilayas. Cette distribution nous donne à priori un aperçu sur le faible mouvement d'attraction de la commune de Constantine sur les communes de sa wilaya. Une analyse remontant à l'installation de leurs ascendants pourrait nous éclairer. Dans le détail les communes sont réparties en 4 groupes :

- Le premier groupe est formé uniquement par la commune du Khroub avec 6392 électeurs soit 30,3 %. L'importance de ce contingent est due à sa situation limitrophe avec la commune de Constantine et aux relations historiques qu'elle possède et avec cette dernière. Celles-ci remontent à l'époque ottomane (propriété foncière, activités économiques...)
- Le deuxième groupe est constitué par les 4 communes de Didouche Mourad, Zighoud Youcef, Ain Abid et Hamma Bouziane. Leur nombre d'électeurs diminue de 3 739 à 2 191 et leur taux de 17,7 % à 10,4 %. Leurs effectifs respectifs sont de moitié moindre que ceux du Khroub et 2 d'entre elles sont des communes limitrophes à Constantine.
- Le troisième groupe n'a qu'une seule commune en l'occurrence celle d'Ibn Ziad avec 1 682 électeurs soit 7,9 % du total.
- Le quatrième groupe est formé par les 5 communes de Messaoud Boudjeriou, Ain Smara, Ouled Rahmoun, Ben Badis et Béni Hamidene. Leur nombre d'électeurs régresse de 341 à 31 soit de 1,6 à 0,1 %. La contribution de ces communes est insignifiante.

En définitive, les communes de la wilaya ne contribuent que très faiblement dans le corps électoral de la commune de Constantine et au-delà de la composition géographique de sa population. Elles ne représentent avec ses 21 046 électeurs que 18,8% du total des électeurs nés en dehors de la commune de Constantine et dont le nombre s'élève à 111 896 électeurs.

Tableau n° 28 : Origine des électeurs des 11 communes de la wilaya résidant à Constantine

Commune de naissance	Nombre d'électeurs	Taux
El Khroub	6392	30,4
Didouche Mourad	3739	17,8
Zighoud Youcef	3259	15,5
Ain Abid	2828	13,5
Hamma Bouziane	2191	10,4
Ibn Ziad	1682	8
Messaoud Boudjeriou	341	1,6
Ain Smara	242	1,1
Ouled Rahmoun	224	1,1
Ben Badis	117	0,5
Béni Hamidene	31	0,1
Total	21 046	100

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

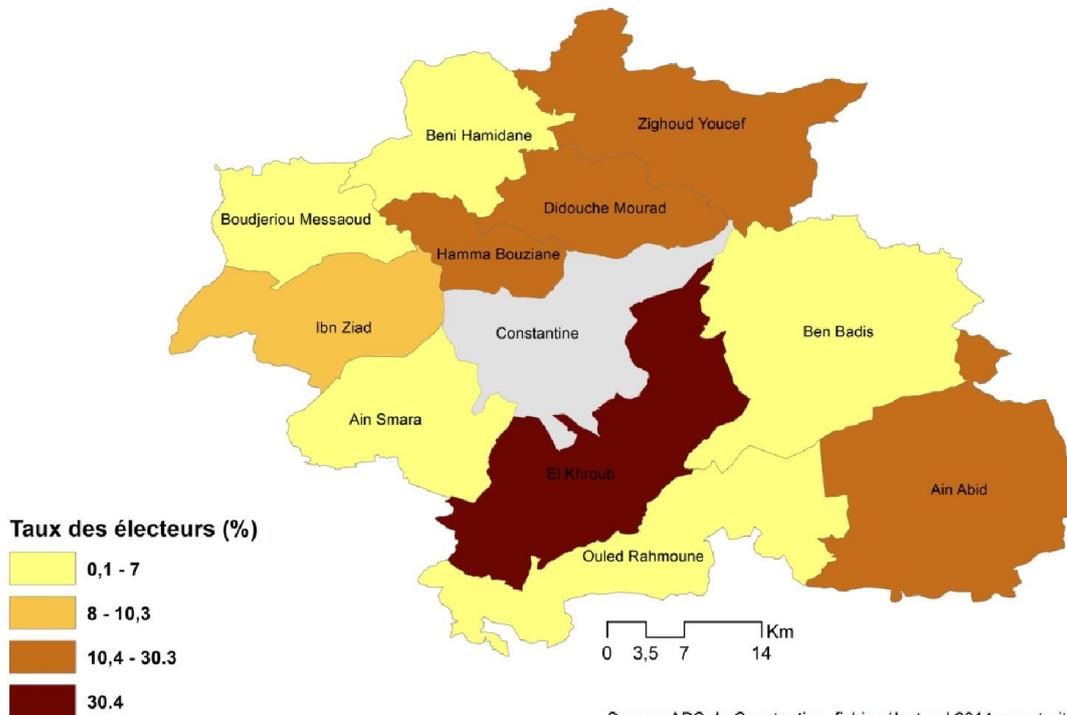
III. ELECTEURS NATIFS DE LA COMMUNE DE CONSTANTINE ET RESIDANT DANS LA WILAYA

1. Électeurs natifs de la commune de Constantine et résidant dans la wilaya

Après avoir estimé l'origine des électeurs natifs des wilayas et des communes limitrophes nous nous intéressons maintenant au nombre d'électeurs nés dans la commune de Constantine et qui résident dans les 11 autres communes de la wilaya. L'utilisation de ce critère lieu de résidence nous permet d'apprécier en quelque sorte le rayonnement de la commune de Constantine.

Carte N°: 09

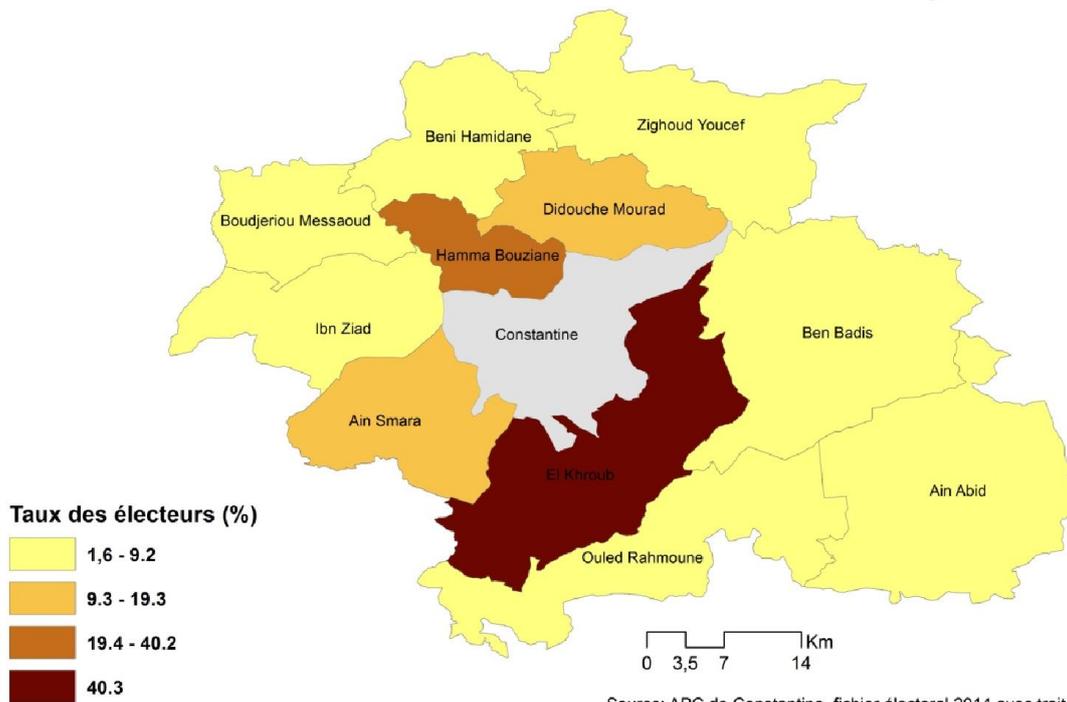
Wilaya de Constantine Part des électeurs natifs des 11 communes résidant à Constantine



Source: APC de Constantine, fichier électoral 2014 avec traitement de l'auteur
Carte réalisée par Kassah Laouar Ines ArcGIS10.3

Carte N°: 10

Wilaya de Constantine Part des électeurs natifs de la commune de Constantine Résidant dans les autres communes de la wilaya



Source: APC de Constantine, fichier électoral 2014 avec traitement de l'auteur
Carte réalisée par Kassah Laouar Ines ArcGIS10.3

Tableau n° 29 : électeurs nés dans la commune de Constantine résidant dans
Les autres communes de la wilaya

Commune de résidence	Nombre total d'électeurs	Nombre d'électeurs nés dans la commune de Constantine	%	%
	(1)	(2)		(2) (1)
Constantine	305 269	193 373	68,1	63,3
El Khroub	87 003	36 476	12,8	41,9
Hamma Bouziane	42 956	17 545	6,2	40,8
Ain Smara	22 868	11 701	4,1	51,1
Didouche Mourad	23 521	8 413	3	35,7
Ibn Ziad	11 354	3 248	1,1	28,6
Ouled Rahmoun	16 578	2 902	1	17,5
Ain Abid	20 887	2 676	1	12,8
Ben Badis	14 728	2 576	1	17,4
Zighoud Youcef	21 959	1 998	0,7	9
Messaoud Boudjeriou	5507	1 551	0,5	28,1
Béni H'midene	6188	1 406	0,5	22,7
Total	578 818	283 865	100%	--

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine + Traitement personnel

Le nombre d'électeurs nés dans la commune de Constantine s'élève à 283 865 comme l'indique le tableau ci-dessus. Ces derniers habitent dans les 12 communes de la wilaya avec une nette prédominance pour celle de Constantine. Ils se répartissent, selon leur commune de résidence, ainsi :

- 193 373 électeurs soit 68,1 % sont nés et résident dans la commune de Constantine c'est-à-dire que cela concerne presque les 2/3 du corps électoral. Le substrat humain autochtone est très important.

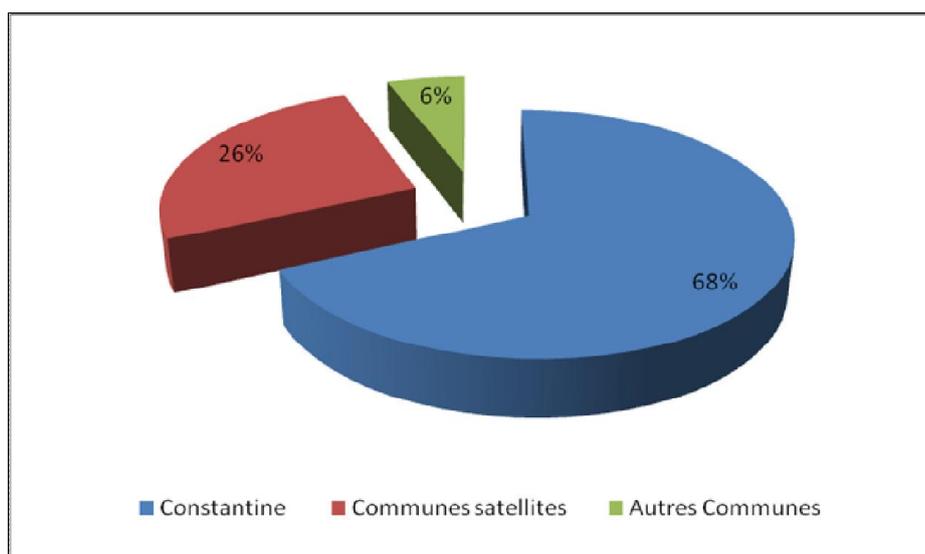
- 90 492 électeurs soit 31,9 % sont des électeurs natifs de la commune de Constantine et ils résident dans les 11 communes de la wilaya. Ils se répartissent en fonction de leur degré de proximité avec Constantine que l'on peut rassembler en 2 groupes :

- 74 135 électeurs originaires de Constantine soit 26,1% du total résident dans les communes du Khroub, Hamma Bouziane, Ain Smara et Didouche Mourad, c'est le Grand Constantine.. Leur présence est due au fait que les chefs lieux de ces communes sont devenus des villes satellites de Constantine résultant d'un processus entamé à partir de la décennie 1970.

Les effectifs très élevés de la commune du Khroub, de l'ordre de 36 476 électeurs, sont dus à la présence des villes nouvelles d'Ali Mendjeli et de Massinissa qui ont accueilli les populations de Constantine à la suite des différents programmes et modes d'habitat (RHP, social, LSP,...). Quant à la commune de Hamma Bouziane c'est son agglomération secondaire de Bekira située à la limite du territoire communal de Constantine qui en est l'origine car elle est habitée par des constantinois.

- 16 357 électeurs originaires de Constantine soit 5,8% du total habitent dans les 7 communes restantes avec 4 communes qui atteignent ou bien sont supérieures à 1% et alors que les 3 autres communes ont un nombre très réduit. Ces dernières n'ont attiré et fixé que peu de constantinois car étant soit éloignées soit à caractère rural.

Graphique n°36: Electeurs nés dans la commune de Constantine résidant dans toutes les communes de la wilaya



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine+ Traitement personnel

En définitive, il s'avère que les électeurs natifs de la commune de Constantine résident également dans toutes les communes de la wilaya et plus particulièrement dans les communes limitrophes, le Grand Constantine, pour des raisons récentes et évidentes. Par leur présence ils participent à l'effort du développement de ces communes et ils répandent le mode de vie et la culture constantinoise dans ses différents aspects. En outre, et sur un autre plan, ils participent grandement aux mouvements pendulaires quotidiens que connaît la métropole.

2. Électeurs natifs de la commune de Constantine et résidant dans les autres communes de la wilaya

L'analyse affinée des 90 492 électeurs natifs de Constantine et qui résident dans les 11 communes de la wilaya montre que ces dernières ne les ont pas accueilli dans les mêmes proportions. Elles se répartissent en 4 grands groupes :

- En première position arrive la commune du Khroub avec 36 476 électeurs soit 40,3 % des électeurs originaires de Constantine. À ce titre elle peut être considérée comme une annexe de Constantine.

- En deuxième position, nous avons la commune de Hamma Bouziane. Le nombre d'électeurs tout en étant inférieur de moitié de celui du Khroub demeure significatif avec 17 545 soit 19,4 %.

- En troisième position, c'est la commune d'Ain Smara suivie de près par celle de Didouche Mourad avec respectivement 11 701 et 8 413 électeurs soit respectivement 12,9 % et 9,3 %. La présence des électeurs nés dans la Constantine est encore bien présente.

- En quatrième position nous avons les 7 communes restantes à savoir Ibn Ziad, Ouled Rahmoun, Ain Abid, Ben Badis, Zighoud Youcef, Messaoud Boudjeriou et Béni Hamidene.

Le nombre d'électeurs en question est très petit voire infime allant de 3 248 à 1 406 et des taux de 3,6 % à 1,6 %.

Cette répartition obéit aux considérations déjà évoquées précédemment faisant ressortir la place qu'occupent les communes limitrophes de Constantine, c'est-à-dire le Grand Constantine. Leurs chefs-lieux sont ses villes satellites en plus des relations historiques qu'elles ont entretenues.

Tableau n°30 : Electeurs natifs de la commune de Constantine résidants dans les autres communes de la wilaya

Commune de résidence	Nombre d'électeurs nés dans la commune de Constantine	Nombre total d'électeurs	Taux
Khroub	36 476	87 003	40,3
Hamma Bouziane	17 545	42 956	19,4
Ain Smara	11 701	22 868	12,9
Didouche Mourad	8 413	23 521	9,3
Ibn Ziad	3 248	11 354	3,6
Ouled Rahmoun	2 902	16 578	3,2
Ain Abid	2 676	20 887	3
Ben Badis	2 576	14 728	2,8
Zighoud Youcef	1 998	21 959	2,2
Messaoud Boudjeriou	1 551	5507	1,7
Béni H'midene	1 406	6188	1,6
Total	90 492	273 549	100%

Source : fichier électoral 2014 APC Constantine+ Traitement personnel

3. Électeurs natifs de la commune de Constantine dans l'effectif électoral communal

Il nous importe également d'évaluer la part des électeurs natifs de la commune de Constantine dans l'effectif électoral de chaque commune afin de saisir son importance ou bien dans le cas contraire son inutilité. En d'autres termes la présence de ces électeurs nés à Constantine est-elle majoritaire, moyenne ou minoritaire au niveau de chaque commune. De son degré de présence dépendrait en partie son influence et son rayonnement.

- En première position nous avons la commune de Constantine avec 63,3 %. Ses natifs sont donc très largement majoritaires avec presque une proportion de 2 sur 3.

-- Elle est suivie deuxième position par celle d'Ain Smara dont plus de la moitié des électeurs sont originaires de Constantine avec 51,1 %. Il y a dans ce cas une filiation directe. C'est la petite Constantine sur le plan des effectifs électoraux.

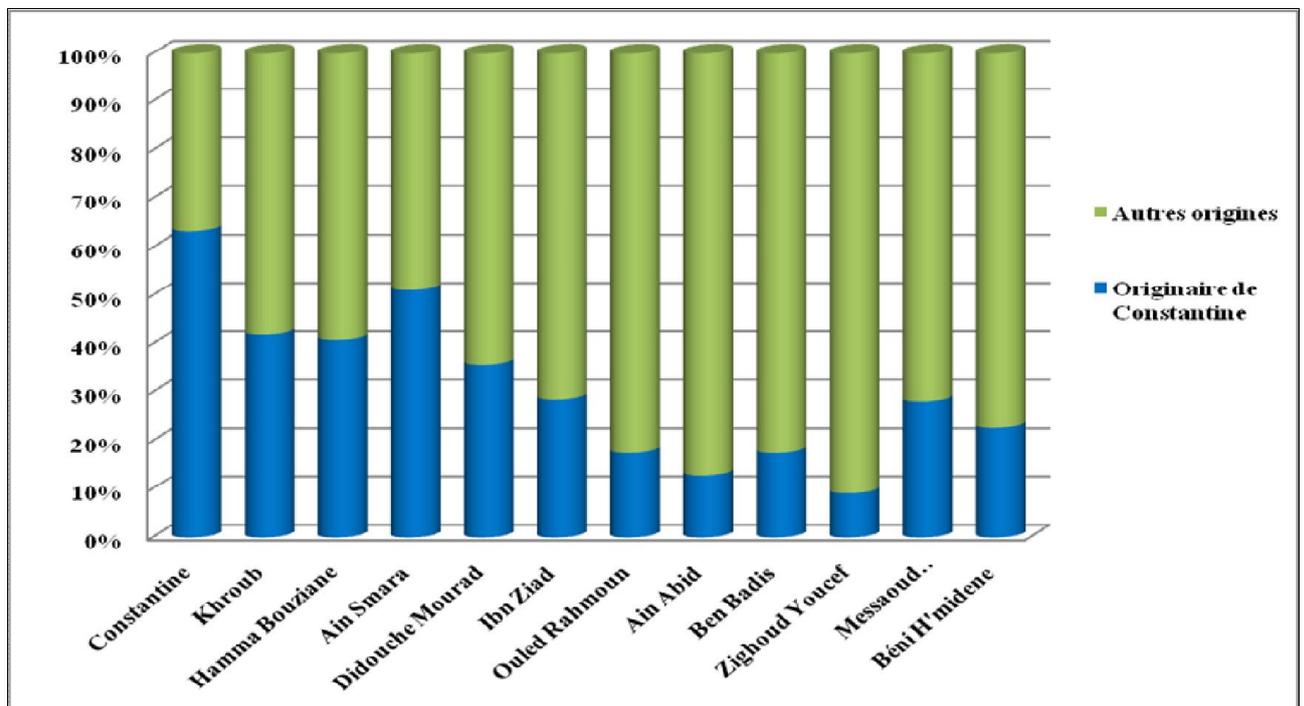
- En troisième position nous avons les communes du Khroub et de Hamma Bouziane avec des taux respectifs de 41,9 % et 40,8 % d'électeurs originaires de Constantine. Leur présence est considérable au niveau de l'ensemble de leurs électeurs.

- En quatrième position nous trouvons la commune de Didouche Mourad avec 35,7 % d'électeurs nés à Constantine. Leur présence bien que minoritaire dans l'effectif électoral demeure encore significative (1 électeur sur 3).

-- En cinquième position nous avons les communes d'Ibn Ziad, Messaoud Boudjeriou et Béni Hamidene avec respectivement 28,6 %, 28,1 % et 22,7 %. Dans ces 3 communes qui forment un groupe spatial homogène situé dans la partie occidentale de la wilaya, les électeurs nés à Constantine sont nettement minoritaires.

- En sixième position nous avons le reste des communes à savoir Ouled Rahmoun, Ben Badis, Ain Abid et Zighoud Youcef avec respectivement 17,5 %, 17,4 %, 12,8 % et 9%. Dans les 3 premières communes qui forment également un groupe homogène spatialement car situé dans la partie orientale de la wilaya, les électeurs originaires de Constantine sont largement minoritaires et ne représentent qu'une faible partie du corps électoral.

Graphique n°37 : Électeurs nés dans la commune de Constantine résidant dans toutes les communes de la wilaya



Source : fichier électoral 2014 APC Constantine+ Traitement personnel

4. L'électorat de la commune de Constantine

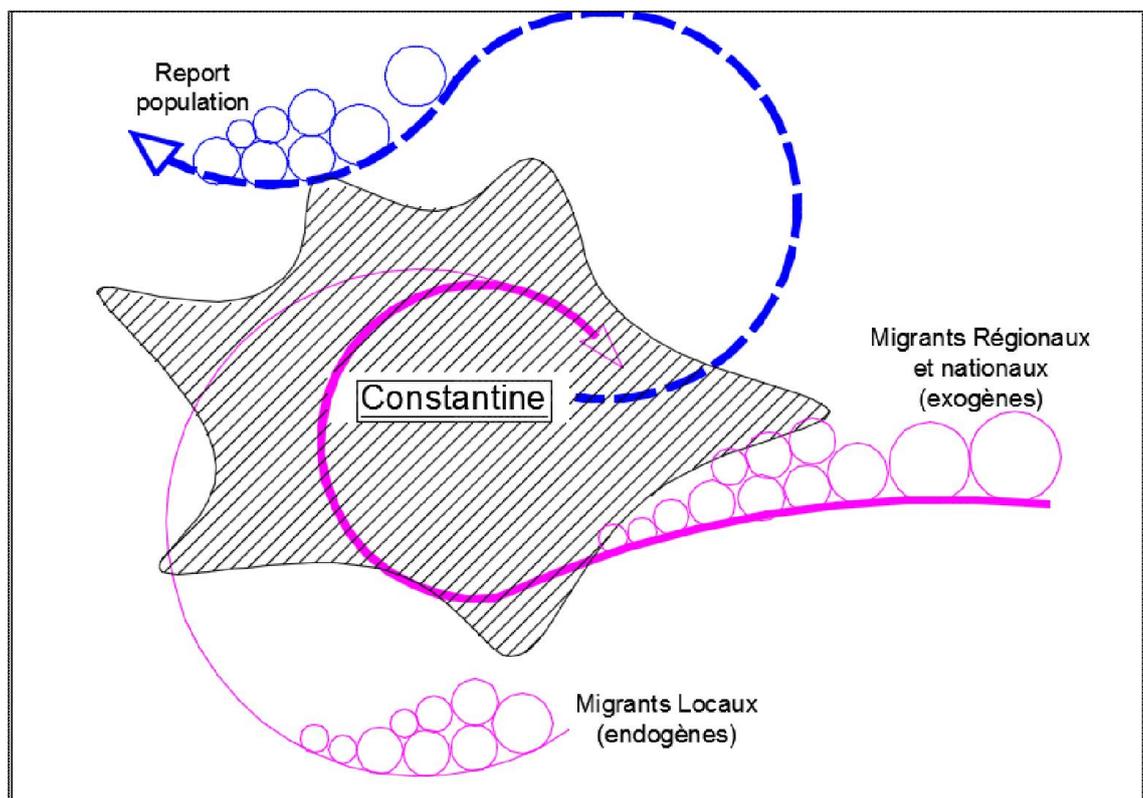
L'analyse de la commune de Constantine à partir des 2 paramètres contenus dans son fichier électoral à savoir la commune de naissance et celle de résidence de chaque électeur nous révèle que :

- Son statut de métropole régionale, très ancien, a contribué à lui donner une grande capacité d'accueil des électeurs en provenance de tout le pays étant donné que ces derniers sont au nombre de 90 850. Ils sont pour l'essentiel originaires des 5 wilayas limitrophes en raison de la proximité géographique mais également des liens historiques sur tous les plans (administratif, économique, social et culturel). Certes l'exode rural presque ininterrompu depuis plus d'un demi-siècle en est l'un des principaux moteurs mais il ne faudrait pas occulter un autre fait.

Dans ce processus d'accueil et de fixation des électeurs il faudrait mentionner également le rôle de Constantine dans la formation des élites c'est-à-dire des cadres, tout secteur confondu, par le biais de ses universités. En effet ils seraient des milliers d'universitaires originaires des autres wilayas du pays qui une fois leurs études achevées ont préféré rester et devenir des Constantine (encadrement universitaire, cadres administratifs, entrepreneurs, professions libérales, managers d'entreprises...). C'est donc un vivier qui s'est installé à Constantine et dont en a profité la métropole au même titre que ses natifs.

Par contre les électeurs originaires des communes de sa wilaya au nombre de 21 046 sont peu nombreux.

Schéma n°05 : Schématisation des mouvements de la population



Source : réalisé par l'auteur

En définitive nous pouvons considérer que l'aire de recrutement des électeurs nés en dehors de la commune de Constantine s'étend largement au-delà de la wilaya.

Ce même statut, ajouté à l'histoire récente de la planification spatiale de la commune de Constantine, caractérisée par des considérations largement volontaristes, a contribué au départ de 90 492 électeurs vers les autres communes de la wilaya. Cet épanchement des populations vers ses communes limitrophes est également l'une des caractéristiques majeures de cette évolution. Faute d'avoir les données sur les électeurs nés dans la commune de Constantine et résidants dans les autres wilayas du pays on est conduit à considérer que l'aire d'extension des électeurs natifs de la commune de Constantine se limite au territoire de sa wilaya.

Conclusion

L'identité de la population de la commune de Constantine saisie à travers ce paramètre du fichier nous a permis d'avoir un aperçu sur l'origine géographique de sa population. Ainsi comme toutes les grandes villes et surtout les métropoles, elle dispose toujours d'un substrat humain autochtone qui lui permet de reproduire sa spécificité, son altérité tout en s'aidant de ses « expatriés » qui s'implantent dans les autres communes.

L'étude des métropoles du pays, sur ce plan, n'étant pas encore réalisées nous empêche de nous prononcer avec plus de précision.

Néanmoins la question qui se pose actuellement est de connaître ou bien d'entrevoir quelle serait l'identité (ou une de ses parties) de cette métropole dans les prochaines décennies après l'achèvement des nouvelles extensions urbaines ?

En réalité tous ces nouveaux territoires urbains, une fois achevés, posent d'autres questions. En effet qu'elles seraient ces populations (niveau socio-économique, culturel...) qui seraient transférées en toute liberté au-delà de la ville de Constantine ? Quel type de territorialité vont-elles mettre en œuvre ? Au-delà reproduiraient-elles et assureraient l'identité de la métropole constantinoise ?

CHAPITRE 6

ASPECTS DE LA GOUVERNANCE DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE CONSTANTINOISE

Les chapitres précédents ne nous ont pas permis de cerner avec exactitude l'extension et par conséquent les limites de l'aire métropolitaine de Constantine. Les textes institutionnels et réglementaires qui jusqu'à présent ne prennent en considération que la wilaya et la commune n'ont prêté qu'une attention partielle à l'aire métropolitaine et cela bien que les grandes métropoles doivent se doter d'un schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM).

Nous avons précédemment essayé de délimiter l'aire métropolitaine de Constantine avec des critères qui répondent en partie à la problématique de son extension. Le nombre de stations et d'arrêts par ligne de transport, le déplacement du domicile au lieu de travail et l'origine géographique des électeurs et de la population de la wilaya de Constantine. Cette aire qui recouvre le territoire de la wilaya s'étend au delà en s'attachant des fractions de territoire des wilayas limitrophes.

Dans ce chapitre nous tenterons d'appréhender le type et les modalités de la gouvernance de cet ensemble métropolitain en d'autres termes comment il fonctionne ? Comment il est géré ? Quelles sont les relations entre la métropole constantinoise et les autres communes de sa wilaya ?

À la suite des développements que nous avons effectués dans notre premier chapitre et plus particulièrement ceux relatifs à la gestion et à la gouvernance de l'aire métropolitaine ; il nous importe d'examiner comment et avec quelle formule s'exerce la gouvernance.

Il est certain que dans ce territoire métropolitain s'expriment plusieurs politiques d'aménagement et se concrétisent les actions de plusieurs acteurs publics et privés à savoir les pouvoirs politiques (les élus, les représentants de l'Etat), l'encadrement technique (institutions administratives et techniques), les savoir-faire professionnels (organismes conseil) ainsi que la société civile (association citoyenne). En outre l'étude de l'association de ces éléments permet l'identification des projets urbains (opportunités, taille, financement...) et elle aide à résoudre définitivement les problèmes que connaissent les villes.

De ce fait dans notre recherche nous comptons aller plus loin que cela c'est-à-dire à une gouvernance territoriale de l'aire métropolitaine. Celle-ci devrait reposer sur la coopération entre les différents acteurs afin de produire des ressources nouvelles dans un objectif caractérisé par un devenir commun.

Dans ce grand territoire dans lequel habite et vie une population aux origines géographiques diverses, aux niveaux socio-économiques contrastés, à la culture hétérogène, aux aspirations et aux besoins difficilement conciliables, aux territorialités différenciées comment s'exerce la gouvernance ? Comment les autorités locales des communes la perçoivent et gèrent cette nouvelle répartition géographique de la population et de son environnement ?

Pour répondre à toutes ces questions et afin de saisir la gestion de cette aire métropolitaine, dans les conditions actuelles, nous avons effectué des entretiens directs auprès des élus des 12 communes de la wilaya de Constantine.

Nous nous sommes adressé et nous avons été reçu par les présidents d'APC des communes de Constantine, Ain Smara, Ouled Rahmoun, Ain Abid et Didouche Mourad, et par les vice-présidents des communes du Khroub, Ibn Ziad, Béni H'midene, Ben Badis, Messaoud Boudjeriou, Hamma Bouziane et Zighoud Youcef. Tous ces élus ont connaissance des problèmes et des perspectives de développement de leur collectivité.

En outre, la décision de prendre en considération l'ensemble des communes nous permet d'appréhender et de restituer leurs spécificités qu'elles soient urbaines ou rurales, proches ou lointaines de Constantine, grandes ou petites, riches ou pauvres, et également le niveau de formation des élus sans toutefois remettre en cause leur compétence.

Nos entretiens qui ont porté sur une douzaine de questions se sont déroulés au début de l'année 2017 soit juste quelques mois avant l'expiration de leur mandat. En conséquence, il nous semble que ces élus qui sont presque à la fin de leur exercice et donc ayant eu à gérer leur collectivité sont à même de répondre à nos interrogations. Nos entretiens ont porté également sur des questions qui n'étaient prévues au départ mais qu'après réflexion, nous les avons prise en compte car relevant du développement local, de l'intercommunalité, de l'environnement.

Ces questions se résument comme suit :

- Est ce que vous acceptez sans aucun problème les intérêts de la métropole ?
- Quels sont les actions au profit de la métropole qui ont eu un impact négatif sur votre commune ?
- Quelle attitude avez-vous par rapport au prélèvement du foncier de votre commune pour satisfaire les besoins de la métropole ?
- Vous observez que le paysage de votre commune est en train de changer son paysage et que cette mutation concerne surtout l'espace urbain et non pas l'espace rural. Quelles sont vos réactions ?
- Que pensez vous de l'arrivée et de l'installation de personnes inconnues venant de la métropole et d'ailleurs ?
- Est-ce que vous acceptez l'installation des baraques ?
- Acceptez-vous de nouvelles infrastructures économiques sur le territoire de votre commune ?
- Avez-vous des relations portant sur l'aménagement avec les autres communes ?

- Est-ce que vous participez aux prises de décisions dans les différents projets urbains et territoriaux au niveau de votre commune ?
- Dans le cas où vous refusez des décisions prises au niveau de la wilaya, quelles sont les conséquences ?
- En cas d'absence d'information et de sensibilisation de vos citoyens, quelles sont les conséquences ? Citez nous des cas et des exemples si c'est possible ?
- Est-ce que tous les problèmes locaux se règlent à votre niveau ? Ou bien à un autre niveau supérieur ?
- Quelles sont vos demandes récurrentes à la métropole ? Pourquoi à votre avis ?

I. LES DIVERSES SOLLICITATIONS DE LA MÉTROPOLE

La majorité des communes de la wilaya a été sollicitée par celle de Constantine pour ses différents programmes sociaux et économiques. En d'autres termes les diverses sollicitations de la métropole sont-elles bien perçues et bien acceptées par les différentes communes ?

La question de l'acceptation des demandes de la métropole qui paraît de prime abord très vaste a été limitée à 3 questions à savoir l'implantation des nouveaux programmes d'habitat (villes nouvelles, pôle urbain) étant donné le type même d'aménagement spatial et territorial appliqué à Constantine, la création de zones industrielles et de zones d'activités et la localisation de décharges publiques

1. L'IMPLANTATION DES PROGRAMMES D'HABITAT

Les différents élus se sont exprimés ainsi :

- Le président de l'APC de Constantine dont les principaux bénéficiaires de ses différents programmes sont justement les Constantinois considère que ces programmes d'habitat sont des programmes de la wilaya et non pas ceux des communes et plus particulièrement de la sienne. Ils sont imposés aux communes, sans concertation, et ils sont obligés à coopérer avec l'instance supérieure qui est la wilaya. Néanmoins, il reconnaît que pour sa ville est saturée que les poches encore vides sont à risque car instables et qu'au niveau du territoire communal il n'existe pas de terrain pour réaliser ce genre de programme.

Cet élu fait remarquer en filigrane l'absence de gouvernance territoriale et le poids des contraintes exercées sur la métropole.

- Quant à la commune du Khroub, le premier adjoint du président de son APC insiste sur le fait que leur commune est à la fois unique et très spéciale du fait qu'elle a accueilli 2 villes nouvelles. En effet celle de Massinissa compte presque 10 000 logements réalisés et environ 12 000 logements en cours de construction alors que dans celle d'Ali Mendjeli plus de 40 000 logements sont déjà achevés, et environ 20 000 logements en construction et que dans ses extensions ouest et sud plus de 27 000 logements sont implantés et en construction. En outre, au niveau du pôle urbain d'Ain Nahas ce sont 6 600 logements qui sont en voie d'achèvement.

En définitive en une double décennie le territoire communal a vu l'implantation de divers programmes totalisant à environ 100 000 logements dont 50 000 sont déjà habités avec une population déjà présente estimée à 250 000 personnes.

Elle accepte, à son corps défendant, ce genre de programme parce que cela fait partie du développement général et qu'il a des retombées positives sur la commune dans beaucoup de domaines.

Cependant la problématique qui se pose est la manière de gérer ce développement qui est considéré dans la situation actuelle comme anormale. En effet la commune a accueilli et va continuer à accueillir des milliers de personnes qu'elle accepte bien sûr par principe mais cela n'est pas soutenu, n'est pas accompagné, par les moyens nécessaires à leur gestion. En outre, si les différentes charges ont augmenté (ramassage des déchets, éclairage public, personnel administratif...) par contre l'année passée les contributions financières ont diminué en raison de la suppression de certaines d'entre elles à cause de la crise financière et de l'austérité imposée. L'élu considère que les restrictions budgétaires ne devraient pas s'appliquer d'une manière linéaire c'est-à-dire sans étudier cas par cas.

Donc l'une des plus grandes questions qui se pose à cette collectivité de base est la gestion de ce transfert massif de population étant donné qu'en deux décennies plus de 250 000 personnes sont devenues des néo-résidents de la commune du Khroub. Si le recensement de 2008 a évalué la population de la ville du Khroub à 89 250 personnes et les 2 villes nouvelles à près de 75 000 personnes soit un total de 164 250 personnes et depuis, elle a du recevoir au moins 250 000 autres personnes. Cela est effrayant, car beaucoup de chefs lieux de wilaya n'atteignent pas ce niveau de peuplement.

L'élú estime que la population du Khroub est certes inférieure à celle de Constantine mais elle ne fonctionne qu'avec 1300 agents contrairement à celle de Constantine qui dispose de 4500 agents. En outre, la commune du Khroub possède 2 secteurs (Khroub et Ali Mendjeli) pour répondre au besoin de sa population en augmentation continue par contre Constantine est dotée de 10 délégations qui sont modernes et bien équipées.

De ce fait on retient que la prise en charge des besoins en équipements et financements n'a pas été réalisée étant donné la faiblesse ou bien l'absence des moyens matériels et des moyens financiers. Certes ils ont diminué à Constantine mais la fraction budgétaire qui lui a été supprimée aurait dû être reversée à la commune du Khroub pour qu'elle puisse faire face à ses nouvelles exigences. En d'autres termes, il faudrait un équilibre, un compromis qui préserve les intérêts de la métropole et ceux des autres communes, c'est-à-dire que le transfert de population doit s'accompagner d'un transfert des ressources budgétaires et ceci n'a pas eu lieu.

L'élú, en abordant la thématique de l'aménagement urbain, affirme que durant son mandat peu de plan d'occupation du sol (POS) ont été réalisés. En effet, seulement 2 POS ont été réalisés et en instance d'approbation respectivement à Massinissa et à Ali Mendjeli et par aucun à Ain Nahas qui est en voie d'achèvement. Notre participation à un POS est commandée par le souci de créer d'une manière équilibrée des équipements pour répondre aux besoins primaires et indispensables de la population (l'école, la crèche, les commerces, la mosquée, la salle de soins, les aires de jeux et les équipements sportifs).

Ceci est le rôle d'un POS tel que défini par les textes officiels, mais dans notre cas les études ont été réalisées rapidement et succinctement et en dernier lieu c'est l'APC qui subit les conséquences graves.

Pour appuyer ses propos, le vice président donne l'exemple d'un programme de 600 logements en R+5 sans locaux commerciaux réalisé dans l'UV 19 au niveau de la ville nouvelle Ali Mendjeli. Les nouveaux habitants sont heureux d'avoir des logements décents mais leur vie quotidienne est un calvaire. Profitant de cette absence des locaux commerciaux des individus ont installés des baraques pour vendre les produits de première nécessité et progressivement un bidonville s'est formé et après il leur est demandé de supprimer ce marché - bidonville et cela est anormal.

En outre, le transfert massif de populations issues des bidonvilles a un côté négatif car ces citoyens qui sont déjà dans des situations difficiles (chômage, pauvreté, délinquance...) s'installent dans la commune en transférant leurs problèmes, leurs maux sociaux. L'absence d'un dosage est relevée.

Par ailleurs la ville connaît un développement déséquilibré puisque certaines de ses parties il existe des équipements et des services (cité des 1600, 1013, 1500,...) alors que le centre ville qui correspond à l'ancien centre périurbain et l'habitat se dégrade rapidement. Une demande de révision des POS, prévue par la loi, a été formulée en 2013 mais les pouvoirs publics mettent beaucoup de temps pour réagir. A nos multiples requêtes ils nous répondent chaque fois que les POS concernés sont toujours à l'étude !

En définitive, cette situation exceptionnelle devrait être accompagnée d'une décision exceptionnelle pour pouvoir prendre en charge cette évolution très rapide des effectifs de la commune et de la ville. Cette commune se considère comme un élément important dans le développement de la métropole constantinoise et à ce titre elle doit bénéficier de toute l'attention voulue.

En conséquence on doit satisfaire les besoins de nos citoyens en logements étant donné que la décision de la création de ces villes nouvelles et du pôle urbain émane de la hiérarchie mais à condition d'avoir un accompagnement adéquat de la population transférée c'est-à-dire les équipements et le financement nécessaire.

Il termine son propos en précisant que la prise de décision rapide peut résoudre un problème mais elle peut ne pas examiner tous ses aspects et de ce fait de nouveaux problèmes peuvent surgir. De ce fait il faut réfléchir et consulter tout le monde et faire intervenir tous les intervenants pour ne pas avoir de surprise plus tard et faire ensuite des changements.

Finalement il considère que la gouvernance ce n'est pas une action, une méthode, une fois le projet terminé, elle devrait avoir lieu avant le démarrage du projet et durant sa réalisation mais nullement à l'achèvement du projet.

Quant aux communes de Didouche Mourad, Ain Smara et Ain Abid, leurs élus acceptent les programmes d'habitat sans réserve et mieux encore ils y participent actuellement :

-- Le P/APC de Didouche Mourad déclare que sa commune accepte et favorise ces programmes parce qu'en premier lieu cette commune fait partie du groupement de Constantine. Elle participe actuellement dans le cadre de la réalisation du pôle urbain Retba dont les travaux sont en cours. Il compte 19 800 logements pour une population estimée à 100 000 personnes.

-- Il en est de même pour le P/APC de Ain Smara qui affirme lui aussi qu'il est pour ces programmes d'habitat et que sa commune après avoir participé à la réalisation d'une partie de la ville nouvelle Ali Mendjeli contribue également pour la réalisation de 26 000 logements au niveau de son extension ouest. Les travaux sont largement avancés et la population attendue est évaluée à 130 000 personnes.

-- Quant au P/APC d'Ain Abid, il assure que sa commune vient de bénéficier d'un pôle urbain de 8.300 logements pouvant accueillir près de 42 000 personnes. C'est à la demande de la commune qu'il a été retenu en 2013.

- Pour les communes d'Ouled Rahmoun, Zighoud Youcef, Ben Badis, Messaoud Boudjeriou et Ibn Ziad leurs élus acceptent ces programmes car ils sont porteurs de dynamisme urbain étant donné que leurs chefs lieux de commune peinent à se hisser au rang de petites villes. L' élu de Béni H'midene souhaite la réalisation de ce type de programme en annonçant que sa commune possède environ 98 ha de terres incultes.

- La commune de Hamma Bouziane est un cas particulier car si son élu accepte ce type de programmes d'habitat au profit de la métropole par contre sa commune ne dispose pas de foncier urbanisable. En outre, la plupart de ses terrains sont agricoles et relevant du secteur privé et pour appuyer ses propos des citoyens de sa commune qui ont bénéficié de logements à caractère social ont été orientés vers la commune de Didouche Mourad après instruction du wali.

En définitive, sur ce point précis il s'avère que les élus sont favorables à l'implantation de grands programmes d'habitat au profit de la métropole dans leur commune. Au delà du bénéfice qu'en retire toute commune (emploi local, taxes et redevances...), pour certains c'est leur appartenance au « Grand Constantine » dont ils forment un maillon essentiel qui les motive car ayant des retombées positives pour leur commune, pour d'autres élus ces

programmes d'habitat leur permettraient de hisser leur chef lieu de commune dans la hiérarchie des villes.

Néanmoins certains élus estiment que leur commune supporte des charges supplémentaires alors que leurs moyens sont réduits et de ce fait leur gestion devient problématique.

2. L'implantation des zones industrielles, des zones d'activités commerciales, des zones d'activités multiples et l'acceptation des investissements.

Les communes de la wilaya, sans aucune exception, souhaitent avoir des zones industrielles ou des zones d'activités commerciales car leur présence permet leur développement économique surtout que depuis une ou deux années les subventions étatiques ont diminué.

Les entretiens que nous avons eu avec les élus ont confirmé l'inégale répartition de ces zones économiques et beaucoup d'élus se plaignent de ne pas avoir ce genre d'investissement étant donné que les communes qui en sont dépourvues sont les plus pauvres.

Dans notre analyse, nous avons également intégré le nombre d'entités industrielles telles qu'elles apparaissent dans le recensement économique de 2011. Notre choix s'est limité aux entreprises industrielles car en général elles sont implantées dans ces types de zones contrairement aux entités de services ou de commerce qui peuvent se localiser dans le tissu urbain de l'agglomération. Cependant nous ne disposons point d'éléments d'appréciation complémentaires à savoir le nombre d'employés, le chiffre d'affaire, la nature réelle de l'activité car ils n'ont pas été publiés à l'échelle communale.

Au niveau de la wilaya nous avons 2781 entités industrielles c'est-à-dire des entreprises à statut privé (SARL, EURL, SPA..) et public qui sont inégalement réparties à travers les communes.

-- La commune de Constantine : Elle dispose de 1165 entités industrielles soit 41,8 % du total. C'est une forte présence, concentration, mais dont le nombre d'entités est minoritaire au niveau de la wilaya. En d'autres termes cela indique que la commune de Constantine a développé des zones industrielles au-delà de son territoire. Il existe outre la zone industrielle de Palma qui date depuis les années 1970, 3 zones d'activités commerciales (24 février, Boumerzoug et Rhumel). Ces zones disposent d'un nombre assez important d'entreprises publiques et privées. Les entreprises sont spécialisées dans les produits pharmaceutiques, plastiques, chimiques, agroalimentaires, les matériaux de construction, manufacturiers et textiles. Nous avons ainsi :

-- La ZI Palma : elle abrite SAIDAL (Fabrication de produits pharmaceutiques et de l'insuline), AAHP (Fabrication de produits pharmaceutiques-vétérinaire), LGPE (Production de médicament), UPC, Rekima et fils (lait et dérivés), SUILAIT (laiterie) et Palma meuble (fabrication de meubles de bureau).

-- La ZAC Boumerzoug : COTEST (production de fils), Laiterie NUMIDIA (production du lait et dérivés)...

- La ZAC Rhumel : SOCOVANNE (Production de robinets), Veto PHARM (Produits pharmaceutiques et vétérinaires), LOEME (Fabrication de chocolat), Amourache (Menuiserie générale)...

-- La ZAC 24.02.1956 : boissons gazeuses Massinis (boissons gazeuses eaux min), DERGAL Rachid (fabrication et vente de chaussures), Rhumel Isolation (fabrique de polystyrène)...

-- La commune du Khroub : Elle dispose selon le recensement économique effectué en 2011 de 478 entités industrielles soit 17,1 % du total ce qui est appréciable. Elles sont réparties entre la ZI d'oued Hamimine, la ZAM d'Ali Mendjeli et la ZAC de Chihani. La première, la plus ancienne, est dédiée aux grands complexes mécaniques qui datent de la décennie 1970 (tracteurs agricoles, machines outils) et à une grande unité de production pharmaceutique (MAMIPHARM), quand aux 2 autres elles abritent des PME (menuiserie générale, matériaux de construction, agroalimentaire, confection de drapeaux...)

Le vice président de la commune estime que la création d'une nouvelle zone d'activité commerciale et artisanale est indispensable. Elle regroupera les grossistes et surtout les ateliers d'artisans installés au centre ville qui génèrent de multiples nuisances (physiques,

chimiques, auditives). La demande de cette ZAC a été introduite en 2013 ! Cette commune favorise et encourage les investissements

- La commune de Hamma Bouziane : elle compte 402 entités industrielles soit 14,4 % du total mais peu d'entre elles sont localisées dans l'unique zone industrielle qui existe. Celle-ci abrite une cimenterie datant de la décennie 1970 et diverses unités (tréfilage, machines outils...). La commune pour développer son secteur industriel qui est composé de petites entreprises (menuiseries, matériaux de construction...) a formulé des propositions pour 3 ZAC en 2015.

-- La commune de Didouche Mourad : elle possède 149 unités soit 5,3 % du total dont un grand nombre est localisé dans la zone industrielle « Aissa Béni Hmida » qui jouxte celle de Hamma Bouziane. Elle fait partie des premiers pôles industriels de la wilaya car datant de 1984. Celle-ci abrite des usines production de matériaux de construction (briqueterie, carrelage, faïence), agroalimentaire (Bifa pour les biscuits, jus), minoterie (Kenza, Mexicali), manufacture de chaussures (Mondial chaussures), unités d'incinération des médicaments périmés, de bouteilles de verres, et une entreprise en production pharmaceutique.

Pour le P/APC, la commune accepte et favorise l'installation d'entreprises de même qu'elle les accompagne dans leur projet. Pour développer l'activité industrielle la commune a récemment élaboré le projet d'une nouvelle zone industrielle au niveau du pôle urbain Retba qui est en cours de réalisation.

-- La commune d'Ain Smara : elle a 132 entités soit 4,7 % du total avec une zone industrielle datant de la décennie 1970 et une zone d'activité commerciale (ZAC). A l'instar de la commune du Khroub et celle de Hamma Bouziane cette commune est l'un des pôles industriels de Constantine (manutention, levage...). Dans la ZAC diverses entreprises sont installées produisant dans l'agroalimentaire (Safilait une laiterie et ses dérivés, Basra une semoulerie, El Thika conditionnant les légumes secs, olives, riz, sucre, café et succédané, eaux et sel, Wissou : produisant des lingettes, marbrerie, matériaux de construction...).

Pour développer ce secteur industrie, elle a bénéficié d'une nouvelle zone industrielle dont l'étude et l'approbation ont été faites. En général cette commune accepte ces types d'investissement et elle recherche et encourage les investisseurs tout en leur facilitant la tâche.

-- La commune d'Ouled Rahmoun : elle possède 103 entités soit 3,7 % du total. Une grande partie d'entre elles est localisées dans la zone industrielle d'El Tarf qui abrite 43 sociétés (Biofarm et Alambic-Mami : production pharmaceutique, Connection Commercial, et MACO matériaux de construction, FCM : production du meuble métallique Société de tabac algéro-émiratie, société de production de carbonate de calcium, Plastelec, NAP plastique, société industrielle Medico-chirurgicale). À cela s'ajoute le centre de stockage et de distribution de Naftal, la carrière géante, et Radial (fabrication de radiateurs).

Cette commune encourage les investissements et de ce fait elle a formulé une demande pour la création de deux zones d'activités commerciales, l'une à Ouled Rahmoun et l'autre à Bounouara.

Par ailleurs un grand projet dénommé « pôle logistique » est en cours de réalisation au niveau de l'agglomération secondaire d'El Guerrah sur une assiette de 52 ha. Il est piloté par la SNTR sous la tutelle du ministère des Transports et en partenariat avec le groupe français APRC, spécialisée dans le domaine des pôles logistiques. Le premier au niveau national il a pour objectif le stockage des produits alimentaires conditionnés dans de grandes chambres froides et leur distribution à travers l'Est algérien. Il est prévu de près de 2000 emplois directs et 2000 emplois indirects.

-- La commune Benbadis : elle dispose 96 entités soit 3,4 % du total. L'essentiel de ces unités se situe dans une zone industrielle créée durant la décennie 1970 qui fait partie des pôles industriels de Constantine. Nous avons de grandes unités telles que celle de la SNTA (tabac et allumettes), Ets Oulfa (cuisines), Kerboub (matériaux de construction), Merrouk (meubles), SpieMat (pastilles anti moustiques). Cependant il existe encore des lots encore non occupés par leur propriétaire pour diverses raisons.

Les revenus (taxes et redevances) que procure cette grande ZI pour la commune sont faibles en raison de certaines dispositions qui remontent à plusieurs décennies. Ainsi des entreprises économiques telles que la SNTA, les exploitants des carrières, continuent à s'acquitter de leurs taxes auprès des services des contributions d'Alger ou de Constantine.

-- La commune de Zighoud Youcef : elle possède 92 entités industrielles soit 3,4 % du total. La presque totalité de ces entreprises se situe dans sa ZAC. Elles sont versées dans diverses activités telles que le médicament (Biogalienic) au rayonnement est régional), la menuiserie métallique (au rayonnement régional), la chaudronnerie, l'emballage, les matériaux de construction. L'une de contraintes majeures que connaît ce secteur est l'absence de nouveaux lots de terrain.

- La commune d'Ain Abid : elle a 70 entités soit 2,5 % du total. Elles sont localisées dans l'unique ZAC présente. Les entreprises sont versées surtout dans l'agroalimentaire. Actuellement une grande zone industrielle de 543 ha est en cours de réalisation et elle sera dans les années prochaines une grande source de financement pour cette commune.

-- La commune d'Ibn Ziad : elle dispose de 62 entités soit 2,2 % du total. Pour l'essentiel elles sont implantées dans une ZAC et une ZAM. Le fait industriel est ancien dans cette commune puisqu'elle a disposé d'une unité de matériaux de construction (faïence et carrelage au début de la décennie 1970). Dans ce créneau une nouvelle usine de faïence et de dalle de sol s'est établie ainsi qu'une unité d'aggloméré. Ses dispositions envers le secteur industriel ont permis l'installation d'une unité de fabrication de bascule souterraine (au rayonnement national) d'une imprimerie, d'une unité de conditionnement d'épices (au rayonnement régional). L'ensemble de ces réalisations est du à des investisseurs résidents hors de la commune et venant de plusieurs régions.

- La commune de Messaoud Boudjeriou : elle ne possède que 23 entités soit 0,7 % du total. Le fait industriel presque totalement absent se réduit à 2 entreprises de production de matériaux de construction et d'un abattoir avicole. Son éloignement de Constantine et surtout son caractère rural n'ont pas incité les entrepreneurs à s'y installer.

- La commune de Béni Hamidene : elle ne dispose que de 11 entités économiques soit 0,4 % du total. Comme celle de Messaoud Boudjeriou, elle est vouée complètement à l'agriculture.

En définitive, la répartition spatiale des entités liées à l'activité industrielle installées dans les périmètres urbains ainsi que dans les zones qui leur sont réservées (ZI, ZAC, ZAM) est inégale à travers les communes et elle est en relation avec leur niveau de peuplement. En outre, nous relevons une certaine dynamique spatiale en raison du déploiement des

entreprises dans les communes limitrophes de Constantine. C'est dans ces dernières que les entrepreneurs constantinois procèdent à des créations nouvelles suite à la saturation des zones industrielles de Constantine.

3- l'implantation des centres d'enfouissement et de tri

C'est un point très sensible pour toutes les communes. Mis à part Hamma Bouziane et le Khroub qui les acceptent sous certaines conditions (qu'il soit contrôlé et bien géré et qu'il ne dégrade pas l'environnement) car elles le considèrent comme une source de financement toutes les autres communes sont contre leur implantation.

En réalité la commune qui souffre de l'implantation d'une décharge publique c'est celle de Ben Badis. C'était est une décharge sauvage datant de 1997 qui a été transformé en CET durant la moitié de la décennie 2000. Elle devait traiter les déchets de 5 communes (Constantine, El Khroub, Ouled Rahmoun, Ain Abid, Ben Badis). Cependant en raison des malfaçons existantes elle n'a pas répondu aux exigences d'un CET. La population de Benbadis ne pouvant plus endurer les émanations et les fumées dégagées s'est révoltée à plusieurs reprises empêchant l'arrivée des camions poubelles et donc de son fonctionnement. Des commissions composées de divers experts dans le domaine se sont prononcés pour l'arrêt de son activité provisoirement

Dans la commune de Zighoud Youcef, la décharge communale a été transformée en CET en 2016 pour traiter les déchets de plusieurs communes. Il n'a pas fonctionné car la population s'est opposée fermement à son ouverture craignant la pollution de l'environnement.

Dans la commune d'Ain Abid le P/APC, étant contre l'implantation du CET de Benbadis, a réalisé une voie de contournement afin que les camions poubelles qui vont à Ben Badis ne traversent pas sa ville.

Quant au P /APC d'Ain Smara, il nous a déclaré que la décharge communale est située loin de la ville sur le versant d'une montagne. Certes elle est sauvage mais elle est gérée et entretenue en même temps étant donné qu'elle est recouverte de terre atténuant ainsi les émanations. Cette solution est provisoire en attendant l'ouverture du CET qui sera réalisé à 5 km de la ville et dans la commune de Constantine.

Dans la commune de Béni Hamidene la situation est tout autre car sa décharge communale risque à terme de polluer les eaux qui seront emmagasinées dans le futur barrage qui sera construit sur l'oued Smendou. Ce barrage, en cours d'étude, d'une capacité de 100 M m³ devrait soutenir celui de Béni Haroun. Dans ce cadre il a été prévu de transférer cette décharge vers le CET de Zighoud Youcef. Mais cette opération n'a pas eu lieu en raison du non fonctionnement de ce CET pour les raisons évoquées précédemment.

La commune d'Ibn Ziad souffre également de la présence d'une décharge publique sauvage qui a été à l'origine d'un incendie des champs de céréales en 2008. Un bureau d'étude a été chargé en 2011 d'examiner cette question et de fournir des propositions d'implantation d'une décharge publique intercommunale pour la daïra d'Ibn Ziad qui couvre également la commune de Messaoud Boudjeriou. En définitive aucune proposition n'a été retenue en raison soit de la présence des terres agricoles ou bien des forêts, soit au manque de pistes d'accès, soit au risque de pollution du grand barrage de Béni Haroun.

La solution retenue pour toutes ces communes limitrophes à Constantine et dont certaines sont rurales a été que chaque commune dispose de sa propre décharge.

En dernier lieu, Constantine a vu sa décharge communale nomadiser d'un lieu à un autre. Ainsi de la zone située en contrebas du terrain dit Sabatier qui localisé et à la périphérie ouest de la ville elle a été transférée à la fin de la décennie 1970 au sud-est de la ville à l'amont d'une chaaba dite chaabat Rsas. Elle fut délocalisée plus tard à la périphérie sud-ouest de la ville sur la route allant à Sétif au lieu dit 7^{ème} km, pour être transférée à nouveau à Benbadis durant la décennie 2010 avec les problèmes posés.

Pour en finir avec cet incessant mouvement de transfert et face à l'opposition devenue irréductible de toutes les communes pour accueillir sa décharge, un projet d'usine de traitement de déchets a été initié. Son objectif est la réalisation d'une usine moderne qui tient compte de l'environnement et qui fonctionne avec au méthane. La méthanisation crée d'abord du gaz qui engendre par réaction des engrais organiques tout en purifiant l'eau et permettant le fonctionnement de quelques engins.

Pilotée par le PNUD (programme des nations unis du développement) dont il assure une partie du financement cette unité de traitement de déchets sera réalisée par des entreprises étrangères (finlandaises) et un groupement d'entreprises algériennes. Elle va ainsi traiter

les déchets de toute la métropole et également certaines des villes limitrophes. Actuellement ce grand investissement économique et environnemental est à la recherche d'une assiette foncière susceptible de l'abriter.

II. LES RELATIONS MÉTROPOLÉ – COMMUNES DE LA WILAYA : RETOMBÉES POSITIVES ET NÉGATIVES

1. LE PRÉLÈVEMENT DU FONCIER

Cette question, très sensible, a suscité l'intérêt des élus locaux car elle est appréciée sous un angle particulier.

En effet les élus des 12 communes considèrent que cette opération est nécessaire pour réaliser les divers projets de développement de la métropole qui eux-mêmes auront des répercussions sur le développement de leur commune. Cependant ce consensus est à relativiser quand la destination ou l'affectation du foncier est abordée. Ainsi, nous avons plusieurs positionnements des élus face à cette question :

-- Les élus de Benbadis, Messaoud Boudjeriou, Ibn Ziad, et Ben Hamidene sont tout à fait d'accord pour soustraire une partie de leur foncier étant donné leur éloignement par rapport à Constantine et c'est par ce biais que leur commune connaîtra une mutation radicale en substituant une fonction résidentielle ou industrielle à leur caractère agricole actuel. C'est donc une rupture qu'ils proposent mais qui n'a que peu de chance de se réaliser car l'Etat refuse de telles opérations afin de préserver les terres agricoles.

-- Ceux des communes de Zighoud Youcef et Hamma Bouziane approuvent les opérations de soustraction du foncier en vue uniquement de la réalisation de zone industrielle et de zone d'activités commerciales. Cependant leur territoire communal ne dispose plus de foncier (étatique) et la majorité des terres restantes appartient à des privés qui posent le problème des indemnités.

-- L' élu de la commune d'Ain Abid est quant à lui très favorable et pour preuve sa commune a répondu favorablement à la création d'un pôle urbain sur 187 ha pour 8 500 logements en 2013 et sur des terres à faibles potentialités. Celui-ci est en cours de

réalisation. C'est aussi l'avis de l'élu de la commune d'Ouled Rahmoun qui d'ailleurs ne comprend pas pourquoi la commune du Khroub et celle d'Ain Abid captent ces programmes d'habitat alors que sa commune en est délaissée alors qu'elle dispose de plusieurs atouts.

-- Quant aux autres communes, le P/APC de la commune de Didouche Mourad favorise et accepte la soustraction du foncier car il considère que sa commune a toujours participé et a constamment répondu favorablement aux intérêts de la métropole. La petite ville de Didouche Mourad s'est elle-même développée lorsqu'elle est devenue une ville satellite de Constantine à partir de la fin de la décennie 1970. C'est, en partie, pour ces considérations que la commune a accueilli en 2013 le pôle urbain de Retba qui couvre 397 ha pour 19 800 logements.

Il en est de même pour le P/APC d'Ain Smara qui estime que ce type d'opération sert les intérêts de sa commune (c'est un plus) puisque sa ville elle-même a connu une grande mutation en devenant une ville satellite de Constantine à partir de la fin de la décennie 1970. En outre déjà une partie de la ville nouvelle Ali Mendjeli (300 ha) a été construite sur son territoire communal et sur des terres à très faibles potentialités à partir de la décennie 2000 et depuis 2013 un nouveau programme d'habitat intitulé Extension ouest de la ville nouvelle Ali Mendjeli a été lancé qui s'étend sur 384 ha et qui comprend 15 400 logements.

Ce foncier qui était d'un faible rapport contribue désormais à un dynamisme économique de sa ville en développant plusieurs activités. Par ailleurs 1000 logements sociaux destinés à ses administrés y sont programmés dans cette extension. Il y a de ce fait un rapport de type gagnant-gagnant.

Pareillement pour l'élu de la commune du Khroub pour qui il faut raisonner à plusieurs échelles et à celle de la métropole en particulier ; et quand certaines situations l'exigent le foncier à urbaniser doit primer sur le foncier agricole. A ce titre sa commune a soustrait plusieurs centaines d'hectares au profit des différents programmes immobiliers pour la réalisation des deux nouvelles villes et du pôle urbain y compris sur des terres agricoles à bonnes potentialités. A l'indépendance la commune ne comptait que 10 000 habitants et un demi-siècle après elle dépasse les 400 000 habitants.

-- Constantine, commune métropolitaine, a épuisé son foncier urbain et elle se retrouve démunie. Elle est obligée de localiser ses programmes d'habitat, ses équipements et ses zones industrielles et d'activité sur les territoires des autres communes de la wilaya.

En définitive, les élus des communes considèrent que la soustraction d'une partie de leur foncier agricole est nécessaire pour le développement de la métropole constantinoise ainsi que pour le développement de leur commune. La destination de ce foncier a des préférences selon les communes tout en excluant la présence de CET. C'est donc une liaison humaine c'est-à-dire physique qu'ils entrevoient le devenir de leur collectivité. Ce lien direct avec la métropole qui est une forme de rattachement à la métropole leur est bénéfique et les antécédents plaident en sa faveur puisque cette expérience a commencé avec les villes satellites qui ont promu les villages en petites villes, a été relayée par la création de villes nouvelles et elle se poursuit actuellement par les pôles urbains.

2. LE CHANGEMENT DU PAYSAGE DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Les communes dans lesquelles des prélèvements fonciers ont eu lieu pour accueillir des programmes d'habitat ont connu un grand changement dans leur paysage urbain. Ce sont celles du Khroub, Didouche Mourad, Ain Smara et Ain Abid (soit 5/12).

-- Le Khroub avec ses propres extensions ainsi que la réalisation des deux villes nouvelles et celle du pôle urbain a connu une grande mutation. Elle a concerné tant son paysage urbain que l'ensemble de son territoire communal. En effet, des localités qui sont des agglomérations secondaires, se sont agrandies par le biais des programmes de logements ruraux à l'exemple de la ferme Kadri avec 140 logements, Chelia avec 102 logements, Salah Derradji avec 80 logements, Oued Hamimine avec 201 logements, Ain Nahas avec 60 logements, Aissani Amar avec 40 logements. Ce changement et ce développement qui a transformé complètement son territoire communal a pour origine également l'arrivée de populations constantinoises.

-- C'est presque le même processus qui a prévalu à Ain Smara avec les extensions urbaines (Hraïcha), la réalisation de la ville nouvelle Ali Mendjeli et les programmes d'amélioration urbaine avec la création d'espaces verts, la propreté, l'éclairage public. En effet, une grande partie de la population d'Ain Smara est originaire de Constantine et elle habite dans des lotissements (10 lotissements au total).

-- La commune de Didouche Mourad a connu également des évolutions tant dans son milieu urbain que rural. La ville s'est agrandie en plusieurs étapes à la suite de la réalisation de plusieurs extensions à sa périphérie au profit de ses habitants ainsi que ceux en provenance de Constantine dans le cadre de leur relogement. Ces derniers transférés de certains quartiers du centre ville et aux habitations menaçant de tomber en ruine (Souïka, la Casbah et rue de Bienfait) ont été installés dans la nouvelle cité d'Oued El Hdjer (plus de 300 logements). Leur accueil et leur installation s'est effectué sans heurt ni problème, et rapidement une certaine solidarité s'est établie entre eux.

Mais c'est la réalisation du pôle urbain de Retba qui est la marque de sa mutation. Dans le reste de son territoire communal les agglomérations secondaires sont en voie d'équipement.

-- La commune d'Ain Abid, a connu elle aussi des mutations dans le domaine de l'habitat en milieu puisque des programmes de logement rural ont été réalisés. Ainsi les agglomérations secondaires de Khalcha, VSA 20 août et Bordj Mhiris ont reçu respectivement 94, 120 et 57 logements. Ces agglomérations ont par ailleurs été conforté dans leur fonctionnement (AEP, réseaux divers, routes...). Mais c'est la grande opération consistant en la réalisation de son pôle urbain, en cours de construction, qui modifiera la physionomie de la commune.

Pour les communes restantes le changement a surtout concerné une des composantes du milieu rural à savoir les agglomérations secondaires avec leur équipement en divers réseaux, leur aménagement, l'ouverture de routes et de pistes et la réalisation des équipements.

-- Dans la commune de Hamma Bouziane, l'élément à retenir est l'extension de son agglomération secondaire Bekira qui est située à la limite de son territoire avec celui de Constantine. Ainsi à sa ZHUN et à ses lotissements qui comptaient 26 200 habitants en

2008 s'est ajouté un important programme immobilier qui est en cours de réalisation. Cette dynamique a donné également naissance à un mouvement de constructions illicites.

-- Pour les communes d'Ibn Ziad, Zighoud Youcef, Ben Badis le changement été presque radical au niveau de leurs agglomérations secondaires avec la réalisation du programme de logements ruraux. Ainsi dans l'agglomération secondaire de Farallah relevant de la commune d'Ibn Ziad à 28 logements ruraux ont été construits, dans celles de Doghra et de Bendjedou qui relèvent de Zighoud Youcef 56 et 29 logements ont été réalisés, dans celle d'El Hambli et de Yagoub qui se situent dans la commune de Ben Badis ce sont 38 et 40 logements qui ont été construits. Ce sont des réalisations qui modifient sensiblement les modes de vie des habitants.

-- Quant à la commune d'Ouled Rahmoun qui espère et qui veut changer sa vocation, une extension en cours d'approbation est prévue à Boussekoum qui se situe à la limite du chef lieu afin d'éradiquer les bidonvilles et surtout son habitat colonial vétuste. Sur son territoire un programme de 97 logements ruraux a été réalisé à la ferme **Badaoui**.

3. L'INTERCOMMUNALITÉ

Les élus de toutes les communes affirment que des relations existent actuellement entre leurs communes par contre l'intercommunalité est inexistante dans la réalité et cela bien qu'elle soit mentionnée dans les textes législatifs et notamment dans la loi n° 11-10 du 22 juin 2011 portant code communal qui organise la commune. Ce sont les articles 211 à 217 de la dite loi qui définissent la solidarité intercommunale et l'intercommunalité.

Dans la pratique, la plupart des élus considèrent que ces textes ne sont pas clairs et qu'ils sont difficiles à mettre en œuvre. En outre, ces élus estiment qu'ils sont loin de cette d'appliquer cette intercommunalité étant donné qu'ils sont surtout occupés d'abord à satisfaire les besoins de leur commune. En réalité, ils affirment qu'ils ont tellement de travail qu'ils n'ont même pas réfléchi à cela.

Cependant, un seul d'entre eux à savoir le P/APC d'El Khroub déclare que cette intercommunalité doit être très active à condition qu'il existe des catalyseurs pour produire cette dynamique. Le catalyseur devrait être au premier degré la daïra et au deuxième degré la wilaya. C'est en raison de la composition territoriale de sa commune qu'il estime que

l'intervention de ces 2 instances est nécessaire étant donné que le territoire de la ville d'Ali Mendjeli est partagé entre sa commune (2/3) et celle d'Ain Smara (1/3) ; en outre une petite partie de la ville universitaire se situant entre UV 05 extension et l'autoroute relève de la commune de Constantine. Dans ces conditions l'intercommunalité peut mieux gérer les différents problèmes que se posent.

4- LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX PRISES DES DÉCISIONS DANS LES DIFFÉRENTS PROJETS URBAINS ET TERRITORIAUX

Les élus de la moitié des communes à savoir celui de Didouche Mourad, Hamma Bouziane, Ain Smara, Messaoud Boudjeriou, Ibn Ziad et Benbadis affirment qu'ils participent en matière de proposition des projets. Il en va ainsi des :

- projets inscrits dans le cadre des PCD.
- projets financés sur le budget de la wilaya.
- projets auto- financés par la commune.
- projets sectoriels gérés par la direction technique concernée et nécessitant parfois la collaboration de l'APC.

Quant au reste des autres communes, c'est-à-dire l'autre moitié, ils estiment que c'est le contraire qui a lieu, ainsi :

-Constantine : l'élu affirme que l'APC n'a que peu de prérogatives bien que le maire est ordonnateur du budget. En réalité il n'y a pas de coordination entre les différentes instances et au final c'est le pouvoir (la wilaya) qui s'impose et il ne donne pas le pouvoir réel aux communes.

-Khroub : l'élu déclare que sa participation aux prises de décision est aléatoire. Ainsi à titre d'exemple les communes doivent suivre le cheminement des POS jusqu'à leur approbation par une délibération de l'APC parce que c'est là où la commune a un rôle privilégié. Mais dans le cas de sa commune très peu de POS ont suivi la voie réglementaire. Dans la ville nouvelle Massinissa la commune n'a eu à traiter que 2 POS sur 3, dans celle d'Ali Mendjeli la commune n'a participé à l'élaboration que de 3 POS sur 14 et à aucun POS de celui d'Ain Nahas. La commune a été ainsi écartée du processus d'étude et d'approbation réglementaires.

Pour ce dernier cas, ce point nous a été confirmé par la direction de la DUAC puisque le pôle urbain Ain Nahas qui est en cours de réalisation dispose d'un taux d'avancement très appréciable et cela avant même que l'approbation et la finalisation de la première phase du POS n'ait lieu. Les justificatifs sont l'urgence dans l'exécution de ce programme.

-Ouled Rahmoun : le P/APC déclare que sa commune participe mais ne décide pas et il insiste sur deux points :

Le premier, sa commune a participé au choix de terrain et a fourni des permis de construire dans la zone industrielle El Tarf, mais pour les affectations et les investissements l'APC n'a aucune idée car cela se passe à haut niveau et la plupart des investisseurs (70%) ne sont pas de la wilaya de Constantine.

Le deuxième, c'est la décision d'annulation des terres concernées par une expropriation pour la réalisation d'un POS d'extension future de la commune situé à Boussekoum imposé à sa commune par la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction en 2017

En effet après dix années d'étude ce POS que 3 assemblées communales successives ont défendu, une partie de ce POS vient d'être annulée en raison de l'austérité budgétaire et cela bien que cette partie se situe au milieu du POS. En plus, en 2012 un arrêté a été pris par la wali (N°1351) permettant de transférer 60 ha terres agricoles privées en terres domaniales pour la réalisation du projet qui est d'intérêt public ; mais un seul propriétaire a été indemnisé pour un montant de 360 millions de dinars alors que les autres propriétaires au nombre de sept réclament 1,18 milliard de dinars.

En conséquence est-il normal d'annuler ou bien d'ignorer cet arrêté ? Est-il possible de rembourser ces propriétaires pour toutes les années durant lesquelles elles sont restées en friche sachant qu'elles peuvent peut-être dépasser le montant de l'expropriation ? Est-il possible de modifier le POS ? Ce serait une mauvaise gestion et mauvaise planification à l'origine de ce problème compliqué.

Du côté de la direction concernée, cette dernière nous a révélé qu'après l'achèvement de l'étude du PDAU en 2007, l'expropriation des terres concernées a été effectuée. Ensuite pour son approbation, le dossier du PDAU a été transféré à la direction du cadastre pour la mise à jour cadastrale des terres de cette future extension étant donné que cette opération n'a pas eu lieu. Cette opération a abouti à scinder les 60 ha concernés en 40 ha en urbain et

20 ha en rural. Par la suite ce travail a été expédié service des domaines qui a estimé que qu'il existait une grande différence dans les coûts de l'expropriation. Malheureusement les mesures d'austérité n'ont pas permis le remboursement des propriétaires concernés par cette différence qui est estimée par le service des domaines à un milliard de dinars.

Dans ces conditions pourquoi l'expropriation s'est effectuée avant la mise à jour cadastrale ? Pourquoi l'expropriation est annulée après 10 années ? Pourquoi ce manque de coopération entre les différents acteurs et administrations ? Pourquoi cette lenteur dans l'approbation des instruments d'urbanisme ?

-Béni Hamidene : le P/APC participe aux réunions pour défendre les besoins de sa commune.

-Zighoud Youcef : Le P/APC affirme qu'en ce qui concerne l'implantation du CET il n'a pas participé à la réunion qui a entériné la décision de sa création et que c'est un ancien projet qui a divisé l'assemblée en pour et contre. Mais l'actuelle assemblée dans sa totalité l'a refusé pour des raisons techniques et environnementales. Malgré le refus de l'APC la décision été imposée par la tutelle et les responsables locaux n'ont pas eu le temps nécessaire d'informer et de sensibiliser la population. Il en découla des manifestations pendant presque une semaine et finalement la décision d'ouverture du CET a été reportée.

-Ain Abid : le P/APC participe épisodiquement aux réunions. A titre d'exemple, pour la réalisation de la nouvelle zone industrielle la commune fut représentée pour assister au choix de terrain et par la suite elle a fourni les permis de construire ; mais elle n'a pas participé pour l'affectation des terrains.

En définitive, les élus de toutes les communes considèrent qu'ils ne peuvent pas s'élever contre les décisions de la tutelle bien que parfois les conséquences de certaines décisions sont graves comme évoqués précédemment (mauvaise gestion, mauvaise planification, élévation du cout des projets, perte de temps dans la réalisation des projets, pollution, manifestation de la population, etc....). En tout état de cause la commune ne peut pas refuser, elle ne peut pas être contre, elle peut seulement attirer l'attention de l'autorité qui a pris la décision.

5- L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES CITOYENS

La plupart des communes à savoir Constantine, Ain Smara, Didouche Mourad, Messaoud Boudjeriou, Béni Hamidene, Khroub, Ain Abid, Ouled Rahmoun (8/12) travaillent en collaboration avec les comités de quartiers dans tous les domaines. Les élus considèrent qu'il faut informer les citoyens pour les projets urbains qui les concernent tel que le transport, l'aménagement urbain, l'éclairage public, la collecte des déchets, etc....Également les élus estiment qu'il faut collaborer et faire participer les citoyens dans un cadre transparent et avec une justice sociale spécialement dans les grandes villes.

-Constantine : cette commune fait participer les citoyens aux affaires qui les concernent et cela à travers les deux assemblées de la commune et de la wilaya. Elle ne prend pas de décisions hâtives notamment en ce qui concerne les réalisations. C'est une méthode identique qui est appliquée pour l'exécution de la loi 15-08 qui concerne la démolition de l'habitat illicite en sensibilisant les habitants avant l'exécution de cet acte. La commune a pris la même initiative pour exécuter la décision ministérielle d'augmenter les loyers des biens communaux auprès des commerçants.

-Khroub : cette commune a créée en 2013 un conseil consultatif qui est un mini parlement composé de huit (8) commissions qui sont réparties à travers tous les domaines : santé, environnement, économie, transport, etc...., pour que s'exprime l'avis des citoyens, notables, scientifiques, associations de quartiers, association à caractère social, etc.... et elle a ainsi essayé de les faire participer dans la gestion de la ville. C'est donc de cette manière originale et presque unique que cette commune opère et elle considère que c'est le meilleur moyen de gérer. Mais l'adhésion n'est pas facile, selon l' élu, car la culture algérienne est surtout enthousiasmante parce qu'on agit avec ardeur, rapidité. Néanmoins le processus est en marche car il n'y a ni rejet ni boycott.

Cette initiative a été retenue l'attention des autorités centrales car entrant dans le cadre de la gestion participative. Ainsi la commune du Khroub a été retenue avec d'autres communes du pays comme commune pilote du CAPDEL (capacité de développement local) qui est financé par le PNUD et la Communauté Européenne.

En définitive, l'élément moteur du développement c'est la participation des citoyens. Malgré le fait que les Khroubis ne sont pas habitués à cela, la commune a quand même fait participer ses citoyens dans les décisions concernant de grands projets qui touchent la ville actuelle et son avenir tel que la délocalisation du marché hebdomadaire auquel 2 réunions ont été tenues durant lesquelles l'APC a exposée ses idées et la citoyenneté a donné son avis.

Cependant il existe des situations où l'APC n'a pas pu informer et sensibiliser ses citoyens à l'exemple de :

- Le transfert momentané de la maternité du CHU de Constantine, après sa fermeture, à l'hôpital du Khroub qui a engendré beaucoup de problèmes soit au niveau du service de maternité soit au niveau de l'état civil. Cela a engendré des mécontentements de la population de la commune néanmoins elle lui a expliquée qu'il faut supporter cette surcharge et aider une commune qui a des problèmes. L'élue de la commune souhaite que le CHU de Constantine pense à eux aussi.

- Le problème de l'affectation des logements sociaux puisque des milliers de logements ont été construits dans cette commune, mais sa population n'a bénéficiée que d'un très peu petit quota. Ainsi de 2013 à 2016 la population du Khroub n'a bénéficié que de 1210 logements à caractère social sur un total de 26 000 logements ! Dans ces conditions, il est très difficile de faire patienter les citoyens. Cette problématique est complexe et elle pose de sérieux problèmes car certains éléments logiques et de bon sens sont défiés. L'exemple concret a été la décision de reloger les habitants d'un bidonville de Constantine à El Khroub dans 400 logements sociaux construits en bordure de la voie expresse qui contourne la ville. Il s'en est suivi un blocage de la voie express, des échauffourées, un refus et une réclamation de l'APC.

Quant aux autres communes Hamma Bouziane, Ibn Ziad, Zighoud Youcef, Ben Badis (4/12) elles ont vécu également des situations alarmantes et inquiétantes car les élus n'ont pas avisé et sensibilisé les citoyens de leur commune :

- Hamma Bouziane : elle a connu deux situations difficiles car l'APC n'a pas informé, ses citoyens et plus particulièrement des agriculteurs propriétaires fonciers, de deux projets d'utilité publique en se justifiant par l'exercice du droit de servitude. En effet, dans un premier cas c'est la mise en place d'une grande canalisation d'un réseau d'assainissement pour une cité et qui doit traverser des terres agricoles privées. Le propriétaire a empêché

l'exécution de ce projet et cette opération est toujours suspendue. Le deuxième cas est également la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales empiétant sur des terres agricoles privées. La réalisation de ce projet d'intérêt général a nécessité un arrêté du wali et la présence de la force publique sur les lieux.

- Ibn Ziad : Les élus de cette commune ont récemment (en 2017) décidé de transférer et de reloger 50 familles d'éleveurs de bétail qui occupaient des logements illicites à proximité de l'agglomération dans des logements à caractère urbain (habitat collectif). Cette décision n'a pas été appréciée et elle a déclenché de grandes manifestations de la part de ces citoyens car ils ne pouvaient plus exercer leur métier d'éleveur. L'élue a reconnu cette faute en déclarant qu'il fallait d'abord discuter avec cette catégorie particulière de la population car leur activité pastorale était liée à leur habitat. En principe ces éleveurs devraient être relogés dans un habitat rural pour abriter leurs animaux.

- Zighoud Youcef : la décision d'implantation du CET sans avertir et sans l'accord des citoyens de cette commune a engendré des manifestations avec des actes de vandalisme qui ont duré près d'une semaine et l'ouverture de ce centre a été suspendue.

- Benbadis : la présence de la grande décharge publique intercommunale avec l'implantation d'un CET en son sein est mitoyenne à des terres agricoles a engendré de multiples réclamations de la part de la population. La décision d'implantation de cette décharge est ancienne et elle remonte à une période où les APC ne faisaient pas participer les citoyens dans les différents projets urbains. De ce fait et durant la prise des photos de ces deux sites, les citoyens se sont arrêtés et nous ont interrogé sur le devenir de cette décharge car ils craignent pour leur santé.

6- LE RÈGLEMENT DES PROBLÈMES LOCAUX

La plupart des élus estiment que les problèmes qui surgissent dans leur commune trouvent leur solution au niveau de la commune, sinon c'est au niveau de la daïra ou de la wilaya. Généralement un terrain d'entente est trouvé et cela dépend de la capacité du président de l'APC. Dans certains cas, demande et réclamation de logements, les citoyens exigent de rencontrer un responsable supérieur. En outre, souvent les besoins de la société engendrent

des problèmes difficiles à résoudre en raison de la faiblesse des moyens humains et techniques dont disposent les communes.

7- LES DEMANDES RÉCURRENTES DES COMMUNES

Les élus de douze communes avouent que certaines de leurs demandes bien qu'elles soient récurrentes, elles ne sont pas prises en considération par la tutelle arguant qu'elles ne sont pas prioritaires dans le cadre de leur PCD, ou bien que les disponibilités financières sont insuffisantes ou bien qu'elles ne correspondent pas au fonctionnement territorial de la commune. À titre d'exemple :

- Commune d'Ain Smara : plusieurs demandes ont été effectués par les responsables de cette commune pour mettre en place une ligne de transport reliant la ville d'Ain Smara à celle de Constantine et gérée par un transporteur public car les transporteurs privés terminent tôt leur rotation. Cette situation pénalise les habitants qui rentrent tard. Les réponses de la direction des transports de la wilaya à ces demandes ont été négatives sous divers prétexte (absence de bus, double voie non éclairée...).
- Commune d'Ouled Rahmoun : Les responsables de cette commune ont demandé depuis 3 années la construction d'un marché couvert afin d'éliminer le commerce illicite établi tout le long de la voierie mais sans aucune réponse. En outre, d'autres demandes ont été effectuées pour obtenir des logements ruraux car la commune compte plusieurs cités illicites mais sans résultat.
- Commune de Hamma Bouziane : les demandes de construction de logements ruraux, sur des terres agricoles, n'ont obtenu aucune réponse.
- Commune d'Ibn Ziad : L'élú affirme que le problème d'alimentation en eau potable des agglomérations secondaires Melha et de Rebiai Aissa est toujours posé car les captages sont insuffisants surtout en période estivale avec une rotation d'une fois par semaine. Leurs demandes qui datent depuis les années 1990 n'ont pas été prises en compte.

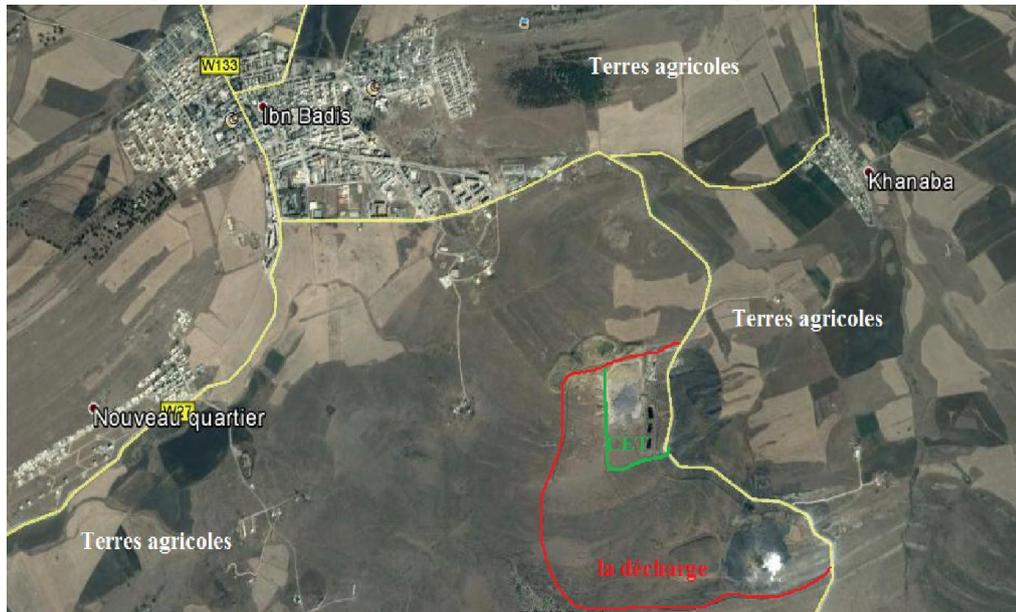
- Commune de Benbadis : les responsables de cette commune ont adressé plusieurs demandes pour fermer la décharge publique sauvage intercommunale et le CET car des terres agricoles, la ville de Ben Badis et son nouveau quartier ainsi que la petite agglomération secondaire de Khanaba (voir photo satellite) leurs sont proches.

Photo n° 68: Décharge publique de BenBadis



Photo prise par l'auteur en 2017

Figure n° 20 : Localisation du CET et la décharge publique



Source : Google Earth 2017

La décharge publique intercommunale située à proximité des logements et entourée de terres agricoles

III. GOUVERNANCE ET PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE

Tous les éléments exposés précédemment nous inclinent à considérer que les différents dysfonctionnements sont rendus la situation complexe tant les problèmes sont devenus inextricables étant donné l'imbrication du niveau de la commune de Constantine avec celui du Grand Constantine et même de la wilaya.

Le passage dans les faits de la ville-commune à celui de la ville-agglomération qui a été très rapide n'a été accompagné par aucun instrument, structure ou organe. Dans ces conditions c'est une forme de gouvernance particulière qui est exercée : elle est hybride, sans assise théorique et sans principe majeur. Nous nous contenterons de signaler les plus importantes.

1-Une aire métropolitaine en chantier

1-1- Les décisions imposées aux collectivités locales par la tutelle

Les décisions imposées aux communes, dans certains secteurs, ont engendré plusieurs problèmes. La participation des élus aux décisions relatives à des projets concernant leur commune dépend de la volonté de la tutelle ; et en tout état de cause même en participant ils ne peuvent pas décider. Par exemple les élus de toutes les communes ne participent pas dans l'affectation des terrains des zones industrielles, zones d'activités multiples et zones d'activités commerciales qui se situent dans leur commune ; ils se bornent à aider au choix de l'assiette foncière et ils fournissent par la suite les permis de construire.

Mais c'est dans le domaine de l'habitat que les difficultés sont les plus prégnantes avec l'exemple de la commune d'El Khroub. Elle connaît de grandes difficultés dans la gestion de son territoire communal avec le transfert massif de la population dans ses nouvelles villes et ses extensions qui totalisent près de 120 000 logements et cela sans accompagnement de moyens d'équipement et de financement. A ces nouvelles territorialités en voie de création peu de réponses sont déjà entrevues.

La solution logique serait d'effectuer un nouveau découpage territorial en créant une nouvelle commune en l'occurrence celle d'Ali Mendjeli car elle va accueillir dans un futur plus de 400 000 habitants une fois tous les programmes de logement achevés et qui s'élèvent à près de 90 000 unités. Actuellement elle est déjà une grande ville.

Dans le même domaine, l'implantation du pôle urbain Retba situé dans la commune de Didouche Mourad sur des terrains sujets à des glissements de terrain a abouti à des surcoûts. Cette extension occupe en partie des terrains accidentés avec des pentes qui varient entre 8% et 25% et avec une lithologie composée d'argile, de grès, de calcaire et de marnes favoriserait les glissements de terrain. Or ce pôle est censé accueillir des immeubles (AADL) ayant des niveaux R+9 et R+14.

Cette situation d'instabilité du terrain a conduit les techniciens de l'AADL à modifier à plusieurs reprises les études engendrant une augmentation des coûts d'une part et d'abandonner les autres formules de logement qui n'ont pas pu démarrer leurs travaux et les transférer vers d'autres extensions.

1-2- Le non respect des textes législatifs

La réalisation et presque l'achèvement de certaines extensions de Constantine se sont effectuées alors que les instruments d'urbanisme fondamentaux tel que les PDAU de n'ont pas été approuvés bien que leur révision a débuté en 2008 et il en est de même pour les POS des extensions. Le retard pris pour l'approbation du PDAU de Constantine a pour origine des modifications successives décidées par la tutelle.

Ainsi d'après les déclarations et confirmations de certains responsables de l'URBACO, de l'agence foncière et du cadastre cette lenteur dans l'approbation du PDAU de la commune de Constantine est due surtout au changement des walis, car chaque nouveau wali intègre de nouvelles terres rurales dans le périmètre du PDAU et le dernier responsable de la wilaya a demandé récemment l'intégration de près de 500 ha dans le PDAU.

En ce qui concerne les POS, leur réalisation est dévolue à la commune pour répondre aux besoins primaires de la population et de créer un équilibre dans les équipements à l'intérieur de leur territoire. Mais cette procédure ne fut pas appliquée dans la commune du Khroub car elle n'a pas participé dans beaucoup de POS dans la ville nouvelle Ali Mendjeli et pis encore elle a été totalement absente dans le pôle d'Ain Nahas où des POS ont été exécuté sur terrain avant leur finalisation et leur approbation dans l'objectif d'accélérer le programme ministériel.

De ce fait des textes législatif tel que la loi de la ville et le code communal ne sont pas exécutés alors comment cette commune peut gérer son territoire ?

- l'absence d'intercommunalité qui existe pourtant dans le code communal est un fait majeur. Elle est inexistante dans la réalité bien qu'elle soit nécessaire pour la bonne gestion. L'exemple de la commune d'Ain Smara avec celle du Khroub est à relever étant donné qu'elles participent toutes les deux dans la ville nouvelle Ali Mendjeli. En outre l'intercommunalité peut aider les communes pauvres et dépourvues de ressources à l'exemple des communes agricoles de Béni Hamidene et Messaoud Boudjeriou.

1-3- La bureaucratie, la mauvaise gestion et la négligence des administrations

Cette situation a engendré plusieurs problèmes dans la gestion des communes pour leurs responsables tels que :

-la révision du POS de l'ancien centre ville du Khroub qui été mis à la disposition de la DUAC depuis 2013 et qui est resté sans suite.

-le problème d'expropriation des terres dans le POS destiné à l'extension future de la commune Ouled Rahmoun qui a pris 10 ans et par la suite annulé malgré la délivrance d'un arrêté. La raison est l'augmentation des coûts effectuée par la direction des domaines après la mise à jour faite par la direction de cadastre. A la lenteur s'est ajoutée l'annulation et bien que cette commune a un besoin urgent de cette extension.

- le retard dans l'approbation des PDAU dans plusieurs communes et plus particulièrement dans celle de Zighoud Youcef a eu des effets néfastes pour son développement. Elle est dans l'impossibilité d'implanter ses programmes d'habitat et d'équipements et pis encore elle se trouve devant un énorme problème qui est l'implantation d'un nouveau cimetière car l'actuel est totalement saturé, la question de l'enterrement des morts est posée !

De ce fait, la bureaucratie dans nos administrations engendre une mauvaise gestion marquée par la lenteur soit au niveau de l'étude des projets urbain soit au niveau de leur approbation. C'est l'absence de gouvernance caractérisée par l'absence de coopération entre acteurs et différentes administrations dans les temps voulus ainsi que par le non respect des lois.

Dans ces conditions faudrait-il une créer une cellule de coopération qui rassemble les différentes administrations ainsi qu'une cellule de suivi pour qu'elle enregistre les dysfonctionnements et elle les résout dans les plus brefs délais.

1-4- Le redéploiement de l'habitat

Le redéploiement des programmes d'habitat hors de la commune de Constantine vers ses communes limitrophes est l'évènement le plus marquant. Celui-ci est inégalement réparti étant donné que c'est la commune du Khroub qui en a le plus bénéficié avec près de 118 000 logements dont 66 000 achevés. Cette action s'est soldée par le transfert ou la venue de dizaines de milliers de familles constantinoises. C'est une transformation totale du paysage territorial des communes. Ce processus contribue grandement à une perte de population au dépeuplement de Constantine et par effet direct une perte de vitalité économique.

1-5- Le redéploiement de l'entreprise

Les créations de nouvelles entreprises participent également à ce redéploiement. Ainsi pour l'année 2017, le nombre de dossiers d'investissements déposés au niveau de la DUAC s'est élevé à 161 dont uniquement 20 pour la commune de Constantine. Le reste est inégalement réparti à travers les localités des autres communes. Là encore c'est un signe évident de la perte du substrat et du pouvoir économique de Constantine.

Tableau n° 31: Etat des investissements par commune dans la wilaya en 2017

Commune	Localité	Investissement en 2017
Constantine	Chaabat Rsas- Palma- Sidi mabrouk- Boussouf	12
	Zouaghi	08
El Khroub	Khroub- Oued Hamimine- Massinissa- Guettar el Aich- Salah Derradji	19
	Ali Mendjeli	60
Ain Smara	Nouveau Parc industriel Sidi Romane	12
Hamma Bouziane	Hamma Bouziane	01
	Bekira -ZAC-	07
Didouche Mourad	ZI+ Zone urbaine	07
Zighoud Youcef	ZAC	07
Messaoud Boudjerid	ZAC	02
Ben Badis	ZI Tarf + ZAC	17
Ain Abid	ZAC	02
Ouled Rahmoun	ZI Tarf + El Guerrah	07
Total		161

Source : DUAC 2017

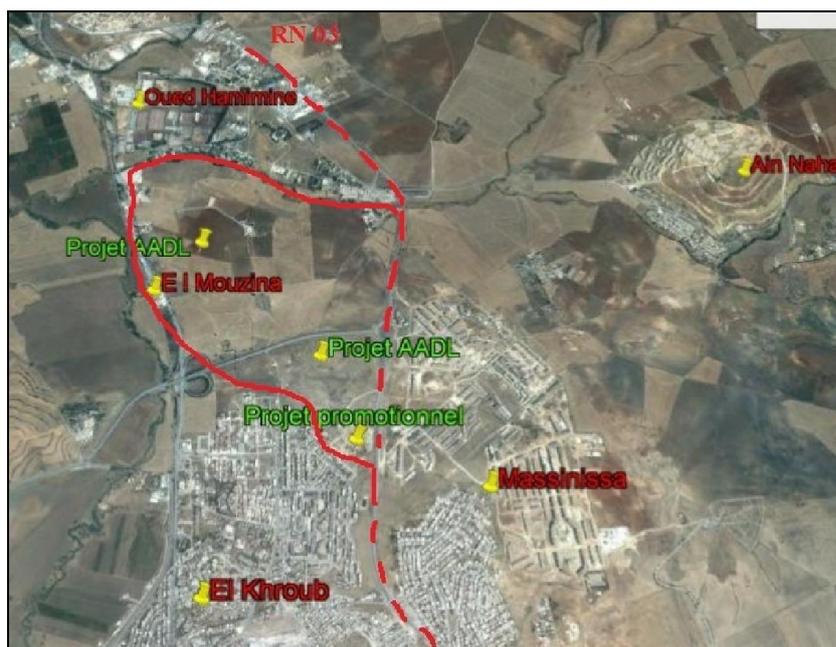
Néanmoins il faut également considérer que cette politique a pour effet de réduire l'aspect de « ville ou de cité dortoir » que peuvent connaître ces nouvelles extensions et ces localités.

1-6- Changement des politiques, des sites et des promoteurs

La précipitation dans les choix de terrain, dans les études, a engendré des problèmes dans la réalisation des programmes et a nécessité des changements et des transferts. Ainsi il a été procédé :

- Au transfert de 1500 logements publics locatifs du pôle urbain de la commune d'Ain Abid à la commune de Constantine au quartier Sarkina suite à l'annulation d'un programme initial confié à l'AADL (tours) pour cause d'instabilité du terrain !
- Ce dernier a été implanté, en 2017, dans la commune du Khroub comportant 972 logements à Mouzina sur une superficie de 8,5 ha et 1028 logements à Oued Hamimine sur une superficie de 9 ha.
- Au transfert de 400 logements promotionnels du pôle urbain Retba de la commune de Didouche Mourad à l'extension ouest de la ville nouvelle Ali Mendjeli et 100 logements promotionnels du pôle urbain Ain Nahas de la commune du Khroub à l'extension ouest de la ville nouvelle Ali Mendjeli.
- Au transfert des logements de la formule location en vente (AADL) à la formule logement public aidé (LPA).

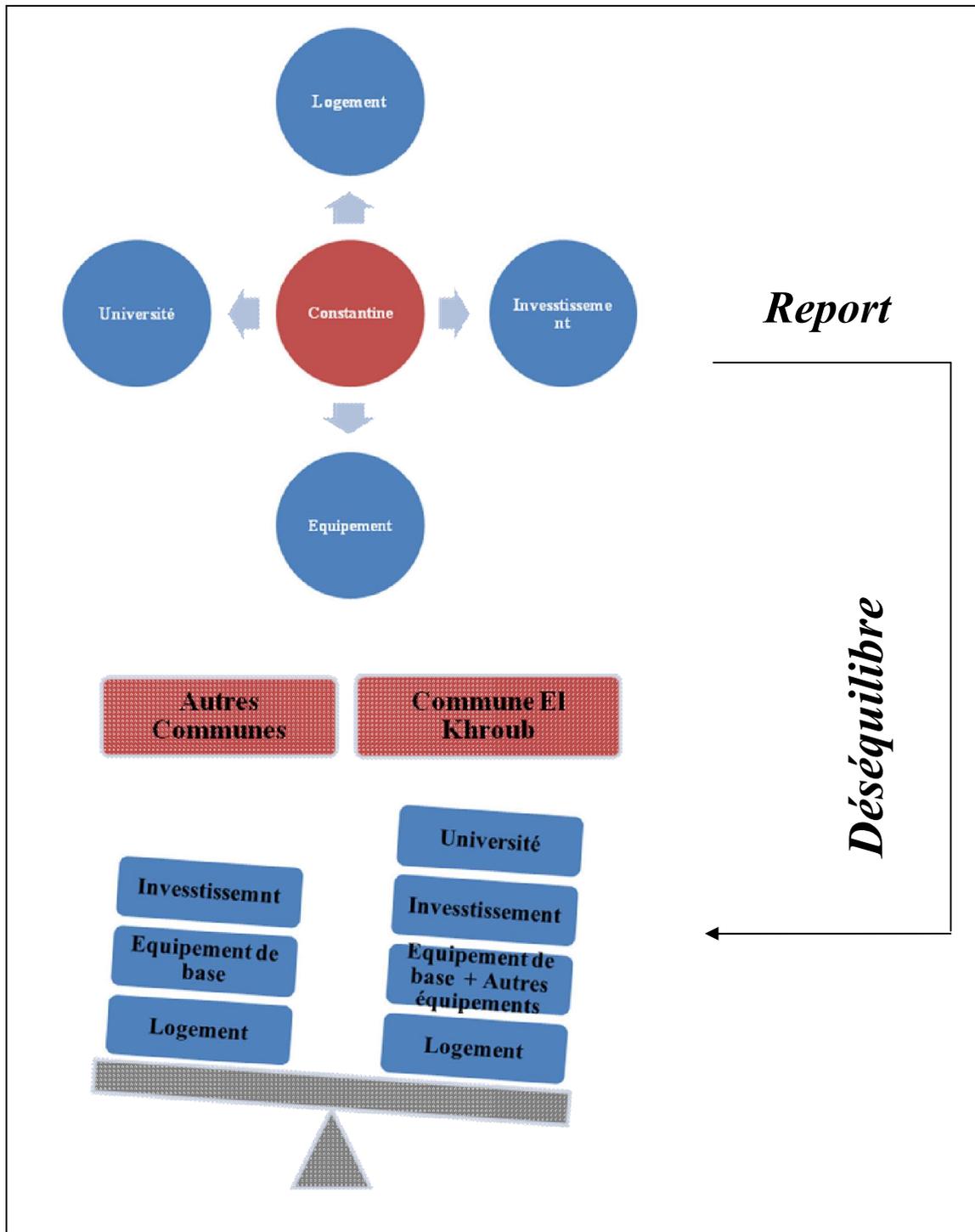
Figure n°21 : Nouveaux projets logements



Source : Google Earth 2018

Tous ces changements, preuve d'une maîtrise partielle des programmes et des politiques, font penser à un grand jeu de lego, de Monopoly

Schéma n° 06 : Le déséquilibre territorial de la wilaya de Constantine



Source : réalisé par l'auteur

1-7- Le logement : intérêt primordial des autorités et des citoyens

Dans nos précédents développements nous avons mis l'accent sur le logement. Celui-ci est devenu un tropisme, un point focal, dont il est continuellement le sujet. D'ailleurs il n'est presque plus question d'une cité, d'un quartier, d'une ville ou même d'une métropole puisque ce terme est toujours omniprésent dans les déclarations du premier responsable de la wilaya, dans les médias écrits ou parlés.

Les citoyens demandeurs de logement ne sont pas en reste car ils manifestent pacifiquement presque quotidiennement. Nous relevons plusieurs catégories qui se présentent soit au niveau de la daïra soit au niveau du cabinet du wali. Ce sont encore les habitants de certains bidonvilles, les oubliés des recensements des bidonvilles, les nouveaux mariés, les habitants de la médina, les demandeurs de logement social, les protestataires contre leur promoteur.... Ainsi durant l'année 2017 il y a eu 136 manifestations ayant pour objet le logement. C'est aussi l'absence de transparence, de pratique de la démocratie et donc de l'absence d'une bonne gouvernance.

C'est en définitive une aire métropolitaine qui a commencé à accueillir le report des logements suivi par le transfert des populations, celui des entreprises et des universités avec leurs étudiants et enseignants.

2. Une métropole sans schéma d'aménagement

La ville de Constantine n'a pas échappé à ce vaste mouvement de transformation et son paysage urbain s'en est ressenti. Initiés dans le cadre de l'évènement « capitale de la culture arabe » des équipements de service et culturel ont été réalisés après un changement de leur lieu d'implantation initial. Ceci a eu pour conséquence une perte, une diminution aggravée de sa centralité.

--La nouvelle grande salle de spectacle Zenith-Ahmed Bey qui a été construite à la périphérie de la ville (Zouaghi Slimane) a été d'abord programmée dans le centre ville de Constantine au quartier du Bardo au lieu dit Ain Askar après que l'ensemble de ce quartier ait été éradiqué de son bidonville et de ses logements spontanés.

Ce premier choix été confirmé par un PV de choix de terrain par la direction de la culture et son ministère en 2013. En plus cette assiette foncière était destinée également à la réalisation d'un palais d'exposition et d'une bibliothèque régionale.

Mais ce choix a été annulé à la suite de contraintes révélées après l'étude géotechnique du site (terrain instable et glissant).

Le wali de Constantine, et devant l'urgence de l'opération, a transféré le projet de la salle de spectacle sur un terrain du domaine privé de l'Etat situé hors périmètre urbain. L'argumentaire étant la proximité de l'aéroport Med-Boudiaf et l'entrée de la ville.

Il en fut de même pour le projet du palais d'exposition qui a été lui aussi transféré à Zouaghi Slimane à proximité de la salle de spectacle. Mais ce projet a été confronté à plusieurs problèmes et seulement sa plateforme a été réalisée.

Quant à la bibliothèque régionale elle a été transférée dans un premier temps l'entrée sud-ouest de la ville de Constantine (cité Boussouf); mais après la visite du ministre de la culture qui a déploré son éloignement elle a été transférée dans un deuxième temps à proximité du centre ville dans le quartier Bab El Kantara. En outre faute d'assiette foncière suffisante elle a été réduite à une bibliothèque urbaine.

Toujours dans le domaine des équipements, le choix du site de l'hôtel Marriott, le premier hôtel 5 étoiles de la ville a été retenu sur proposition du directeur de l'agence foncière locale en raison de la pénurie de poches foncières. Or ce site qui est localisé juste au dessus du talweg du Rhumel dispose d'une vue répulsive car en face de lui nous avons les quartiers populaires d'habitat spontané de Bidi Louisa, Chalet des pins et Bentellis.

Lors du choix de terrain de ce grand projet, le wali de l'époque avait demandé d'éradiquer ces habitations situées en face de l'hôtel et qui couvrent environ 131 ha. Cette opération n'ayant pas exécuté les habitations de ces cités ont été repeintes en blanc (photo n°) gratuitement sous les recommandations du nouveau wali qui au préalable a annulé l'opération d'éradication.

Photo n°69: Vue panoramique prise de l'hôtel Marriott



Photo prise par l'auteur en 2018

L'implantation de ces projets de service ou culturel n'a pas suivi le principe de la centralité c'est-à-dire leur réalisation dans le centre ville. Ainsi on ne relève ni point fort, ni axe directeur dans ces implantations qui sont éparpillées dans la ville.

Ce développement de la métropole a eu pour conséquence une augmentation des prix du foncier urbain. Ils ont officiellement presque doublé en 6 ans entre 2011 et 2017 comme le montre les documents officiels ci-dessous. .

Quant au marché parallèle, il a atteint des niveaux nettement plus élevés que ceux-là suite à une spéculation effrénée.

Evaluation des Prix du foncier urbain entre 2011– 2017

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Republique Algerienne Democratique et Populaire

Ministère des Finances
Direction des Domaines
de la Wilaya de Constantine
SERVISE DES EXPERTISES
SERVISE EVALUATIONS DOMANIALES
BUREAU DES ETUDES ET DE LA SYNTHESE
Bureau Du Marché Immobilier Local
Mars 2011.

وزارة المالية
مديرية أملاك الدولة
لولاية قسنطينة
مصنحة الخبرة والتقويمات العقارية
مكتب الدراسات والتحليل
دراسة السوق المحلي لسنة 2011

TERRAINS A BATIR

DAIRA : KHROUB

COMMUNE : AIN - SMARA

Centre Ville = 10 000,00DA/M² à 15 000,00DA/M²
Périphérie = 6 000,00DA/M² à 10 000,00DA/M²
Faubourg = 3 000,00DA/M² à 6 000,00DA/M²
Zone d'Activité = 6 000,00DA/M² à 10 000,00DA/M²

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Republique Algerienne Democratique et Populaire

Ministère des Finances
Direction des Domaines
de la Wilaya de Constantine
SERVISE DES EXPERTISES
SERVISE EVALUATIONS DOMANIALES
BUREAU DES ETUDES ET DE LA SYNTHESE
Bureau Du Marché Immobilier Local
Mars 2011.

وزارة المالية
مديرية أملاك الدولة
لولاية قسنطينة
مصنحة الخبرة والتقويمات العقارية
مكتب الدراسات والتحليل
دراسة السوق المحلي لسنة 2011

TERRAINS A BATIR

DAIRA : CONSTANTINE

COMMUNE : CONSTANTINE

Centre Ville = 30 000,00 DA/M² à 40 000,00 DA/M²
Résidentiel = 20 000,00 DA/M² à 30 000,00 DA/M²
Périphérie = 12 000,00 DA/M² à 20 000,00 DA/M²
Faubourg = 6 000,00 DA/M² à 12 000,00 DA/M²
Grand Isolement = 4 000,00 DA/M² à 6 000,00 DA/M²
Zone Industrielle = 30 000,00 DA/M² à 40 000,00 DA/M²
Zone d'activité = 30 000,00 DA/M² à 40 000,00 DA/M²

DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL
DIRECTION DES DOMAINES DE LA WILAYA DE CONSTANTINE

المديرية العامة للملاك الوطنية
المديرية الولائية لأملاك الدولة
لولاية قسنطينة

**الجدول التركيبي لأسعار الأراضي الموجهة للبناء
القيمة التجارية للسداسي الأول لسنة 2017**

المكان المسمى lieu dit (دج)	حي Faubourg (دج)	الأراضي المجهزة بالمرافق الضرورية للحياة (دج)			البلديات	الصف
		ضواحي المدينة	وسط المدينة	شارع رئيسي		
الأراضي غير المجهزة بالمرافق الضرورية للحياة 15.000,00 – 8.000,00	الأراضي المجهزة جزئيا بالمرافق الضرورية للحياة 30.000,00 – 20.000,00	50.000,00 – 40.000,00	85.000,00 – 50.000,00	100.000,00 – 60 000,00	قسنطينة	01
10.000,00 – 6.000,00	20.000,00 – 10.000,00	40.000,00 – 30.000,00	50.000,00 – 40 000,00	60 000,00 – 50.000,00	الخروب	02
10.000,00 – 6.000,00	15.000,00 – 7.000,00	30.000,00 – 20.000,00	40.000,00 – 30.000,00	50.000,00 – 40.000,00	عين سمارة	03
8.000,00 – 6.000,00	10.000,00 – 6.000,00	20.000,00 – 10.000,00	30.000,00 – 20.000,00	35.000,00 – 30.000,00	عين عبيد	04
8.000,00 – 6.000,00	10.000,00 – 6.000,00	15.000,00 – 10.000,00	25.000,00 – 15.000,00	35.000,00 – 25.000,00	ابن باديس	05
8.000,00 – 6.000,00	10.000,00 – 6.000,00	20.000,00 – 10.000,00	30.000,00 – 20.000,00	35.000,00 – 30.000,00	أولاد رحمون	06
10.000,00 – 6.000,00	15.000,00 – 7.000,00	20.000,00 – 15.000,00	30.000,00 – 20.000,00	35.000,00 – 30.000,00	حامة بوزيان	07
10.000,00 – 6.000,00	15.000,00 – 7.000,00	20.000,00 – 15.000,00	30.000,00 – 20.000,00	35.000,00 – 30.000,00	ديدوش مراد	08
8.000,00 – 6.000,00	10.000,00 – 6.000,00	15.000,00 – 10.000,00	25.000,00 – 15.000,00	30.000,00 – 25.000,00	زيغود يوسف	09
6.000,00 – 5.000,00	9.000,00 – 6.000,00	14.000,00 – 8.000,00	20.000,00 – 14.000,00	25.000,00 – 20.000,00	بني حميدان	10
8.000,00 – 6.000,00	10.000,00 – 6.000,00	20.000,00 – 10.000,00	30.000,00 – 20.000,00	35.000,00 – 30.000,00	ابن زياد	11
6.000,00 – 5.000,00	9.000,00 – 6.000,00	14.000,00 – 8.000,00	20.000,00 – 14.000,00	20.000,00 – 15.000,00	مسعود بوجريو	12

Conclusion

En définitive, la gestion de la métropole de Constantine et de ses communes limitrophes n'est que partiellement du ressort de ses élus. Elle les dépasse et elle a eu pour effet un territoire difficilement maîtrisable et difficilement gérable. La présence d'une autorité

Si pour certains élus les problèmes proviennent de l'absence de textes réglementaires, pour d'autres c'est plutôt la non application de ces mêmes textes qui en est la cause ou bien pire encore les lois disent une chose alors que la réalité est une autre chose.

En conséquence c'est l'absence d'une gouvernance qui intègre tous les niveaux territoriaux qui est ressentie d'autant plus que se dessine une nouvelle configuration géographique autour de Constantine impulsée par des dynamiques endogènes et exogènes.

Conclusion

En conclusion de cette deuxième partie il s'avère nettement que la métropole constantinoise a connu des mouvements de population caractérisés par une grande intensité qui lui ont permis « d'exporter » sa culture dans l'ensemble du pays mais aussi d'accueillir des populations. Ce mouvement de brassage a certes revigoré son patrimoine culturel mais des efforts plus importants sont nécessaires pour le conforter et le développer.

Si l'émergence de Constantine au niveau d'une métropole régionale est incontestable par contre les transformations rapides résultantes des multiples nouvelles implantations de l'habitat ont engendré des inégalités et disparités territoriales.

Ce sont dans les conditions d'exercice de la gouvernance territoriale qu'il faudrait rechercher les causes. La multiplicité des acteurs n'en est pas l'origine, c'est plutôt leurs actions tantôt convergentes et tantôt divergentes. Les représentants du pouvoir politique, les élus locaux, les techniciens des administrations et la société civile dans toutes ses composantes n'ont pas œuvré à notre sens pour la réalisation d'une métropole et d'une aire métropolitaine en adoptant les normes de la bonne gouvernance qui sont la coopération, le partenariat.

Les implantations d'ensembles d'habitat sujettes à caution, une mauvaise planification dans l'espace, le retard dans l'achèvement des projets, l'élévation du coût des projets, le risque de conurbation, la pénurie du foncier urbain suivie par une spéculation effrénée, la régression des terres agricoles, la ségrégation sociale, la forte mobilité, la circulation intense, la pollution, le stress quotidien sont parmi les conséquences les plus apparentes.

L'absence de continuité dans les politiques et dans les actions a contribué au manque de cohérence et de cohésion. Peut être cela serait d'une institution représentative qui se prononcerait sur l'aménagement et la gestion de ce vaste territoire et cela en attendant la réalisation et l'approbation du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine de Constantine (SDAAM).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les métropoles et la métropolisation sont des phénomènes assez récents. Ils ont engendré beaucoup de contraintes : étalement urbain accéléré, rareté du foncier urbanisable, forte mobilité. Le développement urbain rapide a créé une dynamique dans le système urbain régional caractérisé par des flux qui irriguent la ville mère. Dans ces conditions les pouvoirs publics sont face à des situations inattendues, compliquées et que seule la pratique de la gouvernance métropolitaine peut contribuer à les résoudre.

Cette donnée devenue universelle se retrouve également dans notre pays et ce phénomène a pris une certaine ampleur. Nos métropoles se sont créées à la suite de la concentration de la population et des activités mettant en places des aires métropolitaines à dimension et à configuration spatiale variables. Dans l'optique de mener à bien leur aménagement et leur développement, les pouvoirs politiques ont promulgué des lois dont celle du 12/ 12/ 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire qui stipule que la métropole est « une agglomération urbaine dont la population totalise au moins trois cent mille (300.000) habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales ». Ainsi que l'aire métropolitaine qui est « le territoire qu'il faut prendre en considération afin de maîtriser et organiser le développement d'une métropole ».

La politique nationale d'aménagement et de développement durable de ces territoires métropolitains est initiée par l'Etat et elle est menée en relation avec les collectivités territoriales en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement, ainsi que les citoyens. Déjà au début du siècle actuel la question de leur gestion et de leur gouvernance est reconnue et elle nécessite une coordination entre les différents acteurs de ces territoires. Les actions à entreprendre sont inscrites dans le nouvel instrument d'aménagement qui est le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM, art. 7 de la loi). L'un de ses buts est de cibler les objectifs de l'action publique et des politiques sociales dans une vision à long terme pour un développement durable.

En 2006, la loi n° 06-06 du 20 février portant loi d'orientation de la ville est promulguée. Son objet est de définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du développement durable. Elle prône la coordination, la concertation, la déconcentration, la décentralisation, la gestion de proximité, le développement humain, la bonne gouvernance, le développement durable, l'information, la culture, la préservation et l'équité sociale. Cette politique de ville est un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral qui vise à réaliser le développement durable et doit se concrétiser par plusieurs volets : le développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.

Cet instrument a été abandonné par les pouvoirs politiques et publiques et rien n'a été vraiment pris en charge et au sérieux. Constantine comme toutes les autres métropoles du pays n'a pas eu son SDAAM.

Constantine ville ancienne au caractère spécifique, reconnue comme métropole régionale, dispose d'une configuration spatiale particulière à la suite des transferts de population qui sont accompagnés d'équipements vers ses périphéries proches et lointaines a produit un polycentrisme se traduisant par des mouvements pendulaires très importants. Ainsi ces extensions participent aussitôt fortement au processus de formation de l'aire métropolitaine constantinoise dont l'empreinte de son rayonnement sur s'étale sur une vaste aire d'influence qui couvre les wilayas limitrophes.

Cette métropole comme la majorité des métropoles du monde dispose d'une identité marquée par sa culture riche et spécifique qui rayonnent à l'échelle régionale, nationale et aussi internationale bien que ce poids culturel y compris le patrimoine matériel est en bute à des formes de dégradation. .

En outre l'identité des territoires notamment urbains est fortement liée à un élément social, et cela en raison de la densité de la population, la mixité et les flux des migrants à l'échelle local, régionale et nationale, celle de Constantine étudiée par le biais de l'origine géographique des électeurs dispose d'une importante base native. Cependant avec la transformation rapide que connaît cette métropole la question de son identité se pose.

Quand à sa gouvernance l'étude nous a clairement révélé que les communes de cette wilaya connaissent une absence totale d'autonomie dans la gestion de leur aménagement et de leur développement pis encore des décisions parfois anachroniques leurs sont imposées. En conséquence, un élément essentiel de la bonne gouvernance. Il en a résulté une négligence dans la gestion de cette aire métropolitaine caractérisée par d'une part par la non application des textes réglementaires et d'autre part par la non fiabilité, la non crédibilité des outils d'aménagement (PDAU- POS).

De ce fait, l'absence d'une structure et d'un outil d'aménagement concernant les métropoles et les aires métropolitaines se font sentir.

Pour rattraper corriger les défauts des politiques actuelles, et à titre de recommandations, il est nécessaire de :

- Revoir le découpage territorial de la commune du Khroub afin de garantir une gestion efficace de ses villes nouvelles et pôle urbain.
- Revoir et réviser les lois et les textes législatifs concernés afin d'aboutir à une meilleure exécution des objectifs tracés.
- Créer une autorité supérieure afin de gérer cet ensemble à tous ses niveaux. C'est de sa cohérence qu'un meilleur devenir peut se réaliser en d'autres termes c'est réfléchir comment concevoir un projet urbain durable débutant par le niveau du quartier et finissant par celui de l'aire métropolitaine au lieu de se cantonner uniquement à la problématique du logement.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

-- **Abdelghani ABOUHANI** (2003) : Enjeux urbains et luttes d'institutions dans les villes marocaines. URBAMA. Tours. France.

-- **Bernard JOUVE et Philippe BOUTH** (2004): Démocraties métropolitaines; Québec.

-- **Christian LEFÈVRE, Nathalie ROSEAU et Tamaso VITALE** (2013): De la ville à la métropole, les défis de la gouvernance.

-- **Corine SINO- Isabelle ROGER- Yves BOQUET- Robert MARCONIS- Florence LAUMIER** (2004): Métropolisation et grands équipements structurants: les grands équipements au service du développement métropolitain. Université du Mirail France.

-- **Despois J et Raynal G** (1964) : Géographie de l'Afrique du nord-ouest, Payot, Paris.

-- **France GUÉRIN-PACE et Yves GUERMOND** (2006): Identité et rapport au territoire. L'espace géographique.

- **Francis GODARD - Gilles NOVARINA** (1997) : Gouvernement des villes - territoire et pouvoir- ; Paris.
- **François THUAL** (1999) : Le désir de territoire –Morphogenèses territoriales et identités ; France.
- **Guy DI MÉO** (2007): Identités et territoires: des rapports accentués en milieu urbain? Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.
- **Guy SAEZ- Jean- Philippe LERESHE et Michel BASSAND** (1997): Gouvernance métropolitaine et transfrontalière –action publique territorial.
- **Jean- François TROIN** (2000): Les métropoles des Sud. Université de Tours.
- **Jean- Marie Miossec** (2013) : Les grandes villes et métropoles d'Europe et de méditerranéen face aux enjeux de la mondialisation : in La Grande Ville Mediterranean : Experiences et perspectives. Constantine le 15-16 Mai 2013.
- **Marc COTE** (2008) : Les territoires de la ville, l'approche du chercheur : penser la ville – approche comparatives, Khenchela ; Algérie.
- **Patrick LE GALÈS** (2006): Gouvernement et gouvernance des territoires; Paris.
- **Paul CLAVAL- André- LOUIS SANGUIN- Michel WAAGENAR et Hermann VANDER WUSTEN- Rouyer- AHNSTROM- Geoffrey PARKER** (1997) : Métropolisation et politique ; géographie et cultures. UMR CNRS- Paris.
- **Raffaele CATTEDRA, Aziz IRAKI et Olivier LEGROS** (2009): Les effets territoriaux dans les périphéries urbaines; exemples au Maghreb. Les cahiers d'EMAM; CNRS et université de Tours.
- **Roncayolo MARCEL** (1990) : La ville et ses territoires. Gallimard folio, Paris, 285p.
- **Samuel LÉON** (2015) : L'identité, une ressource dans les stratégies métropolitaines ?

-- **Sébastien GADAL** (2007) : Métropolisation et risques dans le midi méditerranéen : enjeux territoriaux, politiques et sociétaux. Actes du colloque : 2^{ème} rencontres géographes urbain et risque d'inondation dans le midi méditerranéen. Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Thèses et mémoires

-- **ACHRARD Sabrina** (2004) : Métropolisation et territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie. Le cas de Constantine. Mémoire de magister, D.A.U. Université de Constantine.

-- **ARAMA Yasmina** (2007) : périurbanisation, métropolisation et mondialisation des villes, exemple de Constantine, thèse doctorat d'état en urbanisme. Université de Constantine.

-- **GHENOUCHI Ahmed** (2008) : Réseaux de transport et organisation spatiale dans le nord- est Algérien- Cas des réseaux ferroviaire et routier- Thèse de doctorat en sciences. Université de Constantine.

-- **GUEDERI Khedidja** (2001) : Croissance démographique et urbanisation, cas de Constantine. Mémoire de magister, D.A.U. Université de Constantine.

-- **KARA Hassina** (1997): Croissance urbaine et mode de développement de Constantine. Mémoire de magister, D.A.U. Université de Constantine.

- **Kassah laouar Ines** (2007) : La ville nouvelle Ali Mendjeli : acteurs et gouvernance dans le processus d'édification. Mémoire de magister, Université de Constantine.

-- **LABII Belkacem** (2004) : Urbanisme et sante a Constantine –pour une approche de la ville sante et de l’espace sante-. Thèse de doctorat d’Etat. Université de Constantine.

-- **MAKHLOUFI Lilia** (2009) : La fonction territoriale du logement- Cas de la ville nouvelle Ali Mendjeli-. Thèse de doctorat en sciences. Université de Constantine.

-- **MEGHRAOUI CHOUGUIAT Nacira** (2004): Quel habitat pour l’Algérie : production- conception- réalisation. Thèse de doctorat d’Etat. D.A.U. Université de Constantine.

- **Nadra NAIT- AMAR_**(2005) : Une solution à la question de la congestion de Constantine : Ville nouvelle Ali Mendjeli. Mémoire de magister, D.A.U. Université de Constantine.

-- بن غضبان فواد (2001): المدن التوابع حول مدينة قسنطينة، تحولاتها، دورها ووظائفها . مذكرة ماجستير. دائرة التهيئة العمرانية. جامعة قسنطينة.

--ريبوح بشير (2005): تنظيم المجال المعماري والعمراني في المدينة الجزائرية - العوامل والفاعلون -. مذكرة دكتوراه دولة. جامعة قسنطينة.

--زاوية سليم (2017) : المجالات المحيطة بمدن الشرق الجزائري -المفهوم والديناميكية والحوكمة- (دراسة مقارنة بين ثلاثة نماذج من المدن : قسنطينة، عنابة، سطيف). مذكرة دكتوراه علوم. جامعة قسنطينة.

-- نوال زيتوني (2003): إنتاج السكن في ظل اقتصاد السوق، الآليات، الفاعلون والتكاليف- حالة جنوب غرب مدينة قسنطينة- مذكرة ماجستير. دائرة التهيئة العمرانية. جامعة قسنطينة.

Publications

-- **BÉHAR Daniel** (2014): « Paris, Lyon, Marseille : la gouvernance métropolitaine entre standardisation et différenciation », *Métropolitiques*, 22 septembre 2014.
URL: <http://www.metropolitiques.eu/Paris-Lyon-Marseille-la.html>

-- **BOUCHENEB Said** (1999) : « Le logement en Algérie : entre produit social et produit marchand ». Colloque international : Les services publics et leurs dynamiques au Machreq et au Maghreb – L’Harmattan. Paris. 2001 -.

-- **CHERRAD. S.E/ SAHRAOUI. B** (2005) : Constantine : une métropole à la recherche de sa gouvernance. Revue du LAT N°4-2005/2. Université de Constantine.

-- **CHERRAD. S.E/ SAHRAOUI.B** (2004) : Gouvernance urbaine et réalisation de la ville Ali Mendjeli près de Constantine. P.175-184, n°68-69. Cahiers du CREAD. Alger.

-- **DUBUS Nathalie** (2010) : De la gouvernance à la géo gouvernance : de nouveaux outils pour une démocratie local a renouvelée, revue l’espace politique, n°10/2010-1.

- **JOUVE Bernard** (2005) : La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté. Revue française de science politique, n°2, 2005, pp. 325-329.

- **JOUVE Bernard et LEFEVRE Christian** (2002) : Métropoles ingouvernables. Les villes européennes entre globalisation et décentralisation. Paris, Elsevier, 2002, pp 20-21.

-- **KASSAH LAOUAR Inès** (2013): La périphérie sud-est de Constantine: les quartiers du 4 ème km, de l’Onama et de Chaabat Rsas. In Aspects et réalités de Constantine, une métropole régionale en devenir. Publication de l’Université Paul Valéry. Montpellier 3.

-- **KASSAH LAOUAR I/ CHERRAD S-E** (2008) : La ville nouvelle Ali Mendjeli près de Constantine : de la ville du logement social à la ville à vocation universitaire. In Cahiers du CREAD_N° 83-84. Alger. pp 107-118.

-- **KASSAH LAOUAR I/ CHERRAD S-E** (2008) : Infrastructures universitaires et territoires urbains. In Cahiers du CREAD N° 85-86. Alger. pp 165-172.
cread@cread.edu.dz.

- **LAROUK, M.E**, (2005) ; Les métropoles algériennes : problèmes et perspectives de gouvernance- Actes de la rencontre scientifique des universités Constantine- Montpellier « Gestion et gouvernance des territoires urbains ». Revue du LAT N°4 (2), 85-95.

-**LAYEB,H**, (2005) : Acteurs et formes d'extensions périurbaine en Algérie : cas de l'axe d'urbanisation sud de la métropoles Constantinoise. Revue du LAT N°4 (2), 132-149.

Articles Internet

-- **G. CAVALIER** (1999): Introduction à la notion de gouvernance- Journée d'étude « Territoire et sécurité »- ENA, Paris. [http: www.ena.fr/ena.php? Id =004029010003](http://www.ena.fr/ena.php?Id=004029010003).

-- **Patrick LE GALÈS** (1997): Les sociétés d'économie mixte locales in le gouvernement des villes, territoire et pouvoirs. Descartes et cie, p.24 (CDU 35582).
[http : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/acceuil /bibliographies/gouvernance/biblio3.htm](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/acceuil /bibliographies/gouvernance/biblio3.htm).

-- **Vue sur la ville** (Juin 2002) : Gouvernance urbaine et actualité n°3 P.01. La gouvernance urbaine comme enjeux et durabilité, p3 et p5.

Rapports

- **APC Constantine** : fichier électoral 2014.

- **Chambre de l'Artisanat et des métiers de Constantine** : logiciel comportant nombre artisanant durant ANNÉE 2014, 2015,2016 et 2017.

- **Direction de la culture**: Etat des équipements culturel.

- **Direction des équipements publics (DEP)** : Fiche techniques des équipements dans les extensions.

- **Direction de logement (DL)** : Fiche technique des différentes formules de logements des extensions.

- **Direction de transport**: Plan de circulation 2015.

- **Direction de tourisme**: Rapport de Cluster dinanderie.

- Direction d'urbanisme et d'architecture Constantine (DUAC)** : Recensement bidonvilles de la commune de Constantine (2011- 2016)

- **DUAC** : Fiches techniques des nouvelles extensions : Ext- Ouest et Ext sud Ali Mendjeli, Q2 et Q3 Massinissa, pôle Ain nahas, pôle retba, pôle ain abid, plateau bekira.

- **DUAC** : Différents POS : Ext- Ouest et Ext sud Ali Mendjeli, Q2 et Q3 Massinissa, pôle Ain nahas, pôle retba, pôle ain abid, plateau bekira.

- **DUAC** : Etat des investissements en 2017 dans la wilaya de Constantine.

- **DUAC** : Les PV choix de terrains des équipements culturels nouveaux : Zenith, palais d'exposition, bibliotheque urbaine.

-- **Enterprises du complexe industriel d'Ain Smara**: direction des ressources humaines. Fichier du personnel (2016) .

-- **Enterprises du complexe industriel d'oued Hamimine- Le Khroub**: direction des ressources humaines. Fichier du personnel_(2016).

- **Office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC)** : Etat de l'opération Constantine capitale de la culture Arabe.

-- **ONS** : RGPH (1966- 1977- 1987- 1998- 2008).

-- **OPGI** : Fiche technique du logement social réparti sur les différentes extensions.

- **Palais du Bey**: Rapport des visiteurs au palais pendant 2014, 2015 et 2016.

-- **URBACO** : Révision PDAU intercommunale de Constantine - phase 1-

-- **URBACO** : PATW de Constantine

Arrêtés, circulaires et lois

- loi n°02-08 du 08 Mai 2002, qui fixe les conditions de création et d'aménagement des villes nouvelles.

- loi n° 2001-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

- loi n°06-06 du 20 février 2006, portant loi d'orientation de la ville.

Documentaires cartographiques

-- **Agence foncière** : Plan de restructuration du grand Bardo

-- **DUAC** : Schéma d'implantation et aménagement de différentes extensions : Ext- Ouest et Ext sud Ali Mendjeli, Q2 et Q3 Massinissa, pôle Ain nahas, pôle retba, pôle ain abid, plateau bekira.

-- **Google earth**: Photo satellite (2008- 2011-2015- 2016- 2017).

-- **ONS** : Plan districts 2008.

-- **Photo aérienne**: Année (1968- 1973- 1980)

-- **URBACO (1982)** : PUD- Rapport d'orientation.

-- **URBACO (2008)** : Plan Révision PDAU.

A N N E X E

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

جامعة منتوري قسنطينة

كلية علوم الارض الجغرافيا و التهيئة العمرانية

قسم التهيئة العمرانية_ تخصص تهيئة حضرية_

استمارة

العنوان :

مكان ازدياد رب العائلة:

نشاط(عمل)رب العائلة :

مكان عمل رب العائلة.....

عدد افراد العائلة العاملين:.....

عدد الاشخاص في المسكن:.....

عدد العائلات في المسكن:.....

سنة الاقامة بالحي:.....

مكان الاقامة السابق:1).....

.....(2)

.....(3)

الطبيعة القانونية(الملكية)للمسكن :

ممتلك مستاجر ساكن مجاني اخرى

هل مسكنكم موصول بالشبكات التالية :

الماء الكهرباء الغاز الصرف الصحي

عدد الاطفال المتمدرسين :

مكان التمدرس (حي): الابتدائي:

المتوسط:

الثانوي:

في حالة المرض اين تتجهون لزيارة الطبيب :

في المستشفى العيادة المتعددة الخدمات /المركز الصحي في عيادته الخاصة

في اي حي يوجد هذا الطبيب:

هل يعاني احد افراد العائلة من مرض مزمن:

الربو مرض السكر الحساسية مرض آخر

Ministère De L'enseignement Supérieur Et De La Recherche Scientifique

Université Mentouri De Constantine

Faculté Des Sciences De La Terre, De La Géographie Et De L'aménagement Du Territoire

Département De L'aménagement Du Territoire

Investigation pour obtention diplôme de doctorat en science

1- Est-ce que vous acceptez sans aucun problème les intérêts de la métropole ?

- Ex : ses nouveaux groupements, pôles et programmes d'habitats.
- Ex : le placement des zones industrielles ou zones d'activités.
- Ex : le déplacement des décharges publics (El Heria, Zighoud) etc....

2- On peut dire quand même qu'il ya des intérêts qui vous sert positivement tel que :

- Le ramassage universitaire qui se fait entre Constantine et autres communes, donc aucune différence entre Constantine ville et vos communes, c'est un élément fédérateur.
- L'alimentation en eau potable avec le barrage Beni harroune et la source de Hamma bouziane.

Alors qu'est ce que vous en pensez ? Est ce qu'il ya autres points positifs qui nous échappent ?

Dans le cas ou il existe des intérêts qui revienne négativement sur votre commune, citez les et dite nous leurs impacts sur votre commune (faible, moyen ou fort) ?

3- Quelques intérêts de la métropole conduisent surtout à la soustraction du foncier, qui ni la commune ni la wilaya va changer ça, c'est la théorie du moindre mal. Qu'est ce que vous en dite ?

4- Vous voyer que la commune est entraine de changer son paysage, dont on remarque que les modifications se font pour l'urbain mais pas pour les ruraux :

- Pourquoi ces changements uniquement à l'échelle de l'urbain ?
- Qu'est que vous en dite du changement du paysage de la commune ?

5- Qu'est ce que vous en penser de vos nouvelles communes ?

- beaucoup de personnes inconnues.
- Identité qui va se changer.
- Autres problèmes vont apparaître, etc...

6- Acceptez-vous les infrastructures économiques ?

- Citez nous les infrastructures économiques existantes (anciennes et nouvelles) dans votre commune (hors agriculture), et quelles sont leurs rayonnements ?

7- Est-ce qu'il ya des relations entre les communes ?

8- Est-ce que vous participez aux prises de décisions dans les différents projets urbains et territoriaux au niveau de votre commune ? Si oui a quel point : faible, moyenne ou forte ?

9- Dans le cas de votre refus de quelques prises de décisions, quelles sont les conséquences ? Citez nous des cas et des exemples si c'est possible ?

10- En cas de ne pas informer et sensibiliser les citoyens, quelles sont les conséquences ? Citez nous des cas et des exemples si c'est possible ?

11- En cas d'un problème local, est ce qu'il se règle à votre niveau, ou à un autre niveau supérieur ?

12- Quelles sont vos demandes récurrentes à la métropole ? Pourquoi à votre avis ?

13- Est-ce que vous acceptez l'installation des baraques ?

Tableau n° 01 : Répartition des travailleurs par leurs lieux de résidence exerçants dans les différentes entreprises du complexe industriel Oued Hamimine El Khroub

Localité		EPE- PMO-SPA	EPE ETRAG SPA	ATC	EPE EMO SPA	SAFMMA	Mamipharm	Total	Total Général
Constantine		6	467	113	152	21	236	995	
El Khroub	ELKhroub	21	393	114	257	25	148	958	1053
	Massinissa	2	28	9	21	1	12	73	
	Ain Nahas		1				1	2	
	Salah Derradji		20					20	
	Ali Mendjeli	9	134	16	31	6	32	228	228
Total		32	576	139	309	32	193	1281	
Autres communes	Ain Smara	1	13	2	8	3	4	31	197
	Ouled Rahmoune		24	8	6	3		41	
	Ain Aid	1	12	1	2		6	22	
	Ben Badis		11					11	
	Hamma Bouziane	3	19	4	5	1	9	41	
	Zighoud Youcef		15	2	2			19	
	Didouche Mourad		5	1	10		2	18	
	Ibn Ziad		3	3		2	1	9	
	Messaoud Boudjeriou		1		1			2	
	Beni H'midene		2		1			3	
Total		5	105	21	35	9	22	197	
Jijel			4	1				5	5
Mila			6		2			8	8
OEB			15	3	3		1	22	22
Skikda			3	1	2			6	6
Guelma			1		2			3	3
Annaba					1			1	1
Tipaza							4	4	4
Alger							8	8	8
Total		0	29	5	10		13	57	
Total général		43	1177	278	506	62	464	2530	

Tableau n° 02 : Répartition des travailleurs par leurs lieux de résidence exerçants dans les différentes entreprises du complexe industriel Ain Smara

Localité		Direction	SOFAR	CPC EGEZIA SPA	ENMTP UCPR	ENMTP UMDAS	SOMATE EPE	GERMAN SPA	Total	Total Général
Constantine		16	182	72	30	74	275	362	1011	
El Khroub	ELKhroub	4	31	5	2	3	50	51	146	234
	Massinissa			3		2	2	11	18	
	Ali Mendjeli	6		2	2	2	26	32	70	
Total		10	31	10	4	7	78	94	234	
Ain Smara		5	36	77	2	17	103	174	414	
Hamma Bouziane	Hamma Bouziane	1	38	4	1	3	16	12	75	89
	Bekira					1	9	4	14	
Ain Aid			5	1			1		7	7
Zighoud Youcef			6	2		1	20	6	35	35
Didouche Mourad							6	10	16	16
Ibn Ziad				1	2		1	5	9	9
Total		1	49	8	3	5	53	37	156	
Jijel							1		1	
Mila	Mila	4	94	17	4	8	71	39	237	
OEB	Sigus			1				1	2	
Setif							1		1	
Batna								1	1	
Ain Oussara								22	22	
Total		4	94	18	4	8	73	63	264	
Total général		36	392	185	43	111	582	730	2079	

Statistique artisans de la commune de Constantine
Tableau n°03: Période: 01/01/2014 - 31/12/2014

الفئة الإحصائية	الخدمات	المواد	الفنية	المجموع
خام التسجيل	394	209	523	1126 % 100
الشطب	110	41	62	213 % 18.92
الصافي	284	168	461	913 % 81.08
المصادقة	394	208	522	1124 % 99.82
المناصب المستحدثة	540	420	1706	2666 % 236.77

Statistique artisans de la commune de Constantine
Tableau n°04: Période: 01/01/2015 - 31/12/2015

الفئة الإحصائية	الخدمات	المواد	الفنية	المجموع
خام التسجيل	390	166	389	945 % 100
الشطب	125	47	86	258 % 27.3
الصافي	265	119	303	687 % 72.7
المصادقة	390	166	389	945 % 100
المناصب المستحدثة	504	298	1121	1923 % 203.49

Statistique artisans de la commune de Constantine
Tableau n°05 : Période : 01/01/2016 - 31/12/2016

الفئة الإحصائية	الخدمات	المواد	الفنية	المجموع
خام التسجيل	314	102	237	<u>653</u> % 100
الشطب	106	46	63	<u>215</u> % 32.92
الصافي	208	56	174	<u>438</u> % 67.08
المصادقة	314	102	237	<u>653</u> % 100
المناصب المستحدثة	395	140	644	<u>1179</u> % 180.55

Statistique artisans de la commune de Constantine
Tableau n°06 : Période : 01/01/2017 - 31/12/2017

الفئة الإحصائية	الخدمات	المواد	الفنية	المجموع
خام التسجيل	267	79	282	<u>628</u> % 100
الشطب	96	33	79	<u>208</u> % 33.12
الصافي	171	46	203	<u>420</u> % 66.88
المصادقة	265	79	281	<u>625</u> % 99.52
المناصب المستحدثة	325	115	751	<u>1191</u> % 189.65

Statistique artisans de la wilaya de Constantine
Tableau n°07: Période : 01/01/2014 - 31/12/2014

الخدمات	الصافي			الشطب			التسجيل			المعيار الإحصائي	
	المواد	الفنية	الخدمات	المواد	الفنية	الخدمات	المواد	الخدمات	المواد	الفنية	الجنس
567	345	329	198	64	47	765	409	376	ذكور		
71	27	458	26	13	73	97	40	531	إناث		
64	69	29	16	6	3	80	75	32	ANSEJ		
36	6	41	16	8	13	52	14	54	ANGEM		
31	109	22	9	7	4	40	116	26	CNAC		
-22	0	0	22	0	0	0	0	0	ADS	مصدر التمويل	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	FNPAAT		
0	0	0	1	0	0	1	0	0	زكاة		
511	181	692	160	55	99	671	236	791	تمويل ذاتي		
0	0	0	0	0	0	0	0	0	أخرى		
638	371	784	224	77	120	862	448	904	جزائري	الجنسية	
0	1	3	0	0	0	0	1	3	أجنبي		
326	199	295	129	38	58	455	237	353	عازب		
310	169	480	92	39	58	402	208	538	متزوج	الوضعية العائلية	
2	4	6	3	0	2	5	4	8	مطلق		
0	0	6	0	0	2	0	0	8	أرمل		
180	372	130	79	77	22	259	449	152	فار	نوع الممارسة	
-1	0	559	1	0	84	0	0	643	بالبيت		
459	0	98	144	0	14	603	0	112	متنقل		
6	7	2	1	1	0	7	8	2	ملكي		
174	363	130	78	76	22	252	439	152	كراء	نوع المحل	
458	2	655	145	0	98	603	2	753	أخرى		

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	بدون مستوى (أمي)	المستوى التعليمي
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	محو الأمية	
29	3	33	28	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	ابتدائي	
441	243	388	127	56	73	568	299	12	42	461	309	21	95	0	0	0	0	0	متوسط	
128	106	275	54	11	34	182	117	117	309	95	0	0	0	0	0	0	0	0	ثانوي	
40	20	91	15	1	4	55	21	21	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	جامعي	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	أخرى	
109	64	32	54	14	10	163	78	78	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	شهادة من م.ت.م.ت	
534	325	734	137	40	95	671	365	365	829	829	829	829	829	829	829	829	829	829	شهادة تأهيل من العرفة	
-1	-10	23	26	16	12	25	6	6	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	شهادة عمل	
1	0	-1	2	0	2	3	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	شهادة جامعية	
-5	-7	-1	5	7	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	أخرى	
3	0	1	0	0	0	3	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	العنوان و النشاط معا	
6	4	6	0	0	0	6	4	4	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	النشاط	
14	20	10	0	0	0	14	20	20	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	العنوان	
615	348	770	224	77	120	839	425	425	890	890	890	890	890	890	890	890	890	890	لا شئ	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	مستفيد من تكوين GERME	
638	372	787	224	77	120	862	449	449	907	907	907	907	907	907	907	907	907	907	غير مستفيد	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	سجين سابق	
638	372	787	224	77	120	862	449	449	907	907	907	907	907	907	907	907	907	907	ليس بسجين	
624	370	786	222	77	120	846	447	447	906	906	906	906	906	906	906	906	906	906	حضرية	
14	2	1	2	0	0	16	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	ريفية	

**Statistique artisans de la wialya de Constantine
Tableau n°08 : Période : 01/01/2015 - 31/12/2015**

الصافي		الشطب			التسجيل			المعيار الإحصائي	
الخدمات	المواد	الخدمات	المواد	الخدمات	المواد	الخدمات	المواد	الجنس	مصدر التمويل
	القيمية								
556	265	230	63	786	328	308	328	ذكور	
77	20	32	23	109	43	426	43	إناث	
42	63	14	5	56	68	36	68	ANSEJ	
45	23	11	3	56	26	115	26	ANGEM	
24	53	8	7	32	60	36	60	CNAC	
-10	0	11	0	1	0	0	0	ADS	
0	0	0	0	0	0	2	0	FNPAAT	
3	5	3	1	6	6	16	6	ركاة	
-184	-61	189	64	5	3	7	3	تمويل ذاتي	
713	201	25	5	738	206	522	206	أخرى	
633	285	262	86	895	371	730	371	جزائري	
0	0	0	0	0	0	4	0	أجنبي	
220	136	136	30	356	166	260	166	عازب	
400	143	126	56	526	199	443	199	متزوج	
11	6	0	0	11	6	24	6	مطلق	
2	0	0	0	2	0	7	0	أرمل	
141	280	77	86	218	366	132	366	فار	
1	3	1	0	2	3	532	3	بالبيت	
491	2	184	0	675	2	70	2	متنقل	
6	19	1	6	7	25	14	25	ملكي	
133	256	76	80	209	336	123	336	كراء	
494	10	185	0	679	10	597	10	أخرى	
12	3	0	0	12	3	10	3	بدون مستوى (أمي)	المستوى التعليمي

**Statistique artisans de la wilaya de Constantine
Tableau n°09 : Période : 01/01/2016 - 31/12/2016**

الصافي		الشطب			التسجيل			المعيار الإحصائي	
الخدمات	المواد	الفنية	الخدمات	المواد	الفنية	الخدمات	المواد	الفنية	الجنس
486	130	162	220	101	57	706	231	219	ذكور
95	19	162	34	13	75	129	32	237	إناث
-10	-14	3	21	27	5	11	13	8	ANSEJ
-8	-2	9	14	7	22	6	5	31	ANGEM
11	-2	6	5	12	2	16	10	8	CNAC
15	0	0	4	0	0	19	0	0	ADS
1	0	-5	0	0	5	1	0	0	FNPAAT
1	0	3	1	0	1	2	0	4	زكاة
572	161	321	173	58	72	745	219	393	تمويل ذاتي
-12	-1	-14	34	9	25	22	8	11	أخرى
581	149	323	254	114	131	835	263	454	جزائري
0	0	1	0	0	1	0	0	2	أجنبي
239	58	94	117	64	49	356	122	143	عازب
328	93	218	136	47	82	464	140	300	متزوج
12	-2	9	1	3	1	13	1	10	مطلق
2	0	3	0	0	0	2	0	3	أرمل
167	145	63	82	114	27	249	259	90	قار
2	1	236	0	0	95	2	1	331	بالبيت
412	3	25	172	0	10	584	3	35	مننقل
3	7	1	4	4	2	7	11	3	ملكي
165	133	66	76	110	24	241	243	90	كراء
413	9	257	174	0	106	587	9	363	أخرى
0	0	0	0	0	0	0	0	0	بدون مستوى
									المستوى التعليمي

**Statistique artisans de la wilaya de Constantine
Tableau n°10 : Période : 01/01/2017 - 31/12/2017**

الصافي		الشطب			التسجيل			المعيار الإحصائي	
الخدمات	المواد	القيمية	الخدمات	المواد	القيمية	الخدمات	المواد	القيمية	الجنس
404	103	215	161	71	46	565	174	261	ذكور
57	15	197	39	11	82	96	26	279	إناث
-3	-9	-4	5	10	4	2	1	0	ANSEJ
-8	-1	-7	8	1	8	0	0	1	ANGEM
-2	-6	-9	2	6	9	0	0	0	CNAC
-2	0	0	2	0	0	0	0	0	ADS
0	0	-2	0	0	2	0	0	0	FNPAAT
0	0	0	0	0	0	0	0	0	زكاة
201	64	215	136	50	78	337	114	293	تمويل ذاتي
-24	-9	-13	38	11	21	14	2	8	أخرى
461	118	411	200	81	128	661	199	539	جزائري
0	0	1	0	1	0	0	1	1	أجنبي
254	53	180	95	41	53	349	94	233	عازب
191	63	210	101	41	74	292	104	284	متزوج
12	2	18	3	0	1	15	2	19	مطلق
1	0	3	0	0	0	1	0	3	أرمل
153	118	74	76	82	32	229	200	106	فار
1	0	310	0	0	81	1	0	391	بالبيت
307	0	28	124	0	15	431	0	43	منتقل
3	12	4	4	2	2	7	14	6	ملكي
145	106	71	73	80	32	218	186	103	كراء
313	0	337	123	0	94	436	0	431	أخرى
-1	0	0	1	0	0	0	0	0	بدون مستوى
									المستوى التعليمي

SITUATION PHYSIQUE-2017- DES DIFFERENTS PROJETS D'INVESTISSEMENTS
A TRAVERS LA WILAYA DE CONSTANTINE (par ordre alphabétique)

Tableau N°11 :

N°	Date de depot	NOM PRENOM DE L'INVESTISSEUR	projet	Lieu	N° ET DATE DU GUW	AVIS RESERVE
01	03-10-17	Achoub said	Centre commercial	Uv 15 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
02	02-11-17	Achouche salih –dib Abdelmalek	Maintenance traitement de minerie	Zi etaref lot n°130 -ibn badis	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
03	21-09-17	Affif chabane	Unité de stockage	Zac el khroub lot n66	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
04	25-07-17	Air omeziane mabrouk	Boulangerie industrielle	Ext zam lot 09 ali menjeli-el khroub	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
05	14-12-17	Amoureceh abdessalem	Mobilier urbain panneaux publicite	Ext zam lot 03 ali menjeli-el khroub	Pv n°04 du 13-02-18	favorable
06	02-10-17	Annani med salah	Unité de briquetterie	Zi etaref lot n76 -ibn badis	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
07	09-11-17	Aoufi abdelhak	Extension d'une Minoterie	Zi didouche morad lot n b 116	Pv n°2 du 23-01-18	favorable
08	09-11-17	Aoufi abdelhak	Savonnerie	Zi didouche morad lot n 02	Pv n°2 du 23-01-18	favorable
09	18-06-17	Baghriche fateh	Realisation d'une salle des fetes	Lieu dit stayeh hamma bouziane	Pv n°2 du 23-01-18	favorable
10	12-04-17	Banque CPA	Agence bancaire	Djebbar mokhtar –didouche morad	Pv n°07 du 11-09-17	favorable
11	25-10-17	Beghija cherif	Centre de loisirs et de sport	Rn 79 ain el bey –el khroub-	Pv n°1 du 08-01-18	defavorable
12	10-05-17	Belhaj mostefa-nazim-fares-riad	Production prod -pharmaceutiques	Zi lamoricere -constantine	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
13	29-10-17	Belioze hakim	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 36 ali menjeli-el khroub	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
14	09-11-17	Bellal Mohamed	Ferme agricole	Guetar el aich –lot 15 el khroub	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
15	30-11-17	Benameur faycal	Abattoir volaille	Zac zirout youcef lot n°10	Pv n°2 du 25-01-18	ajourne
16	06-11-17	Benazzouz amel	Emballage produits pharmaceutique	Zam n ville ali menjeli n99-khroub	Pv n°14 du 07-12-17	favorable
17	30-11-17	Benbouhaja sebtii	Clinique chirurgicale cardio-vascu	Cite boussouf 01ere tr constantine	Pv n°2 du 25-01-18	ajourne
18	09-11-17	Bengharcellah ismain	Modificateur d'une dechetterie	Zac ibn badis lots n 50-51	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
19	30-11-17	Benguesmia el hadi	Recyclage papier emballage	Zac messoud boujeriou lot c4	Pv n°04 du 13-02-18	ajourne
20	26-04-17	Benhalilou nora	Hotel 24 chambres	Zam n ville ali menjeli n14-khroub-	Pv n. du 03-05-2017	defavorable
21	22-10-17	Benhalilou nora	Hotel 24 chambres	Zam n ville ali menjeli n14-khroub-		
22	06-09-17	Benhammadi abdelatif -abdelaziz	Centre commercial multi -fonction fromagerie	Terrain ameziane el melah – cne	Pv n°2 du 23-01-18	defavorable
23	30-11-17	Benhlissa mehdi et youcef	Complexe elavage avicole	Djebel baba 112 ain smara	Pv n°2 du 25-01-18	defavorable
24	25-12-17	Benlahreche youcef- yacine	Unité d'agrafes et trombones	Lieu dit massine el khroub		
25	18-06-17	Benyahia jamel –belander ferjal	Unité de fabrication des pates	Zi etaref lot n40 zone –d-ibn badis	Pv n°07 du 11-09-17	favorable
26	12-07-17	Benyerbah youcef	Emballage agro alimentaire	Zac bekira n97hamma bouziane	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
27	30-10-17	Bessila lakdar-toureceh badreddine	Groupe scolaire prim/moy/lycee	Zam n ville ali menjeli n77-khroub	Pv n°14 du 07-12-17	favorable
28	07-02-17	Bouakkez nasreddine	Groupe scolaire prim/moy/lycee	Cite boussouf rn 05 constntine	Pv n°02 du 13-04-17	defavorable
29	25-04-17	Bouakkez nasreddine	Groupe scolaire prim/moy/lycee	Cite boussouf rn 05 constntine	Pv n°06 du 12-07-17	favorable
30	25-12-17	Bouakkez nasreddine	Centre remise en forme	Cite boussouf rn 05 constntine	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
31	30-11-17	Bouacelia abdelghani	Hotel 60 chambres	Oued hamimime el khroub		
32	25-12-17	Boudersa brahim	Station multi-services	Ext ouest n ville ali menjeli -khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable

33	28-05-17	Boudoukha Abdelkrim	Unité menuiserie industrielle	Zac bekira n79 hamma bouziane	Pv n°06 du 12-07-17	favorable
34	28-05-17	Boudoukha Hamza	Unité menuiserie alluminium	Zac bekira n78 hamma bouziane	Pv n°06 du 12-07-17	favorable
35	12-04-17	Boudoukha Khadija	Unité vente de matériaux de const	Zac bekira n76 hamma bouziane	Pv n°03 du 30-05-17	favorable
36	12-04-17	Boudoukha Mohamed	Unité vente de matériaux de const	Zac bekira n77 hamma bouziane	Pv n°03 du 30-05-17	favorable
37	25-12-17	Boufas Saber	Montage ; maintenance gr electrog	Zam n ville ali menjeli n79-khroub		
38	03-10-17	Boufenara reda –boulelefel/lenouar	Unité fabrication textiles	Zac ibn badis lot n 11	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
39	26-07-17	Boughachiche jamel et jallel	Centre commercial et de loisir	Sidi mabrouk n21 constantine	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
40	03-10-17	Boujenoui bader	Parking a etage	Uv07 18 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
41	31-12-17	Boukerzaza chouaib	Unité d'emballage papier et plastic	Parc industriel sidi roman n°259		
42	30-10-17	Bourbia karim	Produits d'hygiène corporels-mod-	Zi didouche morad lot n b 08	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
43	05-03-17	Bousenane wahid	Station multi-service	Massinissa quartier n01 el khroub	Pv n°02 du 13-04-17	favorable
44	14-09-17	Boussam hanane	Abattoir avicole industriel	Zi didouche morad lot r 05	Pv n°10 du 12-11-17	defavorable
45	14-12-17	Boussam hanane	Abattoir avicole industriel	Zi didouche morad lot r 05	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
46	30-11-17	Bouzenana rachid	Atelier fabrication mécanique	Zi etaref lot n°14 -ibn badis		
47	25-01-17	Brahimi faouzi	Inst form-profess en-tourisme	Uv 10 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°02 du 13-04-17	favorable
48	20-04-17	Chellouche soraya	Unité menuiserie industrielle	Zac ibn badis lot n 43	Pv n°04 du 11-06-17	defavorable
49	18-10-17	Chetoui adel	Abattoir regional	Parc ind sidi romaine ain smara	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
50	25-10-17	Chetoui adel	Centre commercial	Cite soumaa sect 22 -el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	ajourne
51	26-02-17	Consorts bourayou	Show room et atelier mecanique	Zi le palma n 19 constantine	Pv n°.. du 02-03-17	defavorable
52	13-08-17	Consorts bourayou	Show room et atelier mecanique	Zi le palma n 19 constantine	Pv n°08 du 11-10-17	ajourne
53	08-10-17	Dehimi mehdi slimane	Unité de para phamaceutiques	Zac ain smara lot n 53	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
54	20-04-17	Derouiche raouf	Extension d'une base de vie	Lieu dit chaab entrassas-constantine	Pv n°.. du 03-05-17	defavorable
55	12-10-17	Djalali ibtissem	Realisation d'un show room	zam lot 87 ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
56	24-09-17	Emo Constantine	Hangar –cantine +administration			
57	14-12-17	Eurl « centre commercial el fahd »	centre commercial	Uv 12 n ville ali menjeli-ain smara		
58	10-10-17	Eurl « AGP »	Unité de para phamaceutiques	Ext zam lot 70 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
59	17-07-17	Eurl « CHERGAZ »	Compresses et bande a gaz	Ext zam lot 05 ali menjeli-el khroub	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
60	12-10-17	Eurl « EL BOUSFOUR »	Centre commercial	Uv 12 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
61	30-11-17	Eurl « EL FADJR »	Usine industrielle	Zam n ville ali menjeli n32-khroub	Pv n°04 du 13-02-18	ajourne
62	31-08-17	Eurl « EL WAFRA »	Surélévation d'une administration	Oued hamimine lot 237 el khroub	Pv n°13 du 03-12-17	ajourne
63	14-09-17	Eurl « LABO GALPHARMA »	Production prod -pharmaceutiques	Ext zam lot 22 ali menjeli-el khroub	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
64	14-09-17	Eurl « LABO GALPHARMA »	Production para-pharmaceutiques	Ext zam lot 23 ali menjeli-el khroub	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
65	08-10-17	Eurl « MEGA HYGENIC »	Production et transformation papier	Zac zirout youcef lot n63/64	Pv n°10 du 12-11-17	defavorable
66	30-11-17	Eurl « MERCANTIS »	Transformation papier-modificatif-	Zac ibn badis lot n° 36-37		
67	14-09-17	Eurl « MICRO ANALYSE LAB »	Labo de controle de qualite	zam lot 30 ali menjeli-el khroub	Pv n°09 du 30-10-17	ajourne
68	30-11-17	Eurl « M-SANTE »	Unité de Produits pharmaceutiques	Zam n ville ali menjeli n69-khroub	Pv n°04 du 13-02-18	Ajourné
69	02-11-17	Eurl « BENSERRAJ ZAKARIA »	Chocolaterie et biscuiterie	Zi etaref lot n°16 -ibn badis	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne

107	14-12-17	Noui Mohamed Lakhdar	Ferme pour élevage	Mechta safsaf 10 oueled rahmoun	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
108	10-10-17	Ouarzegui abdelwaheb	Centre commercial et d'affaires	Pos "e" 312 logts el khroub	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
109	29-10-17	Rachedi sbihi	Abattoir volaille	Zac messoud boujerou lot b09	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
110	18-10-17	Ramdani abdelkrim	Unité de Marbrerie et médicaments	Zi etaref lot n127 -oueled rahmoun	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
111	26-10-17	Ramdani abdelkrim	Amenagements palais d'exposition	Uv 04 n ville ali menjeli-ain smara	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
112	26-10-17	Ramdani abdelkrim	Amenagements centre d'affaires	Uv 04 n ville ali menjeli-ain smara	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
113	05-11-17	Ramdani Abdelkrim	Modificatif d'un hotel+piscine	Pos "e" Rn 03 el khroub	Pv n°06 du 12-07-17	defavorable
114	30-11-17	Ramdani Abdelkrim	Gr scolaire moyen lycee primaire	Uv 10 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°11 du 16-11-17	favorable
115	25-12-17	Saadi abderaouf -hana medi-centre	Clinique medico-chirurgicale	Bvrds des cliniques n 01a-cne	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
116	08-06-17	Saadi abderaouf -hana medi-centre	Clinique medico-chirurgicale	Bvrds des cliniques n 26-cne-	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
117	21-06-17	Sarl «FLECHE D'OR »	Hotel 3 etoiles	UV 17 ville nouvelle ali menjeli	Pv n°04 du 11-06-17	favorable
118	25-07-17	Sarl «AMIRA LAND »	Aménagement Parc aquatique	Ext ouest n ville ali menjeli-khroub		favorable
119	03-05-17	Sarl « 04D »	Mobiliers urbain et incinerateurs	Zi didouchee morad lot d07		favorable
120	12-07-17	Sarl «BERTAL FROID »	Abattoir volailles	Zi didouche morad lot 0-10		favorable
121	25-07-17	Sarl «BATJOB »	Club de sport fitness et piscine	Ain zbira ext ouest ali menjeli	Pv n°09 du 30-10-17	defavorable
122	10-10-17	Sarl «EL BEYROUNI PHARM »	Conditionnement produits	Zac bekira n123 hamma bouziane	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
123	26-12-17	Sarl «FLECHE D'OR »	Hotel urbain cat 3* modificatif	Uv 17 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
124	08-10-17	Sarl «GMP-PHARMA »	Production prod -pharmaceutiques	Ext zam lot 20 ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
125	18-10-17	Sarl «GMP-PHARMA »	Unité pharmaceutiques et paraphar	Ext zam lot52 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
126	12-10-17	Sarl «GREYOU MEDICAL »	Unité maintenance materiel medical	Ext zam lot11 ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
127	23-10-17	Sarl «HEMOVITA »	Unité de Produits pharmaceutiques	Zi etaref lot n138 -oueled rahmoun	Pv n°07 du 11-09-17	favorable
128	24-05-17	Sarl «JANIS MED »	Ext unite de prod -pharmaceutiques	Zi etaref lot n76 ibn badis	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
129	14-09-17	Sarl «KRACHE AUTO »	Modification d'un show-room	zam lot 46 ali menjeli-el khroub	Pv n°04 du 13-02-18	ajourné
130	30-11-17	Sarl «MAYA-ENFANT »	Clinique cardio-pediatrique	Bvrds des cliniques n 01a-cne	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
131	07-08-17	Sarl «NED-PHARMADIC »	Production prod -pharmaceutiques	Zi etaref lot n01b zone -d-ibn badis	Pv n°01 du 08-01-18	ajourné
132	26-10-17	Sarl «PHARCOP »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 08 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
133	08-10-17	Sarl «PHARMAD-EST »	Production prod -pharmaceutiques	Ext zam lot 18 ali menjeli-el khroub	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
134	18-09-17	Sarl «RUBIREK »	Bloc de raffinage	Zone urbaine didouche morad	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
135	18-10-17	Sarl «SANITY »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 02 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
136	03-10-17	Sarl «SOCOVIB »	Siege d'entreprise	Zi didouche morad lot n15		favorable
137	14-12-17	Sarl «C.A.M.I.P »	Extension unite de peinture	Zi etaref lot n°34 -ibn badis		favorable
138	23-10-17	Sarl «DEEPAK - TEC »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 39 ali menjeli-el khroub	Pv n°13 du 03-12-17	favorable
139	14-12-17	Sarl «ECO-SYSTEM PROCESSING »	Traitement déchets activité et soins	Zac ibn badis lot n 23 a	Pv n°14 du 07-12-17	favorable
140	30-10-17	Sarl «EL MIHNA »	Centre commercial	Uv 10 n ville ali menjeli-ain smara		favorable
141	23-10-17	Sarl «ENTEC »	Unité de maintenance	Ext zam lot 10 ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
142	30-11-17	Sarl «HCC-MED»	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot .. ali menjeli-el khroub		favorable
143	30-11-17	Sarl «HOTEL URBAIN « RITAJ»	Modificatif hotel restaurant	Cite serraoui el khroub		

70	10-12-17	Eurl « ETRB GTH »	Production de béton	Ext zam lot 71 ali menjeli-el khroub	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
71	05-11-17	Eurl « ROMANA CENTER »	Centre commercial	Cite zouaghi ain el bey constantine	Pv n°04 du 11-06-17	favorable
72	10-05-17	Eurl « SGTI TALBI BADAOUI »	Unité de menuiserie industrielle	Zam n ville ali menjeli n111-khroub-	Pv n°14 du 07-12-17	defavorable
73	23-10-17	Eurl « UMBI »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 44 ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
74	18-10-17	Eurl « YAHY EMBALLAGE »	Unité de tout type d'emballage	Ext zam lot 39 ali menjeli-el khroub		
75	31-12-17	Eurl « ZIAN STYLE »	Unité de treillis a soudé et grillage	Parc industriel sidi romane n°189		
76	14-12-17	Eurl « BENTRADE MED LAZHAR »	Conditionnement prdts veterinaire	66Parc ind sidi romaine ain smara		
77	30-11-17	Eurl « GLOBAL BROAD CAST SYSTEM »	Studios audio-visuel	Uv 02 n ville ali menjeli-ain smara	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
78	30-11-17	Ferrouj moussa	Unité conditionnement emballage	Zi etaref lot n°18 -ibn badis		
79	14-12-17	Filali rabah	Batiment a usage commercial	Oued hamimime lot n°D-el khroub		
80	30-11-17	Groupe « ennazaha invest »	Centre commercial	Uv 12 n ville ali menjeli-ain smara		
81	03-07-17	Guernoub said –fodil malika	Entrepôt frigorifique	Zam n ville ali menjeli n162-khroub	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
82	10-10-17	Haddad fethi med –haddad latifa	Hangar de stockage	Cite Beni brahim –zirout youcef	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
83	12-10-17	Hamia khemici	Unité de pièces de rechange	Zac el khroub lot n 02 bis	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
84	14-12-17	Hammoudi lotfi	Traitement déchets activité et soins	Zac zirout youcef lot n°16-17	Pv n°04 du 13-02-18	ajourné
85	18-10-17	Hannache nacereddine	Unité Montage pompe hydraulique	Zac ain smara lot n 25	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
86	26-12-17	Heritiers ghernoug rachid	Abattoir avicole	Zac ain smara lot n 44		
87	14-12-17	Heritiers hain malek	Atelier de textile	Zac bekira lot n 64 hamma bouzian		
88	30-11-17	Ikhtef kamel	Depot produits chimiques	Zac zirout youcef lot n°40-41-42-47	Pv n°04 du 13-02-18	ajourné
89	30-11-17	Kaim abdelkrim	Usine zincage; chromage;tournage	220Parc ind sidi romaine ain smara	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
90	26-10-17	Kebbabi ahmed –lafouela rabie	Modificatif d'un hotel	Uv 09 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 23-01-18	ajourne
91	30-04-17	Keckkar fateheddine	Hotel urbain cat 2**	Zouaghi ain el bey -constantine	Pv n°08 du 11-10-17	ajourne
92	09-11-17	Khenferi hamid	Hotel 50 chambres	Ext oust n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
93	08-10-17	Lakehal ayat belkacem	Clinique reeducation fonctionnelle	Bvrds des cliniques n f 01-cne	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
94	10-09-17	Mebirouk noredline	Unité vente matériaux de construc	Zac ain abid ilot 47 section 85	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
95	30-11-17	Mechati noureddine	Abattoir volaille	Zac messoud boujeriou lot b07		
96	30-11-17	Medaregnarou abderrahmen	Hangar pour elevage bovins	Salah derraji lots n02 el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	defavorable
97	05-06-17	Meddour salah eddine	Clinique cardio-vasculaire	Bvrds des cliniques n e 01-cne	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
98	10-01-17	Merdaci Assia	Etalissement scolaire	Uv 15 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°02 du 13-04-17	defavorable
99	25-07-17	Merdaci Assia	Etalissement scolaire	Uv 15 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
100	14-12-17	Merjemak djamel	Labo prothese dentaire	Zam n ville ali menjeli n19-khroub		
101	02-10-17	Mokhneche hammou	Ferme pour elevage des bovins	Borj mhiris ilot 77 hssasna ain abid	Pv n°10 du 12-11-17	defavorable
102	13-08-17	Mosbah salah	Siège parc d'entreprise	Zac ain smara lot n72 ain smara	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
103	24-05-17	Mostefaoui abdlatif-krim-mourad	Modificatif d'un Showroom	El guerrat-ouled rahmoun	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
104	20-04-17	Mouatsi manaa	Unité de stockage et de production	Zac zirout youcef lot n b8b9	Pv n° . du 02-05-17	defavorable
105	25-12-17	Nezzari hichem	Fabrication sachets plastiques	193-194Parc sidi romaine ain smara		
106	21-02-17	Noui med lakhdar	Unité de fabrication aliments betail	Mechta safsaf oueled rahmoun	Pv n°04 du 11-06-17	defavorable

107	14-12-17	Noui Mohamed Lakhdar	Ferme pour élevage	Mechta safsaf 10 oueled rahmoun	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
108	10-10-17	Ouarzegui abdelwaheb	Centre commercial et d'affaires	Pos "e" 312 logts el khroub	Pv n°1 du 08-01-18	favorable
109	29-10-17	Rachedi sbihi	Abattoir volaille	Zac messoud boujerou lot b09	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
110	18-10-17	Ramdani abdelkrim	Unité de Marbrerie et médicaments	Zi etaref lot n127 –oueled rahmoun	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
111	26-10-17	Ramdani abdelkrim	Amenagements palais d'exposition	Uv 04 n ville ali menjeli-ain smara	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
112	26-10-17	Ramdani abdelkrim	Amenagements centre d'affaires	Uv 04 n ville ali menjeli-ain smara	Pv n°1 du 08-01-18	ajourne
113	05-11-17	Ramdani Abdelkrim	Modificatif d'un hotel+piscine	Pos "e" Rn 03 el khroub	Pv n°06 du 12-07-17	defavorable
114	30-11-17	Ramdani Abdelkrim	Gr scolaire moyen lycee primaire	Uv 10 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°11 du 16-11-17	favorable
115	25-12-17	Saadi abderaouf-hana medi-centre	Clinique medico-chirurgicale	Bvrd des cliniques n 01a-cne	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
116	08-06-17	Saadi abderaouf-hana medi-centre	Clinique medico-chirurgicale	Bvrd des cliniques n 26-cne-	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
117	21-06-17	Sarl «FLECHE D'OR »	Hotel 3 etoiles	UV 17 ville nouvelle ali menjeli	Pv n°04 du 11-06-17	favorable
118	25-07-17	Sarl «AMIRA LAND »	Aménagement Parc aquatique	Ext ouest n ville ali menjeli-khroub		favorable
119	03-05-17	Sarl « 04D »	Mobiliers urbain et incinerateurs	Zi didouchee morad lot d07		favorable
120	12-07-17	Sarl «BERTAL FROID »	Abattoir volailles	Zi didouche morad lot 0-10		favorable
121	25-07-17	Sarl «BATJOB »	Club de sport fitness et piscine	Ain zbira ext ouest ali menjeli	Pv n°09 du 30-10-17	defavorable
122	10-10-17	Sarl «EL BEYROUNI PHARM »	Conditionnement produits	Zac bekira n123 hamma bouziane	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
123	26-12-17	Sarl «FLECHE D'OR »	Hotel urbain cat 3* modificatif	Uv 17 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
124	08-10-17	Sarl «GMP-PHARMA »	Production prod -pharmaceutiques	Ext zam lot 20 ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
125	18-10-17	Sarl «GMP-PHARMA »	Unité pharmaceutiques et paraphar	Ext zam lot52 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
126	12-10-17	Sarl «GREYOU MEDICAL »	Unité maintenance materiel medical	Ext zam lot11 ali menjeli-el khroub	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
127	23-10-17	Sarl «HEMOVITA »	Unité de Produits pharmaceutiques	Zi etaref lot n138 –oueled rahmoun	Pv n°07 du 11-09-17	favorable
128	24-05-17	Sarl «JANIS MED »	Ext unite de prod -pharmaceutiques	Zi etaref lot n76 ibn badis	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
129	14-09-17	Sarl «KRACHE AUTO »	Modification d'un show-room	zam lot 46 ali menjeli-el khroub	Pv n°04 du 13-02-18	ajourné
130	30-11-17	Sarl «MAYA-ENFANT »	Clinique cardio-pediatrique	Bvrd des cliniques n 01a-cne	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
131	07-08-17	Sarl «NED-PHARMADIC »	Production prod -pharmaceutiques	Zi etaref lot n01b zone –d-ibn badis	Pv n°01 du 08-01-18	ajourné
132	26-10-17	Sarl «PHARCOP »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 08 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
133	08-10-17	Sarl «PHARMAD-EST »	Production prod -pharmaceutiques	Ext zam lot 18 ali menjeli-el khroub	Pv n°08 du 11-10-17	favorable
134	18-09-17	Sarl «RUBIREK »	Bloc de raffinage	Zone urbaine didouche morad	Pv n°12 du 22-11-17	favorable
135	18-10-17	Sarl «SANITY »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 02 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
136	03-10-17	Sarl «SOCOVIB »	Siege d'entreprise	Zi didouche morad lot n15		favorable
137	14-12-17	Sarl «C.A.M.I.P »	Extension unite de peinture	Zi etaref lot n°34 -ibn badis		favorable
138	23-10-17	Sarl «DEEPAK - TEC »	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot 39 ali menjeli-el khroub	Pv n°13 du 03-12-17	favorable
139	14-12-17	Sarl «ECO-SYSTEM PROCESSING »	Traitement déchets activité et soins	Zac ibn badis lot n 23 a	Pv n°14 du 07-12-17	favorable
140	30-10-17	Sarl «EL MIHNA »	Centre commercial	Uv 10 n ville ali menjeli-ain smara		favorable
141	23-10-17	Sarl «ENTEC »	Unité de maintenance	Ext zam lot 10 ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
142	30-11-17	Sarl «HCC-MED»	Unité de Produits pharmaceutiques	Ext zam lot .. ali menjeli-el khroub		favorable
143	30-11-17	Sarl «HOTEL URBAIN « RITAJ»	Modificatif hotel restaurant	Cite serraoui el khroub		

144	23-10-17	Sarl «KPMMA »	Modificatif centre polyvalent	Maatouk aissa lot n03 el khroub	Pv n°14 du 07-12-17	favorable
145	23-10-17	Sarl «LAVOUALA RABIE »	Boulangerie industrielle	Ext zam lot 33 ali menjeli-el khroub	Pv n°14 du 07-12-17	favorable
146	14-12-17	Sarl «NOUR -KHAN »	Unité de montage appareils teleph	Cite zouaghi slimane ain el bey-cne	Pv n°2 du 23-01-18	favorable
147	24-09-17	Sarl «NUTRICAL »	Unité premix alimentation animale	Zi etaref lot n133 -oueled rahmoun	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
148	25-10-17	Sarl «TAIGA »	Parc aquatiques et de loisirs	El mouzina sect 22el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	ajourne
149	14-12-17	Sarl «TRANS EL GHOFRANE »	Atelier de controle technique	Ext zam lot 46 ali menjeli-el khroub	Pv n°04 du 13-02-18	ajourne
150	30-11-17	Sarl «WEST LESS»	Collecte recyclage dechets durs	Zac zirout youcef lot n°e 01	Pv n°04 du 13-02-18	ajourne
151	07-08-17	Sarl «Sissaoui Multi Services »	Station multi-services	Rn 03 sissaoui constantine	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
152	18-06-17	Sarl «Palma Catering Services »	Hangar de stockage avec administ	Zi etaref lot n45-zone -d- ibn badis	Pv n°07 du 11-09-17	defavorable
153	31-08-17	Sarl«PARKING EL HADDEF»	Realisation d'un parking a etage	Uv 18 n ville ali menjeli-ain smara	Pv n°09 du 30-10-17	favorable
154	25-12-17	Seghiri aissa	Fourrière canine	Zac ibn badis n 15.		
155	25-12-17	Snc «CHOUROUK -CLEAN »	Fabrication glaciol -eau distille	06Parc ind sidi romaine ain smara		
156	30-11-17	Spa « BIO-PHARM »	dépot de Produits pharmaceutiques	Zi etaref lot n°138 -ibn badis	Pv n°04 du 13-02-18	favorable
157	21-06-17	Spa « SOPT »	Siège administratif	Uv 09 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°08 du 11-10-17	defavorable
158	26-10-17	Spa « SOPT »	Siège administratif	Uv 09 n ville ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	favorable
159	24-09-17	Tahkout mahieddine	Hangar+parking de stationnement	Ext zam lot 75 ali menjeli-el khroub	Pv n°09 du 30-10-17	ajourne
160	30-11-17	Zaamta boubaker	Boulangerie industrielle	Ext zam lot .. ali menjeli-el khroub	Pv n°2 du 25-01-18	favorable
161	03-10-17	Zerguine med salah	Hangar a usage industriel	Ext zam lot 25 ali menjeli-el khroub	Pv n°10 du 12-11-17	defavorable
162	03-07-17	Zertit farida	Hangar de stockage avec administ	Zi etaref lot n42 zone -d-ibn badis	Pv n°08 du 11-10-17	ajourne

TITRE IX

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 68. — Les communes de plus de 100.000 habitants disposent d'un délai de deux (2) ans, à compter de la date de publication de la présente loi au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, pour se conformer aux dispositions de l'article 29 de la présente loi.

Art. 69. — Les exploitants des installations existantes de traitement des déchets spéciaux et des déchets ménagers et assimilés disposent d'un délai de cinq (5) ans, à compter de la date de publication de la présente loi, pour se conformer aux dispositions de la présente loi.

Art. 70. — Les exploitants des sites des déchets inertes, disposent d'un délai de trois (3) ans, à compter de la date de publication de la présente loi, pour se conformer aux dispositions de la présente loi.

Art. 71. — Les détenteurs de stocks existants de déchets spéciaux et de déchets spéciaux dangereux disposent d'un délai de deux (2) ans, à compter de la date de publication de la présente loi, pour se conformer aux dispositions de la présente loi.

Art. 72. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 119 (alinéa 3) 120, 122 et 126 ;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux ;

Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;

Vu la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire ;

Vu la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;

Vu la loi n° 99-09 du 15 Rabie Ethani 1420 correspondant au 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie ;

Vu la loi n° 2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 5 août 2000 fixant les règles générales relatives aux postes et télécommunications ;

Vu la loi n° 01-13 du 17 Joumada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement des investissements ;

Vu l'ordonnance n° 01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la privatisation des entreprises publiques économiques ;

Vu la loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise ;

Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;

Après adoption par le Parlement ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. — Les dispositions de la présente loi définissent les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur :

— les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature ;

— les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix ;

— la hiérarchisation des instruments de mise en oeuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire.

CHAPITRE I

DES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA
POLITIQUE NATIONALE D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE

Art. 2. — La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire est initiée et conduite par l'Etat.

Elle est conduite en relation avec les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences respectives, ainsi qu'en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement.

Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 3. — Au sens de la présente loi, il est entendu par :

— **"région programme d'aménagement et de développement"** : le territoire constitué par plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires ;

— **"métropole"** : une agglomération urbaine dont la population totalise au moins trois cent mille (300.000) habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales ;

— **"aire métropolitaine"** : le territoire qu'il faut prendre en considération afin de maîtriser et organiser le développement d'une métropole ;

— **"grande ville"** : une agglomération urbaine dont la population totalise au moins cent mille (100.000) habitants ;

— **"ville nouvelle"** : une agglomération urbaine programmée dans sa totalité, sur un site vierge ou à partir d'un ou de plusieurs noyaux d'habitat existants ;

— **"zone sensible"** : un espace écologiquement fragile où des actions de développement ne peuvent être menées sans tenir compte de sa spécificité.

Art. 4. — La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire vise un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional.

Elle retient comme finalités :

— la création de conditions favorables au développement de la richesse nationale et de l'emploi ;

— l'égalité des chances de promotion et d'épanouissement entre tous les citoyens ;

— l'incitation à la répartition appropriée, entre les régions et les territoires, des bases et moyens de développement en visant l'allègement des pressions sur le littoral, les métropoles et grandes villes et la promotion des zones de montagne, des régions des Hauts Plateaux et du Sud ;

— le soutien et la dynamisation des milieux ruraux, des territoires, des régions et zones en difficulté, pour la stabilisation de leurs populations ;

— le rééquilibrage de l'armature urbaine et la promotion des fonctions régionales, nationales et internationales, des métropoles et des grandes villes ;

— la protection et la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles ;

— la protection des territoires et des populations contre les risques liés aux aléas naturels ;

— la protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leur préservation pour les générations futures.

Art. 5. — La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire concourt à l'unité nationale et intègre, outre les objectifs de développement économique, social et culturel, les impératifs de souveraineté nationale et de défense du territoire.

Art. 6. — Dans le cadre de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, l'Etat assure :

— la compensation des handicaps naturels et géographiques des régions et des territoires, pour garantir la mise en valeur, le développement et le peuplement équilibrés du territoire national ;

— la correction des inégalités des conditions de vie, à travers la diffusion des services publics et la lutte contre toutes les causes de la marginalisation et de l'exclusion sociales tant dans les campagnes que dans les villes ;

— le soutien aux activités économiques, selon leur localisation en garantissant leur répartition, leur diffusion ainsi que leur renforcement, sur l'ensemble du territoire national ;

— la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes.

CHAPITRE II

DES ORIENTATIONS ET DES INSTRUMENTS
DE LA POLITIQUE NATIONALE
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE

Section 1

Du schéma national d'aménagement du territoire

Art. 7. — Sont instruments d'aménagement et de développement durable du territoire :

— le schéma national d'aménagement du territoire qui traduit, pour l'ensemble du territoire national, les orientations et prescriptions stratégiques fondamentales de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire ;

— le schéma directeur d'aménagement du littoral qui, en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, traduit, pour les zones littorales et côtières du pays, les prescriptions spécifiques de conservation et de valorisation de ces espaces fragiles et convoités ;

— le schéma directeur de protection des terres et de lutte contre la désertification ;

— les schémas régionaux d'aménagement du territoire qui précisent en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, les orientations et prescriptions spécifiques à chaque région-programme; les schémas régionaux concernés par les zones littorales et côtières prennent également en charge les prescriptions du schéma directeur d'aménagement du littoral ;

— les plans d'aménagement du territoire de wilaya qui précisent et valorisent, en conformité avec le schéma régional d'aménagement du territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya, en matière notamment :

- * d'organisation des services publics ;
- * d'aires inter-communales de développement ;
- * d'environnement ;
- * de hiérarchie et seuils relatifs à l'armature urbaine ;

— les schémas directeurs d'aménagement d'aires métropolitaines qui se substituent aux plans d'aménagement des territoires de wilaya, pour les aires métropolitaines définies par le schéma national d'aménagement du territoire.

Art. 8. — Le schéma national d'aménagement du territoire, dénommé ci-après "schéma national", traduit et développe les orientations stratégiques fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire national. Il constitue le cadre de référence pour l'action des pouvoirs publics.

Le schéma national détermine les espaces et territoires régis par les dispositions prévues aux articles 57 et 58 ci-dessous.

Art. 9. — Les orientations fondamentales arrêtées par le schéma national visent à assurer, outre les finalités définies à l'article 4 ci-dessus :

- l'exploitation rationnelle de l'espace national et notamment la répartition de la population et des activités économiques sur l'ensemble du territoire national ;
- la valorisation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;

— la répartition spatiale appropriée des villes et établissements humains, à travers la maîtrise de la croissance des agglomérations et une armature urbaine équilibrée ;

— le soutien aux activités économiques modulé selon les territoires ;

— la protection et le développement du patrimoine écologique national ;

— la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine historique et culturel ;

— la cohérence des choix nationaux avec les projets d'intégration régionaux.

Art. 10. — Le schéma national établit les principes régissant la localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et des services collectifs d'intérêt national.

Il intègre les différentes politiques de développement économique et social qui concourent à la mise en oeuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire.

Il définit les aires métropolitaines devant faire l'objet d'un schéma directeur d'aménagement, prévu à l'article 50 ci-dessous.

Art. 11. — Le schéma national détermine les principes et les actions d'organisation spatiale relatifs :

— aux espaces naturels, aires protégées et zones de patrimoine historique et culturel ;

— à la mobilisation, à la répartition et au transfert des ressources en eau ;

— aux programmes de mise en valeur de l'agriculture et de l'hydraulique ;

— aux grandes infrastructures de communication, de télécommunication, de distribution d'énergie et de transport d'hydrocarbures ;

— aux infrastructures d'éducation, de formation et de recherche ;

— au déploiement des services publics de la santé, de la culture et du sport ;

— aux infrastructures touristiques ;

— aux zones industrielles et d'activités.

Art. 12. — Le schéma national tient compte des situations spécifiques qui caractérisent le territoire.

A ce titre, il :

— fixe pour certaines parties du territoire une stratégie adaptée, visant à rétablir les équilibres nécessaires à la durabilité du développement ou à créer et promouvoir les conditions de ce développement ;

— fixe les actions intégrées nécessaires à la protection et à la valorisation des espaces sensibles que sont le littoral, les zones de montagne, la steppe, le sud et les zones frontalières.

Art. 13. — Le schéma national d'aménagement du territoire fixe les modalités de conservation, de sauvegarde et de valorisation des zones littorales et du plateau continental liées :

— au respect des conditions d'urbanisation et d'occupation des zones littorales ;

— au développement des activités de pêche et des autres activités ;

— à la protection des zones littorales, du plateau continental et des eaux marines, contre les risques de pollution ;

— à la protection des zones humides ;

— à la protection du patrimoine archéologique aquatique.

Art. 14. — Le schéma national d'aménagement du territoire prescrit, pour les zones de montagne, le développement d'une économie intégrée, liée :

— à la mobilisation des ressources hydriques par des techniques adaptées ;

— au développement de l'agriculture et de l'élevage de montagne, ainsi que la création d'aires irriguées adaptées et leur amélioration ;

— à la reforestation, la préservation et l'exploitation rationnelle du patrimoine sylvicole ;

— à la protection de la diversité biologique ;

— à l'exploitation optimale des ressources locales, en développant l'artisanat, le tourisme et les activités de loisirs adaptées à l'économie de montagne ;

— à la promotion de la petite et moyenne industrie compatible avec l'économie de montagne ;

— au désenclavement, en améliorant les réseaux de communication et de télécommunication ;

— à la promotion de centres de vie et à l'installation des équipements et services nécessaires à la vie dans ces régions ;

— à la protection, la sauvegarde et la valorisation des biens culturels, historiques et archéologiques.

Art. 15. — Le schéma national d'aménagement du territoire fixe les prescriptions relatives à la promotion des régions des Hauts Plateaux et à l'aménagement de la steppe, qui reposent sur :

— l'adaptation du régime d'exploitation rurale aux réalités steppiques ;

— l'exploitation rationnelle de toutes les ressources hydriques superficielles et souterraines locales et les transferts nécessaires, en provenance des régions du Nord et du Sud ;

— la lutte contre la désertification et l'exploitation anarchique des terres ;

— la protection et l'équipement des surfaces pastorales ;

— la mobilisation et l'implication des populations des zones steppiennes dans les actions de développement ;

— la promotion de centres de vie ;

— la promotion d'un tissu industriel articulé autour d'activités structurantes, de sous-traitance et de PME peu consommatrices d'eau ;

— le développement et la modernisation des infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien.

— le développement des services et infrastructures de formation et de recherche ;

— le développement des infrastructures de la communication, des télécommunications et de l'information ;

— la promotion sociale par des actions en matière d'éducation et de santé ;

— le développement et la conservation du patrimoine culturel ;

— l'observation et le suivi permanent de l'évolution du domaine steppique.

Art. 16. — Le schéma national d'aménagement du territoire prend en compte les caractéristiques et les particularités physiques et économiques des régions du Sud et définit les prescriptions spécifiques par grandes zones homogènes pour :

— la promotion des ressources naturelles et notamment des ressources hydrauliques souterraines fossiles et superficielles ;

— la protection des écosystèmes oasiens et sahariens ;

— la promotion de l'agriculture saharienne et oasienne ;

— la valorisation du potentiel agricole et la mise en valeur de nouvelles terres par l'établissement et la mise en œuvre d'un programme rationnel d'exploitation à long terme des ressources en eaux souterraines ;

— la protection et l'équipement des zones pastorales ;

— le développement, l'extension et la modernisation des infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien ;

— la promotion sociale par des actions en matière de santé et d'éducation ;

— le développement d'activités économiques adaptées aux conditions de ces régions et notamment d'industries liées aux besoins des populations et à la valorisation des hydrocarbures et des ressources minières ;

— le développement des services et équipements de formation et de recherche ;

— la création de centres de vie conformes aux spécificités et aux activités de ces régions ;

— le développement des infrastructures de la communication, des télécommunications et de l'information ;

— la lutte contre la désertification, l'ensablement et la remontée des eaux ;

— la préservation du patrimoine naturel, culturel et historique de ces régions et la valorisation du patrimoine touristique saharien ;

— l'observation et le suivi permanent de l'état des ressources des nappes hydrauliques souterraines.

Art. 17. — Le schéma national d'aménagement du territoire définit les prescriptions de développement des zones frontalières, relatives notamment à la prise en charge :

— de la promotion de centres de vie et de la résorption des déséquilibres en matière d'équipements, liés au cadre de vie des populations concernées et la préservation de leurs richesses naturelles et animales ;

— du désenclavement et du développement des réseaux de communication et de télécommunication ;

— de la valorisation des ressources locales et du développement d'activités complémentaires, dans le cadre de l'intégration maghrébine et dans une perspective d'échanges, de coopération transfrontières et de co-développement avec les régions et pays voisins.

Art. 18. — Le schéma national d'aménagement du territoire fixe des dispositions et prescriptions pour le développement renforcé et différencié des zones à promouvoir.

Ces zones à promouvoir comprennent :

— les territoires caractérisés par leur faible niveau de développement économique et par l'insuffisance du tissu industriel et tertiaire,

— les territoires ruraux défavorisés, caractérisés par leur faible niveau de développement économique et confrontés à des difficultés particulières,

— les zones urbaines sensibles, caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi,

— et tout autre territoire nécessitant des actions de promotion particulières de l'Etat.

La détermination des zones à promouvoir, leur classification et les mesures spécifiques à leur consacrer sont fixées par voie réglementaire.

Section 2

De l'élaboration et de l'approbation du schéma national d'aménagement du territoire

Art. 19. — Le schéma national d'aménagement du territoire est élaboré par l'Etat.

Art. 20. — Le schéma national d'aménagement du territoire est approuvé par voie législative pour une période de vingt (20) ans.

Il fait l'objet d'évaluations périodiques et d'une actualisation tous les cinq (5) ans, selon les mêmes formes.

Section 3

Du conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire

Art. 21. — Il est créé un Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Il a pour mission, notamment de :

— proposer l'évaluation et l'actualisation périodique du schéma national d'aménagement du territoire ;

— contribuer à l'élaboration des schémas directeurs nationaux et régionaux ;

— présenter devant les deux chambres du Parlement un rapport annuel sur la mise en oeuvre du schéma national d'aménagement du territoire.

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire sont précisées par voie réglementaire.

CHAPITRE III

DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Section 1

Des schéma directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national

Art. 22. — Sans préjudice des dispositions légales en la matière, il est institué des schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national.

Les schémas directeurs des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national sont les instruments privilégiés du développement harmonieux du territoire national et de ses régions.

Ils comprennent :

— le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées ;

— le schéma directeur de l'eau ;

— le schéma directeur du transport :

* les routes et autoroutes ;

* le chemin de fer ;

* les aéroports ;

* les ports ;

- le schéma directeur de développement agricole ;
- le schéma directeur de développement de la pêche et des produits halieutiques ;
- le schéma directeur des réseaux d'énergie ;
- le schéma directeur des services et infrastructures de communication, de télécommunication et d'information ;
- le schéma directeur des établissements universitaires et des structures de recherche ;
- le schéma directeur de la formation ;
- le schéma directeur de la santé ;
- le schéma directeur d'aménagement touristique ;
- le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels ;
- le schéma directeur des sports et grands équipements sportifs ;
- le schéma directeur des zones industrielles et d'activités ;
- le schéma directeur des zones archéologiques et historiques.

Art. 23. — Les schémas directeurs mentionnés à l'article 22 ci-dessus sont établis selon les orientations et les priorités fixées aux articles 24 à 39 ci-dessous.

L'élaboration et la révision des schémas directeurs sectoriels des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national font l'objet d'une coordination intersectorielle au titre de l'aménagement du territoire.

Les modalités de cette coordination, le champ d'application et le contenu de chaque schéma directeur ainsi que les règles de procédure qui leur sont applicables sont précisés par voie réglementaire.

Les schémas directeurs sont approuvés par voie réglementaire.

Art. 24. — Le schéma directeur des espaces naturels et aires protégées fixe les orientations permettant le développement durable de ces espaces en prenant en compte leurs fonctions économiques, environnementales et sociales.

Il décrit les mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des paysages, la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique, la protection des ressources non renouvelables.

Il détermine les conditions de mise en oeuvre des actions de prévention des risques de toute nature afin d'assurer leur application adaptée sur l'ensemble de ces espaces.

Il identifie les territoires selon les mesures spécifiques de protection et de gestion que certains lieux exigent, ainsi que les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés qu'il convient d'organiser.

Il met en place des indicateurs et systèmes d'observation et de suivi du développement durable retraçant l'état de conservation du patrimoine naturel, l'impact des différentes activités et l'efficacité des mesures de protection et de gestion dont ils font, le cas échéant, l'objet.

Il met en place un système de conservation et de recherche sur la biodiversité.

Un rapport sur l'état du patrimoine naturel et la diversité biologique et les perspectives de leur conservation et de leur mise en valeur est annexé au schéma.

Art. 25. — Le schéma directeur de l'eau prévoit le développement des infrastructures de mobilisation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la répartition de cette ressource entre les régions, conformément aux options nationales d'occupation et de développement du territoire.

Le schéma directeur de l'eau favorise la valorisation, l'économie et l'utilisation rationnelle de l'eau et le développement et l'utilisation des ressources non conventionnelles en eau, produites à partir du recyclage des eaux usées et du dessalement de l'eau de mer.

Art. 26. — Les schémas directeurs visés aux articles 27 à 30 ci-dessous prennent en compte les orientations nationales d'aménagement et de développement durable du territoire et doivent ainsi de manière concertée :

- déterminer les conditions de renforcement, de modernisation et de développement des infrastructures de transport ;
- favoriser les actions de désenclavement à l'échelle du territoire national ;
- prévoir les modes de transport adaptés pour les zones sensibles ;
- favoriser des approches multimodales permettant d'améliorer les complémentarités, les performances et la rentabilité des systèmes de transport.

Art. 27. — Le schéma directeur routier et autoroutier projette les grands axes du réseau national d'autoroutes et de routes, selon l'objectif de desserte et de désenclavement de tout le territoire.

Il prend en charge les demandes de transport routier et les liaisons terrestres internationales, en favorisant le remodelage de l'occupation du territoire conformément aux dispositions législatives en la matière.

Il prévoit la modernisation du réseau de transport routier et autoroutier, ainsi que les programmes spécifiques de désenclavement des territoires, dont en particulier le Sud.

Art. 28. — Le schéma directeur ferroviaire prévoit le développement et l'extension du réseau ferré national de manière à assurer, à terme, la continuité et la complémentarité des réseaux pour le transport des personnes et des marchandises.

Il prend en compte le renforcement et la modernisation des infrastructures existantes et le développement de nouvelles lignes liées au renforcement du maillage des réseaux, à la desserte des aires métropolitaines et au désenclavement des Hauts plateaux et des régions du Sud.

Art. 29. — Le schéma directeur aéroportuaire prévoit le renforcement, le développement et l'adaptation des infrastructures et superstructures aéroportuaires, aux besoins de l'évolution du trafic aérien, ainsi que la promotion des aéroports de type international.

Il propose, le cas échéant, les dessertes aériennes intérieures à promouvoir, dans le cadre des besoins de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Art. 30. — Le schéma directeur portuaire fixe les perspectives de renforcement, de modernisation et de développement des infrastructures portuaires.

Il précise les moyens de renforcer les vocations des divers types de ports et leur adaptation à l'évolution du trafic et des activités portuaires, compte tenu des territoires desservis.

Art. 31. — Le schéma directeur de développement agricole prescrit les modalités de conservation, d'extension, de protection et d'utilisation des espaces agricoles, ruraux et pastoraux.

Il précise les conditions de répartition des activités agricoles, en veillant au respect des potentialités du milieu et à l'exploitation rationnelle des ressources limitées que sont l'eau et le sol.

Il constitue le cadre privilégié de programmation, d'exécution et de suivi des opérations et programmes de développement du secteur agricole.

Art. 32. — Le schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture vise la promotion et le développement des activités de pêche et d'aquaculture en favorisant notamment, la création des ports et abris de pêche et de toutes autres installations et industries destinées à la pêche et à l'aquaculture.

Il précise également les modalités de préservation des écosystèmes aquatiques et des ressources halieutiques.

Art. 33. — Le schéma directeur de l'énergie définit les objectifs d'exploitation rationnelle des ressources d'énergie et de développement des énergies renouvelables et favorise la lutte contre les pollutions environnementales et l'effet de serre que génère cette exploitation.

A cette fin, il évalue les besoins énergétiques et d'économie d'énergie et les besoins en matière de transport d'énergie.

Il détermine les conditions dans lesquelles l'Etat et les collectivités territoriales doivent favoriser des actions de maîtrise d'énergie ainsi que la production et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le schéma détermine une programmation des perspectives d'évolution des réseaux de transport de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers.

Art. 34. — Le schéma directeur des services et infrastructures de communication, télécommunication et information, a pour but d'assurer l'accès à ces services, sur l'ensemble du territoire.

Il favorise le développement économique du territoire et l'accès pour tous à l'information, à la culture et à la technologie et définit également les conditions optimales pour l'utilisation de ces services.

Il fixe les objectifs de l'accès à distance à ces services et définit les conditions dans lesquelles l'Etat peut favoriser la promotion de nouveaux services, à travers notamment la réalisation de projets d'expérimentation et le développement de centres de ressources multimédias.

Il détermine les voies et moyens pour promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication, au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle.

Art. 35. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche organise le développement et la répartition équilibrée des services d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire national.

Il intègre les technologies de l'information et de la communication pour favoriser la constitution de réseaux de centres de recherche et d'enseignement supérieur.

Il favorise l'émergence de pôles d'enseignement supérieur et de recherche scientifique à vocation nationale et internationale.

Il favorise les liaisons entre les formations technologiques et professionnelles et le monde économique.

Art. 36. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur de la formation définit le développement et la répartition appropriée des établissements de formation, compte tenu des vocations respectives des territoires.

Il favorise également la complémentarité entre la formation et le monde économique et s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication, notamment pour promouvoir l'articulation nécessaire avec les sous-systèmes de l'éducation et de la formation supérieure.

Art. 37. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur de la santé a pour objectif d'assurer l'accès aux soins en tout point du territoire et d'améliorer l'offre de soins.

Il définit l'organisation d'un système de soins performant et précise les conditions de mise en réseau des établissements de santé.

Art. 38. — Le schéma directeur d'aménagement touristique définit les modalités de développement des activités et des infrastructures touristiques, compte tenu :

- des spécificités et potentialités des régions,
- des besoins économiques et socio-culturels,
- des obligations d'exploitation rationnelle et cohérente des zones et espaces touristiques.

A ce titre, il fixe les règles et conditions de préservation des sites et zones d'expansion touristique.

Il détermine également les conditions et les modalités d'implantation des projets touristiques, la typologie et les caractéristiques des équipements, ainsi que le mode d'exploitation des sites, à travers la définition des cahiers des charges.

Art. 39. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels définit les objectifs et les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre pour favoriser la création et développer l'accès aux biens, aux services et aux pratiques de la culture, sur l'ensemble du territoire.

Il encourage le développement des pôles artistiques et culturels et la promotion des patrimoines artistiques et culturels sur tout le territoire.

Il s'appuie sur l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'accès aux oeuvres et aux pratiques culturelles.

Il définit les modalités de valorisation et de préservation des biens culturels.

Art. 40. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs définit les objectifs de l'Etat pour encourager l'accès des citoyens aux services, aux équipements, aux espaces et sites relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les moyens et les besoins en formation et l'évolution des pratiques sportives.

Il projette l'implantation des pôles sportifs et guide la mise en place des services et équipements structurants y afférents.

Art. 41. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des zones industrielles et d'activités projette le développement et la localisation des zones industrielles et d'activités.

A ce titre, il prend en charge :

- les nécessités de reconversion et d'adaptation des industries nationales, aux technologies et créneaux compétitifs porteurs,
- l'organisation de la délocalisation des activités industrielles vers les régions intérieures du pays,

— le renforcement des potentiels industriels régionaux et locaux, à travers la valorisation des ressources locales et le développement de la PME-PMI,

— la protection de l'environnement, la gestion des déchets industriels et l'économie de l'eau et de l'énergie.

Section 2

Des dispositions et prescriptions qui concourent à la réalisation des objectifs de l'aménagement et du développement durable du territoire

Art. 42. — Les investissements, équipements ou implantations non prévus par les instruments d'aménagement du territoire font l'objet d'une étude d'impact d'aménagement du territoire, portant sur les aspects économiques, sociaux et culturels de chaque projet.

Le contenu et la procédure de l'étude d'impact d'aménagement du territoire sont déterminés par voie réglementaire.

Art. 43. — La réalisation des objectifs d'aménagement et de développement durable du territoire implique des dispositions et prescriptions qui visent :

- la protection et la valorisation des espaces sensibles que sont le littoral, les zones de montagne, la steppe et les régions sahariennes,
- la revitalisation des espaces ruraux,
- l'organisation d'une politique de la ville.

Ces dispositions et prescriptions en matière de littoral, de zones de montagne et de steppe et de politique de la ville sont définies en tant que de besoin par des dispositions législatives particulières.

Section 3

Des instruments de l'aménagement du territoire

Art. 44. — Les espaces littoraux font l'objet d'un schéma directeur, sur la base des orientations fixées par le schéma national d'aménagement du territoire.

Le contenu et les modalités d'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire sont précisés par voie réglementaire.

Art. 45. — Il est institué un schéma directeur de protection des sols et de lutte contre la désertification.

Le contenu et les modalités d'élaboration du schéma directeur sont précisés par voie réglementaire.

Art. 46. — Il est institué des régions-programme d'aménagement et de développement durable du territoire, telles que définies à l'article 3 ci-dessus.

Art. 47. — La région-programme d'aménagement et de développement durable du territoire constitue :

- un espace de coordination pour le développement et l'aménagement du territoire ;
- un espace de programmation pour les politiques nationales qui concernent l'aménagement du territoire ;

— un cadre de concertation et de coordination intra-régional pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du schéma régional d'aménagement du territoire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 48. — Sont instituées comme régions-programme d'aménagement et de développement durable du territoire :

- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Nord-Centre ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Nord-Est ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Nord-Ouest ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Hauts Plateaux- Centre ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Hauts-Plateaux- Est ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Hauts Plateaux-Ouest ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Sud-Est ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Sud-Ouest ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Grand-Sud.

Les wilayas constituant chaque espace régional d'aménagement et de développement durable du territoire sont précisées par voie réglementaire.

Art. 49. — Le schéma régional d'aménagement du territoire fixe les orientations fondamentales du développement durable des régions-programme.

Il comprend :

- un état des lieux ;
- un document d'analyse prospective ;
- un plan assorti de documents cartographiques qui exprime le projet d'aménagement et de développement durable du territoire de chaque région-programme ;
- le recueil de prescriptions relatif au projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le schéma régional d'aménagement du territoire établit pour la région-programme d'aménagement et de développement durable :

- les atouts, vocations principales et vulnérabilités spécifiques de l'espace considéré ;
- la localisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national ;
- les dispositions relatives à la préservation et à l'utilisation rationnelle des ressources et notamment de l'eau ;

— l'organisation d'agglomérations favorisant le développement économique, la solidarité et l'intégration des populations, la répartition des activités et des services et la gestion maîtrisée de l'espace ;

— la promotion des activités agricoles et la revitalisation des espaces ruraux en tenant compte de leur diversité et en assurant l'amélioration du cadre de vie des populations qui y vivent et la diversification des activités économiques, notamment non agricoles ;

— les actions de dynamisation de l'économie régionale, par le soutien au développement des activités et de l'emploi et par le renouvellement et la revitalisation des espaces menacés ;

— les projets économiques porteurs d'industrialisation et d'emploi ;

— les prescriptions d'organisation de l'armature urbaine et le développement harmonieux des villes ;

— les actions et traitements spécifiques que nécessitent les espaces écologiquement ou économiquement fragiles ;

— la programmation de la réalisation des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national ;

— les actions de préservation et de valorisation des patrimoines culturel, historique et archéologique, à travers la promotion de pôles de développement culturel et des activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles.

Le schéma régional d'aménagement du territoire détermine les actions par séquences temporelles. Il peut recommander la mise en place d'instruments d'aménagement et de planification urbaine ou environnementale, pour tout espace relevant de dispositions et procédures particulières.

Art. 50. — Les schémas régionaux sont élaborés par l'Etat pour une période identique à celle du schéma national prévu à l'article 20 ci-dessus. Ils sont approuvés par voie réglementaire.

Art. 51. — Il est institué une conférence régionale d'aménagement du territoire pour chaque région-programme d'aménagement et de développement durable du territoire.

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement de la conférence régionale d'aménagement du territoire sont précisées par voie réglementaire.

Art. 52. — Conformément aux dispositions du schéma national et aux prescriptions du schéma régional d'aménagement du territoire concerné, le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine détermine notamment :

- les orientations générales d'utilisation du sol ;

— la délimitation des zones agricoles, forestières et pastorales steppiques ainsi que les zones à protéger et les aires de loisirs ;

— la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements structurants ;

— les orientations générales de protection et de valorisation de l'environnement ;

— les orientations générales de protection du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique ;

— la localisation des extensions urbaines, des activités industrielles et touristiques, ainsi que les sites des agglomérations nouvelles.

Les conditions et modalités d'élaboration du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine et de son approbation sont déterminées par voie réglementaire .

Art. 53. — Les plans d'aménagement du territoire de wilaya précisent pour leurs territoires respectifs :

— les schémas d'organisation des services locaux d'utilité publique ;

— les aires inter- communales d'aménagement et de développement ;

— la hiérarchie générale et les seuils d'urbanisation des agglomérations urbaines et rurales.

Art. 54. — Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est initié par le wali.

Les modalités d'élaboration du plan d'aménagement du territoire de wilaya sont précisées par voie réglementaire.

Art. 55. — Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est élaboré pour la période couverte par le schéma régional d'aménagement du territoire.

Il est soumis à l'approbation du conseil populaire de wilaya.

Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est adopté par voie réglementaire.

Section 4

Des instruments financiers et économiques de la politique d'aménagement du territoire

Art. 56. — Les financements relevant de l'Etat pour la réalisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national prévus aux articles 22 à 41 ci dessus, font l'objet de lois de programmation pluriannuelles.

Art. 57. — En vue d'assurer le développement des espaces, territoires et milieux à promouvoir, en conformité avec les instruments d'aménagement du territoire approuvés, des mesures incitatives sont définies dans le cadre des lois de finances.

En outre, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, des aides et subventions financières peuvent être accordées :

— au soutien des programmes intégrés de développement ;

— à la promotion des initiatives publiques et privées de développement ;

— à la création, l'extension et la reconversion d'activités ;

— à l'accueil d'activités délocalisées ;

— à la promotion de l'ingénierie du développement.

Art. 58. — Outre les mesures incitatives mentionnées à l'article 57 ci-dessus, des mesures dissuasives, d'ordre économique et fiscal, sont prises dans le cadre des lois de finances pour éviter la concentration d'activités ou l'implantation d'activités non conformes aux instruments d'aménagement du territoire approuvés en certaines zones.

Section 5

Des instruments de partenariat de l'aménagement du territoire

Art. 59. — La mise en oeuvre des schémas, schémas directeurs et plans d'aménagement peut donner lieu, et notamment dans les zones à promouvoir, à des contrats de développement liant l'Etat, et/ou les collectivités territoriales et les agents et partenaires économiques.

Le contrat de développement est une convention associant l'Etat et une ou plusieurs collectivités territoriales, et un ou plusieurs agents et partenaires économiques, dans des actions et programmes définis à partir des schémas directeurs et des plans d'aménagement, pour des périodes déterminées.

Art. 60. — Les conditions d'élaboration des différents types de contrats de développement visés à l'article 59 ci-dessus sont précisées par voie réglementaire.

Art. 61. — Sont abrogées les dispositions de la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire.

Les textes pris en application de la loi susvisée demeurent en vigueur jusqu'à la publication des textes réglementaires prévus par la présente loi.

Art. 62. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger le 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001.

Abdelaziz BOUTEFLIKA

CHAPITRE IV
RECouvreMENT DE CREANCES

Art. 22. — L'organisme de titrisation peut charger l'établissement cédant ou un tiers du recouvrement de créances hypothécaires cédées, de la mise en jeu de la mainlevée ainsi que de toutes autres tâches relatives à leur gestion pour le compte de celui-ci, conformément aux conditions définies par une convention de gestion et de recouvrement de créances établie entre les deux parties.

Art. 23. — Lorsque l'établissement cédant-gestionnaire ou le tiers chargé du recouvrement des créances cesse ses activités ou est soumis à une procédure de gestion contrôlée ou à une procédure judiciaire, telle que la faillite, la liquidation ou pour toute autre raison que ce soit, l'organisme de titrisation est en droit de réclamer immédiatement les sommes recouvrées ou en cours de recouvrement avant la mise en œuvre de ces procédures.

Art. 24. — Les tâches prévues à l'article 22 ci-dessus peuvent être transférées par l'organisme de titrisation, suite au déclenchement des procédures judiciaires visées à l'article 23 ci-dessus, à tout autre établissement financier agréé sur la base d'une convention entre les deux parties.

Dans ce cas, le débiteur, dont la créance a été cédée, est informé par lettre recommandée, par l'organisme de titrisation, du transfert de la gestion et du recouvrement des créances.

Le débiteur est tenu de payer régulièrement les échéances au nouvel établissement chargé du recouvrement de la créance.

CHAPITRE V
DISPOSITIONS PENALES

Art. 25. — Sans préjudice des sanctions prévues par la législation en vigueur, est puni d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à trois (3) ans et d'une amende de cinquante mille dinars (50.000 DA), à cinq cent mille dinars (500.000 DA), tout responsable d'un organisme de titrisation, d'un établissement de cession des créances, du dépositaire central des titres et tout autre établissement chargé de la gestion et du recouvrement des créances ayant produit toute information qui s'avère inexacte ou erronée.

Est puni de la même peine tout responsable de l'établissement cédant ayant introduit toute indication dans le bordereau ou dans l'extrait du bordereau visés aux articles 13 et 14 de la présente loi qui s'avère inexacte ou erronée.

Art. 26. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 119, 120, 122, 126, 127 et 180 ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975 portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé ;

Vu la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;

Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;

Vu la loi n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la privatisation des entreprises publiques économiques ;

Vu la loi n° 01-13 du 17 Joumada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres ;

Vu la loi n° 01-14 du 29 Joumada El Oula 1422 correspondant au 19 août 2001, modifiée et complétée, relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière ;

Vu la loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise ;

Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;

Vu la loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la loi n° 04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;

Après adoption par le Parlement,

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. — La présente loi a pour objet de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable.

La politique de la ville est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité.

CHAPITRE I

DES PRINCIPES GENERAUX

Art. 2. — Les principes généraux de la politique de la ville sont :

La coordination et la concertation : selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.

La déconcentration : selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'Etat.

La décentralisation : selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi.

La gestion de proximité : selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.

Le développement humain : selon lequel l'Homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.

Le développement durable : selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.

La bonne gouvernance : selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.

L'information : selon laquelle les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.

La culture : selon laquelle la ville représente un espace de création, d'expression culturelle, dans le cadre des valeurs nationales.

La préservation : selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville doit être sauvegardé, préservé, protégé et valorisé.

L'équité sociale : selon laquelle la cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments essentiels de la politique de la ville.

CHAPITRE II

DES DEFINITIONS ET DE LA CLASSIFICATION

Art. 3. — Il est entendu au sens de la présente loi par :

Ville : toute agglomération urbaine ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles.

Economie urbaine : toutes activités de production de biens et de services localisées dans le milieu urbain ou dans son aire d'influence.

Contrat de développement de la ville : une convention souscrite par une ou plusieurs collectivités territoriales, et un ou plusieurs acteurs ou partenaires économiques, dans le cadre des actions et programmes réalisés au titre de la politique de la ville.

Art. 4. — Outre la métropole, l'aire métropolitaine, la grande ville, la ville nouvelle et la zone urbaine sensible, définies par la législation en vigueur, il est entendu au sens de la présente loi par :

Une ville moyenne : l'agglomération urbaine dont la population est comprise entre cinquante mille (50.000) et cent mille (100.000) habitants.

Une petite ville : l'agglomération urbaine dont la population est comprise entre vingt mille (20.000) et cinquante mille (50.000) habitants.

Une agglomération urbaine : l'espace urbain qui abrite une population agglomérée d'au moins cinq mille (5.000) habitants.

Un quartier : partie de la ville délimitée sur la base d'une combinaison de données relatives à l'état du tissu urbain, de sa structure, de sa composition et du nombre d'habitants y résidant.

Les modalités d'application du présent article sont, en tant que de besoin, précisées par voie réglementaire.

Art. 5. — Outre leur classement selon la taille de leur population, les villes sont classées selon leurs fonctions et leur rayonnement au niveau local, régional, national et international particulièrement leur patrimoine historique culturel et architectural.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

CHAPITRE III DU CADRE ET DES OBJECTIFS

Art. 6. — La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions, particulièrement celles relatives aux domaines suivants :

- la réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale ;
- la résorption de l'habitat précaire ou insalubre ;
- la maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes ;
- le renforcement des voiries et réseaux divers ;
- la garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs ;
- la protection de l'environnement ;
- la prévention des risques majeurs et la protection des populations ;
- la lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage ;
- la promotion du partenariat et de la coopération entre les villes ;
- l'intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux.

Art. 7. — La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets : le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.

Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre.

L'ensemble de ces volets est mis en œuvre en conformité avec les modalités fixées à l'article 13 ci-dessous.

Art. 8. — Le volet du développement durable et de l'économie urbaine a pour objectifs :

- la sauvegarde de l'environnement naturel et culturel ;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- la promotion de la fonction économique de la ville ;
- la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 9. — Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant :

- la correction des déséquilibres urbains ;
- la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville ;
- la promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts ;
- le renforcement et le développement des équipements urbains ;
- la promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine ;
- la mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville ;
- la promotion et le développement du cadastre.

Art. 10. — Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population en assurant :

- la lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers ;
- la promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale ;
- la promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs ;
- la promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques ;
- la prévention de la délinquance urbaine ;
- le renforcement des équipements sociaux et collectifs.

Art. 11. — Le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers :

- le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes ;
- le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public ;
- la réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville ;
- le renforcement de la coopération intervilles.

Art. 12. — Le volet institutionnel a pour objectif :

— la mise en place d'un cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville ;

— la promotion du financement de la politique de la ville dans le cadre du concours du budget national, des finances locales et de mécanismes novateurs tels que l'investissement et le crédit, conformément à la politique économique nationale ;

— le renforcement du suivi et du contrôle, par les instances compétentes, de l'exécution de la politique de la ville et des programmes et actions arrêtés dans ce cadre.

CHAPITRE IV

DES ACTEURS ET DES COMPETENCES

Art. 13. — La politique de la ville est initiée et conduite par l'Etat qui en définit les objectifs, le cadre et les instruments en concertation avec les collectivités territoriales.

Art. 14. — Conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessus, les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en :

— arrêtant une stratégie tout en fixant les priorités pour le développement durable de la ville ;

— réunissant les conditions de concertation et de débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville ;

— arrêtant les normes et les indicateurs urbains ainsi que les éléments d'encadrement, d'évaluation et de correction des programmes et actions arrêtés ;

— trouvant des solutions pour la réhabilitation de la ville, la requalification de ses ensembles immobiliers et la restructuration des zones urbaines sensibles ;

— concevant et en mettant en œuvre des politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens ;

— mettant en place les instruments d'intervention et d'aide à la prise de décision pour la promotion de la ville ;

— favorisant le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux pour la mise en œuvre des programmes de la politique de la ville ;

— veillant à la cohérence des instruments liés à la politique de la ville et en assurant le contrôle et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Art. 15. — Les programmes et les actions arrêtés dans le cadre de la politique de la ville sont mis en œuvre par les collectivités territoriales qui doivent prendre en charge la gestion de leurs villes respectives pour tout ce qui concerne leur évolution, la préservation de leur patrimoine bâti, leur fonctionnement et les qualités et conditions de vie de leurs habitants, dans le respect des compétences qui leur sont dévolues par la loi.

Art. 16. — Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les investisseurs et les agents opérateurs économiques participent à la réalisation des objectifs inscrits dans le cadre de la politique de la ville, notamment en matière de promotion immobilière ainsi que de développement de l'économie urbaine et de compétitivité des villes.

Art. 17. — Conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier.

L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

CHAPITRE V

DES INSTRUMENTS ET DES ORGANES

Art. 18. — Les instruments et organes de la politique de la ville sont :

— les instruments de planification spatiale et urbaine ;

— les instruments de planification et d'orientation sectoriels ;

— les instruments de partenariat ;

— les instruments d'information, de suivi et d'évaluation ;

— les instruments de financement ;

— le cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville.

Section I

Instruments de planification spatiale et urbaine

Art. 19. — Les instruments de planification spatiale et urbaine sont :

— le schéma national d'aménagement du territoire ;

— le schéma régional de la région programme ;

— le schéma directeur d'aménagement d'aires métropolitaines ;

— le plan d'aménagement de la wilaya ;

— le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme ;

— le plan d'occupation des sols ;

— le plan d'aménagement de la ville nouvelle ;

— le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs ;

— le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et leur zone de protection ;

— le plan général d'aménagement des parcs nationaux.

Section 2

Instruments de planification et d'orientation sectoriels

Art. 20. — Un cadre de concertation et de coordination est mis en place pour assurer aux instruments de planification et d'orientation sectoriels au niveau de la ville, notamment ceux relatifs à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel, de l'urbanisme, du transport, de l'eau et des équipements et infrastructures, une mise en œuvre concertée, cohérente et optimale. Ce cadre est chargé de proposer des mesures non prévues par les instruments de planification et d'orientation sectoriels.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Section 3

Instruments de partenariat

Art. 21. — Conformément aux articles 13 et 14 ci-dessus, les programmes et les actions entrant dans le cadre de la politique de la ville sont, le cas échéant, mis en œuvre suivant des contrats de développement de la ville, souscrits avec la collectivité territoriale et les partenaires économiques et sociaux.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 22. — Des actions de partenariat entre deux ou plusieurs villes pour la réalisation d'équipements et infrastructures urbains structurants peuvent être initiés dans le cadre de conventions conclues entre les collectivités territoriales responsables des villes concernées.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Section 4

Instruments d'information, de suivi et d'évaluation

Art. 23. — Dans le cadre d'une politique adaptée de la ville, des instruments d'évaluation et d'information socio-économique et géographique doivent être identifiés et mis en place.

Doivent être également identifiés et mis en place des instruments d'intervention et de suivi pour faciliter l'évaluation et l'intervention des ajustements appropriés.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 24. — Chaque année une journée est consacrée et appelée "Journée nationale de la ville". Un prix annuel intitulé "Prix de la République" est décerné à la plus belle ville d'Algérie.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Section 5

Instruments de financement

Art. 25. — Sont financés par les ressources publiques locales avec le concours du budget de l'Etat, toutes les études et actions engagées par les pouvoirs publics compétents conformément aux articles 13 et 14 ci-dessus, dans le cadre de la politique de la ville.

Des mesures financières incitatives ou dissuasives peuvent être prises, en vertu de la loi, pour la conduite de la politique de la ville.

Section 6

L'observatoire national de la ville

Art. 26. — Il est créé un observatoire national de la ville, ci-dessous dénommé "l'observatoire national".

L'observatoire national est rattaché au ministère chargé de la ville et a pour missions :

- le suivi de la mise en œuvre de la politique de la ville ;

- l'élaboration d'études sur le développement des villes dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire ;

- la production et la tenue à jour d'une nomenclature des villes ;

- la proposition, au Gouvernement, de toutes mesures de nature à promouvoir la politique nationale de la ville ;

- la participation à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la ville ;

- la proposition, au Gouvernement, d'un cadre d'actions permettant de promouvoir la participation et la consultation des citoyens ;

- le suivi de toute mesure prise par le Gouvernement dans le cadre de la promotion de la politique nationale de la ville.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de l'observatoire national sont fixés par voie réglementaire.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS FINALES

Art. 27. — Outre les dispositions prévues par la présente loi, des mesures spécifiques peuvent être arrêtées pour la métropole d'Alger par le Gouvernement, en coordination avec les collectivités territorialement compétentes.

Art. 28. — Dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire, et outre les dispositions de la présente loi, des mesures incitatives particulières peuvent être prises au bénéfice des villes et notamment celles implantées dans des zones à promouvoir, dans les régions du Sud et des Hauts Plateaux.

Art. 29. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

محضر اختيار الأراضي

2013/07

اليوم: 2013/04/04 إلى 2013/04/11

الموضوع: اختيار قطع أرضية لإنجاز مشاريع مختلفة

المرجع: قرار رقم 05/242 المؤرخ في 2005/02/27

المتضمن إنشاء لجنة اختيار الأراضي

المرفقات: مخططات الموقع

بعد الخرجة الميدانية تقرر التالي:

01-مديرية الثقافة+مديرية السكن والتجهيزات العمومية

***موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز قاعة للعرض **salle de spectacle** بمدينة قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المشروع بالقطعة الأرضية الواقعة بحي باردو بمساحة تقدر ب **10** هكتار.

***موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز متحف وطني للفن والتاريخ بمدينة قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المشروع بالقطعة الأرضية الواقعة بحي باردو بمساحة تقدر ب **2** هكتار

***موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز مكتبة حضرية عالية بمدينة قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المشروع بحي باردو بمساحة تقدر ب **01** هكتار

***موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز قصر للثقافة بمدينة قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المشروع بالقطعة الأرضية الواقعة بحي باردو بمساحة تقدر ب **03** هكتار

***موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز قصر المعارض بمدينة قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق بتحفظ على إنجاز هذا المشروع بالقطعة الأرضية الواقعة بعين الباي بمحاذاة المطار ذات

مساحة تقدر ب **35** هكتار كون القطعة الأرضية المقترحة تقع ضمن المنطقة المحمية للمطار. كما يجب الأخذ بعين

الاعتبار القطعة الأرضية المخصصة لفائدة شركة سونلغاز لإنجاز المحول الكهربائي HT/MT.

***موضوع الطلب:** طلب قطع أرضية لإنجاز دور الثقافة في الدوائر الستة:

أ-بلدية عين أعييد:

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق بالقطعة الأرضية الواقعة على الطريق الوطني رقم **03** بمخطط

شغل الأراضي رقم **12** بمساحة تقدر ب **10000** م²

07-المقاولوة العمومية البلدية يعلى منجلي EGVAM

موضوع الطلب: طلب قطعة أرضية لإنجاز حضيرة بالمدينة الجديدة علي منجلي
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذه الحضيرة بمخطط شغل الأراضي رقم 03 الوحدة الجوارية رقم
09 بمساحة تقدر بـ 5000 م²

08-اتصالات الجزائر

موضوع الطلب: طلب قطعة أرضية لإنجاز محل لحماية التجهيزات الخاصة باتصالات الجزائر ببلدية قسنطينة
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق بحي باب الجديد بمساحة 32 م²

09- مدير مديرية الشبيبة والرياضة

موضوع الطلب: طلب قطعة أرض لإنجاز ملعب 2000 مقعد بالمدينة الجديدة علي منجلي
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا الملعب بالقطعة الأرضية الواقعة بالمدينة الجديدة علي منجلي المنطقة
التوسعية بجوار الخزان المائي بمساحة تقدر بـ 2.5 هكتار

10- المؤسسة الوطنية للإذاعة

موضوع الطلب: طلب قطعة أرض لإنجاز مقر الراديو بمدينة قسنطينة
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المقر بالقطعة الأرضية الواقعة بحي زواغي بمحاذاة مشروع المقر
الجهوي للخطوط الجوية الجزائرية مكان مقر دائرة قسنطينة بمساحة 1500 م² وهي مصنفة ضمن الإستقرار غير
المعلوم تستدعي دراسة خاصة للتربة وذلك حسب توجيهات خريطة الهشاشة لبلدية قسنطينة شريطة احترام رواق
ارتفاق قناة الغاز الموجودة في انتظار انجاز القناة الجديدة. هذا المحضر يلغي ويعوض التخصيص الوارد بمحضر
رقم 2012/16 بتاريخ 2012/05/24.



ملاحظة:

- * على الهيئة المستفيدة إبلاغنا برأيها في مدة لا تتعدى 08 أيام من استلام هذا الإرسال وعدم الرد يعد الرأي مقبول.
- * على الهيئات المعنية تقديم مخططات الكتلة للمشاريع التي تمت الموافقة عليها في هذا المحضر من أجل الدراسة والمصادقة من قبل مديرية التعمير والبناء.
- * إن المخطط المرفق لهذا المحضر هو عبارة عن مخطط موقع ولا يمكن بأي حال من الأحوال الإعتماد على حدود المحيط إلا بعد المصادقة عليه من طرف مصالح مديرية التعمير والبناء.
- * على الهيئة المستفيدة و بعد حصولها على قرار التخصيص أن تقوم بتسييج القطعة الأرضية و وضع معالم تثبيت للملكية العقارية و ذلك طبقا لمخطط مسح الأراضي المرفق للقرار السالف الذكر.
- * على الهيئة المستفيدة التقرب من المصالح المسيرة للقنوات الباطنية قبل الأئصال بمديرية أملاك الدولة و كل تحويل لهذه الأخيرة إن وجدت يكون على عاتق المصلحة المستفيدة .

محضر اختيار الأراضي

2013/ 14

اليوم: من 2013/07/22 إلى 2013/07/25

الموضوع: اختيار قطع أرضية لإنجاز مشاريع مختلفة

المرجع: قرار رقم 05/242 المؤرخ في 2005/02/27

المتضمن إنشاء لجنة اختيار الأراضي

الحاضرون: أنظر ورقة الحضور

المرفقات: مخططات الموقع

بعد الخرجة الميدانية تقرر التالي:

01- المؤسسة الوطنية للترقية العقارية (ENPI)

- أ- **موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز 500 مسكن ترقوي عمومي LPP ببلدية قسنطينة
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذه السكنات بحي زواغي 1100 مسكن وراء المركب الرياضي الذي هو في طور الإنجاز. على الهيئة المعنية الاتصال بالوكالة العقارية للولاية من أجل اكتساب هذه الأرضية.
- ب- **موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز 500 مسكن ترقوي عمومي LPP ببلدية الخروب
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذه السكنات بالمدينة الجديدة ماسينيسا الحي رقم 01.
- ج- **موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز 500 مسكن ترقوي عمومي LPP بالمدينة الجديدة علي منجلي
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذه السكنات بالتوسعة الغربية للمدينة الجديدة علي منجلي.

02- بريد الجزائر

- موضوع الطلب:** طلب قطعة أرض لإنجاز مقر وحدة البريد قسنطينة
رأي اللجنة: رأي موافق بتحفظ على إنجاز هذا المرفق بالقطعة الأرضية الواقعة بعين الباي بمحاذاة الجامعة المركزية شريطة تقديم مخطط تهيئة للمنطقة مع العلم أن القطعة الأرضية تابعة للحرم الجامعي.

5- مديرية الثقافة+مديرية السكن والتجهيزات العمومية

- موضوع الطلب:** طلب تحويل موضع مشروع قاعة العرض **salle de spectacle** من حي باردو إلى عين الباي
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المشروع بالقطعة الأرضية الواقعة بمنطقة عين الباي بمحاذاة المطار
- ب- **موضوع الطلب:** طلب تحويل موضع مشروع قصر المعارض من حي باردو إلى عين الباي
رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المشروع بالقطعة الأرضية الواقعة بمنطقة عين الباي بمحاذاة المطار

ج-موضوع الطلب: طلب مراجعة مساحة مشروع ملحق دار الثقافة الواقع بالمدينة الجديدة علي منجلي الوحدة الجوارية

رقم 13

رأي اللجنة: رأي موافق حسب المخطط المرفق لهذا المحضر .

04-مديرية التربية

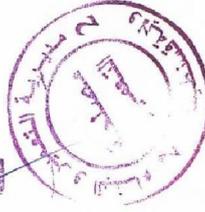
موضوع الطلب: طلب قطعة أرض لإنجاز ثانوية بمنطقة بونفة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق بالقطعة الأرضية المختارة وهي عبارة عن مستمرة فلاحية وفقا لتعليمية السيد الوزير الأول رقم 02 المؤرخة في 2013/05/12 تتعلق بعمليات إلغاء تصنيف أراضي فلاحية من أجل إنجاز المشاريع ذات الضرورة الملحة مثل: مؤسسات مدرسية وصحية. إلا أن ممثل المصالح الفلاحية أبدى برأي غير موافق.

05- السيد بن عبد القادر أحمد

موضوع الطلب: طلب قطعة أرض في إطار التعويض العيني عن القطعة الأرضية التي مسها مشروع الترام واي
رأي اللجنة: رأي موافق على هذا التعويض بالقطعة الأرضية الواقعة بالمدينة الجديدة علي منجلي الوحدة الجوارية رقم 02

رئيس مصلحة التعمير
ع. غياث



ملاحظة:

- * على الهيئة المستفيدة إبلاغنا برأيها في مدة لا تتعدى 08 أيام من استلام هذا الإرسال وعدم الرد بعد الرأي مقبول.
- * على الهيئات المعنية تقديم مخططات الكتلة للمشاريع التي تمت الموافقة عليها في هذا المحضر من أجل الدراسة والمصادقة من قبل مديرية التعمير والبناء.
- * إن المخطط المرفق لهذا المحضر هو عبارة عن مخطط موقع ولا يمكن بأي حال من الأحوال الإعتماد على حدود المحيط إلا بعد المصادقة عليه من طرف مصالح مديرية التعمير والبناء.
- * على الهيئة المستفيدة و بعد حصولها على قرار التخصيص أن تقوم بتسيج القطعة الأرضية و وضع معالم تثبيت للملكية العقارية و ذلك طبقا لمخطط مسح الأراضي المرفق للقرار السالف الذكر.
- * على الهيئة المستفيدة التقرب من المصالح المسيرة للقنوات الباطنية قبل الإتصال بمديرية أملاك الدولة وكل تحويل لهذه الأخيرة إن وجدت يكون على عاتق المصلحة المستفيدة

محضر اختيار الأراضي

2013/19

اليوم: من 2013/10/30 إلى 2013/11/07

الموضوع: اختيار قطع أرضية لإنجاز مشاريع مختلفة

المرجع: قرار رقم 05/242 المؤرخ في 2005/02/27

المتضمن إنشاء لجنة اختيار الأراضي

الحاضرون: أنظر ورقة الحضور

المرفقات: مخططات الموقع

بعد الخرجة الميدانية تقرر التالي:

01- المؤسسة الوطنية للترقية العقارية (ENPI)

موضوع الطلب: طلب تحويل برنامج 500 ترقوي عمومي من حي زواغي بلدية قسنطينة إلى بلدية الخروب

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز المشروع يعين النحاس

02- مديرية الثقافة

موضوع الطلب: طلب قطعة أرضية لإنجاز مكتبة بلدية قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق مكان البناية التي كانت مسبقا مقر لمكتب الدراسات SAU بباب القنطرة

موضوع الطلب: طلب قطعة أرضية لإنجاز متحف بلدية قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق مكان البناية التي خصصت مسبقا لإنجاز مقر لفائدة سياكو بباب القنطرة

03- اتصالات الجزائر موبيليس

موضوع الطلب: طلب قطعة أرضية لإنجاز هوائي بالمدينة الجديدة علي منجلي

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق بتوسعة الوحدة الجوارية رقم 05

03- الوطنية للاتصالات

موضوع الطلب: طلب قطعة أرضية لإنجاز هوائي بحي الدقي بلدية قسنطينة

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق خلف ملعب حسان يورط بمساحة 150 م²

04- مديرتي الثقافة والسكن والتجهيزات العمومية:

موضوع الطلب: طلب تحويل مشروع دار الثقافة بلدية عين اعبيد من موقع لآخر

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق بمخطط شغل الأرض رقم 08 خلف المركب الرياضي على القطعة الأرضية التي

كانت مخصصة مسبقا لـ ASSUR-IMMO

05- مديرية الرقابة المالية:

موضوع الطلب: طلب توسعة مشروع مقر الرقابة المالية.

رأي اللجنة: رأي موافق على هذه التوسعة لتصبح المساحة 1549 م² بالمدينة الجديدة علي منجلي توسعة الوحدة الجوارية رقم 05 حيث تم تقليص مساحة القطعة الأرضية الموجهة لاحتضان مرفق تابع لمديرية الشؤون الدينية إلى 1500 م².

06- مديرية التكوين المهني والتمهين:

موضوع الطلب: طلب تحويل معهد التكوين اختصاص السياحة ببلدية زيغود يوسف من موقع لآخر

رأي اللجنة: رأي موافق على إنجاز هذا المرفق بإحدى الموقعين التاليين:

- مخطط شغل الأرض رقم 10 بالقطعة الأرضية المبرمجة لانجاز مقبرة مع تعهد أعضاء المجلس البلدي باقتراح موقع آخر للمقبرة
- مخطط شغل الأرض رقم 07 الذي هو في طور الدراسة

07- والي ولاية قسنطينة -

موضوع الطلب: طلب قطعة أرض لإنشاء حضيرة صناعية ببلدية عين السمارة

رأي اللجنة: رأي موافق على اقتطاع جزء من التوسعة الواقعة على الطريق الولائي رقم 101 بمساحة 140 هكتار

رئيس المجلس البلدي
ع. عيسوي



ملاحظة:

- * على الهيئة المستفيدة إبلاغنا برأيها في مدة لا تتعدى 08 أيام من استلام هذا الإرسال وعدم الرد يعد الرأي مقبول.
- * على الهيئات المعنية تقديم مخططات الكتلة للمشاريع التي تمت الموافقة عليها في هذا المحضر من أجل الدراسة والمصادقة من قبل مديرية التعمير والبناء.
- * إن المخطط المرفق لهذا المحضر هو عبارة عن مخطط موقع ولا يمكن بأي حال من الأحوال الاعتماد على حدود المحيط إلا بعد المصادقة عليه من طرف مصالح مديرية التعمير والبناء.
- * على الهيئة المستفيدة و بعد حصولها على قرار التخصيص أن تقوم بتسييج القطعة الأرضية و وضع معالم تثبت للملكية العقارية و ذلك طبقا لمخطط مسح الأراضي العرفي لقرار السالف الذكر.
- * على الهيئة المستفيدة التقرب من المصالح المسيرة للفتاوى الباطنية قبل الأتصال بمديرية أملاك الدولة و كل تحويل لهذه الأخيرة إن وجدت يكون على عاتق المصلحة المستفيدة

جمهورية الجزائر الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville
Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction
de la Wilaya de Constantine
N°...../D.U.A.C./S.U.A.U/2017

وزارة السكن وال عمران و المدينة
مديرية التعمير والهندسة المعمارية والبناء
لولاية قسنطينة
الرقم A.E.S/م.ت.ه.م.ب/م.ت.ح/2017

المدير
إلى السادة

02 FEV 2017

مدير التنظيم والشؤون العامة
رئيس دائرة الخروب
رئيس المجلس الشعبي لبلدية أولاد رحمون
مدير أملاك الدولة
مدير مسح الأراضي
مدير المصالح الفلاحية
المدير العام لمركز الدراسات والإنجازات في التعمير بقسنطينة
المهندس الخبير العقاري علام عيود

الموضوع : في/خرجة ميدانية على مستوى بلدية أولاد رحمون.

تبعاً لتعليمات السيد والي ولاية قسنطينة، يشرفني أن أدهوكم لحضور الخرجة الميدانية المقررة يوم 1.2.FEV.2017 على الساعة 10.00. وهذا قصد معاينة مدى إمكانية ضم أو الاستثناء عن الأراضي المعنية بنزع الملكية على مستوى بلدية أولاد رحمون حسب الاحتياجات المتعلقة بمشروع إنجاز سكنات ومرافق عمومية للبلدية.

مكان الالتقاء : مقر المجلس الشعبي لبلدية أولاد رحمون.

نسخة للإعلام للسيد :

- والي ولاية قسنطينة " الأمانة العامة "

بلدية أولاد رحمون
الوصول بتاريخ 07 فيفري 2017
555

7 شارع رموند بيشار الكعبة الهفوف: 031 91 23 91 031 الفاكس: 06 30 92 031 06 30 92 030 06
2 Rue Raymond peschard coulat Tel:031 91 23 91 031 Fax:031 92 30 06

9 Feb. 2017 1:51PM Pt

FAX NO.: 031923006

FROM: DUAC

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°	Titre	Page N°
01	Evolution de la population de la ville de Constantine, de sa commune, de ses communes limitrophes, et du grand Constantine (1966-2017)	29
02	La ville de Constantine	33
03	Évolution de la population de la commune de Constantine	33
04	Évolution de la population des communes du Grand Constantine (1977-2008)	35
05	Organisation territoriale du département de Constantine en 1963-1965	39
06	Découpage administratif de la wilaya de Constantine de 1974	40
07	Découpage administratif de la wilaya de Constantine de 1984	40
08	Lieu de résidence des travailleurs exerçants dans le complexe industriel d'oued Hamimine – Le Khroub	43
09	Lieu de résidence des travailleurs exerçant dans le complexe industriel d'Ain Smara	46
10	Nombre de bus par ligne et arrêt-départ de Constantine ville	50
11	Nombre de bus par ligne et arrêt-départ dans les chefs lieux des communes du Grand Constantine	51
12	Programme de logements et d'équipements	110
13	Programme de logement et d'équipement	127
14	Nombre visiteurs au Palais du Bey	152
15	Évolution du nombre des artisans	153
16	Répartition des électeurs de la wilaya de Constantine par commune	161
17	Origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine à l'échelle nationale	162
18	Origine géographique des électeurs à l'échelle de l'ensemble des wilayas	163
19	Origine géographique des électeurs des wilayas limitrophes	165

20	Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Mila	168
21	Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Jijel	169
22	Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya d'Oum El Bouaghi	169
23	Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Skikda	170
24	Electeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Guelma	171
25	Origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine par commune et à l'échelle nationale.	173
26	Origine géographique des électeurs des communes de la wilaya de Constantine	175
27	Origine des électeurs résidant à Constantine	177
28	Origine des électeurs des 11 communes de la wilaya résidant à Constantine	179
29	électeurs nés dans la commune de Constantine résidant dans Les autres communes de la wilaya	181
30	Electeurs natifs de la commune de Constantine résidants dans les autres communes de la wilaya	184
31	Etat des investissements par commune dans la wilaya en 2017	220

LISTE DES GRAPHIQUES

Histogramme N°	Titre	Page N°
01	Évolution taux d'accroissement de la ville et commune de Constantine, ses communes limitrophes, et le grand Constantine	30
02	Taux d'accroissement de la population de la commune de Constantine	34
03	Taux d'accroissement de la population des communes Du grand Constantine	37
04	Travailleurs résidants dans la commune du Khroub	44
05	Travailleurs résidants dans les autres communes de la wilaya	44
06	Travailleurs résidants dans les autres communes de la wilaya	47
07	Origine géographique des chefs de ménage	60
08	Ancien lieu de résidence des chefs de ménage	61
09	Type de propriété	64
10	Les réseaux	64
11	L'emploi	66
12	Catégorie professionnelle	67
13	La santé	69
14	Origine géographique des chefs de ménage	73
15	Ancien lieu de résidence des chefs de ménage	74
16	Type de propriété	76
17	Les réseaux	76
18	L'emploi	77
19	Catégorie professionnelle	78
20	La santé	81
21	Origine géographique des chefs de ménage	84
22	Ancien lieu de résidence des chefs de ménage	85
23	Type de propriété	87

24	Les réseaux	88
25	L'emploi	89
26	Catégorie professionnelle	90
27	La santé	91
28	Les réseaux de l'AS Djebli Ahmed	97
29	Les réseaux	103
30	Électeurs des communes de la wilaya de Constantine	162
31	Électeurs originaires des 48 wilayas	164
32	Électeurs résidants dans la wilaya de Constantine nés dans les wilayas limitrophes	167
33	Origine géographique des électeurs de la wilaya de Constantine par commune et à l'échelle nationale.	174
34	Origine géographique des électeurs des communes de la wilaya de Constantine	176
35	Origine des électeurs résidant à Constantine	177
36	Electeurs nés dans la commune de Constantine résidant dans toutes les communes de la wilaya	182
37	Électeurs nés dans la commune de Constantine résidant dans toutes les communes de la wilaya	186

LISTE DES FIGURES

Figure N°	Titre	Page N°
01	Localisation des 3 quartiers	57
02	Situation du quartier El Menia et l'agglomération secondaire Salah Bey	94
03	Quartier El Menia	95
04	Localisation des commerces - El Menia	98
05	Situation de l'agglomération Salah Bey en 2016	101
06	La ville nouvelle Ali Mendjeli en 2017	109
07	La ville universitaire	113
08	La ville nouvelle Massinissa	114
09	Extension Ouest	116
10	Ville nouvelle Ali Mendjeli- Extension Sud	117
11	Quartier 2 et Quartier 3	118
12	Le pôle urbain Ain Nahas	120
13	Arc d'extension du Khroub	121
14	Le pôle urbain d'Ain Abid	122
15	Pôle urbain de Retba	123
16	Le plateau de Bekira	124
17	Localisation des extensions éloignées	126
18	Les territoires de la périphérie sud- est	134
19	Les territoires de la périphérie nord- ouest	138
20	Localisation du CET et la décharge publique	216
21	Nouveaux projets logements	221

LISTE DES CARTES

Cartes N°	Titre	Page N°
01	Le grand Constantine	36
02	Découpage administratif de la wilaya de Constantine- 1984-	41
03	Résidence des travailleurs exerçants dans le complexe industriel d'oued Hamimimine – Khroub-	45
04	Résidence des travailleurs exerçants dans le complexe industriel d'Ain Smara	48
05	Lignes de transport en commun entre le groupement de Constantine et sa région	52
06	Les extensions de la ville de Constantine	142
07	Électeurs résidants dans la wilaya de Constantine originaires des wilayas limitrophes .	166
08	Électeurs de la wilaya de Constantine originaires des communes des wilayas limitrophes.	172
09	Wilaya de Constantine : Part des électeurs natifs des 11 communes résidant à Constantine.	180
10	Wilaya de Constantine : Part électeurs natifs de la commune de Constantine résidant dans les autres communes de la wilaya.	180

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma N°	Titre	Page N°
01	L'évolution d'une métropole	16
02	Les zones territoriales de la périphérie sud-est	135
03	Les zones territoriales de la périphérie nord- ouest	139
04	La formation de l'aire urbaine de Constantine	140
05	Schématisation des mouvements de la population	187
06	Le déséquilibre territorial de la wilaya de Constantine	222

LISTE DES PHOTO

Photo N°	Titre	Page N°
01	Cité Ain Askar/ Bardo en 2007 : habitat précaire en dur	32
02	Cité Ain Askar/ Bardo en 2017 : l'éradication de l'habitat précaire + aménagement + calibrage et aménagement de l'oued	32
03	Cité Bessif/ Boumerzoug en 2007 : présence des bidonvilles	32
04	Cité Bessif/ Boumerzoug en 2017 : l'éradication des bidonvilles + calibrage et aménagement de l'oued	32
05	Évolution du quartier du 4ème Km : Photo aérienne 1968	59
06	Évolution du quartier du 4ème Km : Photo aérienne 1973	59
07	Évolution du quartier du 4ème Km : Photo aérienne 1980	59
08	Évolution du quartier du 4ème Km : Photo satellite 2011	59
09	Rue principale (CW 133) habitat informel en dur, alignement des commerces tout le long de cet axe à grande circulation / 4 ^{ème} Km.	62
10	Route nationale N°3 / 4 ^{ème} Km.	62
11	État des ruelles entre les habitations/ 4 ^{ème} Km.	62
12	État des ruelles entre les habitations	62
13	Vue est du quartier : habitat informel spontané en dur et bidonvilles / 4 ^{ème} Km.	63
14	Le bidonville/ 4 ^{ème} Km.	63
15	Alignement du commerce / 4 ^{ème} Km.	68
16	Aire commercial en plein air / 4 ^{ème} Km.	68
17	Évolution du quartier ONAMA: Photo aérienne 1973	71
18	Évolution du quartier ONAMA: Photo aérienne 1980	71
19	Évolution du quartier ONAMA: Photo satellite 2011	71
20	Alignement de l'habitat illégal tout le long de la route nationale n°3/ Onama	75
21	Vue ouest du quartier, l'habitat illicite en dur et bidonvilles sur	75

	la rive d'oued Boulbraghet / Onama.	
22	Coté ouest , Alignement du commerce tout le long des RDC des habitations/ Onama.	80
23	Coté est, constructions de haut standing (centres commerciaux) / Onama.	80
24	Photo satellite 2011/ Avant l'éradication des bidonvilles/ Onama.	81
25	Photo satellite 2017/Après l'opération de l'éradication/ Onama	81
26	Évolution du quartier Chaabat Rsas: Photo aérienne 1973	83
27	Évolution du quartier Chaabat Rsas: Photo satellite 2015	83
28	Développement des constructions le long du chemin de wilaya et à flanc de colline/ Chaabat Rsas.	86
29	La sortie du quartier/ Chaabat Rsas.	86
30	Alignement de l'habitat informel le long de la rue principale/ Chaabat Rsas.	86
31	La mécanique automobile/ Chaabat Rsas.	91
32	Les matériaux de construction/ Chaabat Rsas.	91
33	Évolution du quartier El Menia: Photo aérienne 1973	96
34	Évolution du quartier El Menia: Photo satellite 2015	96
35	Constructions sur les versants/ El Menia.	97
36	Circulation tout le long de l'axe routier/ El Menia.	100
37	Alignement des commerces/ El Menia.	100
38	Évolution de l'agglomération secondaire Salah Bey: Photo aérienne 1973	102
39	Évolution de l'agglomération secondaire Salah Bey: Photo satellite 2016	102
40	Habitat éparpillé/ Salah Bey.	103
41	Ville nouvelle Ali Mendjeli –Extension Ouest-	116
42	Ville nouvelle Ali Mendjeli –Extension Sud	117
43	Massinissa quartier N°3	119
44	Pôle urbain Ain Nahas	120
45	Le pôle urbain d'Ain Abid	122
46	Le pôle urbain Retba	124

47	L'extension du plateau de Bekira	125
48	L'aqueduc romain	147
49	Le tombeau de Massinissa	147
50	Le palais du Bey	148
51	Le théâtre régional	148
52	Le musée Cirta	148
53	Le musée Cirta	148
54	La grande salle de Spectacles-Zenith - Ahmed Bey	149
55	Bibliothèque Urbaine	149
56	Palais de la culture M. Haddad	149
57	Centre culturel M.L. Khalifa	149
58	La mosquée Emir Abdelkader	150
59	La Grande Mosquée	150
60	Mise en lumière du Pont Sidi M'cid	151
61	Mise en lumière de la passerelle S. Mellah	151
62	Distillation de l'eau de rose et de l'eau de fleur d'oranger	155
63	Instruments de musique utilisés	155
64	Broderie en or	155
65	Bijouterie	155
66	Sculpture sur bois	156
67	Dinanderie : plateaux en cuivre	156
68	Décharge publique de BenBadis	216
69	Vue panoramique prise de l'hôtel Marriott	225

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	01
- L'intérêt du travail.....	02
- Le plan de travail.....	03
- La problématique.....	04
- Les outils méthodologiques.....	05

PREMIÈRE PARTIE

TERRITOIRE ET AIRE METROPOLITAINE

- Introduction de la première partie	07
---	----

CHAPITRE 1

MÉTROPOLE ET AIRE MÉTROPOLITAINE

- Introduction	08
I/- AIRE ET TERRITOIRE	09
1/- La métropole et la métropolisation	09
1-1/- L'évolution contemporaine des métropoles	09
1-2/- Les facteurs qui affirment et définissent une métropole	10
1-3/- L'émergence de la métropolisation	11
1-4 /- La définition de la métropolisation selon plusieurs auteurs	12
1-5/- Exemple de métropoles à l'étranger	17
*Métropole du Midi méditerranéen de la France.....	17
*Métropoles des (pays du) Sud	18
2/- Le territoire de la métropole ou bien de l'aire métropolitaine.....	19
2-1/- Le territoire de la métropole	19

2-2/- L'aire métropolitaine.....	21
3/- L'identité	22
4/- La gouvernance.....	26
II/- L' AIRE MÉTROPOLITAINE CONSTANTINOISE.....	29
1- La ville de Constantine	29
2- La commune de Constantine	33
3- le grand Constantine	35
4- La wilaya de Constantine : un rétrécissement continu de son territoire.....	38
4.1. Le découpage de 1963-1965	38
4.2. Le découpage de 1974	39
4.3. Le découpage de 1984.....	40
5- L'aire métropolitaine de Constantine : essai d'appréciation	42
5.1. Le complexe industriel d'oued Hamimine – Le Khroub	42
5.2. Le complexe industriel d'Ain Smara	46
5.3. Les lignes de transport et le nombre de bus	49
- Conclusion	53

CHAPITRE 2

LES PÉRIPHÉRIES PROCHES DE LA MÉTROPOLITAINE CONSTANTINOISE

- Introduction	54
I/- LES EXTENSIONS DE LA PERIPHERIE SUD-EST : LES QUARTIERS DU 4^{EME} KM, DE L'ONAMA ET DE CHAABAT RSAS.....	56
1- Le quartier du 4 ^{ème} km.....	57
- Historique et évolution du territoire	58
- La population	58
- Origine géographique des chefs de ménage	59
- Lieu de résidence antérieure des chefs de ménage	60

- L'habitat, les réseaux et les équipements	61
* L'habitat spontané en dur	62
* Les bidonvilles	63
- L'emploi	65
- Les types d'activité.....	67
a/- le commerce pur	67
b/- les services	68
c/- l'artisanat	68
- La santé	68
2- Le quartier de l'Onama.....	70
- Historique et évolution du territoire	70
- Population	72
- Origine géographique des chefs de ménage	72
- Lieu de résidence antérieuredes chefs de ménage	73
- L'habitat, les réseaux et les équipements	74
* L'habitat individuel	74
*L'habitat précaire	75
- L'emploi	77
- La nature de l'emploi des chefs ménages	78
- Les types d'activité	79
- La santé	80
3- Le quartier de Chaabat Rsas.....	82
- Historique et évolution du territoire	82
- Population	83
- Origine géographique des chefs de ménage	83
- Lieu de residence antérieure des chefs de ménage	83
- L'habitat, les réseaux et les équipements	85
- L'emploi	88
- Les types d'activité	90
- La santé	91
Conclusion	92
- Les points communs.....	92
- Les points différents	92

II- LES EXTENSIONS DE LA PÉRIPHÉRIE NORD- OUEST : LES QUARTIERS D'EL MENIA ET DE SALAH BEY	93
1- Le quartier d'El Menia	94
- Historique et évolution du territoire	95
- Population	96
- L'habitat, les réseaux et les équipements	96
- Les types d'activité	98
2- L'agglomération secondaire Salah Bey	100
- Historique et évolution du territoire	101
- Population	102
- L'habitat, les réseaux et les équipements	102
Conclusion.....	104
- Les points communs	104
- Les points différents	104
- Conclusion	105

CHAPITRE 3

LES EXTENSIONS EXTRA- MUROS DE LA VILLE DE CONSTANTINE

- Introduction	106
I- LES EXTENSIONS DÉJÀ FONCTIONNELLES.....	107
1- La ville nouvelle Ali Mendjeli.....	107
2- La ville universitaire.....	112
3- La ville nouvelle de Massinissa.....	113
II- LES EXTENSIONS EN CONSTRUCTION.....	114
1- L'extension ouest de la ville nouvelle Ali Mendjeli	115
2- L'extension sud de la ville nouvelle Ali Mendjeli.....	116

3- Extension de la ville nouvelle Massinissa (quartier 2 et 3).....	118
4- Le pôle urbain Ain Nahas	119
5- Le pôle urbain d'Ain Abid	121
6- Le pôle urbain de Retba	123
7- Le plateau de Bekira	124
III. LE PROFIL DES EXTENSIONS DE CONSTANTINE.....	131
1- La périphérie sud-est: des territoires composites	131
1-1- Le territoire de l'habitat.....	131
1-2- Le territoire de l'entreprise	132
1-3- Le territoire des équipements structurants.....	132
2- La périphérie nord-ouest : un territoire mieux agencé	136
2-1- Le territoire de l'habitat.....	136
2-2- Le territoire de l'entreprise	136
2-3- Le territoire des équipements	136
- Conclusion	141
- Conclusion de la première partie	143

DEUXIÈME PARTIE

IDENTITÉ ET GOUVERNANCE D'UNE AIRE METROPOLITAINE

- Introduction de la première partie	145
---	-----

CHAPITRE 4

LA CULTURE : ELEMENT DE L'IDENTITE DE CONSTANTINE

- Introduction	146
I - LES SITES ARCHÉOLOGIQUES	147
II- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL...	147
III- LE PATRIMOINE IMMATERIEL	152
1- L'artisanat	153
2- La tradition orale	157
- Conclusion	158

CHAPITRE 5

L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES LECTEURS COMME ÉLÉMENT IDENTITAIRE

- Introduction	159
I- LES ÉLECTEURS DE LA WILAYA DE CONSTANTINE...	161
II- ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ÉLECTEURS DE LA WILAYA DE CONSTANTINE SELON LEUR COMMUNE DE NAISSANCE	162
1- Origine des électeurs de la wilaya de Constantine à l'échelle nationale	162
2- Origine des électeurs de la wilaya de Constantine à l'échelle régionale.....	165
2-1- La wilaya de Mila	168
2-2- La wilaya de Jijel	168
2-3- La wilaya d'Oum El Bouaghi	169
2-4- La wilaya de Skikda	170
2-5- La wilaya de Guelma	170
2-6- Électeurs des communes de la wilaya de Constantine originaires de l'ensemble des communes du pays.....	171
2-7- Électeurs des communes de la wilaya de Constantine originaires des communes de la wilaya de Constantine.....	175
2-8- Électeurs de la commune de Constantine originaires des 11	176

communes de la wilaya.....

III- ELECTEURS NATIFS DE LA COMMUNE DE CONSTANTINE ET RESIDANT DANS LA WILAYA	179
1- Électeurs natifs de la commune de Constantine et résidant dans la wilaya..	179
2- Électeurs natifs de la commune de Constantine et résidant dans les autres communes de la wilaya.....	183
3- Électeurs natifs de la commune de Constantine dans l’effectif électoral communal.....	184
4- L’électorat de la commune de Constantine.....	186
- Conclusion	188

CHAPITRE 6

ASPECTS DE LA GOUVERNANCE DE L’AIRE MÉTROPOLITAINE CONSTANTINOISE

- Introduction	189
I- LES DIVERSES SOLLICITATIONS DE LA MÉTROPOLE	192
1- L’implantation des programmes d’habitat.....	192
2- L’implantation des zones industrielles, des zones d’activités commerciales, des zones d’activités multiples et l’acceptation des investissements.....	197
3- L’implantation des centres d’enfouissement et de tri	202
II- LES RELATIONS MÉTROPOLE – COMMUNES DE LA WILAYA : RETOMBÉES POSITIVES ET NÉGATIVES	204
1- Le prélèvement du foncier	204
2- Le changement du paysage des territoires communaux.....	206
3- L’intercommunalité.....	208
4- La participation des communes aux prises des décisions dans les	209

différents projets urbains et territoriaux	
5- L'information et la sensibilisation des citoyens	212
6- Le règlement des problèmes locaux	214
7- Les demandes récurrentes des communes	215
III. GOUVERNANCE ET PROBLÉMATIQUE	217
D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE	
1- Une aire métropolitaine en chantier	217
1-1- Les décisions imposées aux collectivités locales par la tutelle	217
1-2- Le non-respect des textes législatifs	218
1-3- La bureaucratie, la mauvaise gestion et la négligence des administrations	219
1-4- Le redéploiement de l'habitat	220
1-5- Le redéploiement de l'entreprise	220
1-6- Changement des politiques, des sites et des promoteurs	221
1-7- Le logement : intérêt primordial des autorités et des citoyens	223
2. Une métropole sans schéma d'aménagement	223
- Conclusion	227
- Conclusion de la deuxième partie	228
Conclusion générale	229
BIBLIOGRAPHIE	232
ANNEXE	241
- Questionnaire	242
- Investigation	244
- Tableau n°01 : Répartition des travailleurs par leurs lieux de résidence exerçants dans les différentes entreprises du complexe industriel Oued Hamimine El Khroub	246
- Tableau n°02 : Répartition des travailleurs par leurs lieux de résidence exerçants dans les différentes entreprises du complexe industriel Ain Smara	247

- Tableau n°03 : Statistique artisans de la commune de Constantine période : 01/01/2014 - 31/12/2014.....	248
- Tableau n°04 : Statistique artisans de la commune de Constantine période : 01/01/2015 - 31/12/2015.....	248
- Tableau n°05 : Statistique artisans de la commune de Constantine période : 01/01/2016 - 31/12/2016.....	249
- Tableau n°06 : Statistique artisans de la commune de Constantine période : 01/01/2017 - 31/12/2017.....	249
-Tableau n°07 : Statistique artisans de la wilaya de Constantine période : 01/01/2014 - 31/12/2014	250
- Tableau n°08 : Statistique artisans de la wilaya de Constantine période : 01/01/2015 - 31/12/2015	252
- Tableau n°09 : Statistique artisans de la wilaya de Constantine période : 01/01/2016 - 31/12/2016	254
- Tableau n°10 : Statistique artisans de la wilaya de Constantine période : 01/01/2017 - 31/12/2017	256
- Tableau n°11 : Situation physique -2017- des different projets d'investissements à travers la wilaya de Constantine.....	258
- Lois..... ;	264
- PV.....	279
- Liste des tableaux.....	286
- Liste des graphiques.....	287
- Liste des figures.....	289
- Liste des cartes.....	290
- Liste des schémas.....	290
- Liste des photos.....	291
TABLE DES MATIÈRES.....	295
RÉSUMÉS.....	304

RESUME

Les métropoles algériennes connaissent des problèmes d'organisation territoriale, de planification urbaine et de gouvernance. Constantine qui est la troisième du pays par son importance n'échappe pas à la règle. C'est une ville historique aux multiples héritages et aux aptitudes confirmées quant à l'organisation et la gestion du nord-est algérien.

Elle connaît des mutations qui se sont répercutées sur son aire métropolitaine. Son territoire s'étale sur des dizaines de kilomètres à partir de l'habitat qui a créé ainsi des périphéries éloignées. Cette nette tendance à l'éclatement, à l'hypertrophie pose une série de questions dont celle de son identité qui présente des caractéristiques uniques. Son ancrage dans l'histoire et son dynamisme lui ont permis de fixer des populations issues de divers horizons et de leur fournir les attributs de la cité. Sa capacité à perpétuer son patrimoine matériel et immatériel en est l'un des signes majeurs.

Cependant son territoire métropolitain est dépourvu d'un schéma d'aménagement alors qu'il lui est grandement nécessaire pour avoir une cohérence globale. De l'absence de cet outil en a résulté des actions ponctuelles, non planifiées et non coordonnées dans leur ensemble. Ces réalisations portées par l'habitat dans un premier temps ont modifié le paysage de la ville-mère ainsi que celui des territoires communaux limitrophes. Il s'en est suivi beaucoup de prédatons.

C'est également une question de gouvernance qui se pose avec insistance. Cette métropole est passée d'une ville –commune à une ville--agglomération sans avoir les instruments ou bien les structures nécessaires à la gestion de ce nouveau territoire. Les répercussions sont loin d'être toujours positives car des disparités sont désormais présentes mettant à défaut la consistance de la politique prônée par les pouvoirs publics.

MOTS CLES : Métropole, aire métropolitaine, territoire, identité, patrimoine, culture, gouvernance, mutations, habitat, extensions proches, extensions éloignés, rayonnement, Constantine, wilaya.

الملخص

تعرف المدن الميتروبولية الجزائرية عدة مشاكل خاصة منها: التنظيم المجالي، التخطيط الحضري والعمراني، وكذلك مشكل في التسيير (الحكم الراشد). وقسنطينة حاليا لا تفلت من هذه المشاكل، كونها ثالث مدينة متروبولية في الجزائر تبعا لامتيازاتها، خاصة كونها مدينة تاريخية مرت بها عدة حضارات وكذا صلاحياتها في تنظيم وتسيير الشمال الشرقي الجزائري.

هي مدينة شهدت عدت تحولات عكست على مجالها الميتروبولي. حدود مجالها يمتد على حوالي عشرات الكيلومترات انطلاقا من السكن الذي أدى إلى تشكيل وظهور ضواحي بعيدة. هذا الامتداد الواضح للانفجار السكاني المبالغ فيه يطرح بدوره عدة أسئلة منها خاصة ما يتعلق بهويتها الفريدة من نوعها. ان قدم تاريخها وكذا حركيتها مكنها من استقطاب وتثبيت السكان المنحدرين من عدة مناطق ، وتزويدهم بكل متطلبات وخصائص المدينة، وهذا ما مكنها من تخليد واستمرار ميراثها المادي واللامادي (المعنوي).

إلا أن إقليمها الميتروبولي مجرد من مخطط تهيئة، الذي يعتبر كضرورة حتمية من أجل الحصول على ترابط وتناسق كلي للمجال. وفي ظل غياب هذه الأداة تحصلنا على مجالات نقطية، غير مخططة، وغير منسجمة ومنظمة في مجملها. هذه العمليات الناتجة عن السكن خاصة، أدت في البداية الى تغيير في منظر المدينة الأم، وبعدها تغيير في مجالات البلديات المجاورة. وهنا تطرح بإلحاح وإصرار مسألة الحكم الراشد، كون انتقال هذه المدينة الميتروبولية من مدينة- بلدية إلى مدينة- تجمع، كتل سكنية، وذلك بدون وجود آليات، أدوات أو هياكل أساسية لتسيير هذا المجال الجديد. وهنا النتائج لن تكون دائما بالضرورة ايجابية، لأنه حاليا هناك تباينات واختلافات ترجع بالدرجة الأولى إلى العيوب الخاصة بتماسك وقوة السياسة التي تدعو اليها السلطات العامة.

الكلمات الأساسية: متروبول، المجال الميتروبولي، اقليم، هوية، تراث، ثقافة، الحكم الراشد، التحولات، التوسعات القريبة، التوسعات البعيدة، اشعاع، قسنطينة، ولاية.

ABSTRACT

The Algérien metropolises know problems of territorial organization, urban planning and governance. Constantine who is the third of the country by its importance does not escape the rule(ruler). It is a historic city in the multiple inheritances and in capacities confirmed as for the organization and the management of the Algerian northeast.

She knows transfers which echoed on his metropolitan area. His territory spreads out on dozens of kilometers from the housing environment which so created distant peripheries. This clear(net) trend(tendency) to the explosion, to the hypertrophy puts a series of questions of which that of its identity which presents unique(only) characteristics. Its anchoring in the history(story) and its dynamism allowed him(her) to fix populations stemming from diverse horizons and to supply them the attributes of the city(estate). His(Her,Its) capacity to immortalize its material and immaterial heritage(holdings) is one of the major signs.

However his metropolitan territory lacks a development program while it is largely necessary for him to have a global coherence. From the absence of this tool resulted from it actions specific, strategic and coordinated as a whole. These realizations carried by the housing environment at first modified the landscape of the city-mother as well as that of the bordering municipal territories. He followed itself many predations.

It is also the question of governance that settles insistently. This metropolis passed of a city - common in a city - urban area without having instruments either structures necessary for the management of this new territory. Repercussions are far from being always positive because disparities are present from now on putting in defect the consistency of the politics advocated by public authorities.

KEYWORDS: Metropolis, metropolitan area, territory, identity, heritage(holdings), culture, governance, transfers (transformations), housing environment, close extensions, extensions taken away, brilliance (radiation), Constantine, wilaya.